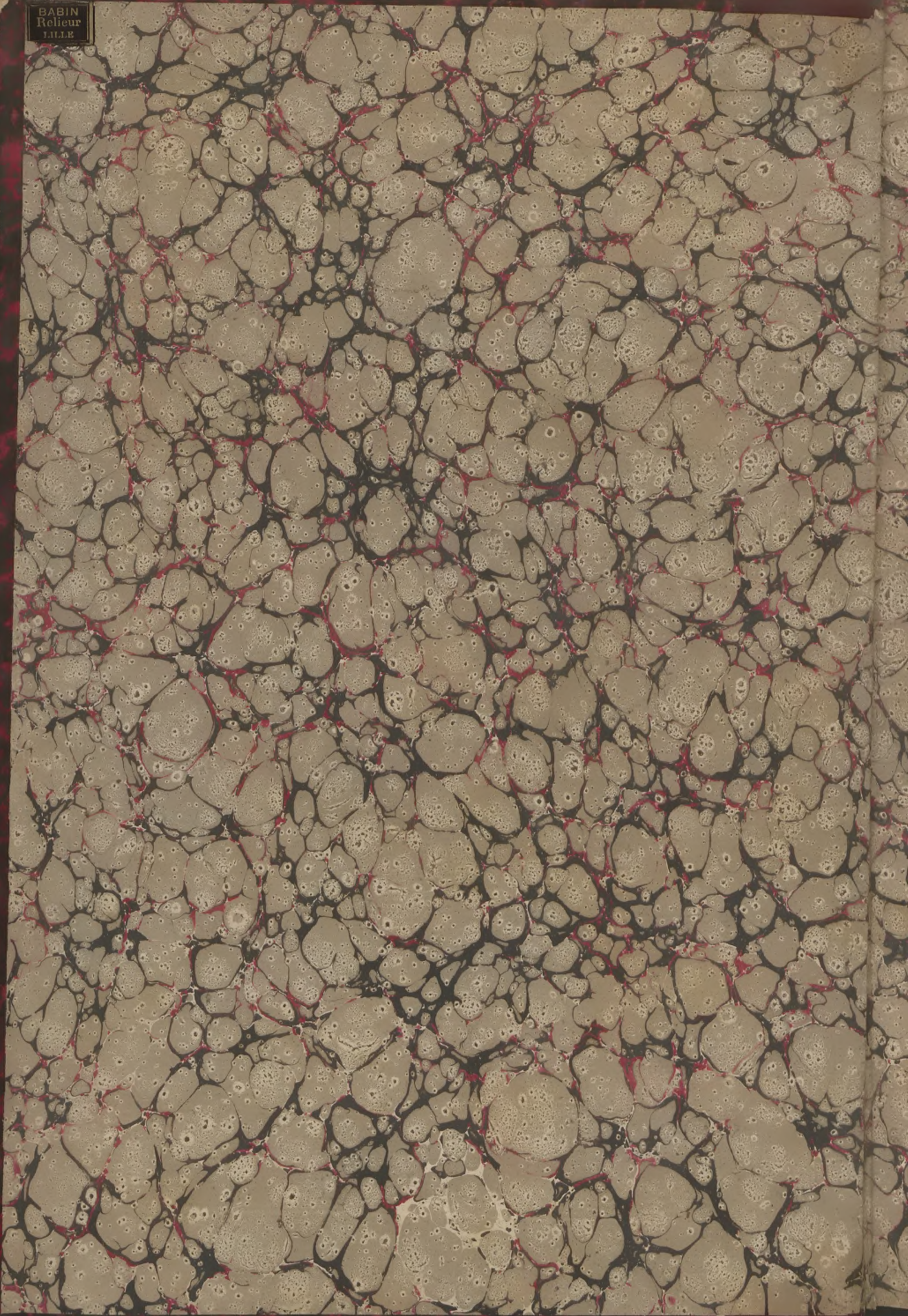


TIN  
ATI

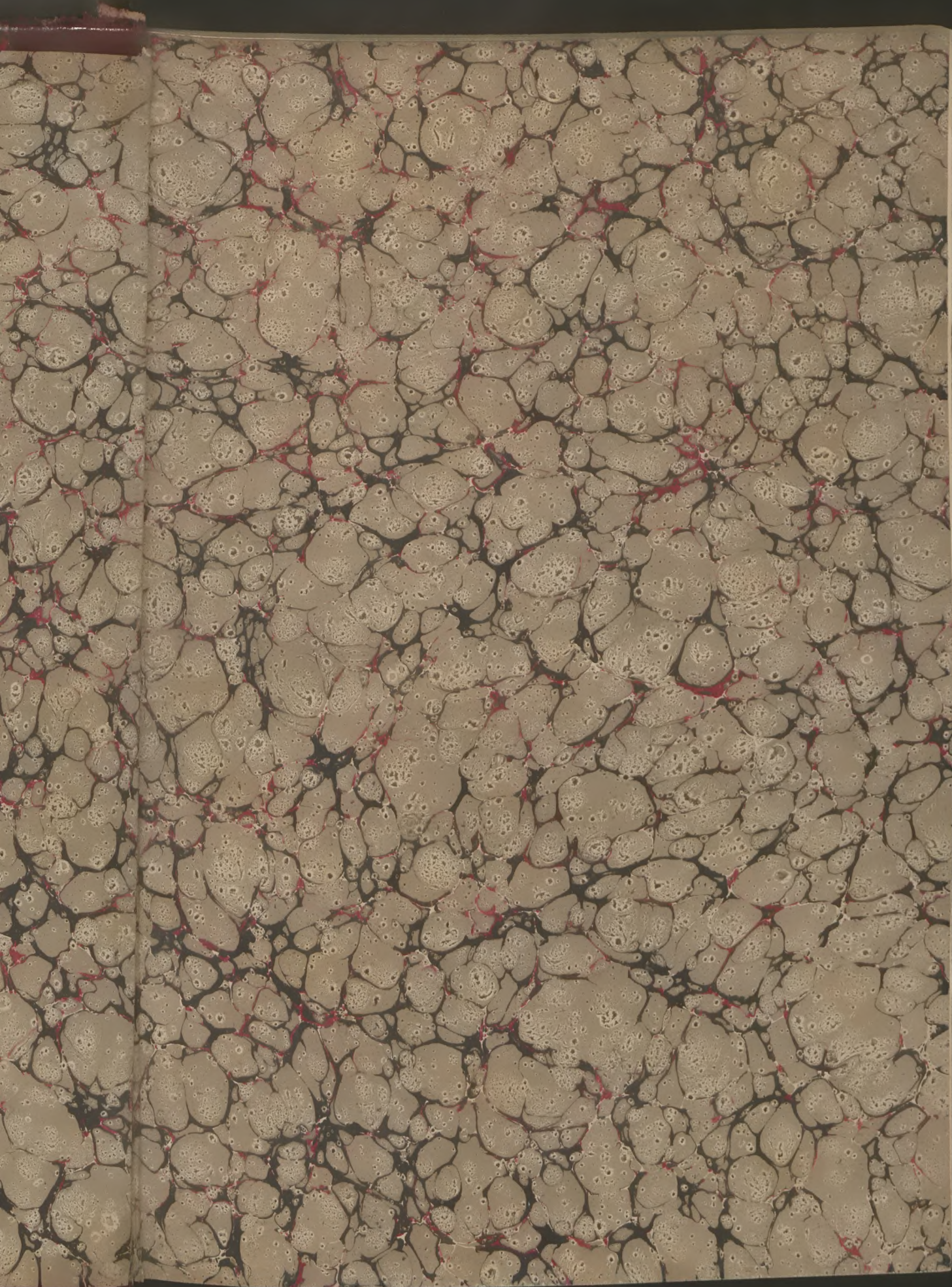
22



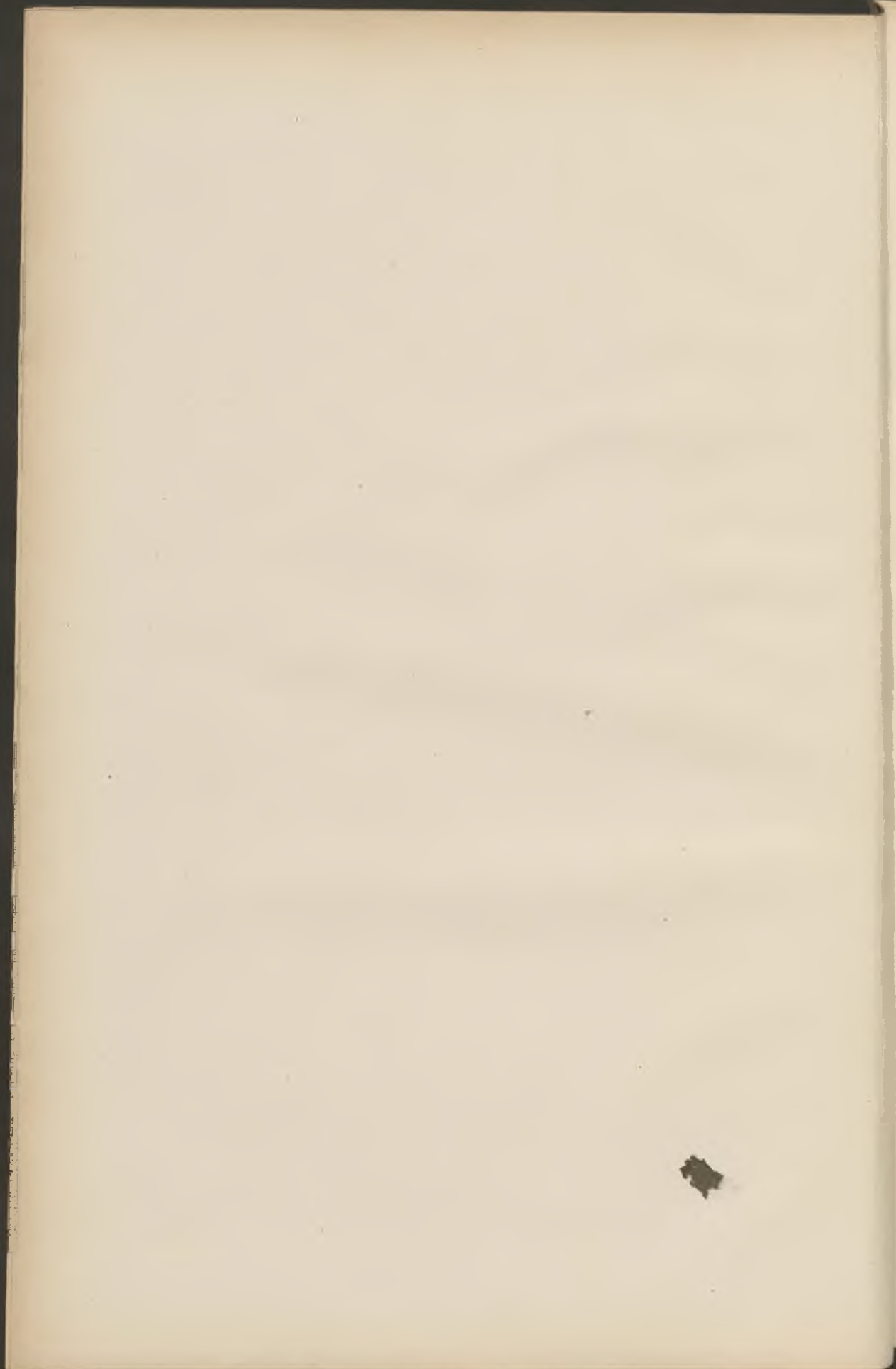
BABIN  
Relieur  
1711













VILLE DE LILLE

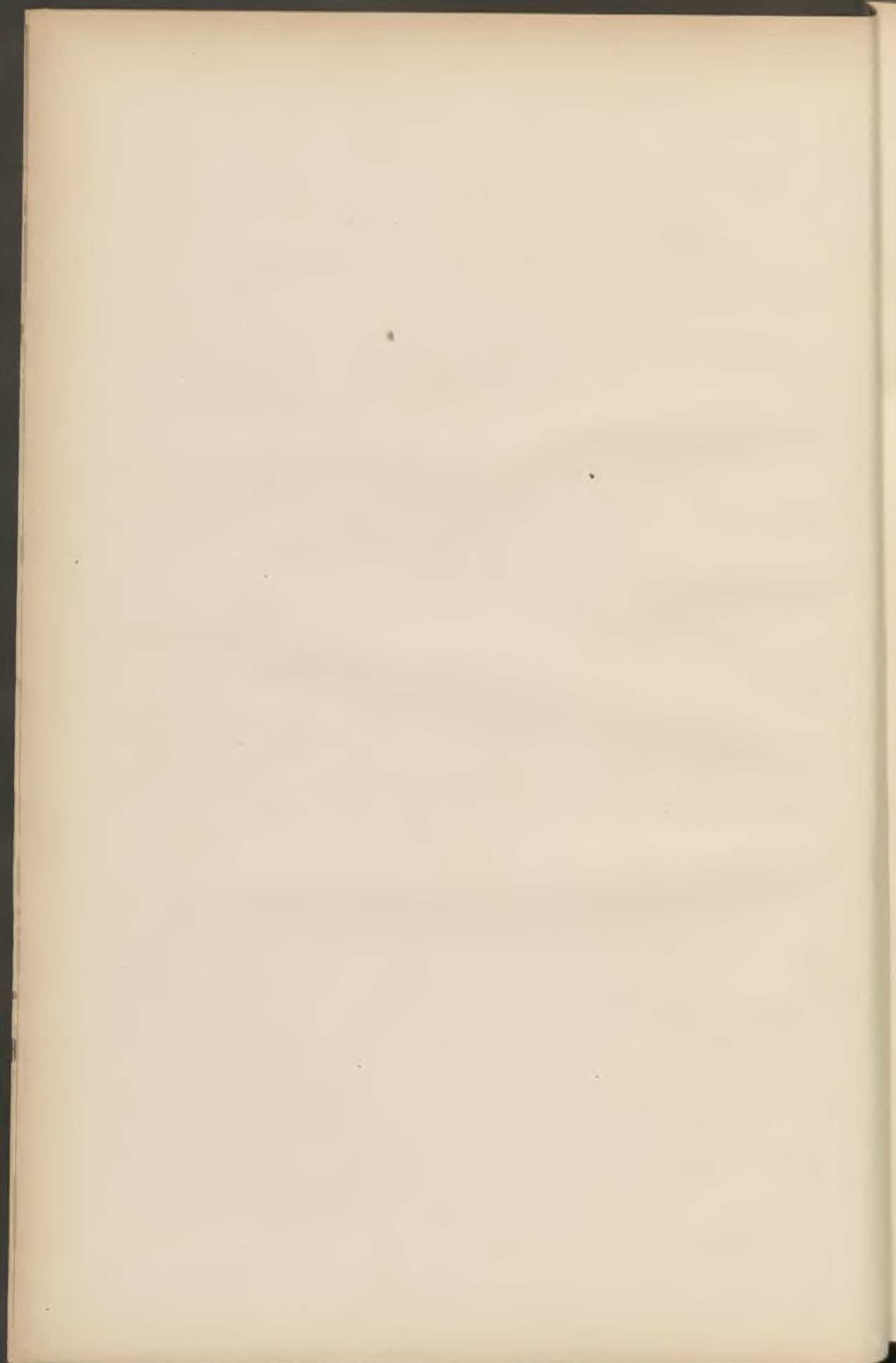
---

BULLETIN ADMINISTRATIF

---

**Année 1893**







VILLE DE LILLE

---

BULLETIN ADMINISTRATIF

---

---

TOME XXII

---

---

ANNÉE 1893



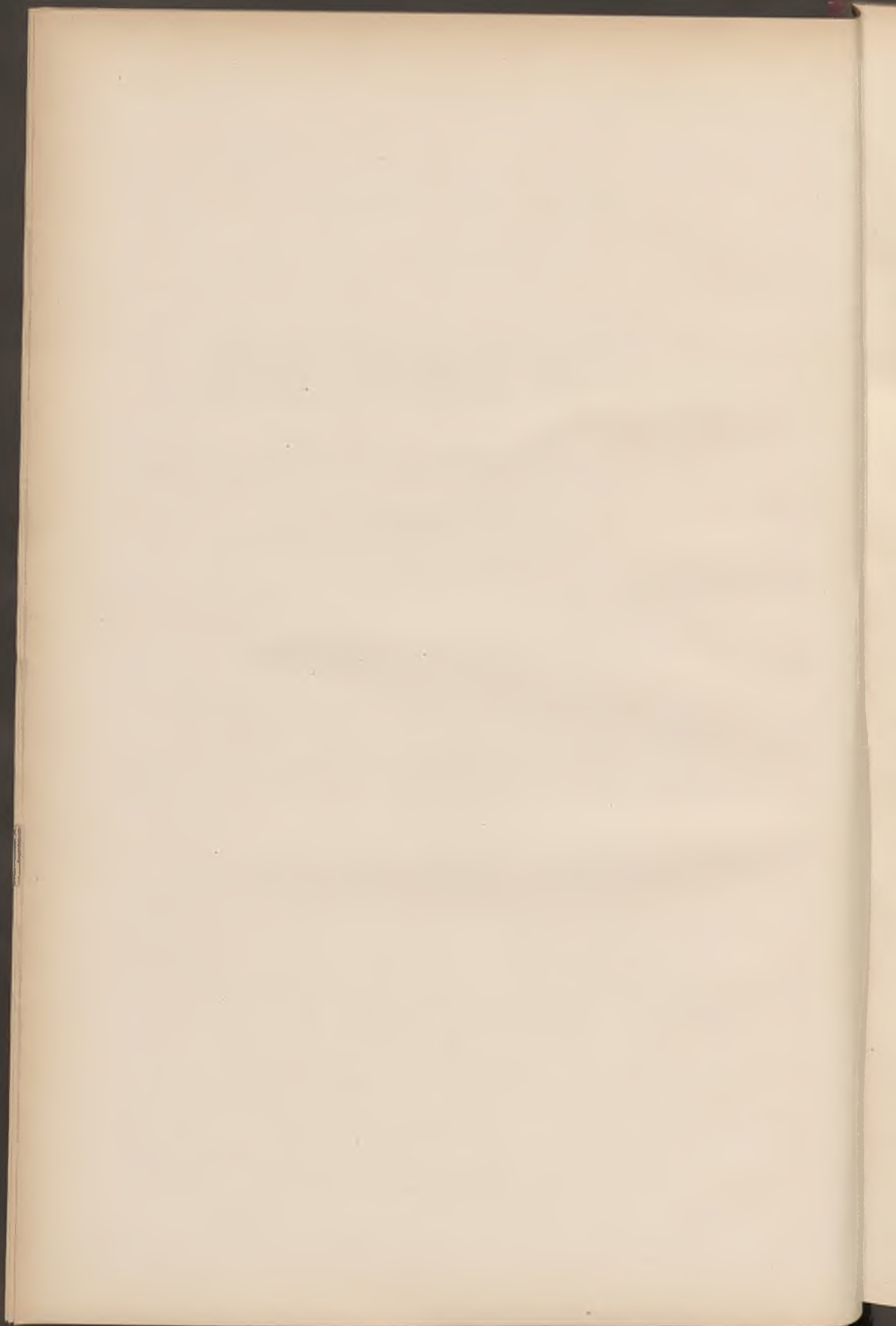
LILLE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE LE BIGOT FRÈRES  
68, rue Nationale, et 25, rue Nicolas-Leblanc.

---

1894







# ADMINISTRATION MUNICIPALE

*Elue le 15 Mai 1892*

---

**Maire :**

M. GÉRY LEGRAND (\*, A. ☉).

**Adjoints :**

MM. DUTILLEUL, ACHILLE-HENRI (\*, A. ☉).  
VIOLETTE, CHARLES-THÉOPHILE (\*, I. ☉).  
GAVELLE, ÉMILE (\*, I. ☉).  
BASQUIN, ABDON-ÉMILE-MAXIMILIEN (A. ☉).  
BAGGIO (1), CÉSAR-AUGUSTE (I. ☉).  
FAUCHER, LÉON (O. \*, A. ☉).  
MEURISSE, ADRIEN-FRANÇOIS.  
BARBE, JEAN-CHARLES-LOUIS.  
BRASSART, JULES-CÉSAR.

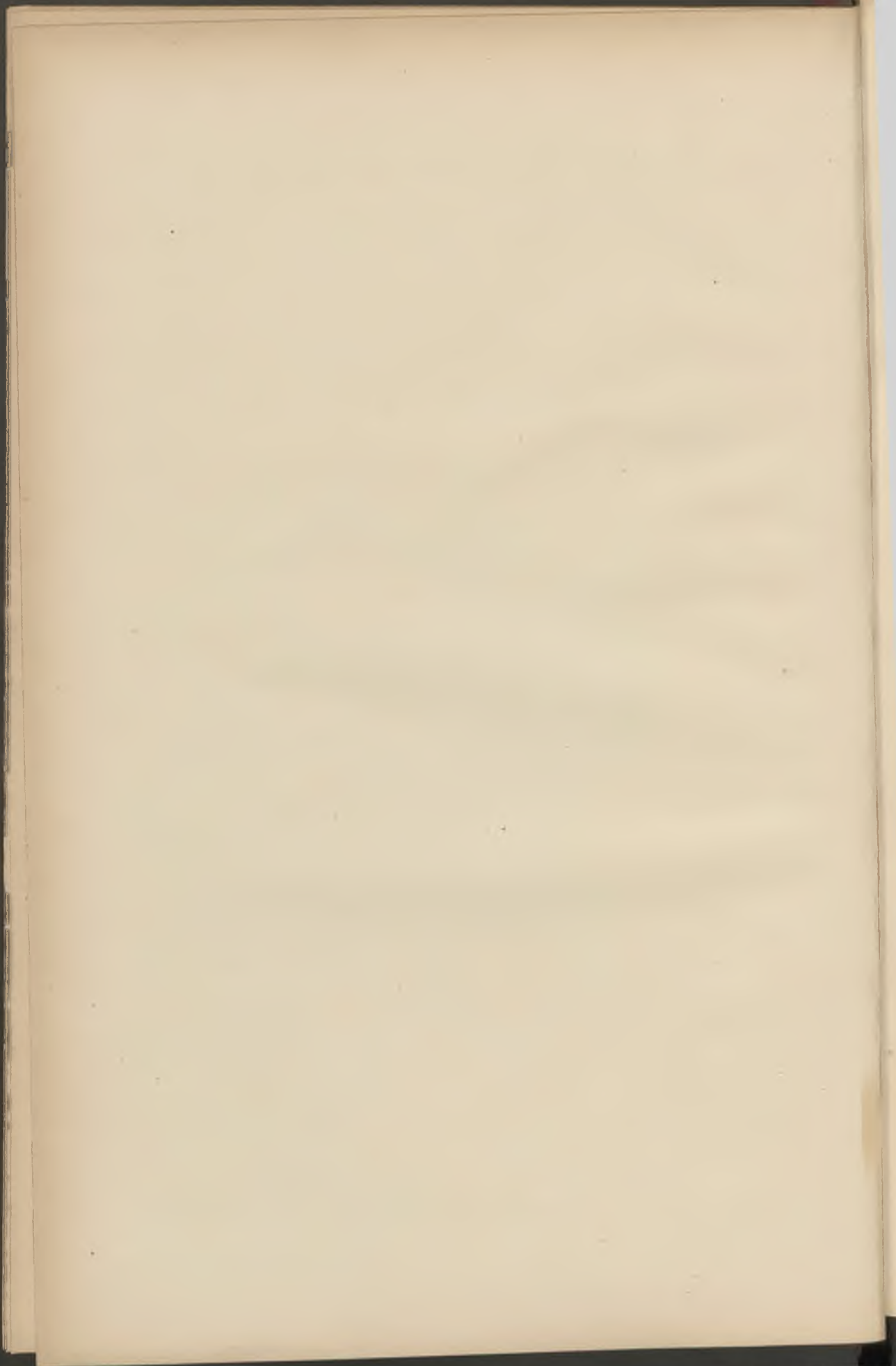
**Secrétaire-Général :**

M. CONTAMINE, MAURICE (A. ☉).

---

(1) M. BAGGIO est décédé à Lille, le 23 mai 1893.







# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

## SOMMAIRE :

<b>Octroi</b> : Tableau des produits de 1888 à 1892 . . . . .	2
<b>Finances</b> : Ouverture de crédits. . . . .	12
<b>Alignements</b> : Echange de parcelles, Parvis St-Maurice . . . . .	12
» Achat de maisons rue du Guet . . . . .	12
<b>Adjudications</b> : Fourniture de livres classiques . . . . .	13
» Fourniture de bois de chauffage . . . . .	13-16
<b>Hospices</b> : M. Barrois, administrateur . . . . .	17
<b>Mouvement de la population</b> en 1892 . . . . .	20
<b>Cours municipaux</b> : Arboriculture fruitière, programme . . . . .	17
» Faculté de Droit, programme. . . . .	19
<b>Caveaux d'attente</b> : Règlement et tarif. . . . .	32
<b>Etat-Civil</b> : Statistique sanitaire du mois de Janvier . . . . .	34

---

**Octroi : Tableau des Produits**

OBJETS SOU MIS AUX DROITS	Mesures ou Poids	TARIF		1888		18
		VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE
<b>Boissons (RÉGIE).</b>						
Vins en cercle et en bouteilles.	Hectolit.	11 » 11 »		416.975 13	21.530 35	416.180 16
Hydromel, cidre, poiré.....	»	5 » 5 »		6.692 25	414 74	5.163 05
Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthe, soit en cercle, soit en bou- teilles.....	»	45 » 45 »		386.163 83	29.731 51	593.955 22
Alcool pur des vins alcoolisés au dessus de 15 degrés....	»	90 » 90 »		2.960 55	73 24	2.972 86
Total.....				<u>812.791 81</u>	<u>51.749 84</u>	<u>823.271 29</u>
<b>Boissons (OCTROI).</b>						
Bière.....	»	2 53 2 53		1.063.001 48	160.430 42	1.081.781 73
Vinaigres ordinaires conte- nant jusqu'à 8 degrés d'acide et conserves au vinaigre...	»	5 75 4 50		19.875 17	2.232 32	22.213 73
Alcool pur dénaturé.....	»	7 50 6 »		3.521 81	»	3.682 70
Limonades gazeuses, eaux minérales ou artificielles de table.....	»	5 » »		1.664 55	79 26	2.278 45
Total.....				<u>1.093.063 01</u>	<u>162.742 »</u>	<u>1.109.976 81</u>
<b>Comestibles.</b>						
Viandes de bœuf, taureau, vache, génisse, veau, mou- ton, agneau et chevreau...	100 kil.	10 » 10 »		786.512 06	13.933 81	757.806 50
Viandes de porc, fraîches ou salées.....	»	10 » 8 40		152.503 72	1.049 51	144.478 69
Abats et issues des animaux de boucherie.....	»	5 » »		21.852 94	»	19.788 52
Langues et jambons apprêtés, saucissons, andouillettes, galantines et autres char- cuteries de luxe.....	»	22 » 22 »		20.004 98	1.028 31	20.899 22
Charcuterie ordinaire et vian- des apprêtées.....	»	10 » 10 »		551 83	54 91	469 56
Saindoux et graisses comesti- bles, y compris la margarine.	»	7 » »		55.345 86	»	64.775 86
Dindes, dindons, dindonneaux, oies, outardes, chapons, pou- lards, pintades, faisans, coqs de bruyère, gélinottes et cygnes.....	La pièce.	0 50 »		4 264 »	»	5.130 50
Poulets, coqs, poules, canards, barboteaux, perdreaux, per- drix, bécasses.....	»	0 25 »		60.793 »	»	61.497 75



uits de la période de 1888-1892

18	89		1890		1891		1892	
	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	
0 16 3 05	25.901 70 383 20	428.490 70 2.777 »	26.123 35 153 45	438.215 69 5.512 40	26.010 05 296 20	449 495 75 3.797 45	28.497 26 333 33	
5 22 2 86 7 29	28.511 14 72 61 54.868 65	403.358 64 3.111 80 837.738 14	29.369 67 87 54 55.734 01	424.039 96 3.572 93 871.340 98	31.156 28 99 76 57.562 29	442.404 71 3.968 71 899.666 62	30.987 78 112 68 59.931 07	
1 73 3 73 2 70	192.545 96 2.454 89 84 78	1.074.922 24 19.620 41 3.740 76	206.766 35 2.366 67 71 99	1.093.029 98 19.282 81 4.486 88	215.740 34 2.527 15 33 40	1.152.785 04 20.889 93 4.960 57	224.650 39 2.481 77 62 51	
3 45 3 81	» 195.085 63	3.614 70 1.101.898 11	» 209.205 21	4.344 80 1.121.144 47	» 218.100 89	7.170 70 1.185.806 24	» 227.197 67	
3 50 8 69 3 52	15.612 68 911 55 »	715.371 88 161.726 30 18.347 78	13.472 90 727 23 »	705.487 11 188.933 03 17.137 09	12.281 23 539 84 »	739.841 36 174.775 34 18.075 94	11.415 29 306 99 »	
9 22 9 56 5 86	1.357 03 55 14 »	22.682 43 550 69 64.282 01	1.837 27 96 49 »	23.317 32 1.049 84 71.458 98	1.889 41 86 64 »	25.557 68 850 03 69.204 44	1.339 77 69 95 »	
0 50 7 75	» »	4.515 50 62.753 25	» »	5.456 » 61.855 »	» »	5.380 50 59.123 50	» »	

OBJETS SOUJIS AUX DROITS	Mesures ou Poids	TARIF		1889		18
		VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE
Pilets, sarcelles, pluviers, bécassines .....	la pièce	0 15	»	865 50	»	724 50
Pigeons, cailles, râles, grives, ortolans, poules d'eau, plongons, jacquets, vanneaux..	»	0 10	»	13 364 50	»	11.983 10
Toutes autres espèces de gibiers à plumes, y compris les alouettes, mauviettes et merles.....	le kil.	0 30	»	875 73	»	520 83
Chevreuil, daim, cerf, biche, sanglier .....	»	0 60	»	1.669 20	»	1.490 58
Lièvres .....	la pièce	0 75	»	8.302 33	»	9.896 46
Lapins de garenne.....	»	0 25	»	2.795 »	»	2.890 25
Lapins domestiques.....	»	0 15	»	10.906 20	»	13.572 60
Truffes fraîches ou conservées, volailles et gibiers truffés; pâtés et terrines truffés....	le kil.	1 80	»	4.723 65	»	6.303 68
Pâtés et terrines de volaille, gibier, poisson et autres non truffés; galantine et charcuterie truffées; crêtes de coq.....	»	0 85	»	2.078 84	»	1.672 48
Poisson de mer ou d'eau douce, frais, salé ou apprêté, crustacés vendus à la criée à la Halle .....	le prix	10 %	»	83.564 »	»	82.081 »
Saumons et thons frais, esturgeons, elbuts, turbots, barbues, truites, homards, langoustes, écrevisses.....	le kil.	0 45	»	3.700 07	»	4.152 03
Bars, dorades, éperlans, maquereaux, soles, aloses, anguilles, brochets et carpes, saumons salés, huîtres, homards, sardines, anchois et autres poissons marinés ou apprêtés.....	id.	0 25	»	14.834 08	»	17.921 48
Poisson commun de mer ou d'eau douce, frais ou salés, y compris les crabes et les grenades.....	id.	0 10	»	896 51	»	913 03
Huîtres .....	le cent	1 20	»	9.392 27	»	11.218 87
Moules .....	hectol.	0 75	»	1.293 03	»	1.913 68
Conserves alimentaires autres que celles de viandes et de poisson; fruits confits, champignons, de toutes sortes, olives, fruits secs de table, tels que raisins, figues, dattes, pruneaux, etc.....	100 kil.	10 »	»	10.743 73	»	15.506 09
Total.....				1.271.833 03	16.066 54	1.257.407 26
<b>Fourrages.</b>						
Foin, sainfoin, trèfle, luzerne, hivernage, avoines, lentilles, vesces, féverolles en paille, et autres fourrages secs....	100 kil.	0 80	0 50	44.691 10	4.709 64	43.073 03



89	1890		1891		1892	
	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE
»	927 15	»	877 50	»	780 45	»
»	12.671 »	»	12.994 10	»	13.119 20	»
»	363 09	»	494 61	»	469 61	»
»	1.504 17	»	2 118 85	»	1 544 70	»
»	9 149 85	»	8.767 81	»	10.438 48	»
»	3.080 »	»	3.744 50	»	4.745 75	»
»	16.422 15	»	13.671 60	»	15.857 40	»
»	7.276 69	»	6.949 20	»	6.598 42	»
»	1.920 15	»	2.366 70	»	2.306 85	»
»	83.579 40	»	83.855 95	»	82.308 30	»
»	3.756 85	»	3.914 99	»	3.574 59	»
»	18.893 18	»	18.347 26	»	18.708 11	»
»	836 71	»	807 61	»	957 15	»
»	10.680 80	»	8.669 77	»	9.888 74	»
»	2.645 15	»	2.890 93	»	2.021 76	»
»	22.495 19	»	27.446 43	»	25.912 46	»
17.936 40	1.246.411 37	16.133 89	1.272 612 18	14.797 12	1 292 040 76	13 132 »
5.540 74	44.292 30	5.319 94	40.813 30	5.378 88	39.050 46	5.194 »

OBJETS SOU MIS AUX DROITS	Mesures ou Poids	TARIF		1888		18
		VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE
Paille.....	100 kil.	0 60	0 35	53.130 75	4.982 37	52.451 95
Avoines en grains, moulues ou concassées.....	»	2 »	2 »	145.246 57	19.090 28	170.688 62
Maïs en grains, moulus ou concassés.....	»	2 »	2 »	2.870 78	356 78	4.755 76
Fèves, fêverolles et vesces sèches, en grains, moulues et concassées.....	»	2 »	2 »	1.687 28	138 54	2.829 78
Sons et recoupes.....	»	1 »	0 50	4.677 93	474 90	4.984 27
Total.....				<u>252.304 41</u>	<u>29.752 51</u>	<u>278.783 41</u>
<b>Combustibles.</b>						
Bois d'orme, de chêne, de frêne, de charme, de hêtre et autres bois durs.....	le stère	2 80	1 80	11.833 77	2.410 47	10.593 23
Bois tendres et racines.....	»	1 30	1 10	9.676 35	1.480 86	10.177 05
Fagots et allume-feux.....	100 kil.	0 25	0 17	2.141 41	373 11	2.031 40
Charbon de bois.....	»	1 20	1 10	5.265 71	1.475 03	5.222 95
Charbon de terre et autres combustibles minéraux....	»	0 18	0 15	265.728 86	66.876 57	358.933 15
Coke.....	»	0 18	0 15	3.020 56	441 43	2.952 09
Cire blanche, cierges et bou- gies en cire.....	»	25 »	15 »	2.073 08	116 10	2.133 48
Bougies stéariques, acides stéarique et margarique et autres substances pouvant remplacer la cire.....	»	20 »	8 »	10.944 84	571 13	18.625 74
Total.....				<u>410.734 57</u>	<u>73.749 73</u>	<u>410.669 09</u>
<b>Matériaux.</b>						
Chaux, mortier préparé.....	100 kil.	0 22	0 20	21.681 72	2.151 90	17.474 16
Chaux pulvérisée.....	»	0 30	0 30	2.125 73	41 55	3.471 68
Ciments, objets en ciment ou mastic destinés aux con- structions, plâtres et orne- ments en plâtre, marbre pulvérisé ou stuc, terre ré- fractaire et pouzzolane....	»	1 »	1 »	22.657 65	2.294 11	66.406 90
Sables, gravier, cailloutis, trass, blocailles, cendres et autres substances entrant dans la construction, sauf la terre ordinaire du pays..	Mét. cube	0 50	0 50	16.626 97	2.105 77	20.501 56
Briques ordinaires du pays...	le mille	1 50	1 30	54.677 45	7.183 12	36.028 58
Briques de plus forte dimen- sion, briques creuses, briques façonnées ou vernissées, briques cuites au four.....	»	2 50	2 »	1.743.95	59 38	1.437 69



89	1890		1891		1892	
	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE
5.113 74	52.802 35	5.366 54	55.186 35	5.713 10	57.090 32	5.803 83
26.586 42	168.400 21	25.281 16	176 713 21	25.800 20	173.593 02	30.335 92
504 66	8 69 66	606 28	4.718 20	616 80	3.979 58	591 68
178 42	4.4 9 72	289 32	3.077 68	451 28	3.617 84	471 26
583 41	5.213 14	581 97	5.430 09	619 37	5.687 16	633 51
<u>33.507 09</u>	<u>283 207 41</u>	<u>37.545 21</u>	<u>286.008 83</u>	<u>38 579 61</u>	<u>288.018 48</u>	<u>43.030 24</u>
1.632 80	12 929 39	2.032 86	11.598 37	1.857 10	11.792 90	2.041 47
1.473 58	10.939 09	1.664 81	10 119 93	2.036 15	10.294 45	1.979 16
580 10	2.206 62	577 80	2 136 06	466 62	1.906 61	512 27
1.677 35	5.754 45	1.875 54	5.666 49	1.941 03	5.388 19	1.815 24
67.481 38	397.107 49	72.987 52	342.434 13	66.632 48	385 332 33	72.598 01
491 97	3.038 34	1.865 05	3.620 55	370 09	3.443 50	275 77
114 28	2 656 46	124 31	2.416 89	117 48	2.305 60	142 45
630 29	22.796 41	785 76	23.131 90	674 08	22 522 01	744 41
<u>74.081 75</u>	<u>457.428 25</u>	<u>81.943 65</u>	<u>408 124 97</u>	<u>74.095 03</u>	<u>442.985 59</u>	<u>80.108 76</u>
1.970 64	17.003 53	1.789 36	18.583 05	2.291 56	20.719 89	1.898 12
113 91	5.095 39	445 38	6.994 69	412 24	4.432 18	398 14
3.194 17	48.725 64	2.959 64	57.756 49	2 577 56	38.890 50	2.934 95
2.954 35	18.824 42	3.762 19	20.278 21	4.077 06	17.345 67	3.656 21
6.798 80	41.633 15	9.152 62	44.923 22	9.2.3 49	50.289 70	7.775 86
75 45	1.812 03	55 03	1.490 84	71.60	1.594 62	77 93

OBJETS SOMIS AUX DROITS	Mesures ou Poids	TARIF		1889		18
		VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE
Carreaux communs, unis ou striés, en terre cuite.....	Mille	4 »	3 50	2.987 31	484 02	6.072 67
Carreaux et pièces de carrelage en faïence, en ciment et autres imprimés ou vernissés.	»	8 »	7 »	4.703 53	316 17	4.495 80
Pierre blanche du pays, dite pierre de Lezennes, moëllons, pavés de toute espèce.	Mét. cube	0 65	0 60	3.536 77	636 17	2.939 58
Pierre de taille, matières agglomérées } pouvant remplacer la pierre dans les constructions.	»	4 40	3 30	13.013 89	644 06	9.508 24
Dalles, revêtements et carreaux de pierre de toute espèce...	M. sup	0 65	0 60	2 085 51	1.469 86	2.431 78
Marbres et granits en blocs..	Mét. cube	10 »	9 »	35 30	56 43	25 90
Marbres et granits en tranches, marbres et granits ouvrés..	»	15 »	14 »	2.659 65	239 54	2.749 20
Ardoises.....	100 kil.	1 20	1 20	4.393 75	265 84	3.527 52
Tuiles ordinaires et briquettes en terre cuite.....	Le Mille	2 75	2 25	62.75	4 09	39 57
Pannes ordinaires du pays...	»	3 85	3 »	753.95	150 51	488 27
Pannes faitières et autres façonnées, tuiles de grande dimensions, arrêtières, pots de cheminée, tuyaux et objets divers en terre cuite servant à la construction...	100 kil.	0 50	0 50	4.631 53	853 46	4.800 20
Briques, carreaux, plaques et autres objets en matière réfractaire.....	Mét. cube	6 60	5 50	4.592 95	1.024 50	5.897 90
Asphalte, bitume, goudron et brai.....	100 kil.	1 10	0 90	3.900 55	246 87	4.167 45
Bois de construction { en grume.	Mét. cube	Durs...	5 50 4 95	2.532 60	133 88	3.392 45
		Tendres	» 3 30 2 97	1.324 28	1.014 80	962 80
Bois de construction { sciés ou équarris.	»	Durs...	7 15 6 05	18.262 74	1.104 05	17.395 48
		Tendres	» 6 05 5 50	100.792 51	10.167 34	76.952 06
Bois ouvrés.	»	Durs...	8 25 7 15	834 01	258 59	1.372 88
		Tendres	» 7 15 6 60	9.302 65	1.933 13	10.021 64
Lattes refendues.....	100 mètr.	0 18	0 15	178.41	61 49	266 45
Fer et fonte entrant dans la construction.....	100 kil.	2 50	2 »	63.969 61	7.236 18	91.551 »
Plomb.....	»	2 50	2 »	8.461 93	410 90	5.751 15
Zinc.....	»	2 50	2 »	8.202 21	1.207 52	8.294 18
Glaces étamées ou non étamées avec ou sans encadrement..	»	12 »	8 »	8.376 46	205 44	8.524 86



89	1890		1891		1892	
	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE
412 79	4.328 48	379 60	3.912 58	389 18	4.486 95	291 04
233 43	4.987 07	283 38	4.926 42	351 18	5.134 10	419 73
375 33	2.171 71	1.177 92	2.190 87	204 72	951 75	166 59
748 23	5.424 66	900 87	3.925 68	888 22	9.036 47	776 10
724 32	4.551 44	1.031 42	3.871 72	1.298 16	3.824 09	971 40
1.175 48	1.512 81	1.585 51	2.258 82	1.696 87	1.808 40	2.349 01
23 40	27 20	42 03	51 30	62 37	87 70	34 56
350 85	1.742 10	607 83	1.931 05	339 92	1.904 85	483 56
254 06	3.908 36	30 15	4.126 28	44 89	3.835 23	27 42
3 70	48 37	7 88	85 93	9 57	76 61	0 79
165 98	345 64	164 32	464 14	189 32	470 64	123 95
371 97	5 229 51	704 63	6.419 23	627 48	5.978 04	1.134 32
1.149 25	5.250 62	1.163	5.354 92	1.505 66	7.416 91	1.764 24
203 28	3.409 03	157 84	8.109 34	604 12	6.795 11	316 03
157 20	2.081 52	599 32	2.088 34	402 39	4.864 43	725 13
827 03	435 21	681 29	671 41	704 11	805 87	736 31
866 76	17.469 21	1.811 45	17.528 85	2.155 65	18.201 64	2.266 25
9.035 61	85.157 08	10.447 21	101.736 28	12.413 14	88.017 10	13.236 09
204 88	829 25	121 14	966 64	373 43	1.495 37	139 28
1.823 53	10.150 41	2.120 16	11.560 93	2.504 95	11 310 49	2.318 83
44 97	210 84	43 76	694 41	63 86	302 71	58 16
15.564 44	107.431 24	12.202 86	123.999 29	11.184 48	75.145 76	14.099 46
492 76	4.653 13	382 14	3.918 40	446 08	3.932 03	668 02
1.099 69	8.123 71	1.060 16	8.741 41	1.111 54	8.130 22	1.120 14
179 20	8.619 12	307 68	7.733 64	343 36	9.442 54	386 72

OBJETS SOU MIS AUX DROITS	Mesures ou Poids	TARIF		1888		18	
		VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	
Verre à vitres et tous objets en verre entrant dans les constructions immobilières....	100 kil.	4	» 3	»	18.076 70	2.063 97	21.436 70
Total.....					415.747 01	46.837 16	442.096 37
<b>Objets divers.</b>							
Savons de toilette.....	»	24	»	»	5.823 41	»	10.376 55
Totaux des droits...					4.262.503 25	380.947 78	4.332.560 78
<b>Recettes accessoires</b>							
Droits d'emmagasinage (entrepôt réel).....					1.044 01	»	1.338 29
Escortes.....					13.642 80	907 80	13.431 »
Droit de plombage des colis..					9.750 »	»	9.900 »
Produit des marques sur les bois.....					84 27	»	55 74
Produit du prix des registres DD, des bulletins délivrés au dépotoir, des allonges de transit, etc.....					1 341 93	»	942 84
Consignations pour saisies et amendes.....					32.398 70	4.799 21	21.494 58
Part de la commune dans les répartitions.....					4.533 91	1.008 39	3.513 15
Recette sur les fonds de retraite.....					18.341 67	1.323 81	17.323 99
Total.....					4.343.440 54	388.986 99	4.400.560 37
					388.986 99		440.438 10
					4.732.427 53		4.840.998 47



89	1890		1891		1892		
	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE	VILLE	BANLIEUE
	1.834 53	25.686 08	1.701 75	22.614 48	2.118 92	21.370 40	2.074 17
	53.419 59	447.881 01	57.909 57	499.988 86	60.712 08	428.127 97	63.428 51
	»	6.920 18	»	15.518 11	»	21.815 76	»
	433.839 11	4.381.484 47	458.471 54	4.474.738 40	463.847 02	4.558.461 42	4.682.828 25
	»	1.063 29	»	876.42	»	1.136 92	»
	304 20	13.493 70	263 40	13.299 90	265 80	12.628 50	181 20
	»	9.900 »	»	9.150 »	»	11.478 »	»
	»	90 79	»	74 73	»	111 48	»
	»	1.594 94	»	1.354 40	»	1.762 57	»
	4.152 42	26.296 89	3.544 69	27.212 02	6.055 11	20.791 23	5.205 05
	829 30	4.095 24	813 04	5.446 01	1.072 96	3.235 95	1.041 20
	1.253 07	17.648 58	1.496 50	17.650 20	1.692 26	17.636 81	1.739 89
	440.438 10	4.455.672 90	464.589 17	4.549.862 08	472.933 15	4.627.242 89	494.995 64
		464.589 17		472 933 15		494.995 64	
		4.920.262 07		5.022.795 23		5.122.238 52	

---

---

**Finances.** — Ouverture de crédits sur l'exercice 1892

DÉCRET DU 10 JANVIER 1893

Loyers et canons d'arrentement aux Hospices. — Crédit supplémentaire.....	1 061.41
Lycée National. — Supplément de crédit pour subsides aux boursiers . . . . .	1.614.50
Vérification des viandes foraines. — Frais du service.....	436.25

---

---

**Alignements :**

a. — **Echange de parcelles d'alignement**

DU 15 DÉCEMBRE 1892

Echange entre la ville de Lille et M. Victor-Henri Fontaine, hôtelier, demeurant à Lille. La Ville cède à M Fontaine, 4 mètres carrés 56 centièmes de terrain, sis à Lille, à front du Parvis St-Maurice, et M. Fontaine cède à la Ville, 0,04 centièmes carrés de terrain au même lieu. Soulte de 1.130 francs à la charge de M. Fontaine.

Enregistré le 24 Décembre 1892, folio 72, case 1<sup>re</sup> ; transcrit le 11 Janvier 1893, volume 2868, n<sup>o</sup> 21 ; n<sup>o</sup> 1767 du répertoire.

---

---

b. — **Achat de maison rue du Guet**

DU 7 JANVIER 1893

Vente à la ville de Lille par M. Henri-Auguste-Marie Stricanne, employé de l'octroi, et M<sup>me</sup> Marie Vancraeynest, son épouse, demeurant



à Lille, de la maison sise à Lille, rue du Guet, n° 4, moyennant le prix de 2,000 francs.

Enregistré le 14 Janvier 1893, f° 80, case 12; transcrit le 24 Janvier 1893, volume 2.868, n° 42; n° 1 du répertoire.

---

## Adjudications

### a.— Fourniture de livres classiques

DU 22 DÉCEMBRE 1892

Adjudication au profit de M. Gaul Deloffre, libraire, demeurant à Landrecies, de la fourniture des livres classiques, nécessaires aux écoles municipales pendant les années 1893, 1894 et 1895, moyennant la somme de 36.450 francs, rabais de 39 fr. 25 0/0 à déduire, soit 23.550 fr.

Enregistré le 20 Janvier 1893, folio 81, case 8; n° 1769 du répertoire.

*Voir pour le cahier des charges Bulletin 1889, page 457.*

---

### Fourniture de bois de chauffage

DU 28 DÉCEMBRE 1892

Adjudication au profit de M. Gustave Pecqueur, marchand de bois, demeurant à Lille, de la fourniture du bois en quartiers, nécessaire au chauffage des établissements municipaux, pendant les années 1893, 1894 et 1895, moyennant le prix de 18 francs 98 centimes le stère, soit la somme de 2 277 francs 60 centimes.

Enregistré le 27 Janvier 1893, folio 84, case 10; n° 1770 du répertoire.

**Cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture du bois et des fagots nécessaires au chauffage de divers établissements municipaux pendant les années 1893, 1894 et 1895.**

Cette fourniture se compose annuellement :

- 1° De quarante stères environ de bois d'orme, de hêtre ou charme en quartiers ;
- 2° De huit cent mille fagots dits badoulets ;
- 3° De dix mille fagots dit bourrées.

### CONDITIONS SPÉCIALES

*Bois.* — Le bois devra être fourni bien sec et de bonne qualité. Il sera cubé par des jaugeurs assermentés. Le cubage sera fait dans une des cours de la Mairie, et les frais de cette opération, aussi bien que ceux de la mise en magasin, seront à la charge de l'adjudicataire.

Il n'y aura qu'un seul adjudicataire pour la fourniture du bois en question et l'Administration se réserve le droit de déterminer l'essence et la quantité pour chaque livraison.

La préférence sera accordée à celui des soumissionnaires dont le prix sera le moins élevé par rapport au maximum qui sera fixé au moment de l'adjudication.

*Fagots.* — Les fagots dits badoulets, et ceux dits bourrées, devront être fournis bien secs et en bois de bonne qualité. Ils feront l'objet de deux lots égaux, comprenant chacun 400 000 de premiers et 5.000 des seconds.

Les soumissions exprimeront distinctement les prix pour chaque espèce de fagots, et sera déclaré adjudicataire celui dont les prix appliqués aux quantités indiquées ci-dessus donneront le produit le moins élevé ; restant bien entendu que les prix à l'unité seront égaux ou inférieurs au maximum fixé.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Les adjudicataires seront tenus de fournir, aussitôt après l'adjudication et chaque fois qu'ils en seront requis, les quantités que l'Administration jugera nécessaires à chacun des établissements municipaux, même dans le cas où elles excéderaient celles prévues par le présent cahier des charges. Ils ne pourront jamais réclamer d'indemnités dans le cas où ces quantités ne seraient pas atteintes, notamment pour les bois, dont la Ville se réserve la faculté de fournir elle-même par des bois lui appartenant.

Toutes les livraisons devront s'effectuer dans les 24 heures de la demande, quelle que soit leur importance.

Le prix des fournitures sera payé dans les trois mois de la date des factures ou mémoires.

Les fournitures rejetées devront être remplacées le même jour. Si celles présentées en remplacement sont encore refusées, l'Administration y pourvoira sur le champ aux frais et risques de l'adjudicataire. Il en serait de même si les fournitures en étaient retardées ou discontinuées.

Les adjudicataires devront fournir, au moment de l'adjudication, pour garantie de l'exécution de leur marché, une caution solidaire à la satisfaction du Receveur Municipal.

Toutes les fournitures devront être conformes en qualité aux types déposés à l'Hôtel-de-Ville.

L'adjudication de chaque espèce de fournitures, aura lieu sur soumissions cachetées, écrites sur papier timbré. Les soumissions seront déposées à la Mairie, dans la boîte à ce destinée, avant l'heure fixée pour l'adjudication. Toutes celles qui seraient présentées après l'ouverture de cette boîte seront refusées.

Les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

A l'ouverture de la séance d'adjudication, le Maire ou l'adjoint délégué pour y procéder, déposera sur le bureau et sous une enveloppe cachetée, une déclaration signée de lui, et énonçant le maximum des prix au dessus desquels les offres ne seront pas acceptées.

Dans chaque catégorie, le signataire de la soumission la moins élevée parmi celles déclarées acceptables sera déclaré adjudicataire.

Les frais d'affiches et annonces, ceux de timbre, d'enregistrement et tous autres, résultant de l'adjudication, seront supportés par les adjudicataires, dans la proportion de leur marché.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de M le Préfet du Nord.

Dressé par le Directeur des travaux municipaux.

Lille, le 27 octobre 1892.

A. MONGY.

Vu par nous, Maire de Lille.

GÉRY LEGRAND.



Vu et approuvé conformément à notre lettre de ce jour.

Lille, le 26 novembre 1892.

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.

Enregistré à Lille, le 27 janvier 1893, folio 84, case 11.

Reçu trois francs soixante-quinze centimes.

BASUYAU.

---

---

**Marché de gré à gré. — Bois de chauffage**

DU 9 JANVIER 1893

Soumission par M. Louis Pennequin, marchand de bois, demeurant à Wahagnies, pour la fourniture pendant trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1893, de 1.200.000 fagots, dit badoulets, au prix de 8 fr. 25 le mille, et de 15.000 fagots dit bourrées au prix de 19 fr. 90 le mille.

Enregistré le 3 mars 1893, folio 57, case 16 ; n° 22 du répertoire.

---

---

DU 9 JANVIER 1893

Soumission par M. Eugène Dupont, marchand de bois, demeurant à Wahagnies, pour la fourniture pendant 3 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893, de 1.200.000 fagots, dit badoulets, au prix de 8 fr. 25 le mille, et de 15.000 fagots dit bourrées, au prix de 19 fr. 90 le mille.

Enregistré le 3 mars 1893, folio 97, case 15 ; n° 23 du répertoire.

---

---

### Hospices. — Administration

Nous, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 5 août 1879;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Théodore Barrois, Professeur à la Faculté de Médecine, est nommé membre de la Commission administrative des Hospices de Lille, en remplacement de M. Théry, démissionnaire.

Art. 2. — M. Barrois sortira d'exercice le 31 décembre 1893.

Art. 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 12 Janvier 1893.

Le Préfet du Nord,  
VEL-DURAND.

---

---

### Cours Municipaux

#### a. — Cours publics et gratuits d'arboriculture fruitière

Le programme du Cours d'Arboriculture pour l'année 1893 est réglé comme suit :

Le dimanche 29 janvier. — Organisation du jardin fruitier mixte; création d'un jardin spécialement consacré à la culture des arbres à fruits, choix d'un emplacement; distribution du terrain; composition du sol; assainissement; clôtures; confections des treillages d'espaliers.

Le dimanche 5 février. — Défoncement et préparation du sol; établissement des treillages des contre espaliers; choix des arbres à planter; expositions qui conviennent aux variétés de diverses essences fruitières; plantation.

Le dimanche 12 février. — Greffes les plus usitées en arboriculture;

époques auxquelles il convient de les pratiquer; choix et préparation des greffes; greffages; soins à donner aux greffes.

Le dimanche 19 février. — Principes généraux de la taille; instruments à employer pour la pratiquer; coupe des rameaux et des branches; formes à donner aux arbres fruitiers soumis à la taille; longueur à laisser aux rameaux terminant les branches charpentières.

Ces quatre premières leçons seront données au Palais Rameau, et les suivantes au jardin d'arboriculture. Les leçons d'hiver et d'été commenceront à dix heures du matin.

Le dimanche 26 février. — Culture du poirier; variétés à cultiver; sujets à planter; taille de la charpente des formes arrondies; pyramides, fuseaux, vases ou gobelets.

Le dimanche 5 mars. — Suite du poirier; taille et établissement des formes étalées; espaliers et contre-espaliers.

Le dimanche 12 mars. — Suite du poirier; classification des différentes productions de l'arbre; obtention et entretien des rameaux à fruits.

Le dimanche 19 mars. — Restauration du poirier; culture du pommier dans le jardin fruitier; variétés à préférer; choix des sujets; formation et entretien du cordon horizontal unilatéral.

Le dimanche 26 mars. — Culture du pêcher; variétés à cultiver; sujets à planter; taille et formation de la charpente.

Le samedi 1<sup>er</sup> avril. — Suite du pêcher; dénomination des différentes productions qu'il développe; taille et entretien des rameaux fruitiers; restauration des arbres mal dirigés.

Le dimanche 9 avril. — Culture de l'abricotier, du prunier et du cerisier; variétés à cultiver; choix des sujets; taille et formation de la charpente; obtention et entretien des rameaux à fruits; restauration.

Le dimanche 16 avril. — Culture de la vigne; choix des variétés; multiplication; plantation; formation de la charpente.

Le dimanche 23 avril. — Taille des sarments fructifères; restauration; soins à donner à la vigne cultivée sous verre.

Le dimanche 30 avril. — Culture des arbres fruitiers dans les vergers; préparation du sol; variétés à cultiver à haut vent; choix des arbres; plantation; taille et formation de la tige et de la couronne; élagages et soins d'entretien.



### OPÉRATIONS D'ÉTÉ.

Le dimanche 14 mai. — Ébourgeonnement et premier pincement des bourgeons des diverses espèces d'arbres fruitiers.

Le dimanche 4 juin. — Suite de l'ébourgeonnement et du pincement ; taille et cassement en vert ; palissage.

Le dimanche 25 juin. — Suite du pincement ; taille et cassement en vert, greffes ; palissage ; effeuillement et éclaircissement des fruits.

Le dimanche 16 juillet. — Soins d'entretien du jardin fruitier ; cueillette et conservation des fruits.

Le dimanche 6 août. — Indication des maladies, animaux et insectes dont les arbres fruitiers sont exposés à subir les atteintes ; moyen d'y remédier ou de les en préserver.

Les auditeurs des Cours et les visiteurs seront admis dans le Jardin sur le vu d'une Carte délivrée par le Directeur.

Proposé par M. Jadoul, Professeur-Directeur du Cours d'arboriculture.

Par raison de santé M. Jadoul sera suppléé cette année par M. Saint-Léger.

Vu :

Hôtel de Ville, le Janvier 1893.

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND.

---

#### b. — **Faculté de Droit. — Cours Municipaux 1893.**

Législation industrielle. — Lundi 8 h. 1/2 du soir. — M. Vallas : Les marques de fabrique.

Droit civil. — Vendredi 8 h. 1/2 du soir. — M. Féder : Preuves en matière civile et commerciale.

Economie politique. — Mardi 8 h. 1/2 du soir. — M. Deschamps : Questions ouvrières.

Enregistrement. — Mardi 3 h. 1/2 du soir. — M. Mouchet : L'enregistrement dans ses rapports avec le Droit civil.

Le doyen : DRUMEL.

## État-Civil :

a. — Mouvement de la Population pendant l'Année 1892.

### I. — NAISSANCES

#### ENFANTS NÉS VIVANTS

SEXE & ÉTAT-CIVIL		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAUX
Enfants légitimes . . . .	Garçons.	216	215	217	207	168	207	181	188	163	149	188	203	2.302
	Filles....	205	206	208	226	214	196	194	169	189	198	175	187	2.367
	TOTAUX	421	421	425	433	382	403	375	357	352	347	363	390	4.669
Reconnus.....	Garçons.	26	28	33	22	29	28	24	24	19	20	21	26	300
	Filles....	28	32	31	28	29	20	17	20	16	21	15	18	275
Non reconnus.	Garçons.	37	27	45	35	33	32	39	28	34	19	24	39	392
	Filles....	28	32	43	45	36	31	27	34	32	29	25	36	398
	TOTAUX	119	119	152	130	127	111	107	106	101	89	85	119	1.365
Enfants naturels	TOTAL des enfants naturels....	63	55	78	57	62	60	63	52	53	39	45	65	692
		56	64	74	73	65	51	44	54	48	50	40	54	673
	TOTAUX	119	119	152	130	127	111	107	106	101	89	85	119	1.365
Récapitulation des naissances..	Garçons . . . . .	279	270	295	264	230	267	244	240	216	188	233	268	2.994
	Filles . . . . .	261	270	282	299	279	247	238	223	237	248	215	241	3.040
	TOTAUX GÉNÉRAUX.	540	540	577	563	509	514	482	463	453	436	448	509	6.034

RENSEIGNEMENTS SUR LES NAISSANCES OU ACCOUCHEMENTS MULTIPLES

NAISSANCES DOUBLES

Nombre des accouchements ayant produit			Nombre des Enfants issus de ces accouchements.						
2 Garçons	2 Filles	1 Garçon et 1 Fille	Nés vivants.		Mort-nés.		TOTAL		
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
17	19	22	53	55	3	5	56	60	116

NAISSANCES TRIPLES

Nombre des accouchements ayant produit				Nombre des enfants issus de ces accouchements						
3 Garçons	3 Filles	1 Garçon et 2 Filles	1 Fille et 2 Garçons	Nés vivants		Mort-nés		TOTAL		
				Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

MORT-NÉS ET ENFANTS MORTS AVANT LA DÉCLARATION DE NAISSANCES

		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Octo.	Nov.	Déc.	Totaux		
Mort-nés et décédés avant la déclaration de naissance..	Légitimes..	Garçons ...	22	21	21	17	16	15	10	9	14	17	19	15	196	
		Filles.....	13	3	12	8	10	9	5	8	9	13	5	12	107	
	Naturels...	Garçons ...	6	6	5	10	8	7	4	8	6	4	4	4	8	76
		Filles.....	8	1	2	4	2	2	9	5	4	3	2	2	44	
	TOTAUX.....		49	31	40	39	36	33	28	30	33	37	30	37	423	



II. — MARIAGES. — MARIAGE PAR AGE ET PAR ÉTAT CIVIL, ENTRE :

DES HOMMES	ET DES FEMMES												TOTAL																										
	FILLES DE						VEUVES DE							DIVORCÉES DE																									
	moins de 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 35 ans	35 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans et au-dessus	TOTAL	moins de 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 35 ans		35 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans et au-dessus	TOTAL	de 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 35 ans	35 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans et au-dessus	TOTAL														
GARÇONS DE																																							
moins de 20 ans . . .	5	9	4					18																															
20 à 25 ans . . .	85	263	82	10	2	2		444																															
25 à 30 ans . . .	61	296	212	47	8	2		626																															
30 à 35 ans . . .	7	70	53	24	13	5		172																															
35 à 40 ans . . .	1	11	14	15	11	4		56																															
40 à 50 ans . . .			1	6	11	9	3	33																															
50 à 60 ans . . .					2	1		7																															
60 ans et au-dessus . . .																																							
TOTAL . . .	159	651	371	109	45	17	4	1.356	2	18	9	19	27	12		87	1	2	2	1	2	2	1												8				
VEUVES DE																																							
moins de 20 ans . . .																																							
20 à 25 ans . . .																																							
25 à 30 ans . . .																																							
30 à 35 ans . . .																																							
35 à 40 ans . . .																																							
40 à 50 ans . . .																																							
50 à 60 ans . . .																																							
60 ans et au-dessus . . .																																							
TOTAL . . .	2	31	35	28	13	17	3	129	1	8	11	30	28		83	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5		
DIVORCÉES DE																																							
moins de 20 ans . . .																																							
20 à 25 ans . . .																																							
25 à 30 ans . . .																																							
30 à 35 ans . . .																																							
35 à 40 ans . . .																																							
40 à 50 ans . . .																																							
50 à 60 ans . . .																																							
60 ans et au-dessus . . .																																							
TOTAL . . .	1	3	6	2	1	1		14							1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	
MARIAGES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAL	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAL	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAL
par mois	92	157	74	208	136	142	120	138	167	153	111	190	1.688	92	157	74	208	136	142	120	138	167	153	111	190	1.688	92	157	74	208	136	142	120	138	167	153	111	190	1.688

DÉTAILS DIVERS SUR LES MARIAGES :

Nombre des mariages précédés d'actes respectueux..	26
Nombre des mariages ayant été l'objet d'oppositions..	"
Nombre des mariages qui ont donné lieu à la rédaction d'un contrat (loi du 10 juillet 1850).....	261
neveux et tantes.....	"
oncles et nièces.....	"
des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.	5
cousins et cousines germains	38
Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés.....	386
Nombre des enfants naturels ainsi légitimés.....	528

DEGRÉ D'INSTRUCTION DES ÉPOUX

Nombre d'époux qui ont signé	leur nom...	{ hommes . . .	1.601
		{ femmes . . .	1.460
d'une croix.		{ hommes . . .	87
		{ femmes . . .	228

### III. — DIVORCES

A. — Nombre de divorcés selon l'âge respectif des Epoux								B. — Divorces Suivant la durée du mariage dissous	
AGE DE L'HOMME	AGE DE LA FEMME							DURÉE DU MARIAGE	Nombre de Divorces
	Au-dessous de 20 ans	De 20 à 25 ans	De 25 à 30 ans	De 30 à 35 ans	De 35 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 ans et au-dessus		
Au-dessous de 20 ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»	Moins de ans..... 1
De 20 à 25 ans.....	»	1	»	»	»	»	»	1	de 2 à 5 ans..... 16
De 25 à 30 ans.....	»	1	3	»	»	1	»	5	de 5 à 10 ans..... 15
De 30 à 35 ans.....	»	2	11	2	2	2	»	19	de 10 à 15 ans..... 16
De 35 à 40 ans.....	»	»	1	4	6	1	»	12	de 15 à 20 ans..... 10
De 40 à 50 ans.....	»	»	1	4	5	16	1	27	de 20 à 25 ans..... 6
De 50 ans et au-dessus.....	»	»	»	»	»	1	2	3	de 25 ans et au-dessus... 3
Totaux...	»	4	16	10	13	21	3	67	Total.... 67

NOTA

Divorces qui n'ont pas été précédés de séparation de corps.....	60
Divorces qui ont été précédés de la séparation de corps.....	7
Total égal aux précédents.....	67

c. — Nombre des divorces d'après la profession de l'homme marié

PROFESSIONS	Nombre des Divorces
Militaires et marins.....	»
Fonctionnaires et employés de l'État, des départements et des communes.....	»
Propriétaires et rentiers.....	2
Professions libérales.....	3
Agriculteurs et fermiers.....	»
Industriels (patrons).....	3
Commerçants (patrons).....	6
Employés (à l'exception des employés de l'Etat, des départements et des communes).....	12
Ouvriers journaliers et industriels.....	40
Ouvriers, journaliers et domestiques agricoles.....	»
Domestiques attachés à la personne.....	1
Autres.....	»
Total.....	67

IV. — DÉCÈS. — 1<sup>o</sup> Sexe masculin :

AGE ET ÉTAT-CIVIL DES DÉCÉDÉS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMB.	DÉCEMB.	TOTAUX	
<i>§ 1<sup>er</sup>. Décès de 0 à 1 an.</i>														
De la naissance à 4 jours accomplis	Légitimes..	6	3	2	3	1	6	6	1	4	4	3	6	45
	Naturels...	2	»	4	»	1	»	2	»	1	2	3	2	17
De 5 à 9 jours accomplis	Légitimes..	1	2	1	1	1	3	2	1	1	»	»	14	
	Naturels...	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	3	
De 10 à 14 jours accomplis	Légitimes..	1	1	1	1	1	1	2	»	1	2	1	2	14
	Naturels...	2	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	1	6
De 15 jours à 1 mois accomplis	Légitimes..	4	4	2	2	5	3	5	3	5	2	3	6	44
	Naturels...	2	3	1	»	3	2	3	2	3	4	1	2	26
De 1 à 2 mois accomplis	Légitimes..	3	2	2	1	3	2	11	6	10	6	6	6	58
	Naturels...	5	1	4	1	6	2	8	5	6	3	»	2	43
De 2 à 3 mois accomplis	Légitimes..	4	7	2	5	»	3	8	11	9	1	4	2	56
	Naturels...	2	1	1	2	1	1	2	4	2	1	1	1	19
De 3 à 6 mois accomplis	Légitimes..	12	7	6	11	11	3	14	29	13	5	6	14	131
	Naturels...	1	6	2	6	6	7	9	9	4	5	1	3	59
De 6 à 12 mois accomplis	Légitimes..	20	20	20	20	12	11	13	25	16	15	10	9	191
	Naturels...	2	2	9	5	6	3	3	9	5	4	2	4	54
Totaux des décès de la naissance à 1 an	67	59	58	58	57	48	88	105	82	56	41	61	780	
<i>§ 2. Décès de 1 à 5 ans.</i>														
De 1 à 2 ans	22	20	22	9	20	11	10	16	12	7	7	7	163	
De 2 à 3 ans	10	8	8	10	11	2	4	8	3	3	5	8	80	
De 3 à 4 ans	6	8	7	9	7	6	3	2	2	2	2	4	58	
De 4 à 5 ans	1	6	2	2	6	5	5	3	2	2	3	»	37	
Totaux des décès de 1 à 5 ans	39	42	39	30	44	24	22	29	19	14	17	19	338	
<i>§ 3. Décès de 5 à 20 ans.</i>														
De 5 à 10 ans	9	13	6	5	6	3	6	4	6	5	4	4	71	
De 10 à 15 ans	4	2	2	»	3	2	3	1	»	1	3	3	24	
De 15 à 18 ans	2	4	4	1	4	2	1	2	1	2	1	3	27	
De 18 à 20 ans (Garçons)	3	1	1	6	1	4	2	4	1	2	1	3	29	
Totaux des décès de 5 à 20 ans	18	20	13	12	14	11	12	11	8	10	9	13	151	
Totaux (§§ 1 à 3) à reporter	124	121	110	100	115	83	122	145	109	80	67	93	1269	



AGE ET ÉTAT-CIVIL DES DÉCÉDÉS		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMB.	DÉCEMB.	TOTAUX
<i>Report (§§ 1 à 3).....</i>		124	121	110	100	115	83	122	145	109	80	67	93	1269
<i>§ 4. Décès d'hommes de 20 à 60 ans.</i>														
De 20 à 25 ans	Garçons.....	4	8	5	3	4	6	4	6	2	6	2	9	59
	Hommes mariés..	1	»	2	1	»	»	2	»	»	»	»	1	7
	Veufs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 25 à 30 ans	Garçons.....	4	4	6	2	6	»	3	5	3	2	3	1	39
	Hommes mariés..	4	2	1	2	2	4	4	1	3	1	3	1	28
	Veufs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 30 à 35 ans	Garçons.....	6	4	3	1	»	6	2	4	1	7	2	3	39
	Hommes mariés..	2	6	3	6	7	3	4	4	4	7	4	3	53
	Veufs.....	1	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	4
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
De 35 à 40 ans	Garçons.....	3	4	4	1	»	2	2	2	»	2	2	4	26
	Hommes mariés..	5	7	3	5	6	6	3	2	6	6	3	6	58
	Veufs.....	»	»	3	2	»	»	1	»	»	»	1	2	9
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 40 à 45 ans	Garçons.....	4	1	2	4	1	3	»	2	2	»	»	1	20
	Hommes mariés..	10	6	5	6	»	8	5	3	5	7	2	5	67
	Veufs.....	1	2	2	»	1	»	1	»	»	»	»	1	8
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 45 à 50 ans	Garçons.....	2	2	1	»	6	1	1	1	»	»	»	1	15
	Hommes mariés..	10	6	3	13	9	3	6	4	5	7	4	7	77
	Veufs.....	4	1	1	2	»	»	1	1	»	1	1	»	12
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 50 à 55 ans	Garçons.....	2	»	1	4	2	»	»	»	2	2	3	1	17
	Hommes mariés..	9	11	4	11	5	5	9	6	9	7	4	5	83
	Veufs.....	3	»	»	3	»	2	1	»	2	2	1	1	15
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 à 60 ans	Garçons.....	10	3	3	2	»	1	1	1	»	1	1	3	26
	Hommes mariés..	18	6	19	5	4	7	8	11	6	8	6	7	105
	Veufs.....	3	3	5	5	1	3	1	2	1	1	2	1	28
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux des décès de 0 à 60 ans.....		106	76	76	79	54	60	59	62	51	68	45	63	799
Totaux (§§ 1 à 4) à reporter.....		230	197	183	179	169	143	181	207	160	148	112	156	2068

AGE ET ÉTAT-CIVIL DES DÉCÉDÉS		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMB.	DÉCEMB.	TOTAUX
<i>Report (§§ 1 à 4).....</i>		230	197	186	179	169	143	181	207	160	148	112	156	2068
<i>§ 5. Décès d'hommes de 60 ans et au-dessus.</i>														
De 60 à 65 ans	Garçons .....	7	3	5	»	»	1	3	2	1	1	1	»	24
	Hommes mariés.	13	9	13	5	6	6	6	5	4	6	8	5	86
	Veufs .....	10	2	4	5	2	3	4	3	1	1	3	1	39
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 65 à 70 ans.	Garçons .....	7	3	4	3	1	2	»	»	2	2	»	»	24
	Hommes mariés.	20	10	9	8	6	6	10	2	3	5	8	7	94
	Veufs .....	15	5	6	6	7	1	4	2	6	1	3	5	61
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 70 à 75 ans.	Garçons .....	2	1	3	»	2	»	3	1	»	»	3	1	16
	Hommes mariés.	12	5	11	8	8	2	4	5	6	7	7	8	83
	Veufs.....	10	4	4	4	6	6	1	5	»	5	4	3	52
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 75 à 80 ans.	Garçons .....	2	2	»	1	»	»	1	»	»	»	1	1	8
	Hommes mariés.	8	3	4	6	3	1	1	3	4	5	4	4	43
	Veufs.....	11	5	6	2	6	7	5	1	1	5	4	5	58
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 80 à 85 ans.	Garçons .....	2	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	4
	Hommes mariés.	4	1	1	2	1	»	»	1	1	1	1	1	14
	Veufs.....	10	8	2	3	2	3	»	1	5	2	6	2	44
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 85 à 90 ans.	Garçons .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hommes mariés.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	3
	Veufs.....	4	3	1	1	»	»	2	»	1	»	2	»	14
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 90 à 100 ans.	Garçons .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hommes mariés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Veufs.....	2	2	»	»	»	1	»	1	»	»	2	»	8
	Divorcés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux des décès de 60 à 100 ans et au-dessus.....		139	67	73	54	50	39	44	30	35	41	59	44	675
Totaux généraux.....		369	264	259	233	219	182	225	237	195	189	171	200	2743
<i>§ 6. Récapitulation du sexe masculin par état-civil.</i>														
Garçons .....		179	157	147	121	137	105	142	169	122	104	85	118	1586
Hommes mariés.....		116	72	78	78	57	51	62	50	56	66	56	61	803
Veufs.....		74	35	34	34	25	26	21	18	17	19	29	21	353
Divorcés.....		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Totaux généraux .....		269	264	259	233	219	182	225	237	195	189	171	200	2743

**2° Sexe féminin :**

AGE ET ETAT-CIVIL DES DÉCÉDÉES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMB.	DÉCEMB.	TOTAUX	
<i>§ 1<sup>er</sup>. Décès de 0 à 1 an.</i>														
De 0 à 4 jours, filles.	Légitimes..	6	2	3	1	2	6	3	4	1	1	»	29	
	Naturelles.	1	2	»	3	1	»	»	1	»	1	»	10	
De 5 à 9 jours.....	Légitimes..	2	4	»	»	3	2	»	2	»	1	1	15	
	Naturelles.	»	»	»	»	»	»	2	1	»	1	»	4	
De 10 à 14 jours accomplis.....	Légitimes..	»	1	»	»	»	»	»	3	»	1	2	7	
	Naturelles.	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1	4	
De 15 jours à 1 mois accomplis.....	Légitimes..	»	4	6	3	3	2	4	3	1	4	3	36	
	Naturelles.	1	2	1	2	1	»	1	3	»	3	»	17	
De 1 à 2 mois accomplis.....	Légitimes..	1	5	5	2	1	5	2	8	6	4	4	45	
	Naturelles.	5	2	4	2	3	3	3	2	6	4	4	58	
De 2 à 3 mois accomplis.....	Légitimes..	6	»	2	6	»	1	3	7	3	1	4	37	
	Naturelles.	1	2	3	3	1	5	4	3	3	2	1	31	
De 3 à 6 mois accomplis.....	Légitimes..	11	4	12	9	4	7	17	13	8	8	5	125	
	Naturelles.	2	4	5	3	5	7	7	17	7	4	2	64	
De 6 à 12 mois accomplis.....	Légitimes..	12	12	12	13	14	6	10	27	14	12	9	146	
	Naturelles.	5	4	4	3	3	1	2	7	5	3	»	52	
Totaux des décès de la naissance à 1 an.....		53	48	58	50	41	45	68	108	65	49	40	35	660
<i>§. Décès de 1 à 5 ans.</i>														
De 1 à 2 ans.....		19	13	16	23	15	12	15	16	9	14	11	4	167
De 2 à 3 ans.....		10	12	6	8	6	8	6	7	8	9	6	6	92
De 3 à 4 ans.....		6	3	5	7	4	6	5	4	3	1	2	2	48
De 4 à 5 ans.....		6	7	5	4	2	2	2	3	3	2	2	4	42
Totaux des décès de 1 à 5 ans....		41	35	32	42	27	28	28	30	23	26	21	16	349
<i>§ 3. Décès de 5 à 20 ans.</i>														
De 5 à 10 ans.....		3	5	12	11	3	3	5	2	1	1	»	6	52
De 10 à 15 ans.....		2	1	2	2	2	3	»	1	»	1	3	4	21
De 15 à 18 ans.....		4	3	2	3	2	1	1	2	1	6	3	1	29
De 18 à 20 ans.....		3	4	3	2	4	7	3	2	1	5	2	3	39
Totaux des décès de 5 à 20 ans.		12	13	19	18	11	14	9	7	3	13	8	14	141
Totaux (§§ 1 à 3 à reporter..)		106	96	109	110	79	87	105	145	91	88	69	65	1150



AGE ET ÉTAT-CIVIL DES DÉCÉDÉES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX	
<i>Reports (§§ 1 et 3).....</i>	106	96	109	110	79	87	105	145	91	88	69	65	1150	
<i>§ 4. Décès de 20 à 60 ans.</i>														
De 20 à 25 ans.	{ Filles .....	7	9	10	7	9	4	3	2	3	3	5	4	66
	{ Femmes mariées.	3	3	5	2	3	4	1	2	1	2	4	2	32
	{ Veuves .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	{ Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 25 à 30 ans.	{ Filles .....	5	2	7	5	8	4	6	4	3	6	2	4	56
	{ Femmes mariées.	6	8	»	3	6	3	1	1	1	7	2	4	42
	{ Veuves .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	2
	{ Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 30 à 35 ans	{ Filles .....	»	2	7	»	4	2	2	1	»	1	2	3	24
	{ Femmes mariées.	9	8	5	4	3	10	6	1	3	3	5	3	60
	{ Veuves .....	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	3
	{ Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 35 à 40 ans	{ Filles .....	3	1	3	»	1	»	3	»	2	2	»	»	17
	{ Femmes mariées.	5	3	7	3	5	4	3	4	2	9	2	3	50
	{ Veuves .....	»	2	1	1	»	1	2	»	1	»	»	1	9
	{ Divorcées.....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 40 à 45 ans	{ Filles .....	1	3	3	1	1	1	2	»	»	1	»	1	14
	{ Femmes mariées.	4	7	8	4	2	3	5	»	3	8	4	6	54
	{ Veuves .....	2	1	»	»	2	1	»	1	»	2	2	1	12
	{ Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 45 à 50 ans	{ Filles .....	3	2	1	2	»	1	1	»	»	1	»	2	13
	{ Femmes mariées.	10	8	4	5	8	4	6	1	3	4	4	3	60
	{ Veuves .....	2	»	1	1	2	2	»	»	2	»	2	5	17
	{ Divorcées.....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
De 50 à 55 ans	{ Filles .....	2	2	»	2	4	2	2	3	3	1	»	1	22
	{ Femmes mariées.	11	7	3	6	5	4	2	6	2	4	2	4	56
	{ Veuves .....	6	2	»	3	3	»	»	»	2	2	2	»	20
	{ Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 55 à 60 ans	{ Filles .....	4	3	»	2	»	»	2	»	2	1	1	3	18
	{ Femmes mariées.	2	7	7	4	7	4	1	6	1	4	8	5	56
	{ Veuves .....	5	1	3	5	5	5	5	»	5	2	1	5	42
	{ Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux des décès de 20 à 60 ans.	92	81	76	60	78	59	54	32	39	65	51	60	747	
Totaux (§§ 1 à 4) à reporter.....	198	177	185	170	157	146	159	177	130	153	120	125	1897	

AGE ET ÉTAT-CIVIL DES DÉCÉDÉES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX	
<i>Report (§§ 1 à 4) .....</i>	198	177	185	170	157	146	159	177	130	153	120	125	1897	
<i>§ 5. Décès de 60 ans et au-dessus.</i>														
De 60 à 65 ans..	Filles .....	9	»	»	1	»	»	1	1	2	»	1	16	
	Femmes mariées	9	8	4	4	3	»	5	2	3	2	3	45	
	Veuves .....	8	1	6	4	5	2	1	5	3	2	1	3	41
De 65 à 70 ans..	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Filles .....	8	4	4	1	2	»	2	»	1	3	2	28	
	Femmes mariées	10	1	6	1	4	8	1	3	»	4	1	5	44
De 70 à 75 ans..	Veuves .....	17	7	6	5	7	3	5	11	8	4	2	5	80
	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Filles .....	9	2	2	5	3	»	2	1	»	2	3	»	
De 75 à 80 ans..	Femmes mariées	7	7	4	3	5	1	5	4	4	2	3	3	47
	Veuves .....	25	9	6	8	7	5	6	4	3	7	7	9	96
	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
De 80 à 85 ans..	Filles .....	3	2	4	2	»	»	1	»	1	2	»	3	18
	Femmes mariées	»	1	1	»	1	»	2	1	»	1	2	»	9
	Veuves .....	19	11	7	3	5	7	7	2	6	5	6	5	83
De 85 à 90 ans..	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Filles .....	3	2	»	»	1	1	1	»	1	1	»	»	10
	Femmes mariées	»	»	1	1	1	»	1	»	1	»	»	»	5
De 90 à 95 ans..	Veuves .....	25	9	7	5	8	2	1	4	3	2	1	5	72
	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Filles .....	3	»	»	2	»	1	»	»	»	1	»	»	7
De 95 à 100 ans.	Femmes mariées	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	2
	Veuves .....	9	10	2	3	1	2	2	1	4	1	2	»	39
	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
De 100 à 105 ans.	Filles .....	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	
	Femmes mariées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Veuves .....	3	2	»	1	»	»	»	1	»	1	»	8	
De 105 à 110 ans.	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Filles .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
	Femmes mariées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
De 110 à 115 ans.	Veuves .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Filles .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
De 115 à 120 ans.	Femmes mariées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
	Veuves .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
	Divorcées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux des décès de 60 à 100 ans et au-dessus.....	169	76	60	49	53	33	43	41	34	45	32	51	686	
Totaux généraux.....	367	253	245	219	210	179	202	218	164	198	152	176	2583	
<i>§ 6. Récapitulation du sexe féminin.</i>														
Filles .....	168	130	150	140	112	103	133	158	107	113	87	93	1494	
Femmes mariées.....	76	68	55	40	53	46	39	31	22	53	38	41	562	
Veuves.....	122	55	39	39	45	30	30	29	35	32	27	42	525	
Divorcées .....	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	
Totaux généraux.....	367	253	245	219	210	179	202	218	134	198	152	176	2583	
<b>Récapitulation générale des Décès</b>														
Sexe masculin.....	369	264	259	233	219	182	225	237	195	189	171	200	2743	
Sexe Féminin.....	367	253	245	219	210	179	202	218	164	198	152	176	2583	
Totaux généraux.....	736	517	504	452	429	361	427	455	359	387	323	376	5326	

## MOUVEMENT DE LA POPULATION PAR NATIONALITÉ

### Mariages.

NATIONALITÉ		FEMMES							Totaux	
		Françaises	Anglaises	Allemandes	Belges	Espagnoles	Italiennes	Suissesses		Autres
HOMMES	Français...	1 250	»	3	152	»	»	2	1	1.408
	Anglais...	1	»	»	»	»	»	»	»	1
	Allemands...	»	»	»	2	»	»	»	»	2
	Belges.....	136	»	»	131	»	»	»	2	269
	Espagnols..	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Italiens....	»	»	»	1	»	»	»	»	1
	Suisses....	1	»	»	»	»	»	»	»	1
	Autres.....	3	»	»	3	»	»	»	»	6
Totaux.....		1.391	»	3	289	»	»	2	3	1.688

### Naissances (Nés vivants)

NATIONALITÉS	NAISSANCES		
	Légitimes	Naturelles	Totaux
Français.....	3.395	1.028	4.423
Anglais.....	7	1	8
Allemands.....	3	3	6
Belges.....	1.237	323	1.560
Espagnols.....	»	»	»
Italiens.....	6	1	7
Suisses.....	4	»	4
Autres.....	17	9	26
Totaux.....	4.669	1.365	6.034

### Décès

NATIONALITÉS	DÉCÈS		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Français.....	2.381	2.242	4.623
Anglais.....	1	2	3
Allemands.....	4	4	8
Belges.....	348	326	674
Espagnols.....	»	1	1
Italiens.....	2	1	3
Suisses.....	2	»	2
Autres.....	5	7	12
Totaux.....	2.743	2.583	5.326



### Etat-Civil

Statistique sanitaire du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1892 :

Population de fait de la commune d'après le dernier recensement (garnison comprise)  
200,325 habitants.

MARIAGES. . . . . 1.681 — DIVORCES. . . . . 67													
	Légitimes				Illégitimes				TOTAL				
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL				
Naissances	2302	2367	692	673	2994	3040	6034						
Mort-nés...	196	107	76	44	272	151	423						
CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	De 30 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	De 60 à 70 ans	De 70 à 80 ans	De 80 à 90 ans	De 90 à 100 ans	TOTAL
Variole.....	36	40	16	9	14	10	5	1	2	»	»	»	133
Rougeole....	6	20	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27
Scarlatine....	1	17	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	25
Érèsiopèle....	1	1	1	»	»	»	1	1	3	2	1	»	11
Méningite....	76	134	34	14	2	»	4	5	3	1	1	»	274
Apopl. céréb.	»	»	»	»	1	5	25	47	51	60	16	»	205
Paralysie....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2
Ramoll. céréb.	»	»	»	»	»	4	2	8	21	40	14	1	90
Ang. couenn.	2	17	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	22
Croup.....	4	79	8	3	»	»	»	1	»	»	»	»	95
Bronchite....	91	57	2	2	2	9	4	7	20	16	10	»	220
Bronc. chron.	»	1	1	»	3	13	17	38	67	73	13	1	227
Coqueluche..	25	37	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	66
Pneumonie et Pleurésie..	92	84	8	7	16	23	34	59	74	92	31	4	524
Phtisie pulm.	3	11	6	74	209	174	91	65	23	4	1	»	661
Autres tuberculoses....	7	26	7	14	14	21	18	4	1	3	»	»	115
Tumeurs.....	1	»	»	»	3	15	45	68	60	33	9	»	234
Mal. de cœur.	4	1	»	5	3	6	28	49	66	63	18	»	243
Diarr. Entér.	480	65	3	1	»	1	1	4	3	2	»	»	560
Fièvre typh..	1	4	2	2	4	3	»	1	»	1	»	»	18
Cholérine....	235	39	3	»	»	»	1	2	6	2	1	»	289
Carreau.....	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Fièvre et péritonite puerp.	»	»	»	1	10	4	5	»	»	»	»	»	20
Autres affect. puerpérales.	»	»	»	1	2	2	1	»	»	»	»	»	6
Catarrhe des vieill. Sénil.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	37	57	11	109
Faib. de const. des nouv-nés.	216	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	220
Autres affect. chroniques..	159	43	16	21	29	52	68	106	154	107	40	4	799
Aff. chirurg..	1	1	»	1	3	»	»	»	»	1	»	»	7
Hernies.....	1	1	»	»	»	»	2	2	2	1	»	»	9
Accidents....	»	4	»	6	6	9	4	9	9	4	1	»	52
Suicides....	»	»	»	7	7	3	8	11	14	5	1	»	56
Homicides....	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Causes incon- nues.....	1	»	»	»	»	1	»	2	1	»	»	»	5
Choléra asiat.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX..	1443	687	120	170	329	355	364	490	584	549	214	21	5326

---

## Caveaux d'attente. — Règlement et Tarif

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 90 ;

La délibération du Conseil Municipal, en date du 11 novembre 1892, approuvée par M. le Préfet le 3 Décembre suivant, laquelle établit le tarif d'occupation des caveaux d'attente ;

Arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est établi, au cimetière de l'Est, des caveaux destinés à la sépulture provisoire des corps pour lesquels il aura été pris une concession d'au moins 15 ans, ou qui doivent être ultérieurement transportés hors la ville.

Il n'y sera reçu que des corps renfermés en double cercueil, dont un en plomb.

Les demandes d'admission devront être faites au Maire, dans le bureau des Cimetières, à l'Hôtel-de-Ville.

Article 2. — La vérification des cercueils sera faite, au choix des intéressés, soit au domicile mortuaire, par le Commissaire de police, à charge de lui payer la vacation d'usage, soit dans le caveau d'attente, par le Directeur ou son suppléant.

Article 3. — Un écriteau bien apparent, scellé au plomb sur le cercueil, indiquera les nom, prénoms et date de décès du défunt. Un procès-verbal de la vérification du cercueil sera signé par un membre au moins, ou un délégué de la famille du défunt, et par le Directeur ou son suppléant.

Article 4. — La levée du corps ne pourra se faire qu'en vertu d'une autorisation du Maire, après reconnaissance de l'identité du cercueil, par un membre de la famille du défunt, en présence du Directeur ou de son suppléant et du fossoyeur. Toutes les personnes présentes signeront le procès verbal de levée, qui sera adressé au Maire.

Dans le cas où le corps devrait être transporté hors de la ville, le

Commissaire de police chargé de surveiller la levée du corps signera aussi le procès-verbal.

Article 5. — La durée maximum de l'occupation est fixée à trois mois. Cette durée pourra être prolongée par le Maire, sur la demande des intéressés, lorsque les nécessités de service le permettront.

S'il arrivait qu'un cercueil, pour quelque cause que ce soit, donnât lieu à des émanations dangereuses pour la santé publique, la famille devrait, dans le délai de 24 heures, pourvoir à l'inhumation définitive. Passé ce délai, ou en cas de plus grande urgence, l'Administration aurait droit de pourvoir de suite et d'office, à l'inhumation, aux frais de la famille intéressée.

Article 6. — Les dépôts provisoires de corps, ailleurs que dans les caveaux d'attente municipaux, sont interdits au Cimetière de l'Est.

Article 7. — La taxe d'occupation sera payable d'avance au taux de un franc par jour et ne pourra être moindre de trente francs.

Hôtel-de-Ville, le 31 Janvier 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu :

Lille, le 9 Février 1893.

*Le Préfet du Nord,*

VEL - DURAND.

---



## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Janvier 1893

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 112. — DIVORCES : 4.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	238	196	63	59	301	255	556
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	18	9	5	3	23	12	35

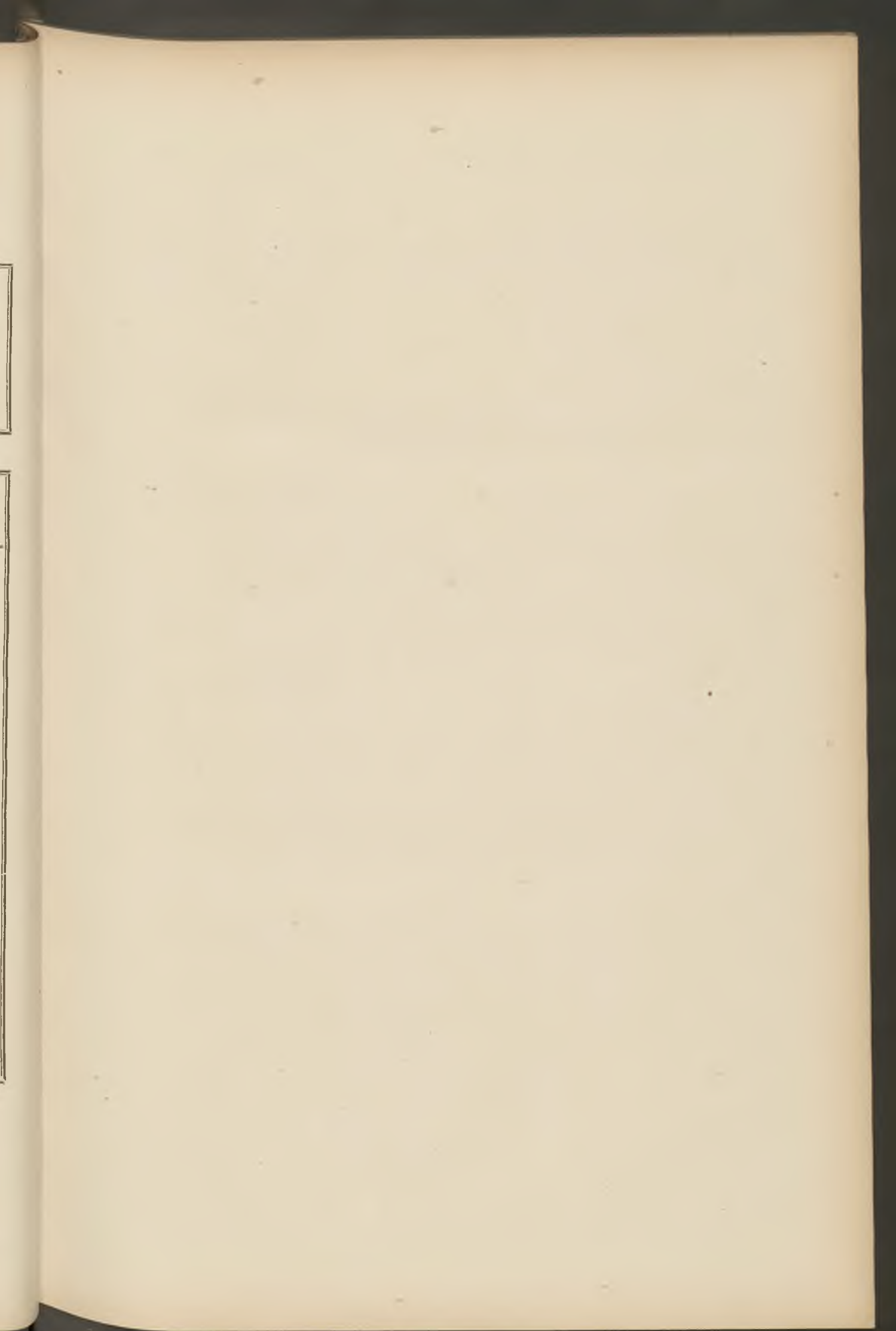
### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (*Mort-nés non compris*).

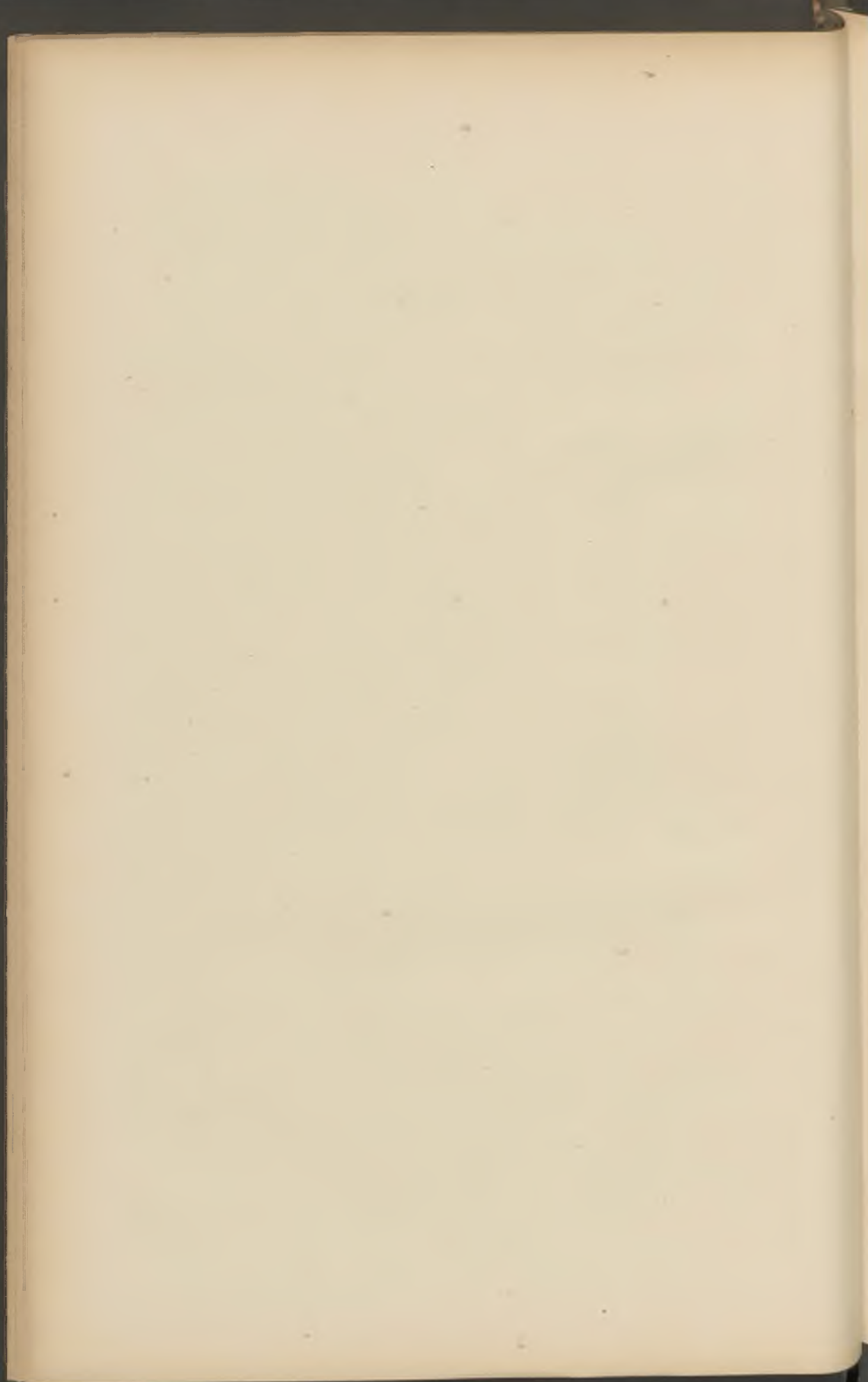
Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an					TOTAL
		de 1 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au-delà		
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	1	»	»	1	
2	Variole.....	»	»	»	»	»	
3	Rougeole.....	5	8	»	»	13	
4	Scarlatine.....	»	2	»	»	2	
5	Coqueluche.....	4	1	»	»	5	
6	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	»	11	»	»	11	
7	Choléra asiatique.....	»	»	»	»	»	
8	Phtisie pulmonaire.....	1	8	23	15	55	
9	Autres tuberculoses.....	»	3	7	»	10	
10	Tumeurs.....	»	»	2	13	25	
11	Méningite simple.....	9	10	1	1	21	
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	1	7	30	
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	1	2	
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	»	6	
15	Maladies organiques du cœur.....	1	1	»	12	28	
16	Bronchite aiguë.....	4	9	2	4	24	
17	» chronique.....	»	»	2	7	21	
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	14	12	»	5	47	
19	Diarrhée gastro-entérite.....	37	2	»	»	41	
20	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	1	»	1	
21	Autres affections puerpérales.....	»	»	1	»	1	
22	Débilité congénitale et vice de conformation	16	»	»	»	16	
23	Sénilité.....	»	»	»	»	11	
24	Suicides.....	»	»	6	1	9	
25	Autres morts violentes.....	»	2	1	1	4	
26	Autres causes de mort.....	20	12	6	21	74	
27	Causes restées inconnues.....	»	»	2	»	2	
	Total des décès.....	111	82	55	84	460	

VU :

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND





---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

## SOMMAIRE :

<b>Finances</b> : Emprunt de 1884. Liste du 2 <sup>me</sup> tirage . . . . .	38
» Comptables spéciaux, MM. Morel et Billet . . . . .	39
<b>Théâtre</b> : Nomination d'un régisseur-comptable . . . . .	40
<b>Adjudication</b> : Fournitures et travaux de tapisserie . . . . .	44
<b>Société des Courses</b> : Autorisation ministérielle . . . . .	60
<b>Carnaval</b> : Circulation des masques . . . . .	62
<b>Police</b> : Interdiction d'une salle de bal. . . . .	63
<b>État-Civil</b> : Délégation d'officier d'État-Civil . . . . .	64
» Statistique sanitaire du mois de février . . . . .	65

---



## Finances :

### a. — Emprunt de 1884. Liste du 2<sup>e</sup> tirage :

15 FÉVRIER 1893

Liste des 187 numéros sortis et remboursables à 400 fr., moins l'impôt :

94	2043	4121	5827	7884	9731	12399	14297	16634
153	2047	4216	5852	7927	9804	12465	14354	16714
179	2278	4320	5940	7932	9937	12521	14611	16757
200	2433	4560	6083	8038	10016	12590	14714	16846
205	2474	4621	6205	8230	10036	12609	14744	16910
316	2570	4669	6254	8260	10570	12909	15007	16992
362	2609	4694	6616	8325	10622	12964	15333	17012
408	2657	4709	6657	8581	10672	13000	15362	17343
476	2730	4797	6695	8627	10717	13089	15388	17364
650	2790	4853	6760	9002	10921	13142	15600	171385
730	2838	4974	6881	9006	10938	13287	15797	17389
779	2852	4980	6884	9093	11013	13302	15866	17494
857	2953	5128	6893	9177	11108	13313	15899	17594
931	2991	5219	6915	9248	11443	13429	15924	17629
977	3055	5222	7083	9275	11564	13470	15983	17707
1159	3087	5287	7112	9277	11578	13584	16101	17739
1330	3259	5478	7196	9465	11613	13617	16152	17888
1331	3725	5548	7227	9469	11721	13696	16317	17921
1949	3921	5561	7383	9563	11900	13946	16369	17955
1950	4011	5742	7596	9686	12036	14084	16532	
1955	4034	5784	7626	9701	12119	14181	16616	

Le paiement des obligations remboursables se fera, contre remise du titre et à partir du 5 Mars prochain, à Lille, à la Caisse du Receveur municipal, rue d'Inkermann, 8.

Les obligations sorties ne produiront plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

Hôtel-de-Ville, le 15 février 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

**b. — Comptables spéciaux, MM. Morel et Billet.**

Nous, Maire de la ville de Lille,

Considérant que le mode suivi jusqu'à présent pour la répartition des secours aux familles pauvres des réservistes et des territoriaux entraîne pour les intéressés de trop nombreuses pertes de temps,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Morel, Julien-Henri, employé au Secrétariat, est chargé du paiement des indemnités aux familles pauvres des soldats réservistes et territoriaux, pendant l'exercice 1893.

Il fera ces paiements contre émargement d'un état dressé par nous, et au moyen de fonds qui lui seront mandatés sur la Caisse municipale.

Il rendra compte de l'emploi des sommes par lui reçues, dans le mois de clôture de chaque distribution, conformément aux règlements sur la comptabilité publique.

Art. 2. — Les paiements auront lieu tous les jours non fériés, le matin de 9 à 11 heures, le soir de 2 à 5 heures.

M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 février 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu et approuvé :

*Lille, le 8 février 1893.*

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.

---

Nous, Maire de la ville de Lille,

Considérant que le mode suivi jusqu'à ce jour pour le paiement des primes aux vaccinateurs et des honoraires de médecins pour les différents services médicaux subventionnés par la Ville, entraîne pour les intéressés et pour le personnel municipal de trop nombreuses pertes de temps,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Billet, Auguste-Louis, employé au Contentieux, est chargé, au cours de l'exercice 1893, du paiement des primes aux vaccinateurs et des honoraires aux médecins du service médical de jour et de nuit (art. 55 et 57 du budget des dépenses).

Il fera ces paiements contre émargement d'un état dressé par nous et au moyen des fonds qui lui seront mandatés sur la Caisse municipale.

Il rendra compte de l'emploi des sommes par lui reçues, dans le mois de clôture de chaque distribution, conformément aux règlements sur la comptabilité publique.

Art. 2. — M. le Secrétaire-Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 février 1892.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu et approuvé :

*Lille, le 8 février 1893.*

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.

---

**Théâtre. —** Nomination d'un régisseur comptable.

Nous, Préfet du département du Nord, officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 25 novembre 1892, approuvant le traité de gré à gré, en date du 15 septembre précédent, passé par M. le Maire de Lille avec les sieurs Taillefer et C<sup>ie</sup>, pour l'exploitation du théâtre municipal pendant l'année 1892-1893 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 9 décembre 1892 ;

Vu la lettre de M. le Maire, en date du 23 février courant ;

Considérant que, par suite de la démission de MM. Taillefer et C<sup>ie</sup>, il

a été institué une régie municipale pour l'exploitation du théâtre et qu'il y a lieu de nommer un régisseur comptable pour continuer cette exploitation ;

ARRÊTONS ;

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Langlet est nommé régisseur comptable pour l'exploitation du théâtre municipal de Lille jusqu'à l'expiration de la saison théâtrale qui doit, aux termes du cahier des charges du 22 mars 1889, prendre fin le 15 mai prochain.

Le maximum des avances à faire au régisseur ne pourra excéder 20,000 francs par mois. La justification de l'emploi de ces avances sera faite dans les formes et délais déterminés par les articles 608 et 993 de l'instruction générale du 20 juin 1859 sur la comptabilité publique.

Art. 2. — M. Dubaele, régisseur comptable, remplacé par M. Langlet, ayant résilié ses fonctions, ce dernier reprendra la suite des opérations de son prédécesseur. A cet effet, il justifiera dans un délai de 15 jours, des recettes et dépenses qui ont fait l'objet des avances faites au nom de M. Dubaele.

Art. 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 24 février 1893.

Pour le Préfet du Nord,

*Le Secrétaire-Général,*

L. GUÉRIN.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

*Le Conseiller de Préfecture,*

GRANT.

---

**Adjudication.** — Fournitures et travaux de tapisserie.

DU 11 JANVIER 1893.

Adjudication au profit de M. Alphonse Durut-Boulet, tapissier, demeurant à Lille, rue Nationale, n° 127, des fournitures et travaux de



tapisserie à effectuer pour la ville de Lille, pendant les années 1893, 1894, 1895 et 1896, moyennant le prix de 52.800 fr. rabais de 12 % déduit.

Enregistré le 1<sup>er</sup> Février 1893, folio 85, case 17.

Numéro 24 du Répertoire.

---

**Entreprise des Fournitures et Travaux de Tapisserie à  
effectuer pour la ville de Lille**

**CAHIER DES CHARGES**

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

OBJET DE L'ENTREPRISE. — L'entreprise a pour objet les fournitures à effectuer pour les établissements municipaux, les fêtes et cérémonies publiques pendant les années 1893, 1894, 1895 et 1896.

ARTICLE 2.

MODE D'ADJUDICATION : CERTIFICAT D'ADMISSION AU CONCOURS. — L'entreprise aura lieu au concours, par voie d'adjudication, au rabais sur les prix du bordereau ci-annexé, sur soumission cachetée et d'ailleurs dans la forme que fera connaître l'affiche de publicité.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne justifie de sa qualité de Français et d'un certificat faisant connaître qu'il exerce la profession de tapissier et possède l'aptitude et les moyens d'action exigés pour assurer l'exécution des obligations imposées par le présent cahier des charges.

Ce certificat devra être délivré par une administration publique, ou un architecte connu, il sera présenté au visa du Directeur des travaux 3 jours au moins avant l'adjudication.

ARTICLE 3.

CAUTIONNEMENT. — Pour assurer l'obligation qu'il aura contracté, l'adjudicataire devra verser entre les mains du Receveur municipal un cautionnement de 600 francs. Ce cautionnement ne lui sera remboursé qu'à l'expiration de l'entreprise, c'est-à-dire après le 31 Décembre 1896.

#### ARTICLE 4.

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR. — Les fournitures et ouvrages divers que l'Administration pourra commander à l'entrepreneur sont indiqués au bordereau ci-annexé, dont les prescriptions qui y sont mentionnées forment devis et sont strictement obligatoires.

Les quantités de fournitures et ouvrages à effectuer chaque année restent indéterminées et l'entrepreneur devra se conformer aux ordres qu'il recevra. Cependant, pour fixer au début le montant des droits d'enregistrement, on évalue à 15.000 francs le montant annuel de l'entreprise.

En ce qui concerne les fournitures et travaux de l'entretien ordinaire, l'entrepreneur devra y satisfaire dans les 48 heures, mais il devra exécuter aussitôt les ordres urgents qu'il recevra.

Il exécutera dans le plus bref délai les ordres qu'il recevra pour les fêtes et cérémonies publiques. Dans tous les cas, les travaux de cette catégorie devront être complètement achevés dès la veille du jour de la fête ou de la cérémonie. A cet effet, l'entrepreneur devra se procurer les fournitures demandées à bref délai et employer les ouvriers de profession ainsi que les auxiliaires qui seraient nécessaires, en nombre suffisant, de manière à avoir achevé ses ouvrages au moment prescrit.

Et afin d'être en mesure de répondre aux nécessités du service, l'entrepreneur est tenu d'avoir constamment dans ses magasins le matériel indiqué dans la nomenclature insérée au chapitre IV du bordereau.

#### ARTICLE 5,

ORDRES JOURNALIERS ; OUVRIERS EMPLOYÉS. — L'entrepreneur devra se rendre chaque jour dans les bureaux des travaux municipaux, à l'heure du rapport, pour recevoir les ordres journaliers et les exécuter.

Il ne devra employer que des ouvriers de choix, de bonne conduite et de bonne tenue, il devra congédier sur-le champ les ouvriers qui lui seraient signalés comme ne remplissant pas ces conditions, exigées pour le travail dans les habitations, les écoles, les musées et autres établissements.

ARTICLE 6.

ATTACHEMENTS ; CARNET DU CONDUCTEUR. — L'entrepreneur devra faire constater, contradictoirement par les agents commissionnés de la ville, les fournitures et les travaux exécutés, au fur et à mesure que les faits se produiront. Ces constatations seront consignées aussitôt pour acceptation par l'Entrepreneur ou son délégué agréé. En cas de contestation, l'entrepreneur devra en faire la mention au carnet et en informer par écrit le chef de service. Il résulte de ces prescriptions que tout article, porté au carnet et non signé ou sans réserves faites, sera considéré comme valable et fera foi dans le règlement de compte. Ce règlement devra être arrêté au moins une fois chaque mois. Toute omission faite au carnet ne sera pas admise après le délai d'un mois.

ARTICLE 7.

MESURES COERCITIVES ; PÉNALITÉS. — Les ouvrages devant assez souvent être exécutés d'urgence, l'entrepreneur sera passible d'une amende de 10 francs pour chaque jour de retard apporté à l'exécution d'un ordre qu'il aura reçu, à partir du délai de l'exécution prescrit pour les travaux ordinaires par l'article 4.

En ce qui concerne les fournitures et ouvrages concernant les cérémonies et fêtes, l'Administration aura le droit, en cas de retard apporté par l'entrepreneur, de requérir d'office le concours d'autres entrepreneurs, maîtres ouvriers ou fournisseurs, afin que les ouvrages soient achevés au moment fixé par l'article 4 précité. L'entrepreneur supportera dans ce cas les dépenses supplémentaires qui auraient été faites d'office et sera passible en outre d'une amende de 200 francs, comme pénalité.

Enfin, l'Administration se réserve de résilier l'entreprise si l'entrepreneur néglige habituellement son service ou se met dans le cas d'une exécution d'office par l'Administration. Dans ce cas, le cautionnement versé restera acquis à la Caisse municipale.

ARTICLE 8.

BONNE EXÉCUTION DES TRAVAUX. — QUALITÉ DES FOURNITURES. — Les fournitures à faire par l'entrepreneur seront de la meilleure qualité et conformes aux types indiqués au devis. — Les travaux commandés devront être exécutés suivant les meilleures règles de l'art. Le matériel des fêtes

et cérémonies sera toujours en très bon état et de première fraîcheur, il devra être renouvelé lorsqu'il y aura lieu.

Faute de se conformer aux prescriptions qui précèdent, l'entrepreneur ne sera pas payé de ses fournitures et travaux, et dans le cas où ceux-ci auraient été tolérés, par exception, l'entrepreneur subira, sur les prix, une réduction qui sera déterminée par le chef de service.

#### ARTICLE 9.

PAIEMENTS. — L'entrepreneur sera payé intégralement de ses fournitures et ouvrages au fur et à mesure que le règlement sera fait. Il restera néanmoins responsable pendant un an de la bonne qualité des fournitures faites, ainsi que des façons exécutées.

Si, par insuffisance de crédits votés ou pour toute autre cause, les paiements devraient être retardés ou ajournés, l'entrepreneur ne pourra élever de réclamations d'aucune sorte. Il en serait de même si les comptes étaient arrêtés tardivement.

#### ARTICLE 10.

SECOURS AUX OUVRIERS BLESSÉS. — L'entrepreneur sera tenu de se conformer aux dispositions prescrites par l'arrêté du 15 décembre 1848 et par la circulaire ministérielle du 22 octobre 1851, en ce qui concerne les secours à accorder aux ouvriers blessés ou malades et à la retenue qui pourra être exercée à cet effet sur le montant des travaux exécutés par lui.

#### ARTICLE 11.

CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES. — L'adjudicataire est considéré comme entrepreneur de travaux communaux ; en conséquence il demeure soumis à toutes les clauses et conditions imposées aux entrepreneurs de travaux communaux par l'arrêté du Préfet du Nord en date du 30



novembre 1861, en tout ce à quoi il n'est pas dérogé par le présent cahier des charges.

Dressé par les Inspecteurs Principaux,  
Chefs de Service des Travaux Municipaux,

*Lille, le 8 juillet 1892.*

SIGNÉ : MIDARD.

PARSY.

VU ET PROPOSÉ :

Le Directeur des Travaux municipaux,

*Lille, le 8 juillet 1892.*

SIGNÉ : A. MONGY.

VU PAR NOUS,

*Le Maire de Lille,*

SIGNÉ : GÉRY LEGRAND.

Enregistré à Lille, le 1<sup>er</sup> février 1893,

F<sup>o</sup> 85, C<sup>o</sup> 17,

*Reçu 3 fr. 75 c.*

SIGNÉ : BASUYAU.

VU ET APPROUVÉ :

*Lille, le 30 novembre 1892.*

Le Préfet du Nord,

SIGNÉ : VEL-DURAND.

---

## BORDEREAU DES PRIX

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — Journées</b>			
1	Garnisseur.....	l'Heure	» 70
2	Tapissier.....	id.	» 50
3	Colleur.....	id.	» 40
4	Ouvrière.....	id.	» 30
5	Aide-Tapissier.....	id.	» 20
<b>CHAPITRE II</b>			
<b>Fournitures diverses neuves et main-d'œuvre</b>			
6	ANNEAUX DE RIDEAUX	en cuivre N° 6.....	Le cent 1 20
7		id forts N° 1.....	id. 5 »
8	BAGUETTES	en faïence.....	id. 15 »
9		de 0,015 de diamètre.....	Mètre courant » 20
10		de 0,02 id. ....	id. » 25
11		de 0,025 id. ....	id. » 30
12	1/2 rondes en sapin	de 0,03 id. ....	id. » 35
13	Pose et ajustement des 1/2 baguettes ci-dessus.....	id.	» 10
14	Pour dépose avec soin pour réemploi des 1/2 baguettes ci-dessus..	id.	» 03
15	BAGUETTES 1/2 rondes en imitation de chêne, palissandre, ébène, noyer, acajou, etc.	de 0,015 de diamètre.....	id. » 50
16		de 0,025 id. ....	id. » 70
17		de 0,035 id. ....	id. » 85
18	Pour pose et ajustement des 1/2 baguettes ci-dessus.....	id.	» 15
19	Pour dépose avec soin pour réemploi des 1/2 baguettes ci-dessus.	id.	» 05
20	BAGUETTES	de 0,011 de diamètre.....	id. » 60
21		de 0,014 id. ....	id. » 70
22		1/2 rondes ou trèfle, dorées à l'eau	de 0,027 id. ....
23		de 0,032 id. ....	id. 1 50
24	Pour pose et ajustement des 1/2 baguettes ci-dessus.....	id.	» 20
25	Pour dépose avec soin pour réemploi de 1/2 baguettes ci-dessus..	id.	» 07

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES		DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
26	BANDES livrées et posées	de calicot de 0,10 de largeur, collées sur plafond.....	Mètre courant	» 20
27		de calicot de 0,10 de largeur pour former charnières.....	id.	» 15
28		de toile forte de 0,10 pour former charnières	id.	» 30
29		de zinc neuf n° 14, de 0,03 à 0 04 de largeur, clouées avec clous galvanisés.....	id.	» 40
30		de tôle neuve, de 0,03 à 0,04 de largeur, fixées avec vis fraisées.....	id.	» 45
31		Dépose, redressage et repose des bandes de tôle ci-dessus.....	id.	» 20
32	BASANE. — Molleskine	de 1 <sup>re</sup> qualité.....	id.	4 »
33	BASANE VRAIE	( de 1 <sup>re</sup> qualité pour fauteuil.....	La peau	6 »
34		( id. pour chaise.....	id.	4 »
35	BASANE MAROQUINÉE	( de 1 <sup>re</sup> qualité pour fauteuil.....	id.	9 »
36		( id. pour chaise.....	id.	5 50
37	BATONS	( pleins, en acajou ou noyer.....	Mètre courant	1 »
38	pour Rideaux	( creux, id. id. ....	id.	1 50
39	BATON EN SAPIN	pour traverse d'oriflamme, peint, de 0,04 de diam.	id.	» 75
40	BOULES	en acajou ou noyer, ordinaires.....	La pièce	» 80
41		id. id. sculptées.....	id.	1 25
42		dorées à l'eau, ordinaires.....	id.	» 65
43		id. sculptées.....	id.	» 75
44	BOURRELETS pour Portes, livrés et posés	gros en toile forte, verte.....	Mètre courant	» 80
45		1/2 gros id. id. ....	id.	» 60
46	BOURRELETS pour Croisées, livrés et posés	gros en toile forte.....	id.	» 50
47		moyens id. ....	id.	» 40
48		petits id. ....	id.	» 25
49	CHAISES (Suivant types dé- posé dans les magasins de la Ville)	de bureau, en frêne et paille blanche, de 0,50 de hauteur.....	La pièce	5 50
50		de bureau, en frêne et paille blanche, de 0 55 de hauteur.....	id.	6 50
51	CLOUS DIVERS	grands d'Anvers.....	Le kilog.	1 25
52		moyens id. ....	id.	2 »
53		grosses perles surdorées N° 9.....	Le cent	1 50
54		lentilles dorées.....	id.	1 »
55		pointes galvanisées.....	Le k log.	1 »
56		semences galvanisées à toile.....	id.	1 50
57		semences pour garnir.....	id.	3 »
58	CORDONS	de tirage mécanique.....	Mètre courant	» 10
59		trousse en fil fort.....	id.	» 15
60		en laine, de toutes couleurs.....	id.	» 20
61		plat pour anneaux de rideaux.....	id.	» 06
62		plat pour plisser des rideaux.....	id.	» 07

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES		DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
63	CRÉMAILLIÈRES pour Stores	ordinaires en cuivre.....	La pièce	» 75
64		id. à écrou, en cuivre.....	id.	1 25
65	CRÊTES	en fil ou coton, fortes, pour grands rideaux.	Mètre courant	» 60
66		id. id. moyennes.....	id.	» 30
67		id. id. ordinaires.....	id.	» 25
68	CRÊTES	petites en soie, 1 <sup>re</sup> qualité pour meubles....	id.	» 40
69		id. id. fantaisie.....	id.	» 30
70		petites en laine, pour meubles.....	id.	» 20
71	CRIN ANIMAL	id. en or fin.....	id.	» 40
72		très fort.....	Le kilog.	5 »
73		moyen.....	id.	4 »
74		ordinaire.....	id.	3 »
75	CRIN VÉGÉTAL.....		id.	» 80
76	DRAPEAUX	façon de 1 <sup>m</sup> 00 de côté.....	La pièce	1 50
77		id. 1 <sup>m</sup> 50 id. ....	id.	2 25
78	DRAPEAUX	Façon de 2 <sup>m</sup> 00 avec double couture et cordon de renfort.....	id.	4 50
79		id. id. de 2 <sup>m</sup> 50 de côté...	id.	5 »
80		id. id. de 3 <sup>m</sup> 00 id. ...	id.	5 50
81		id. id. de 3 <sup>m</sup> 50 id. ...	id.	6 »
82		id. id. de 4 <sup>m</sup> 00 id. ...	id.	6 50
83		id. id. de 4 <sup>m</sup> 50 id. ...	id.	7 »
84		id. id. de 5 <sup>m</sup> 00 id. ...	id.	7 50
<b>ÉTOFFES</b>				
85	BASIN 1 <sup>re</sup> QUALITÉ	blanc, de 1,40 de largeur.....	Mètre courant	2 40
86		id. de 1,60 id. ....	id.	2 90
87	CALICOT 1 <sup>re</sup> QUALITÉ	écru, de 1 <sup>m</sup> 00 de largeur.....	id.	» 90
88		bleu, de 0,80 id. ....	id.	» 90
89		rouge, de 0,80 id. ....	id.	1 20
90	CALICOT blanc ordinaire, de 0,80 de largeur.....	rouge croisé, de 1,30 de largeur.....	id.	2 60
91		blanc, de 0,80 de largeur.....	id.	» 60
92	CRÊPE de 0,75 de largeur.....		id.	» 50
93			id.	2 »
94	COUTIL 1 <sup>re</sup> QUALITÉ Type déposé dans les magasins de la Ville	pour rideaux de 1,40 de largeur, en fil.....	id.	2 40
95		id. de 1,40 de largeur, en coton.	id.	1 60
96	DAMAS LAINE	1 <sup>er</sup> choix, de 1,30 de largeur.....	id.	5 50
97		2 <sup>e</sup> id. id. ....	id.	4 50
98		3 <sup>e</sup> id. id. ....	id.	3 50
99		Plus-value sur les prix ci-dessous pour cou- leur cramoisie.....	id.	» 50
100	ETAMINE EN LAINE 1 <sup>re</sup> QUALITÉ, de 0,50 de largeur, de toutes couleurs		id.	1 25



Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES		DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
101	LUSTRINE 1 <sup>re</sup> QUALITÉ glacée ou gaufrée	bleue .....	Mètre courant	» 80
102		cramoisie .....	id.	» 90
103		grenat .....	id.	» 80
104		rose .....	id.	» 90
105		verte .....	id.	» 90
106		à garnir, de 0,60 de largeur .....	id.	» 40
107	TOILES	id. de 0,70 id. ....	id.	» 60
108		id. de 0,90 id. ....	id.	» 70
109		rayée, 1 <sup>er</sup> choix, pour garde-soleil, de 1,40 de largeur .....	id.	2 60
110		verte, de 1,00 de largeur, 1 <sup>er</sup> choix .....	id.	1 50
111		forte, 1 <sup>er</sup> choix, de 1 40 de largeur, pour enveloppes de sommiers .....	id.	1 60
112		vieille, détendue et retendue .....	id.	» 25
113	1 <sup>er</sup> choix, de 0,60 de largeur .....	id.	10 »	
114	VELOURS EN LAINE	2° id. id. ....	id.	8 »
115	poil de chèvre	3° id. id. ....	id.	6 »
116		4° id. id. ....	id.	4 »
117		fortes, en laine et soie .....	La pièce.	8 »
118	EMBRASSES	moyennes, id. ....	id.	5 »
119	première qualité	fortes, en coton blanc .....	id.	2 50
120		moyennes, id. ....	id.	1 75
121	ETAİN DE 1 <sup>re</sup> QUALITÉ, le rouleau de 8,00 de longueur sur 0,50 de largeur .....		id.	8 »
122	ETOUPEs .....		Le kilog.	» 40
123	effilées de 0.10 de hauteur .....		Mètre courant.	1 20
124	FRANGES EN LAINE, 1 <sup>re</sup> qualité	id. de 0.12 id. ....	id.	1 70
125		id. de 0,15 id. ....	id.	3 50
126		id. de 0,20 id. ....	id.	4 »
127		id. de 0,25 id. ....	id.	5 »
128	GALERIE en acajou, noyer, chêne, palissandre, à gorge et à boudin		id.	6 50
129	GARNITURE DE CHAISE ET FAUTEUIL (façon)	siège de chaise, garni à épaisseur et élast <sup>es</sup>	La pièce.	3 50
130		siège de fauteuil, id. id.	id.	4 50
131		dossier de chaise .....	id.	2 »
132		dossier de fauteuil .....	id.	2 75
133		manchette ou bras .....	Les deux.	1 50
134	GLANDS en acajou ou noyer .....		La pièce.	» 40
135	HOUSSES (façon) Types de celles de l'Hôtel-de-Ville	de chaise .....	id.	1 75
136		de fauteuil .....	id.	2 25
137		de canapé .....	id.	4 50
138		de banquette .....	Mètre courant.	1 25
139	salle des mariages	de banquette avec dossier .....	id.	2 »
140		HAMPE EN BOIS peint à trois couches	pour drapeau, compris lance en bois, de 2 <sup>m</sup> 50 de longueur .....	La pièce.
141	à l'huile	pour bannière, compris les 2 boules dorées, traverse et hampe, de 2 <sup>m</sup> 50 de longueur.	id.	2 »

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES		DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
142	LANCE en Cuivre fort, repoussé p' drapeau	de 0 <sup>m</sup> 12 de hauteur, double.....	La pièce	1 60
143		de 0 <sup>m</sup> 20 id. id. ....	id.	2 50
144	JALOUSIES	pour intérieur, en treillis, compris châssis et accessoires.....	Par carreau	8 »
145		pour extérieur, à lames, compris toutes fournitures et galerie en bois découpé....	Mètre superfic.	12 »
146	LAINES EN FLOCONS 1 <sup>re</sup> qualité	du pays, préparée.....	Le kilogr.	6 25
147		de Tunis.....	id.	5 »
148		de Syrie.....	id.	4 20
149		d'Afrique.....	id.	4 »
150	LIT ÉLASTIQUE OU SOMMIER, compris bâti en bois, semblable à ceux à l'usage des postes de police ou des pompiers.....		Le lit	30 »
151		jusqu'à 2 <sup>m</sup> 00 de longueur.....	La pièce	» 60
152		id. 2 <sup>m</sup> 50 id. ....	id.	» 70
153		id. 3 <sup>m</sup> 00 id. ....	id.	» 80
154		id. 3 <sup>m</sup> 50 id. ....	id.	1 »
155		id. 4 <sup>m</sup> 00 id. ....	id.	1 25
156	ORIFLAMMES (façon)	id. 4 <sup>m</sup> 50 id. ....	id.	1 50
157		id. 5 <sup>m</sup> 00 id. ....	id.	1 75
158		id. 5 <sup>m</sup> 50 id. ....	id.	2 »
159		id. 6 <sup>m</sup> 00 id. ....	id.	2 25
160		id. 6 <sup>m</sup> 50 id. ....	id.	2 50
161		id. 7 <sup>m</sup> 00 id. ....	id.	2 75
162		en acajou, noyer ou chêne, rondes ordi- naires, avec boules.....	id.	» 50
163	PATÈRES	id. id. ovales.....	id.	» 75
164		id. id. sculptée....	id.	2 »
165	PLANCHETTES de store, compris poulies, patins en sapin de 0,025 d'épaisseur, compris fourniture et pose.....		id.	2 50
166	PORTE-EMBRASSE	en acajou, noyer ou chêne ordinaire.....	id.	1 75
167		id. id. fort.....	id.	2 75
168	POULIES EN FER	à pointe, à 1 gond, simple jeu.....	id.	1 »
169		à équerre, 1 gond, id. ....	id.	2 »
170		à pointe, 2 gonds, double jeu avec support et vis.....	id.	3 50
171		à équerre, id. id. ....	id.	4 »
172	RIDEAUX (façon)	en coutil d'une largeur, jusqu'à 2 <sup>m</sup> 00 de h..	Le rideau	» 80
173		id. id. de 2 <sup>m</sup> 00 à 4,50 id.	id.	1 »
174		en coutil d'une largeur 1/2 ou 2 largeurs jusqu'à 2,00 de hauteur.....	id.	1 10
175		id. id. de 2,00 à 4,50 de h.	id.	1 30
176		en mousseline ou en guipure, jusqu'à 2,00 de hauteur.....	id.	» 60
177		id. id. de 2,00 à 4,50 de h.	id.	1 »
178	RIDEAUX	Grands pour salon, en damas, reps, etc., doublés, crévés et frangés de toute hauteur	id.	4 »
179		Ajustement des accessoires.....	id.	» 50
180	grands et petits (Pose)	Pose d'un rideau.....	id.	» 25

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÉGLEMENT	
181	ROULEAUX DE STORE DE toutes dimensions	compris broches en fer, baguettes du bas et patins en bois . . . . . id. id. mais avec supports à équerre à congé et vis. . . . . id. id. mais avec supports en cuivre et vis . . . . .	Le store id. id.	1 20 1 90 2 »
182				
183				
184	ROULETTE pour chaise ou fauteuil en gaïac, montée sur cuivre et posée . . . . .	La pièce	» 60	
185	SANGLES pour chaises, fauteuil, canapé, etc., posées. . . . .	Mètre courant	» 25	
186	STORES de toutes dimensions (façon). . . . .	Le store	1 »	
187	STORES (Pose). (	Ajustement des accessoires. . . . .	id.	» 30
188		Pose . . . . .	id.	» 25
189	TRINGLES de store, pour la coulisse d'en bas, en sapin de 0,015 d'épaisseur. . . . .	Mètre courant	» 20	
190	VERGE en fer creux, blanchi, pour rideaux . . . . .	id.	1 »	
191	ZOSTÈRE pour matelas, banquettes, etc. . . . .	Le kilogr.	» 40	

**PAPIERS DE TENTURE (PAYÉS AU MÈTRE SUPERFICIEL)**

NOTA. — L'Administration se réserve, lorsqu'il y aura lieu, d'acheter directement les papiers en dehors de l'entreprise

	PRIX du ROULEAU	DÉCHETS 10 o/o	COLLAGE (au rouleau)	PRIX de solde du ROULEAU	PRIX du mètre superficiel	OBSERVATIONS
192	» 20	» 02	» 40	» 62	» 155	Le rouleau de papier contient 8 mètres de longueur sur 0,50 de largeur, ce qui le réduit à 4 mètres de surface. — Le nombre de mètres de papier étant compté et mesuré après le collage, il convient d'ajouter au prix du rouleau une certaine somme représentant la valeur du déchet produit par suite de l'opération du collage.  Cette perte a été estimée à 10 % du roulant sortant du magasin; en ajoutant au prix du rouleau la valeur estimée pour le déchet et celle du collage, on obtient le prix solde du rouleau ou de revient tout posé.  NOTA. — Pour les papiers au-dessus de 2 fr. 50 le rouleau on calculera le prix de revient du mètre superficiel, suivant le tableau ci-contre.
193	» 25	» 025	» 40	» 675	» 17	
194	» 30	» 03	» 40	» 73	» 18	
195	» 35	» 035	» 40	» 785	» 20	
196	» 40	» 04	» 40	» 84	» 21	
197	» 45	» 045	» 40	» 895	» 22	
198	» 50	» 05	» 40	» 95	» 23	
199	» 55	» 055	» 40	1 005	» 25	
200	» 60	» 06	» 40	1 06	» 265	
201	» 65	» 065	» 40	1 115	» 28	
202	» 70	» 07	» 40	1 17	» 295	
203	» 75	» 075	» 40	1 225	» 305	
204	» 80	» 08	» 40	1 28	» 32	
205	» 85	» 085	» 40	1 335	» 335	
206	» 90	» 09	» 40	1 39	» 35	
207	1 »	» 10	» 40	1 50	» 38	
208	1 10	» 11	» 40	1 61	» 40	
209	1 20	» 12	» 40	1 72	» 43	
210	1 30	» 13	» 40	1 83	» 46	
211	1 40	» 14	» 40	1 94	» 485	
212	1 50	» 15	» 40	2 05	» 51	
213	1 60	» 16	» 40	2 16	» 54	
214	1 70	» 17	» 40	2 27	» 57	
215	1 80	» 18	» 40	2 38	» 595	
216	1 90	» 19	» 40	2 49	» 62	
217	2 »	» 20	» 40	2 60	» 65	
218	2 10	» 21	» 40	2 71	» 68	
219	2 20	» 22	» 40	2 82	» 705	
220	2 30	» 23	» 40	2 93	» 73	
221	2 40	» 24	» 40	3 04	» 76	
222	2 50	» 25	» 40	3 15	» 79	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
223	BORDURES DE PAPIER	Mètre courant	» 20
224	DE TENTURES,		
225	livrées et collées,		
226	(prix moyens)		
227	PLUS-VALUE		
228	sur les prix des	id.	» 25
229	bordures ci-dessus	id.	» 35
230	ENCOLLAGE D'ENDUITS	id.	» 04
	pour recevoir les papiers de tenture.	id.	» 08
		id.	» 08
		id.	» 16
		Mètre superfic.	» 05
<p>OBSERVATIONS. — Les objets non compris dans le bordereau qui précède seront fournis à prix débattu et convenu par écrit avant toute fourniture ou travail.</p> <p>Tout ouvrage qui serait fait contrairement à cette règle ne sera payé qu'au prix déterminé par le Chef de service, si toutefois le travail est accepté.</p> <p>L'Administration se réserve aussi le droit d'acheter directement les objets compris au bordereau. Ces objets seront payés au fournisseur par l'entrepreneur, qui recevra sur le prix d'achat 5 0/0 pour avance de fonds, bénéfice et faux frais.</p> <p>Ces observations s'appliquent également aux chapitres suivants.</p> <p>Des échantillons de toutes les matières sont déposés au bureau du Chef de service ou dans le magasin, pour servir de type aux fournitures.</p>			
<p>CHAPITRE III</p> <p>Nettoyage et menu entretien</p> <p>Les prix de détails des objets neufs à fournir pour l'entretien seront pris dans le chapitre 2<sup>me</sup> du présent bordereau.</p>			
231	DRAPEAUX LAVÉS	de 1,00 à 2,00 de côté.	La pièce » 40
232	et menues répara-	de 2,00 à 3,00 id	id. » 60
233	tion compris	de 3,00 à 4,00 id	id. » 80
234	remise sur la hampe	de 4,00 à 5,00 id	id. 1 »
235	HOUSSE DÉMONTÉE,	de chaise	id. » 40
236	LAVÉE,	de fauteuil	id. » 50
237	menues réparations et remontée	de canapé	id. » 80
238	PLUS-VALUE	d'une chaise	id. » 25
239	sur les prix des	d'un fauteuil	id. » 35
240	housses ci-dessus	d'un canapé.	id. » 65
241	pour démonter et recoudre les galons	jusqu'à 3,00 de longueur	id. » 65
242	ORIFLAMMES LAVÉES	de 3,00 à 4,00 id	id. » 80
243	menues répara-	de 4,00 à 5,00 id	id. 1 »
244	tions et remontage	de 5,00 à 6,00 id	id. 1 25
245		de 6,00 à 7,00 id	id. 1 50
246	RIDEAUX ET STORES	jusqu'à 2,50 de hauteur	id. » 60
247	LAVÉS ET menues réparations	de 2,50 à 4,50 id	id. 1 »



Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES		DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
248	RIDEAUX EN	} jusqu'à 2,50 de hauteur . . . . .	La pièce	» 50
249	MOUSSELINE LAVÉS ET menues réparations		de 2,50 à 4,50 id . . . . .	id.
250	RIDEAUX DE	} jusqu'à 2,50 de hauteur . . . . .	id.	» 65
251	GUIPURE LAVÉS ET menues réparations		de 2,50 à 4 50 id . . . . .	id.
252	CANNAGE	} d'une chaise ou tabouret . . . . .	id.	2 25
253			d'un fauteuil . . . . .	id.
254	REMPAILLAG en paille blanche	} d'une chaise ou tabouret . . . . .	id.	1 60
255			d'un fauteuil . . . . .	id.
256	REMPAILLAG en jonc	} d'une chaise ou tabouret . . . . .	id.	1 25
257			d'un fauteuil . . . . .	id.
258	SOMMIERS ÉLASTIQUES pour postes	} Démonté, lavé et remonté la toile de recou- vrement, battage du sommier. . . . .	id.	» 70
259			Démonté, lavé et remonté la toile de recou- vrement et battage pour traversin . . . . .	id.
260	de police et de pompiers	} Sommier dégarni entièrement et regarni . . . . .	id.	4 50
261			Façon d'un drap de sommier . . . . .	id.
262	MATELAS EN LAINE	} id d'une taie de traversin . . . . .	id.	» 12
263			battu et remonté . . . . .	id.
264	} cardé et remonté . . . . .	id.	4 25	
265		Lavage de la toile et menues réparations . . . . .	id.	» 30
266	TRAVERSINS EN LAINE	} battu et remonté . . . . .	id.	» 25
267			cardé et remonté . . . . .	id.
268	Lavage de la toile et menues réparations . . . . .	} id.	id.	» 10
269			TAPIS déposé battu avec soin et reposé. . . . .	Mètre superfic.
270	TAPISSERIE ou papier de tenture, nettoyé à la mie de pain, compris fourniture du pain . . . . .	id.	id.	» 10

#### CHAPITRE IV

#### Fêtes et Cérémonies publiques

*(Prescription formant devis)*

L'entrepreneur devra fournir, en location, pour les fêtes et les cérémonies publiques, les objets indiqués au présent chapitre et suivant les quantités qui lui seront demandées.

Ces objets seront de première fraîcheur et seront payés pour location, pose et dépose aux prix du présent chapitre.

Ces prix sont établis pour plusieurs journées, c'est-à-dire pour toute la durée de la fête ou cérémonie.

Si en cas de mauvais temps ou pour tout autre cause, la fête ou cérémonie était retardée de dix jours au plus, l'entrepreneur ne recevrait aucune indemnité, ni plus-value pour son matériel placé à couvert, mais il recevra une allocation de moitié de la valeur de location, pose et dépose, pour le matériel à découvert et qui aurait dû être démonté et remisé.

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de l'UNITÉ	PRIX du RÉGLEMENT	Quantités
	<p>L'entrepreneur devra poser et déposer et rentrer aux magasins, aux prix du présent bordereau, le matériel des fêtes appartenant à la ville.</p> <p>L'entrepreneur ne recevra aucune indemnité pour les dégradations à son matériel qui seraient dues à la malveillance ou occasionnés par l'action du temps, pluie, soleil, vent, etc., ou accidentellement par le fait des ouvriers divers, employés aux travaux des fêtes et cérémonies publiques. Mais si ces dégradations étaient occasionnées par le fait du public, malgré la surveillance que l'entrepreneur est tenu d'apporter à la conservation de son matériel, le chiffre de l'indemnité qui pourra lui être allouée sera déterminé à l'amiable entre lui et le chef de service, sous la sanction de l'Administration.</p>			
	<p><b>Approvisionnement en réserve dans le magasin de l'Entrepreneur</b></p> <p><b>MATÉRIEL DE RÉSERVE</b></p>			
	<p>Afin de se trouver en mesure de satisfaire aux commandes qui lui seront faites, l'entrepreneur devra faire constater et justifier près du chef de service, dans les deux mois à partir de l'approbation de l'adjudication, sous peine de déchéance de son entreprise et perte de son cautionnement, qu'il possède en réserve dans ses magasins, le matériel désigné dans la nomenclature ci-après :</p> <p>Ce matériel devra être conforme aux types spécimens déposés dans les magasins de la Ville.</p>			
	SAVOIR :			
	Drapeaux français, en coton.....	»	»	500
	Id. belges, id. ....	»	»	100
	Id. français, en laine .....	»	»	3000
	Id. belges, id. ....	»	»	300
	Oriflammes françaises, en coton de 2 <sup>m</sup> 50 × 0 <sup>m</sup> 60 .....	»	»	200
	id. belges id. id. ....	»	»	100
	Id. françaises, id. de 4 <sup>m</sup> 50 × 0 <sup>m</sup> 80 .....	»	»	200
	Id. belges, id. id. ....	»	»	100
	Id. françaises, en laine, de 4 <sup>m</sup> 00 × 0 <sup>m</sup> 50 .....	»	»	300
	Id. belges, id. id. ....	»	»	100
	Id. françaises, id. de 4 <sup>m</sup> 50 × 1 <sup>m</sup> 00 .....	»	»	1500
	Id. belges id. id. ....	»	»	200
	Ecussons aux armes de la Ville.....	»	»	250
	Id. avec les initiales R. F.....	»	»	250
	Id. avec trophées d'instruments de musique .....	»	»	100

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÉGLEMENT	Quantité
	Grands écussons aux armes de la ville . . . . .	»	»	15
	Id. avec les initiales R. F. . . . .	»	»	15
	Porte-Hampe de 5 drapeaux . . . . .	»	»	600
	Id. de 7 drapeaux . . . . .	»	»	100
	Velours rouge sans ornement . . . . .	»	»	300 <sup>m</sup>
	Id. pour draperies avec crête et frange en or. . . . .	»	»	600 <sup>m</sup>
	Rideaux en velours rouge avec crête en or, de 5 <sup>m</sup> 00 de hauteur, en 3 largeurs par rideau. . . . .	»	»	24
	Rideaux en velours rouge avec crête en or, de 4 <sup>m</sup> 00 de hauteur, en 2 largeurs par rideau. . . . .	»	»	50
	Embrasses avec 2 glands en or (glands de 0 <sup>m</sup> 30 de hauteur). . . . .	»	»	80
	Cordelières, jeu de câbles avec glands de 0 <sup>m</sup> 30 de hauteur, en or, pour milieu des portières . . . . .	»	»	40
	Galons en or de 0 <sup>m</sup> 04 de largeur . . . . .	»	»	3000 <sup>m</sup>
	Id. de 0 <sup>m</sup> 25 de largeur . . . . .	»	»	500 <sup>m</sup>
	Toile grenat, de 1 <sup>m</sup> 20 de largeur . . . . .	»	»	600 <sup>m</sup>
	Toile forte écrue, pour couvertures de kiosques . . . . .	»	»	1200 <sup>m</sup>
	Tombouctou en laine. . . . .	»	»	1000 <sup>m</sup>
	Portières en velours noir avec crête et frange en argent, de 5 <sup>m</sup> 00 de hauteur en 4 largeurs par rideau. . . . .	»	»	12
	Portières en velours noir avec crête et frange en argent de 4 <sup>m</sup> 00 de hauteur en 2 largeurs par rideau. . . . .	»	»	12
	Velours noir pour draperies avec crête et frange en argent . . . . .	»	»	100 <sup>m</sup>
	Lambrequin en velours noir, pour catafalque, avec glands, étoiles et passementeries en argent . . . . .	»	»	10
	Drap noir. . . . .	»	»	1200 <sup>m</sup>
	Mérinos noir . . . . .	»	»	500 <sup>m</sup>
	Galons en argent de 0 <sup>m</sup> 04 de largeur . . . . .	»	»	500 <sup>m</sup>
	Id. noirs Id. Id. . . . .	»	»	500 <sup>m</sup>
	Chandeliers argentés. . . . .	»	»	100
	Larmes en métal argenté, grandes . . . . .	»	»	1200
	Id. Id. moyennes . . . . .	»	»	600
	Etoiles Id. grandes . . . . .	»	»	1200
	Id. Id. moyennes . . . . .	»	»	600
	Tapis de 0 <sup>m</sup> 90 de largeur . . . . .	»	»	1000 <sup>m</sup>
	Id. 1 <sup>m</sup> 80 Id. . . . .	»	»	800 <sup>m</sup>
	Fauteuil en bois doré, garnis en velours rouge avec le dossier. . . . .	»	»	12
	Chaises Id. Id. . . . .	»	»	12
	Indépendamment des quantités ci-dessus, l'entrepreneur devra fournir les objets qui lui seront demandés en supplément, sans augmentation de prix.			
271	BANQUETTES			
272	rembourr. en zostère	sans dossier . . . . .	Mét. cour.	2 »
	avec	avec dossier . . . . .	id.	3 »
273	housse en velours	moins-value sur les prix ci-dessus pour		
	crête et franche en or	housse sans crête et frange en or . . . . .	id.	» 75

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES		DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
274	BANQUETTES rembourr.en zostère avec	} sans dossier..... avec dossier.....	Mètre courant id.	1 10 1 30
275	housses en calicot de toutes couleurs			
276	HOUSSE DE BANQUETTES	en velour avec crête et frange en or.....	id.	1 50
277	Id. id.	sans crête et frange en or.....	id.	» 75
278	Id. id.	en calicot de toutes couleurs.....	id.	» 60
279		tendu, en location pour l'intérieur, compris pose et dépose.....	id.	» 25
280	CALICOT	} plissé pour draperie, compris pose et dé- pose (mesuré développé).....	id.	» 50
281	de toutes couleurs de			
282	0 <sup>m</sup> 80 de largeur	Plus-value sur les prix ci-dessus, pour loca- tion à l'extérieur.....	id.	1 » » 05
283		Plus-value pour draperie avec crête et frange en or.....	id.	» 50
284	DAMAS LAINE OU REPS	en location, compris pose et dépose.....	id.	» 40
	DRAPEAUX	} posés isolément dans différents quartiers (français ou étrang.) suivant types déposés dans les magasins	La pièce id.	» 50 » 75
285				
286		en coton, compris location et dépose.....		
	ORIFLAMMES	} en coton, de 2 <sup>m</sup> 50×0 <sup>m</sup> 60..... en coton, de 4 <sup>m</sup> 50×0 <sup>m</sup> 80..... en laine, de 4 <sup>m</sup> 00×0 <sup>m</sup> 50..... en laine, de 4 <sup>m</sup> 50×1 <sup>m</sup> 00.....	id. id. id. id.	» 50 » 65 » 70 1 20
287	françaises ou étrang.			
288	en location, com- pris pose et dépose, suivant types			
289	déposés dans les magasins			
290				
291	PORTIÈRES OU RIDEAUX AVEC DRAPERIES, compris embrasses, de plusieurs largeurs, en location compris pose et dépose, en damas laine, en algérienne, en tomboutou laine, en reps laine et en fantaisie jute, belle qualité.....		Par porte	6 »
292	PORTIÈRES OU RIDEAUX AVEC DRAPERIES, grandes, de plusieurs largeurs semblables à celle posée ordinairement à l'entrée de la grande cage d'escalier de l'Hôtel de-Ville.....		id.	30 »
293	PORTIÈRES OU RIDEAUX EN VELOURS en location pour intérieur, compris pose et dépose, de 4 <sup>m</sup> 00 de hauteur en 2 largeurs, avec crêtes, franges, et embrasses à glands de 0 <sup>m</sup> 30 de hauteur, en or, suivant types déposés dans les magasins.....		id.	10 »
294	Id. id. id. mais de 5 <sup>m</sup> 00 de hauteur, en 3 largeurs.....		id.	14 »
295	RIDEAUX EN GUIPURE	de 5 <sup>m</sup> 00 de hauteur sur 2 <sup>m</sup> 20 de largeur pour rideau mystère.....	Le rideau	2 »
296	compris location,	de 4 <sup>m</sup> 00 de hauteur sur 1 <sup>m</sup> 40 de largeur....	id.	1 25
297	pose	de 3 <sup>m</sup> 00 de hauteur sur 1 <sup>m</sup> 00 de largeur....	id.	» 75
298	et dépose	de 2 <sup>m</sup> 00 de hauteur sur 0 <sup>m</sup> 80 de largeur....	id.	» 50



Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT	
299	TAPIS DE PIED de 0 <sup>m</sup> 90 de largeur, compris location, pose et dépose	Mètre courant	» 50	
300	TAPIS DE TABLE en drap noir, de 4 <sup>m</sup> 00 de longueur sur 2 <sup>m</sup> 80 de largeur, compris location, pose et dépose.....	Le tapis	2 »	
301	TAPIS DE TABLE en damas laine, en tombouctou laine ou fantaisie compris l cation par largeur, pose et dépose.....	Mètre courant	» 40	
302	FAUTEUIL EN LOCATION, compris double transport, en bois doré avec dossier garni, recouvert en velours. Faire accepter les types par l'Administration.....	La pièce	5 »	
303	CHAISE id. id. ....	id.	4 »	
304	de 3 drapeaux, pour façon et dépose.....	id.	1 »	
305		de 5 id. id. ....	id.	1 20
306		de 7 id. id. ....	id.	1 40
307	TROPHÉES de drapeaux français ou étrangers suivant les types déposés dans les magasins de la Ville	Drapeau en laine, en location, compris pose et dépose, de 1 <sup>m</sup> 20 sur la hampe et de 1 <sup>m</sup> 50 de longueur.....	id.	» 40
308	id. id. de 1 <sup>m</sup> 50 sur la hampe de 1 <sup>m</sup> 50 de longueur.....	id.	» 50	
309		id. id. en coton de 1 <sup>m</sup> 10 sur la hampe et 1 <sup>m</sup> 20 de longueur..	id.	» 25
310	Ecusson aux armes de la Ville, écusson avec les initiales R F ou avec attributs d'instruments de musique, compris porte-hampe, location, pose et dépose.....	id.	1 »	
311	Grand écusson id. id.	id.	2 »	
312	TOILE pour couverture de kiosque, location, pose et dépose.....	Mètre courant	» 60	
313	de 1 <sup>m</sup> 20 de largeur, de toutes couleurs	pour soubassement, tapis, etc., etc., location, pose et dépose.....	id.	» 40
314	pose seulement.....	id.	» 15	
315	Location, pose et dépose, sans ornement en or.....	id.	» 75	
316	VELOURS pour l'intérieur de 0,60 de largeur	Location, pose et dépose, mais avec crête et galon en or.....	id.	1 »
317	Location, pose et dépose, pour draperie avec crête en or de 0,05 de largeur et frange en or de 0,20 de largeur (mesure avec développement).....	id.	1 50	
318		Plus-value pour location à l'extérieur, sur les trois prix ci-dessus..	id.	» 50
319	GALONS EN OR pour l'intérieur	de 0,025 de largeur, en location, pose et dépose.....	id.	» 10
320		de 0,04 de largeur, en location, pose et dépose.....	id.	» 20
321	Plus-value sur les 2 prix ci-dessus pour location à l'extérieur.....	id.	» 05	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	DÉSIGNATION de L'UNITÉ	PRIX du RÈGLEMENT
322	Mérinos, location, pose et dépose (largeur de l'étoffe . . . . .	Mètre courant	» 20
323	Drap noir, id. id. . . . .	id.	» 25
324	Galon en argent, location, pose et dépose.	id.	» 20
325	TENTURES FUNÈBRES } Velours pour draperie, avec crête et frange en argent, location, pose et dépose (mesuré avec développement). . . . .	id.	1 50
326	Velours pour lambrequin, avec crête et frange en argent, location, pose et dépose (mesuré avec développement). . . . .	id.	1 50
327	Portière en velours avec crête, frange et embrasses en argent, de 4 <sup>m</sup> 00 de hauteur sur 2 <sup>m</sup> 00 de largeur, location, pose et dépose. . . . .	La portière	10 »
328	Portière en velours avec crête, frange et embrasses en argent, mais de 5 <sup>m</sup> 00 de hauteur, sur 4 <sup>m</sup> 00 de largeur. . . . .	id.	20 »
329	Larme grande, en métal argenté, location, pose et dépose . . . . .	La pièce	» 02
330	TENTURES FUNÈBRES } Larme petite, en métal argenté, location, pose et dépose . . . . .	id.	» 01
331	Etoile grande, en métal argenté, location, pose et dépose. . . . .	id.	» 02
332	Etoile petite, en métal argenté, location, pose et dépose . . . . .	id.	» 01
333	Crêpe pour drapeaux, écussons, lanternes, etc., etc., en location, pose et dépose (largeur de l'étoffe) . . . . .	Mètre courant	» 50
334	Poêle en velours pour cercueil de 4 largeurs de velours, compris crête et frange en argent, location, pose et dépose . . . . .	Le poêle	8 »
335	TENTURES FUNÈBRES } Flanelle blanche, location, pose et dépose (largeur de l'étoffe). . . . .	Mètre courant	» 50
336	Gland en argent, location, pose et dépose de 0 <sup>m</sup> 30 de hauteur. . . . .	La pièce	» 50

Vu et proposé,  
LE DIRECTEUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX  
Lille, le 8 Juillet 1892.  
Signé : **A. MONGY.**

Dressé par les Inspecteurs principaux  
CHEFS DE SERVICE.  
Lille, le 8 Juillet 1892,  
Signé : **MIDARD.**  
Signé : **PARSY.**

Vu par nous :  
MAIRE DE LILLE,  
Signé : **GÉRY LEGRAND.**

Enregistré à Lille, le 1<sup>er</sup> Février 1893.  
F° 85 C° 17.  
Reçu 3 francs 75 centimes.  
Signé : **BASUYAU.**

Vu et approuvé.  
Lille, le 30 Novembre 1892.  
Le Préfet du Nord,  
Signé : **VEL-DURAND.**

---

**Société des Courses.** — Autorisations ministérielles.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ARRÊTÉ :

Le Ministre de l'Agriculture,  
Vu la loi du 2 juin 1891, ayant pour objet de réglementer l'autorisation  
et le fonctionnement des courses de chevaux ;  
Vu le décret du 7 juillet suivant ;  
Vu les statuts de la Société des Courses de Lille ;  
Vu la demande faite par ladite Société ;  
Vu l'avis du Préfet ;  
Vu l'avis du Conseil supérieur des Haras ;

ARRÊTE :

La Société des Courses de Lille est autorisée, conformément aux  
prescriptions de la loi du 2 juin 1891 et du décret du 7 juillet suivant,  
susvisés, à ouvrir son hippodrome.

Fait à Paris, le 23 Février 1892.

*Le Ministre de l'Agriculture,*

VIGER.

---

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

ARRÊTÉ :

Le Ministre de l'Agriculture,  
Vu la loi du 2 juin 1891, ayant pour objet de réglementer l'autorisation  
et le fonctionnement des courses de chevaux ;  
Vu le décret du 7 juillet suivant ;

Vu la demande de la Société des Courses de Lille (Nord) et les pièces à l'appui ;

Vu l'avis du Préfet ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des Haras ;

Vu l'arrêté ministériel de ce jour qui a autorisé ladite Société à ouvrir son hippodrome ;

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — La Société des Courses de Lille est autorisée à organiser, sous sa responsabilité, le pari mutuel sur son hippodrome, aux dates indiquées ci-dessous :

Lundi 3 avril 1893 ;

Jeudi 11 mai 1893 ;

Dimanche 25 juin 1893 ;

Dimanche 8 octobre 1893.

Art. 2. — Il sera prélevé sur la masse des sommes engagées au pari mutuel et avant tout autre prélèvement :

2 % en faveur des œuvres de bienfaisance ;

1 % en faveur de l'élevage ;

7 % pour les frais d'organisation.

Le montant des prélèvements opérés en faveur des œuvres de bienfaisance et de l'élevage sera versé, dans un délai de huit jours, à la caisse du Trésorier-Payeur général ou du receveur des Finances de l'arrondissement, par les soins du Président de la Société, qui devra remettre à l'appui des versements un bordereau spécial à chaque nature de prélèvement, certifié exact par lui et visé par le Préfet.

Art. 3. — Il sera adressé directement au Ministère de l'Agriculture (cabinet du Ministre), dans les quatre jours qui suivront chaque réunion, un compte rendu des opérations du pari mutuel, établi en double exemplaire et conforme au modèle adopté par l'Administration.

Deux autres exemplaires seront transmis au Préfet du département pour les besoins de la comptabilité.

Art. 4. — Aucun changement ne pourra être apporté dans le nombre et la date des journées de courses sans autorisation ministérielle.



Art. 5. — Il devra également être donné avis, le cas échéant, de la non-utilisation de la présente autorisation.

Art. 6. — Le Préfet du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 23 février 1893.  
*Le Ministre de l'Agriculture.*  
VIGER.

---

### **Carnaval. — Circulation des Masques.**

Nous, Maire de la Ville de Lille. Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 94 et 98 ;

#### ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup> — La circulation des masques est interdite après les bals du MARDI-GRAS.

En conséquence, et dès le lendemain Mercredi, à huit heures du matin, il est formellement défendu à tout individu masqué ou travesti, de parcourir la voie publique, de faire usage de tambours ou d'instruments quelconques, et de se livrer à des cris ou à des chants rappelant les licences du Carnaval.

Cette interdiction ne s'applique pas toutefois au Dimanche de la Mi Carême, pendant lequel la circulation des masques et les bals masqués sont autorisés dans les conditions ci-dessus.

Art. 2. — Pendant le Carnaval et le jour de la Mi-Carême, le stationnement des voitures de masques est autorisé sur la voie publique, sauf dans les parties occupées par les lignes de tramways et dans une zone d'un mètre en dehors de ces lignes. De deux à six heures du soir, les cars ne circuleront qu'au pas des chevaux sur tous le parcours compris entre le Théâtre et la rue de l'Hôpital-Militaire.

Art. 3. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 Février 1893.  
*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

*Extrait du règlement de police de la voie publique, du 17 Décembre 1873*

Art. 165.— Il est défendu à toutes personnes travesties ou masquées :

1° de porter aucune arme, de quelque nature que ce soit, ou aucun objet en tenant lieu, tels que bâtons, cannes, fouets, etc.;

2° de parcourir les rues et d'entrer dans les lieux revêtues de costumes portant atteinte à l'ordre public ou blessant la décence et les mœurs ;

3° d'employer pour se déguiser aucun uniforme, aucun insigne appartenant aux administrations publiques, à l'armée ou aux cultes ;

4° d'insulter les passants ou d'entrer sans autorisation dans les boutiques, magasins ou habitations ;

5° de promener, brûler ou exécuter des mannequins dans les rues et places publiques.

Art. 166. — Les personnes masquées ou travesties, qui se promènent à cheval ou en voiture, sur les voies publiques, ne peuvent aller qu'au pas.

Art. 167. — Tout individu masqué ou travesti, sommé par un agent de l'autorité de le suivre au bureau de police, est tenu de déférer à l'instant à cet ordre.

---

**Police.** — Interdiction d'une salle de bal.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art, 97,

Le rapport de M. Mongy, Directeur des Travaux Municipaux, constatant que l'immeuble sis rue Léon Gambetta, n° 263, affecté à des bals et concerts, est dans un tel état de délabrement qu'il est devenu dangereux pour le public appelé à le fréquenter,

ARRÊTONS :

L'Établissement de bals et concerts publics connu sous le nom de « la Scala », sis rue Léon Gambetta, n° 263, sera fermé à compter de ce jour.

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 11 Février 1893,

Le Maire,

GÉRY LEGRAND.

---

**État-Civil.** -- Délégation d'officier d'État-Civil.

M. Barbe, adjoint au Maire, a été délégué aux fonctions d'officier d'État-civil le 27 février.

---

## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Février 1893

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 147. — DIVORCES : 3.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	200	205	55	61	255	266	551
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	15	7	3	2	18	9	27

### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).

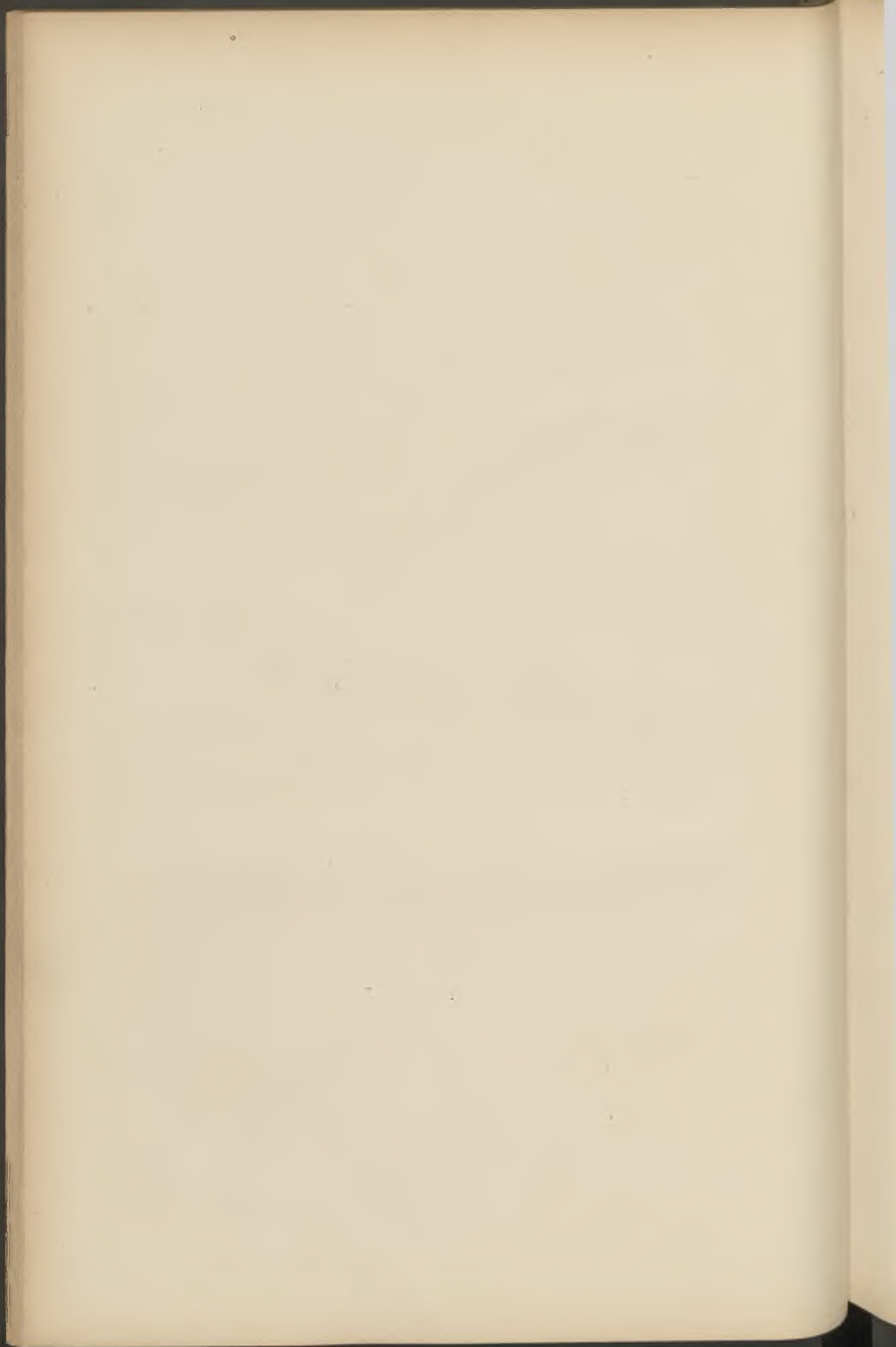
Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	de 1	de 20	de 40	de 60	TOTAL
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	2	2	»	»	4
2	Variole.....	»	»	»	»	»	»
3	Rougeole.....	3	13	»	»	»	16
4	Scarlatine.....	»	3	»	»	»	3
5	Coqueluche.....	1	1	»	»	»	2
6	Diphtérie, — Croup, — Angine couenneuse	2	11	»	»	»	13
7	Phtisie pulmonaire.....	»	6	30	8	3	47
8	Méningite tuberculeuse.....	2	»	»	»	»	2
9	Autres tuberculoses.....	»	1	3	2	»	6
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	1	10	15	26
11	Méningite simple.....	6	13	»	1	»	20
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	»	3	13	16
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	2	2
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	1	7	8
15	Maladies organiques du cœur.....	1	2	»	1	6	10
16	Bronchite aiguë.....	7	7	»	2	1	17
17	» chronique.....	»	»	1	1	5	7
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	6	3	1	6	10	26
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie.....	29	7	1	»	1	38
20	Typhus.....	»	»	1	»	»	1
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	2	»	»	2
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	10	»	»	»	»	10
24	Sémilité.....	»	»	»	»	6	6
25	Suicides.....	»	1	»	1	3	5
26	Autres morts violentes.....	»	1	2	3	4	10
27	Autres causes de mort.....	17	11	5	15	18	66
28	Causes restées inconnues.....	2	»	»	»	»	2
	Total des décès.....	86	82	49	54	94	365

VU :

Le Maire de Lille,

**GÉRY LEGRAND**





# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

## SOMMAIRE :

### Finances :

- a. — Emprunt de 1860. — Liste du 66<sup>e</sup> tirage. . . . . 70
- b. — Emprunt de 1877. — Liste du 30<sup>e</sup> tirage. . . . . 79
- c. — Ouverture de crédits . . . . . 80

### Alignements :

- a. — Vente de terrains Place des Reignaux . . . . . 80
- b. — » rue Nationale, 59. . . . . 80

**Marché de gré à gré** : Fourniture de tuyaux en fonte. . . . . 81

**Musées** : Palais des Beaux-Arts. — Conservateur général . . . . . 81

**Conseil des Prud'hommes** : Travaux en 1892 . . . . . 83

**Vidanges** : Règlement . . . . . 88

**Pont de l'Hippodrome** : Interruption de la circulation . . . . . 90

**Octroi** : Prorogation des surtaxes . . . . . 91

**Etat-Civil** : Statistique sanitaire du mois de mars. . . . . 92

---

---

---

**Finances :**

**a. — Emprunt de 1860. — Liste du 66<sup>e</sup> tirage :**

1<sup>er</sup> MARS 1893

Liste des 3,010 numéros sortis pour le remboursement des 175,000 obligations

*NUMÉROS PRIMÉS PAR ORDRE DE SORTIE :*

Remboursable par **25,000** francs : 63479.

Remboursable par **10,000** francs : 138088.

Remboursables par **1,000** francs : 71166, 69154, 101707, 150826, 156984, 85068, 42812.

Remboursables par **500** francs : 61505, 6162, 36081, 135693, 75796, 110789, 22999, 151862, 150716, 3040.

Remboursables par **400** francs : 72753, 154235, 131039, 94440, 139639, 39732, 77087, 11251, 166037, 38471, 10315, 40412, 37490, 6730, 60436.

Remboursables par **200** francs : 35729, 109689, 102665, 33386, 81420, 54442, 22918, 129416, 2029, 21650, 112032, 172484, 141315, 46840, 164155, 118343, 64085, 79958, 91396, 131781.

Les autres obligations sorties sont remboursables à **100** francs, moins l'impôt.

---

---

Liste générale, par ordre numérique, des 3,010 numéros extraits de la roue :

*Les numéros primés sont reproduits et indiqués par un astérisque \*.*

10	842	1253	1489	1869	2254	2601	3197	3652	4006
63	901	1268	1506	1871	2293	2671	3233	3672	4096
151	939	1269	1623	1877	2318	2717	3263	3731	4106
183	1005	1271	1694	1946	2333	2733	3303	3787	4117
236	1039	1289	1710	2016	2335	2743	3357	3856	4157
252	1119	1295	1737	2029*	2336	2998	3574	3859	4216
253	1150	1418	1779	2075	2391	3040*	3583	3868	4288
564	1157	1450	1798	2113	2423	3087	3598	3872	4520
644	1239	1470	1855	2201	2493	3131	3614	3907	4553

4560	7720	9932	13219	15856	18512	21273	24059
4701	7751	10022	13252	15928	18554	21398	24111
4897	7786	10208	13282	15988	18660	21413	24255
4924	7793	10240	13314	16066	18679	21433	24385
5013	7807	10243	13434	16084	18699	21510	24399
5083	7962	10315*	13438	16098	18791	21547	24432
5198	8006	10463	13447	16114	18805	21566	24488
5223	8049	10555	13582	16142	18939	21597	24496
5301	8096	10583	13623	16145	18959	21650*	24551
5305	8104	10609	13651	16169	18991	21806	24695
5320	8277	10615	13683	16265	19030	21843	24739
5386	8318	10699	13728	16488	19054	21848	24822
5426	8350	10859	13732	16489	19096	21898	24830
5646	8363	10904	13896	16577	19099	21906	24871
5692	8460	11066	13951	16607	19103	21941	24894
5697	8499	11177	14135	16611	19129	21968	24975
5724	8513	11251*	14179	16618	19331	22058	25101
5809	8514	11274	14250	16658	19400	22140	25207
5941	8531	11281	14276	16680	19411	22179	25267
5967	8555	11454	14296	16729	19520	22218	25287
6011	8575	11493	14301	16828	19637	22313	25306
6049	8611	11527	14307	16848	19639	22339	25313
6083	8655	11560	14400	16866	19640	22361	25320
6119	8678	11573	14432	16900	19685	22422	25409
6131	8719	11620	14444	17023	19713	22471	25432
6149	8747	11651	14484	17024	19797	22505	25438
6162*	8881	11657	14503	17046	19827	22682	25470
6180	8906	11662	14566	17191	19833	22748	25487
6291	8916	11880	14579	17238	19902	22751	25505
6307	8927	11951	14671	17340	20066	22814	25539
6481	8931	11966	14692	17379	20083	22852	25732
6486	8947	12053	14702	17490	20164	22855	25740
6497	8962	12151	14709	17630	20205	22860	25746
6517	9045	12174	14734	17668	20206	22863	25764
6541	9084	12253	14818	17749	20218	22904	25771
6551	9109	12302	14902	17771	20330	22918*	25794
6596	9192	12339	14951	17772	20338	22921	25815
6695	9277	12356	14999	17781	20359	22933	25914
6724	9291	12411	15071	17819	20508	22999*	25979
6730*	9368	12547	15104	17909	20510	23037	25981
6800	9379	12550	15176	17912	20531	23052	26022
6825	9460	12551	15180	18013	20663	23107	26062
6829	9524	12712	15239	18052	20779	23302	26101
6845	9617	12742	15354	18106	20819	23358	26190
6930	9649	12867	15488	18175	21001	23376	26212
7239	9674	12962	15568	18198	21075	23427	26231
7428	9751	13098	15582	18261	21123	23661	26243
7436	9856	13104	15593	18282	21233	23742	26283
7677	9898	13212	15617	18422	21258	23743	26285



26340	29291	32672	34854	37235	40514	42812*	45614
26388	29484	32751	34951	37395	40521	42826	45615
26406	29631	32768	35018	37490*	40562	42827	45662
26589	29636	32867	35155	37517	40584	42928	45673
26682	29645	32939	35161	37546	40635	42981	45812
26801	29669	32940	35298	37556	40673	42998	45848
26873	29733	32944	35390	37569	40711	43008	45885
26888	29762	32953	35424	37622	40717	43062	46076
26908	29786	32974	35502	37646	40848	43204	46178
27054	29954	33089	35534	37652	40948	43259	46179
27124	29962	33097	35583	37735	40960	43337	46205
27177	30084	33209	35605	37744	40963	43400	46346
27193	30104	33211	35636	37758	40988	43412	46400
27208	30213	33324	35729*	37770	40997	43435	46446
27223	30230	33386*	35738	37804	41010	43619	46482
27329	30249	33419	35778	37810	41079	43637	46524
27616	30335	33438	35803	37955	41185	43666	46603
27846	30405	33482	35838	38112	41309	43690	46643
27867	30571	33536	35855	38187	41310	43706	46644
27874	30824	33593	35888	38200	41315	43905	46693
27903	30929	33693	35910	38225	41319	43995	46722
28056	30954	33757	35933	38417	41388	44117	46840*
28063	31078	33794	35997	38426	41396	44126	46871
28090	31109	33805	36039	38454	41399	44273	46995
28142	31150	33835	36077	38456	41434	44369	47000
28155	31167	33869	36078	38471*	41462	44373	47036
28161	31169	33930	36081*	38669	41566	44502	47056
28202	31223	34064	36196	38733	41585	44584	47075
28426	31384	34099	36299	38756	41614	44665	47155
28445	31627	34106	36323	38842	41631	44696	47158
28516	31664	34113	36355	39174	41766	44700	47160
28537	31760	34259	36389	39251	41828	44739	47200
28585	31919	34285	36393	39278	41843	44755	47276
28615	31920	34358	36497	39332	42018	44829	47414
28631	31988	34363	36537	39388	42040	44969	47442
28639	32050	34387	36550	39468	42059	44995	47460
28657	32136	34401	36569	39514	42112	45058	47489
28675	32156	34421	36649	39622	42207	45089	47510
28698	32194	34431	36657	39631	42228	45128	47562
28817	32223	34457	36682	39713	42230	45164	47573
28835	32247	34469	36698	39732*	42245	45199	47869
28899	32266	34480	36751	39806	42366	45227	48008
28906	32369	34530	36767	39907	42384	45276	48057
28910	32431	34567	36802	39936	42397	45389	48081
29028	32441	34573	36828	40049	42463	45400	48260
29090	32487	34580	36839	40276	42488	45449	48304
29101	32494	34696	36960	40412*	42653	45471	48321
29111	32522	34801	37119	40449	42659	45482	48454
29236	32557	34831	37122	40474	42790	45576	48570

48658	51282	54481	58343	61499	64015	67053	70256
48661	51284	54573	58424	61505*	64084	67266	70272
48694	51425	54625	58459	61560	64085*	67312	70281
48698	51428	54640	58468	61589	64142	67328	70354
48917	51435	54834	58692	61649	64368	67360	70454
49181	51442	54930	58920	61652	64426	67361	70482
49237	51471	55063	58944	61660	64506	67435	70540
49251	51503	55162	58966	61666	64638	67449	70562
49254	51520	55194	59016	61796	64648	67578	70589
49368	51540	55265	59044	61825	64715	67582	70602
49380	51627	55292	59102	61837	64776	67608	70675
49424	51664	55364	59337	61845	64846	67634	70748
49496	51789	55388	59362	61871	64855	67702	70762
49500	51869	55532	59386	61957	64997	67733	70829
49625	52011	55599	59476	61962	64998	67751	70831
49653	52032	55669	59479	61978	65109	67826	70912
49723	52082	55671	59489	62003	65125	67888	70963
49770	52095	55747	59558	62048	65291	68101	71035
49906	52301	55786	59590	62113	65349	68113	71131
49939	52405	55810	59608	62143	65378	68120	71136
49987	52472	55877	59697	62187	65389	68130	71166*
50127	52534	55892	59753	62363	65463	68154	71231
50219	52823	55952	59854	62665	65671	68190	71245
50229	52918	55990	59895	62721	65704	68333	71347
50404	52967	56048	59926	62726	65738	68376	71424
50411	52994	56185	59958	62731	65783	68403	71452
50432	53043	56191	60072	62847	65887	68613	71503
50448	53064	56214	60141	62897	65997	68800	71505
50471	53087	56215	60184	62906	66095	68840	71560
50484	53122	56220	60305	62944	66194	68925	71563
50566	53151	56235	60333	62994	66222	68936	71646
50568	53158	56393	60398	63010	66282	69055	71678
50586	53225	56580	60436*	63164	66285	69083	71704
50596	53811	56701	60489	63239	66293	69096	71806
50607	53939	56756	60515	63243	66434	69154*	71860
50666	53940	56917	60521	63255	66441	69253	71876
50672	54024	56918	60568	63358	66448	69355	71916
50715	54068	57155	60576	63374	66500	69362	71927
50823	54092	57181	60667	63389	66512	69432	71952
50874	54140	57206	60762	63423	66565	69521	72011
50920	54211	57237	60769	63479*	66584	69601	72013
51041	54237	57401	60791	63523	66606	69603	72031
51086	54304	57423	60810	63576	66663	69635	72106
51096	54380	57620	60833	63588	66691	69690	72124
51113	54442*	57702	60965	63667	66729	69829	72412
51181	54459	57728	61103	63737	66885	70019	72448
51204	54463	57754	61104	63747	66898	70088	72477
51222	54474	57802	61236	63760	66950	70114	72483
51263	51475	58265	61473	63797	67012	70188	72487

72502	74736	77733	80789	82909	85421	88022	90335
72533	74737	77753	80840	83008	85426	88041	90388
72544	74755	77780	80873	83056	85480	88047	90414
72559	74760	77805	80911	83212	85501	88080	90423
72626	74999	77825	80978	83234	85506	88124	90563
72670	75147	77843	80997	83274	85522	88149	90665
72694	75189	78233	81018	83334	85574	88150	90697
72753*	75197	78315	81019	83355	85593	88156	90809
72754	75199	78413	81056	83452	85668	88198	90829
72861	75286	78474	81070	83463	85770	88303	90851
72946	75372	78558	81111	83536	85851	88306	90865
72961	75378	78649	81114	83570	85947	88369	90871
72962	75414	78689	81137	83612	85957	88522	90900
73025	75452	78701	81219	83624	86117	88574	90993
73085	75527	78742	81245	83644	86164	88588	91064
73112	75612	78773	81260	83789	86167	88617	91077
73124	75671	78786	81290	83882	86256	88635	91111
73220	75717	78819	81310	83921	86307	88759	91144
73240	75756	78835	81328	84071	86334	88783	91274
73305	75796*	78890	81352	84112	86466	88824	91313
73310	75869	78929	81396	84117	86479	88854	91387
73311	75900	78975	81420*	84223	86513	88913	91396*
73424	75952	79097	81572	84238	86516	88934	91488
73566	76074	79115	81588	84252	86518	88986	91556
73573	76093	79137	81590	84316	86526	89044	91661
73596	76183	79198	81656	84349	86531	89075	91914
73614	76203	79260	81665	84376	86533	89122	92063
73755	76262	79412	81703	84381	86602	89314	92129
73830	76389	79413	81772	84389	86719	89353	92196
73845	76410	79470	81842	84476	86767	89493	92200
73885	76451	79614	81849	84478	86775	89555	92280
73887	76659	79703	81901	84524	86840	89629	92414
73901	76720	79755	81918	84537	86963	89633	92586
73989	76749	79958*	81930	84651	87043	89778	92592
73995	76844	80046	81966	84656	87072	89828	92680
74186	76857	80095	82004	84724	87098	89867	92724
74223	76995	80138	82020	84739	87162	89888	92743
74224	77087*	80142	82032	84803	87309	89915	92828
74229	77091	80179	82085	84809	87411	89943	92853
74242	77164	80185	82129	84841	87612	89953	92873
74278	77169	80248	82135	84901	87650	90024	92919
74284	77310	80389	82141	84916	87714	90064	93060
74316	77340	80480	82150	85015	87740	90065	93144
74334	77403	80530	82160	85068*	87870	90068	93172
74355	77441	80559	82215	85088	87872	90231	93226
74424	77490	80672	82270	85096	87921	90252	93437
74436	77581	80688	82691	85208	87937	90253	93446
74472	77611	80707	82756	85354	87984	90263	93489
74639	77674	80751	82878	85403	88000	90333	93558



93639	96645	99481	102948	105391	108501	111623	113698
93751	96646	99504	102995	105440	108536	111691	113783
93773	96680	99545	102997	105448	108569	111793	113857
93813	96716	99574	103037	105481	108579	111848	113960
93843	96744	99684	103203	105489	108672	111865	114072
93858	96784	99756	103243	105539	108845	111874	114090
94098	96797	100092	103286	105705	108986	111894	114091
94158	96827	100150	103308	105710	108993	112001	114095
94217	96871	100269	103315	105734	109116	112032*	114173
94305	96982	100458	103330	105773	109118	112071	114317
94345	97104	100532	103410	105934	109143	112111	114359
94390	97127	100572	103438	106010	109178	112138	114403
94440*	97254	100597	103484	106151	109185	112145	114459
94493	97322	100737	103507	106169	109200	112254	114609
94527	97452	100750	103572	106252	109203	112279	114669
94572	97626	100785	103574	106290	109247	112282	114686
94639	97652	100915	103677	106344	109313	112293	114788
94667	97694	100939	103680	106352	109325	112396	115038
94688	97700	100963	103739	106539	109413	112459	115109
94748	97814	100982	103881	106653	109434	112473	115191
94794	97839	101070	103966	106712	109455	112549	115208
94806	97921	101126	103999	106840	109465	112575	115587
94875	97927	101197	104108	106854	109537	112602	115592
95040	97928	101247	104110	106865	109625	112608	115599
95159	97979	101351	104111	107095	109644	112634	115624
95266	98056	101567	104127	107309	109689*	112757	115741
95294	98059	101611	104146	107360	109693	112854	115911
95442	98078	101707*	104220	107383	109742	112932	115928
95503	98154	101744	104273	107437	109755	113031	116005
95531	98247	101767	104348	107447	109779	113049	116074
95651	98253	101829	104399	107482	109955	113088	116080
95655	98313	101860	104451	107690	110042	113156	116098
95753	98372	101896	104523	107702	110083	113167	116235
95891	98406	102020	104646	107771	110636	113216	116392
95900	98429	102113	104742	107812	110658	113238	116420
95932	98473	102127	104786	107885	110766	113291	116520
95956	98477	102276	104850	107886	110771	113299	116595
95964	98554	102351	104880	107923	110789*	113306	116632
95967	98622	102395	104889	107943	110880	113351	116765
96015	98726	102417	104906	108052	110963	113386	116778
96094	98737	102444	104928	108158	110979	113399	116819
96102	98781	102481	104992	108224	111028	113400	116820
96109	98806	102532	105048	108253	111197	113402	116838
96127	98856	102554	105071	108272	111258	113406	116856
96331	99231	102565	105155	108280	111288	113450	116864
96343	99286	102609	105179	108296	111393	113468	116892
96439	99380	102665*	105251	108436	111557	113550	116923
96557	99392	102717	105315	108477	111561	113621	116958
96614	99442	102798	105357	108483	111602	113666	116987



117134	119675	122396	124717	127122	130139	133163	135939
117155	119700	122417	124822	127157	130268	133273	135955
117241	119752	122458	124835	127223	130321	133280	136147
117259	119757	122491	125057	127278	130367	133283	136297
117314	119838	122537	125062	127358	130524	133426	136313
117363	119843	122581	125107	127384	130553	133579	136645
117457	120042	122660	125122	127413	130558	133616	136684
117486	120044	122676	125141	127674	130607	133664	136718
117527	120073	122763	125219	127795	130620	133668	136785
117560	120084	122862	125274	127902	130683	133670	136805
117613	120159	122971	125292	127962	130687	133728	136907
117645	120212	122973	125331	128036	130787	133743	136983
117694	120432	122978	125551	128085	130804	133853	137105
117704	120474	123012	125817	128110	131039	133872	137118
117785	120489	123064	125978	128149	131076	133908	137168
117863	120509	123073	126033	128156	131227	133919	137323
117886	120547	123074	126052	128239	131339	133969	137389
117897	120561	123151	126095	128255	131376	134049	137499
117927	120566	123235	126124	128390	131431	134077	137561
118000	120572	123278	126160	128416	131478	134079	137562
118143	120616	123314	126172	128485	131500	134117	137611
118193	120619	123342	126180	128545	131526	134252	137616
118303	120768	123376	126215	128619	131589	134258	137639
118325	120801	123451	126240	128683	131614	134287	137657
118343*	120846	123454	126288	128754	131624	134298	137666
118434	120861	123486	126344	128800	131638	134324	137716
118458	120866	123518	126392	128848	131694	134459	137733
118583	120937	123536	126450	128985	131737	134540	137801
118599	121001	123540	126539	129002	131752	134556	137802
118604	121306	123560	126557	129024	131781	134562	137809
118627	121410	123755	126608	129099	131874	134658	137845
118633	121475	123779	126613	129148	131942	134739	137864
118682	121504	123813	126629	129258	131947	134752	137955
118690	121529	123822	126659	129348	131960	134792	138011
118696	121612	123849	126697	129351	132070	134805	138088*
118787	121620	123939	126730	129416*	132141	134865	138189
118909	121635	123946	126770	129422	132222	134933	138363
118963	121723	124129	126845	129541	132269	135055	138417
119001	121730	124274	126870	129545	132301	135137	138653
119074	121886	124311	126883	129563	132319	135235	138681
119259	121917	124315	126900	129645	132343	135376	138790
119266	122013	124377	126953	129747	132368	135391	138829
119333	122047	124501	126954	129800	132390	135392	138836
119348	122077	124516	126957	129806	132505	135431	139080
119420	122105	124539	126992	129863	132567	135463	139091
119460	122114	124598	127060	129865	132637	135683	139173
119545	122123	124633	127077	129915	132741	135693*	139219
119581	122320	124660	127093	130065	132935	135735	139231
119606	122378	124709	127101	130101	133144	135751	139256

139262	142058	144628	148060	151170	153363	157029
139320	142070	144653	148438	151225	153462	157132
139348	142085	144702	148473	151227	153498	157147
139438	142252	144895	148491	151238	153514	157207
139525	142355	144976	148505	151303	153742	157231
139545	142466	145068	148509	151345	153835	157341
139561	142498	145133	148561	151383	153922	157428
139576	142499	145146	148575	151503	154122	157439
139583	142526	145168	148604	151518	154153	157451
139634	142566	145189	148643	151687	154235*	157599
139639*	142574	145198	148683	151725	154249	157614
139650	142671	145273	148685	151774	154300	157634
139735	142847	145305	148735	151805	154395	157732
139768	142855	145326	148773	151860	154436	157952
139818	142993	145432	148788	151862*	154515	157966
139978	143007	145473	148831	151954	154719	158187
140000	143029	145551	148901	151981	154736	158257
140076	143091	145568	149026	152046	154924	158294
140205	143107	145569	149302	152127	155083	158298
140222	143113	145613	149357	152143	155106	158347
140234	143259	145627	149412	152196	155125	158513
140288	143288	145717	149445	152206	155168	158648
140471	143314	145746	149456	152273	155201	158694
140523	143382	145923	149510	152338	155283	158711
140563	143397	145980	149611	152359	155325	158791
140639	143420	146096	149653	152393	155358	159017
140675	143462	146139	149708	152418	155363	159050
140710	143570	146268	149785	152463	155374	159080
140770	143576	146279	149795	152476	155466	159197
140825	143606	146289	149884	152592	155518	159221
140829	143693	146432	150025	152620	155572	159278
140889	143783	146760	150038	152633	155685	159285
140890	143849	146897	150108	152640	155725	159469
141100	143884	146926	150253	152678	155768	159501
141106	143886	146930	150446	152686	155891	159718
141108	143926	147008	150508	152717	155899	159768
141208	143995	147116	150522	152719	155906	159911
141216	144040	147184	150527	152824	156001	159946
141244	144127	147261	150530	152843	156005	159958
141303	144150	147323	150716*	152906	156211	159966
141315*	144208	147360	150790	152958	156368	160019
141333	144223	147536	150826*	152963	156498	160052
141455	144386	147538	150878	153131	156687	160136
141678	144398	147559	150890	153162	156697	160179
141775	144430	147578	150935	153230	156747	160202
141857	144432	147781	151005	153231	156751	160213
141886	144442	147800	151024	153250	156854	160260
141921	144503	147898	151040	153307	156933	160277
141942	144522	148023	151109	153351	156984*	160344

160353	162297	165273	167073	169004	170788	173145
160522	162512	165344	167134	169074	170930	173161
160545	162807	165387	167140	169107	170973	173296
160636	162836	165436	167254	169131	171039	173303
160676	162870	165443	167406	169235	171201	173431
160726	162922	165553	167423	169279	171266	173488
160882	162926	165555	167488	169322	171291	173506
160889	163048	165624	167580	169398	171293	173560
160920	163278	165657	167611	169420	171337	173668
160928	163490	165693	167619	169431	171559	173681
160962	163656	165704	167620	169471	171658	173763
160994	163774	165713	167642	169552	171735	173851
161049	163868	165715	167693	169639	171848	173871
161156	164155*	165786	167860	169659	172054	173909
161301	164188	165835	167896	169789	172124	173921
161360	164220	165863	167991	169791	172158	174041
161489	164310	166011	167993	169799	172167	174101
161639	164317	166037*	168227	169903	172266	174128
161854	164358	166061	168255	169926	172314	174138
161877	164466	166077	168276	169958	172395	174147
161926	164478	166152	168323	170007	172426	174174
162076	164568	166301	168366	170059	172484*	174212
162107	164577	166438	168415	170076	172530	174235
162113	164619	166496	168435	170155	172565	174243
162191	164627	166563	168459	170202	172568	174264
162197	164910	166566	168477	170205	172610	174286
162206	164960	166577	168598	170290	172624	174375
162220	164973	166758	168707	170294	172707	174442
162241	165061	166863	168711	170372	172777	174513
162252	165113	166898	168778	170682	173001	174546
162255	165202	166913	168845	170722	173086	174566
162289	165207	167024	168892	170753	173139	174641
						174845

Le paiement desdites Obligations se fera à partir du 1<sup>er</sup> Avril prochain, contre remise du titre : à Lille, à la Caisse du Receveur municipal, rue Inkermann, 8 ; à Paris, chez MM. G. BERLY et C<sup>e</sup>, banquiers, rue de la Chaussée d'Antin, 47, et à Bruxelles, à la Société Générale, pour favoriser l'Industrie nationale de la Belgique, 3, Montagne-du-Parc. — Elles auront droit en outre à l'intérêt.

*Tableau de remboursement des Obligations sorties avec Lots et Primes, par application de la loi du 21 Juin 1875*

OBLIGATIONS SORTIES A	TAUX DE L'ÉMISSION	MONTANT		IMPOT 4 o/o sur les LOTS ET PRIMES	NET A PAYER
		des LOTS ET PRIMES	LOTS ET PRIMES		
25.000 fr.	91 fr. »	24 909 fr. »	»	996 fr. 36	24.003 fr. 64
10.000 »	91 » »	9.909 » »	»	396 » 36	9.603 » 64
1.000 »	91 » »	909 » »	»	36 » 36	963 » 64
500 »	91 » »	409 » »	»	16 » 36	483 » 64
400 »	91 » »	309 » »	»	12 » 36	387 » 64
200 »	91 » »	109 » »	»	4 » 36	195 » 64
100 »	91 » »	9 » »	»	» » 36	99 » 64



**b. — Emprunt de 1877. — Liste du 30<sup>e</sup> tirage :**

15 MARS 1893

Liste des 131 numéros sortis et remboursables à 500 fr., moins l'impôt

2271	3155	3539	5392	6116	9250	11594	12368	16022	16106
2272	3156	3540	5393	6117	9411	11595	12369	16023	16107
2273	3157	3646	5394	6118	9412	11596	12370	16024	16108
2274	3158	3647	5395	6119	9413	11597	13001	16025	16109
2275	3159	3648	5396	6120	9414	11598	13002	16026	16110
2276	3160	3649	5397	9241	9415	11599	13003	16027	
2277	3531	3650	5398	9242	9413	11600	13004	16028	
2278	3532	3691	5399	9243	9417	12361	13005	16029	
2279	3533	3692	5400	9244	9418	12362	13006	16030	
22 0	3534	3693	6111	9245	9419	12363	13007	16101	
3151	3535	3694	6112	9246	9420	12364	13008	16102	
3152	3536	3695	6113	9247	11591	12365	13009	16103	
3153	3537	3696	6114	9248	11592	12366	13010	16104	
3154	3538	5391	6115	9249	11593	12367	16021	16105	

Les dites obligations seront remboursées par 499 fr. 50, impôt sur prime déduit, conformément à l'article 4 de la loi de finances de l'exercice 1891. — Elles auront droit en outre à un semestre d'intérêt.

OBLIGATIONS sorties à	TAUX de l'émission	MONTANT des primes	IMPOT 4 0/0 sur les Primes	NET A PAYER
500 fr.	487 fr. 50	12 fr. 50	0 fr. 50	499 fr. 50

Le paiement des obligations sorties et des coupons d'intérêt se fera, à partir du 15 Avril 1893 : à Lille, à la Caisse du Receveur municipal, rue Inkermann, 8 ; à Paris, au siège de la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, rue de Provence, 56 ; à sa succursale de Lille, rue Esquermoise, 24, et dans ses autres succursales.

Les obligations sorties ne produiront plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

Lille, le 15 Mars 1892.

Le Maire de Lille,  
GÉRY LEGRAND.



**c. — Ouverture de crédits sur l'exercice 1892**

**DÉCRET DU 6 MARS 1893**

Avance pour droit de transmission et impôt sur le revenu des obligations. — Crédit supplémentaire . . . . .	10.975.80
Inspection des Logements insalubres. — Crédit supplé- mentaire . . . . .	517.40

---

---

**Alignements :**

**a. — Vente de terrains place des Reignaux**

DU 22 FÉVRIER 1893

Vente par adjudication publique par la ville de Lille à M. Augustin Lefebvre, marchand boucher, demeurant à Lille, Place des Reignaux, N° 6, de 68 mètres carrés 54 centièmes de terrain, sis à l'angle de la rue des Ponts-de-Comines et de la Place des Reignaux, moyennant le prix de 28,032 fr. 86 c. soit 409 fr. le mètre carré.

Enregistré le 3 Mars 1893, f° 97 C<sup>e</sup> 17.

Transcrit le 16 mars 1893, volume 2881, N° 127.

N° 306 du Répertoire.

---

---

**b. — Vente de terrains rue Nationale**

Du 4 Mars 1893

Vente par la ville de Lille à M<sup>me</sup> Stéphanie-Sabine Boudoux, veuve de M. Pierre-Joseph Roseleur, et M<sup>me</sup> Léonie-Jeanne-Maria Roseleur, veuve de M. Jean-Georges Malpel, toutes deux propriétaires, demeurant à Lille, d'une parcelle de terrain de 6 mètres carrés 04 centièmes de terrain, sis à Lille, front à la rue Nationale, au droit de la maison portant le n° 59. — Prix : 1.208 francs.

Enregistré le 8 Mars 1893, f<sup>o</sup> 99, cases 2 et 3. •

Transcrit le 22 Mars 1893, volume 2883 n<sup>o</sup> 151.

N<sup>o</sup> 348 du Répertoire.

---

### **Marché de gré à gré.** — Fourniture de tuyaux en fonte

Du 9 Mars 1893

Soumission par MM. Mathelin et Hubert Garnier, ingénieurs constructeurs, demeurant à Lille, rue de Douai, n<sup>o</sup> 94, pour la fourniture à la ville de Lille, pendant les années 1893, 1894 et 1895, des tuyaux en fonte et pièces spéciales nécessaires pour l'extension et l'entretien des conduites de la distribution d'eau.

Enregistré le 4 Avril 1893, f<sup>o</sup> 5, c<sup>o</sup> 2.

N<sup>o</sup> 349 du Répertoire.

---

### **Musées.** — Palais des Beaux-Arts. — Conservateur Général

Vu la loi du 5 Août 1884, art. 88 et 90.

Vu l'arrêté Municipal du 28 Juillet 1892.

Considérant qu'il importe d'assurer, dans la gestion des intérêts communs aux différents Musées réunis au Palais des Beaux-Arts, l'unité de la direction ;

#### ARRÊTONS :

Art. 1. — Les commissions administratives des Musées de Peinture, de Sculpture, de Dessins, d'Archéologie, de Numismatique, de Céramique, d'Ethnologie, des Arts décoratifs et des Antiques, restent chargées de la conservation, du choix, du classement et de l'accroissement des collections confiées à leurs soins.

Art. 2. — Les membres des Commissions sont nommés directement par le Maire. Ils sont renouvelables par tiers tous les trois ans.

Art. 3. — Les Vice-Présidents des commissions sont nommés directement par le Maire et pris dans le sein des Commissions. Ils ont les fonctions et le titre de Conservateur de leur section.

Art. 4. — Un Conservateur général est chargé de l'exécution des règlements, du matériel, de son entretien, de sa conservation, de la direction des gardiens, et de tous les travaux d'intérêt commun.

Art. 5. — M. Ozenfant-Scrive est nommé Conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts.

Art. 6. — Les vice-présidents Conservateurs formeront sous la présidence du Maire, Président des Commissions, à son défaut du Conservateur Général, une Commission supérieure à laquelle seront soumises les questions intéressant à la fois plusieurs Musées. Il sera dressé procès-verbal de chaque séance.

Hôtel-de-Ville, le 28 Janvier 1893.

*Le Maire de Lille*

GÉRY LEGRAND

---

Nous Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 25 Mars 1852, art. 5, § 11.

Sur la proposition de M. le Maire de Lille,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Ozenfant Scrive, conservateur des musées d'archéologie, Jules de Vicq et des Arts décoratifs, est nommé conservateur général des musées du Palais des Beaux-Arts.

Art. 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 4 Mars 1890.

*Le Préfet du Nord,*

VEL-DURAND.

---

---

## Conseil des Prud'hommes.

### Etat des Travaux pendant l'année 1892:

#### BUREAU PARTICULIER

Affaires restant à concilier le 2 janvier 1892 . . . . .	4
Id. dont le bureau particulier a été saisi. . . . .	1088
Id. conciliées par le bureau particulier. . . . .	440
Id. retirées par les parties avant que le bureau ait statué. . . . .	297
Id. non conciliées par le bureau particulier et dont le bureau général a été saisi . . . . .	246
Id. non conciliées par le bureau particulier et dont le bureau général n'a pas été saisi. . . . .	107
Id. Restant à concilier le 31 décembre 1892. . . . .	2

#### BUREAU GÉNÉRAL

Affaires restant à juger le 1 <sup>er</sup> janvier 1892 . . . . .	»
Id. dont le bureau général a été saisi. . . . .	246
Id. retirées avant le jugement. . . . .	127
Id. terminées par des jugements en dernier ressort. . . . .	97
Id. id. id. susceptibles d'appel. . . . .	19
Id. restant à juger le 31 décembre 1892. . . . .	4

#### NATURE DES AFFAIRES

Apprentissage . . . . .	0
Congés . . . . .	456
Salaires . . . . .	385
Malfaçons . . . . .	2
Livrets d'acquets du tissage. . . . .	0
Questions diverses. . . . .	245



DÉTAIL DES CONTESTATIONS

*portées sous le titre :* QUESTIONS DIVERSES

Abandon ou absence dans l'atelier. . . . .	13
Amendes infligées. . . . .	8
Application du tarif. . . . .	0
Demandes de certificats . . . . .	12
Engagements . . . . .	5
Etrennes et pourboires. . . . .	0
Exécution des conventions. . . . .	12
Expertises d'ouvrages. . . . .	0
Frais de voyages, déplacements . . . . .	1
Indemnités de chômage . . . . .	41
Indemnités pour accidents et blessures . . . . .	8
Id. pour maladies. . . . .	0
Livrets chargés. . . . .	0
Matières retenues par un ouvrier. . . . .	0
Matériel id. id. . . . .	0
Mentions sur le livret. . . . .	3
Pertes d'outils. . . . .	6
Id. de temps . . . . .	61
Prix de façon . . . . .	1
Questions d'incompétence. . . . .	1
Réclamations et retenues d'outils. . . . .	11
Refus de travail . . . . .	0
Remboursement d'avances. . . . .	4
Retenues d'effets . . . . .	0
Réclamations et retenues de livrets. . . . .	35
Signatures de livrets . . . . .	6
Travaux en retard. . . . .	0
Id. non terminés. . . . .	0
Id. à forfait ou à la tâche. . . . .	0
Changements dans l'exécution du travail. . . . .	12
Id. dans les conditions du travail . . . . .	2

Remboursement de retenues sur le salaire. . . . .	0
Autres . . . . .	3
Total. . . . .	<u>245</u>

NOMBRE DES CONTESTATIONS *par Catégories et par Professions*

*Première Catégorie*

Fabriques de fils de lin et coton . . . . .	11
Blanchisseurs de toiles, de fils, etc. . . . .	18
Filateurs de coton. . . . .	28
Fabricants de tulle et bonneterie. . . . .	7
Filatures de lin, d'étoupes, etc. . . . .	114
Fabricants de toile et tissus . . . . .	34
Retorderies. . . . .	10
Fabricants de confections en tous genres. . . . .	35
Peignages et carderies de lin, étoupes et déchets. . . . .	7
Teinturiers, apprêteurs et calandriers . . . . .	27
Passementiers . . . . .	2
Fabricants de chapeaux et articles de mode. . . . .	0
Tailleurs d'habits. . . . .	20
Tanneurs et corroyeurs . . . . .	4
Fabricants de chaussures. . . . .	15
Emballeurs de toiles et fils. . . . .	2

*Deuxième Catégorie*

Constructeurs mécaniciens . . . . .	42
Constructeurs de charpentes en fer . . . . .	2
Fabricants de peignes et broches pour filatures . . . . .	2
Chaudronniers en fer et en cuivre . . . . .	13
Ferblantiers, plombiers et appareilleurs à gaz . . . . .	22
Fabricants de balances. . . . .	1
Quincaillers et outilleurs. . . . .	7
Fabricants de pompes. . . . .	4

Maréchaux . . . . .	7
Serruriers-Poëliers et en bâtiments . . . . .	17
Fabricants de lits en fer . . . . .	12
Fondeurs en fer et en cuivre . . . . .	14
Modeleurs . . . . .	1
Fabricants de clous . . . . .	7
Tailleurs de limes. . . . .	3
Constructeurs de bateaux. . . . .	2
Fabricants de lattes . . . . .	0

*Troisième Catégorie*

Maçons. . . . .	156
Terrassiers . . . . .	54
Foreurs de puits . . . . .	6
Couvreurs . . . . .	7
Plafonneurs et plâtriers. . . . .	14
Peintres . . . . .	55
Peintres sur verre. . . . .	3
Tapissiers . . . . .	13
Marbriers . . . . .	2
Paveurs. . . . .	4
Piqueurs de grès . . . . .	0
Cimentiers. . . . .	4
Mouleurs en plâtre. . . . .	0
Fabricants de clôtures et jalousies. . . . .	0
Carreleurs . . . . .	3
Parqueteurs . . . . .	4
Bitumiers asphaltteurs . . . . .	1
Rocailleurs. . . . .	0
Fabricants de briques. . . . .	7
Vitriers et miroitiers. . . . .	3
Doreurs et encadreur. . . . .	0
Sculpteurs et statuaires. . . . .	2
Charrons . . . . .	3

Carrossiers. . . . .	6
Tailleurs de pierres . . . . .	1
Scieries mécaniques . . . . .	0
Scieurs de long. . . . .	0
Charpentiers et menuisiers. . . . .	80
Tourneurs en bois. . . . .	2
Fabricants de sièges . . . . .	6
» de boutons. . . . .	0
Raffineries desucre. . . . .	0
Fabricants de produits chimiques. . . . .	10
Typographes . . . . .	44
Lithographes . . . . .	4
Cartonniers. . . . .	9
Papetiers . . . . .	2
Brasseurs . . . . .	15
Fabricants de chicorée. . . . .	3
» de faïences et poteries. . . . .	5
Bijoutiers et horlogers. . . . .	4
Fabricants de céruse et de couleurs . . . . .	11
» de meubles. . . . .	13
Selliers et garnisseurs . . . . .	0
Tonneliers . . . . .	5
Fabricants de savons . . . . .	2
Photographes . . . . .	2
Cordiers . . . . .	2
Fabricants de brosses . . . . .	2
Distilleries . . . . .	2
Diverses professions . . . . .	27

RÉCAPITULATION :

Première catégorie. . . . .	334
Deuxième catégorie . . . . .	156
Troisième catégorie . . . . .	598
Total. . . . .	<u>1088</u>



---

---

### Vidanges. — Règlement.

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 90, § 5 et article 97, §§ 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> ;  
le vœu émis par le Conseil central de salubrité du département du  
Nord, pour l'amélioration de la vidange dans la ville de Lille ;  
la délibération du Conseil municipal du 10 mars 1893 ;

Considérant qu'il importe, d'après l'avis des hygiénistes compétents du  
Conseil central, d'empêcher la dissémination sur la voie publique des  
germes des maladies épidémiques ou infectieuses, ce qui ne peut être  
réalisé que par un système de vidanges fonctionnant mécaniquement et  
sans contact direct des matières avec l'air ambiant, tel que les vidanges  
dites atmosphériques ou inodores,

#### ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup> — A partir du 15 Avril, la vidange dite inodore, fonction-  
nant mécaniquement et sans contact direct des matières avec l'air ambiant,  
est seule autorisée dans toute l'agglomération de Lille.

Nul ne pourra pratiquer ce mode de vidange sans s'être pourvu d'une  
autorisation de l'Administration municipale.

Cette autorisation sera accordée à tout pétitionnaire ayant justifié qu'il  
possède toutes les installations, appareils et ustensiles nécessaires pour  
opérer d'une manière complètement inodore, et pour donner satisfaction,  
dans le délai trois jours, à toutes les demandes qui lui seront faites.

Les autorisations délivrées seront valables pour dix ans et pourront  
être renouvelées.

Une année avant l'expiration de ce délai, les permissionnaires devront  
faire connaître à l'Administration municipale s'ils entendent continuer leur  
service, afin qu'il puisse être pourvu, s'il y a lieu, à leur remplacement.

Art. 2. — Le matériel employé à l'extraction et au transport des  
matières sera constamment entretenu en bon état ; il sera soumis à la visite  
des agents de l'Administration municipale au moins une fois l'an.

Dans le cas où ce matériel laisserait à désirer, au point de vue de la construction ou de l'entretien, l'autorisation accordée aux permissionnaires pourrait leur être immédiatement retirée.

Dans le cas d'interruption de service pour une cause quelconque, la Ville pourrait acquérir tout ou partie du matériel appartenant aux permissionnaires en déchéance, moyennant un prix fixé contradictoirement à dire d'experts.

Art. 3. — Les voitures employées pendant le jour au transport des matières devront porter un numéro d'ordre bien apparent, ainsi que les noms des permissionnaires, avec la date d'autorisation de fonctionnement.

Elles seront tenues proprement et désinfectées à toute réquisition des agents de l'Administration.

L'entrée en ville et la circulation pourront toujours être interdites aux voitures qui ne réuniront pas ces conditions.

Art. 4. — D'une manière générale, les permissionnaires devront suivre, sous peine de retrait de leur permission, toutes les prescriptions qui leur seront faites par l'Administration, dans l'intérêt du bon ordre, de la propreté et de l'hygiène publique.

Art. 5. — Il est enjoint à tout propriétaire de faire procéder sans retard, et avant tout débordement, à la vidange des fosses d'aisances qui seront pleines.

Art. 6. — En cas d'absence ou de négligence de la part du propriétaire, après une simple sommation faite par un Commissaire de police ou un agent de la Voirie, la vidange sera exécutée d'office aux frais et risques du propriétaire par un des permissionnaires.

Art. 7. — Les contraventions seront constatées par des rapports ou procès-verbaux dressés par les agents de la Voirie ou par le Service de la police municipale.

Art. 8. — Sont abrogées toutes les dispositions des anciens règlements contraires au présent arrêté.

Art. 9. — M. le Commissaire central de Police et M. le Directeur des Travaux municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 17 Mars 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

VU POUR EXÉCUTION D'URGENCE :

Lille, le 18 Mars 1893.

*Le Préfet du Nord,*

VEL-DURAND.

---

---

**Pont de l'Hippodrome.** — Interruption de la circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi Municipale du 5 Avril 1884, Article 77 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des piétons et des voitures sera interdite sur le pont tournant de l'avenue de l'Hippodrome, à partir du 27 Mars, pour cause de réparation au dit pont.

Art. 2. — M. le Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 Mars 1893.

*Le Maire de Lille,*

ÉMILE GAVELLE, Adjoint.

Vu :

Lille, le 23 Mars 1893

*Le Préfet du Nord,*

VEL-DURAND.

---

---

**Octroi** — Prorogation des surtaxes.

*Loi du 24 Mars 1893.*

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. --- Est autorisée la prorogation, jusqu'au 31 Décembre 1895 inclusivement, des surtaxes actuellement perçues aux octrois de Lille (urbain) et de Lille (banlieue), savoir :

1<sup>o</sup> Six francs vingt centimes (6 fr. 20) par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles ;

2<sup>o</sup> Trois francs (3 fr.) par hectolitre de cidres, poirés et hydromels ;

3<sup>o</sup> Vingt-et-un francs (21 fr.) par hectolitre d'alcool pur, contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 4 fr. 80 sur les vins, de 2 fr. sur les cidres et de 24 fr. sur les spiritueux, établis par hectolitre, à titre de taxes principales.

Art. 2. — Le produit des surtaxes autorisées par l'article qui précède est spécialement affecté à l'amortissement des emprunts.

L'Administration municipale est tenue de justifier chaque année, au Préfet, de l'emploi de ce produit, dont le compte général, tant en recettes qu'en dépenses, devra être fourni à l'expiration du délai fixé par la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 24 mars 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République,

*Le Ministre des Finances,*

P. TIRARD.

Publié pour être rendu exécutoire à partir de ce jour.

*Lille, le 1<sup>er</sup> Avril 1893.*

GÉRY LEGRAND.



## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Mars 1893

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 70. — DIVORCES : 6.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	201	206	58	72	259	278	537
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	19	10	8	7	27	17	44

### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS						TOTAL
		Moins de 1 an	de 1 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	»	3	4	»	7
2	Variole.....	1	»	»	»	»	1
3	Rougeole .....	23	55	»	»	»	78
4	Scarlatine .....	1	4	»	»	»	5
5	Coqueluche.....	1	1	»	»	»	2
6	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	1	11	»	1	»	13
7	Phtisie pulmonaire.....	1	5	19	11	3	39
8	Méningite tuberculeuse.....	»	2	»	»	»	2
9	Autres tuberculoses.....	2	3	6	2	»	13
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	1	1	8	8	18
11	Méningite simple.....	7	20	1	»	»	28
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	»	3	12	15
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	1	1
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	»	8	8
15	Maladies organiques du cœur.....	»	»	3	4	9	16
16	Bronchite aiguë.....	14	10	1	1	3	29
17	» chronique .....	»	»	»	1	7	8
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	10	26	2	2	9	49
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie .....	28	13	»	1	»	42
20	Typhus.....	»	»	3	4	»	7
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	1	»	»	1
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	25	»	»	»	»	25
24	Sénilité.....	»	»	»	»	14	14
25	Suicides.....	»	»	3	4	»	7
26	Autres morts violentes.....	»	2	2	»	1	5
27	Autres causes de mort.....	20	15	17	13	27	82
28	Causes restées inconnues.....	»	»	»	»	»	»
	Total des décès.....	134	168	52	59	102	515

VU :

Le Maire de Lille,

**GÉRY LEGRAND**

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

### Finances :

- a. — Ouverture de crédits ..... 94
- b. — Décret approuvant le budget pour 1893 ..... 94

**Abattoir et Marché aux Bestiaux.** — Taxes de pesage  
et de place ..... 95

**Expropriations.** — Puisards. Droits de propriété. Renonciation .... 96

### Adjudication :

- a. — Fourniture de pain. Marché de gré à gré ..... 97
- b. — Collège Fénelon. — Viandes de boucherie ..... 97

**Police.** — Interdiction de circulation, rue Gautbier-de-Châtillon ..... 99

**Salubrité.** — Désinfection d'une maison ..... 100

**Théâtre.** — Représentation gratuite ..... 101

**Bibliothèque.** — Statistique pour 1892 ..... 102

**État-Civil :** Statistique sanitaire du mois d'Avril ..... 106

---

---

**Finances :**

**a. — Ouverture de crédits**

DÉCRET DU 11 AVRIL 1893, OUVRANT DIVERS CRÉDITS SUR  
L'EXERCICE 1893.

Sapeurs-Pompiers. — Achat d'une échelle de sauvetage.	2.000	•
Gratification à M. Versmersh, sous-brigadier de police, admis à la retraite . . . . .	750	»
Service municipaux. — Gratification de départ à M. Le- merre, gardien auxiliaire des musées . . . . .	300	»
Cours normaux de dessin. — Subsidés de voyage à trois élèves appelées à passer leur examen à Paris. . . . .	300	»
Etuve à désinfection. — Règlement des frais pour 1892.	191	28
Fondation Colbrant. — Exécution des charges (Crédit d'ordre) . . . . .	5.371	25
Etablissements communaux. — Vidanges des fosses d'ai- sance en 1892 . . . . .	4.000	•

---

---

**b. — Budget 1893. — Approbation.**

Le Président de la République Française,  
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,  
Vu les délibérations du Conseil Municipal de Lille, en date des  
21 décembre 1891 et 10 mars 1893,

DÉCRÈTE :

Art. 1. — Le budget de la ville de Lille (Nord) pour l'exercice 1893,  
est réglé ainsi qu'il suit :

En recettes, à la somme de huit millions deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-neuf francs cinq centimes, savoir :

Recettes ordinaires . . . . .	6.813.528 25	} 8.284.389 05
» extraordinaires . . . . .	1.470.860 80	

En dépenses à la somme de huit millions deux cent soixante-dix-huit mille deux cent francs quarante huit centimes, savoir :

Dépenses ordinaires . . . . .	5.070.368 49	} 8.278.200 48
» extraordinaires . . . . .	3.207 831 99	

D'où il résulte un excédent de recettes de six mille cent quatre-vingt-huit francs cinquante-sept centimes . . . . . 6.188 57

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait Paris, le 3 avril 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République,  
*Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.*

RIBOT.

Pour ampliation, le Directeur du cabinet, du personnel et du secrétariat.  
SAINCÈRE.

---

**Abattoir et Marché aux Bestiaux.** — Droits de pesage et droits de place.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 10 Mars 1893 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le droit de pesage à l'abattoir, pour les bœufs, taureaux, vaches et génisses, sera de 0,25 centimes sans distinction de poids.

Art. 2. — Le droit de place au Marché aux bestiaux sera perçu de la manière suivante :



Bœufs, Taureaux, Vaches, Génisses . . . . .	0 75
Veaux . . . . .	0 25
Moutons. . . . .	0 10
Porcs . . . . .	0 25

Art. 3. — M. le Directeur de l'octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 20 Avril 1893.

*Le Maire de Lille,*

J. BARBE, Adjoint.

VU : pour exécution d'urgence

*Lille, le 26 Avril 1893*

POUR LE PRÉFET DU NORD,

*Le Secrétaire Général délégué,*

L. GUÉRIN.

---

**Expropriations.** — Puisards : Droit de propriété, renonciation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 27 Janvier 1893, nous autorisant à payer aux propriétaires de puisards dans le prolongement de la rue des Ponts-de-Comines, les indemnités éventuelles accordées par le Jury ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La Ville de Lille renonce aux réserves faites devant le Jury d'expropriation sur la propriété des puisards, établis le long du canal de la Quennette, et reconnaît que ces puisards, sortis de son domaine public, appartaient entièrement aux expropriés.

Art. 2. — M. le Receveur Municipal paiera, en conséquence, les

indemnités fixées éventuellement par le Jury, sur la présentation des mandats délivrés par le Maire.

Hôtel-de-Ville, le 12 Avril 1893.

*Le Maire de Lille,*

MEURISSE, Adjoint.

Vu et approuvé :

*Lille, le 18 Avril 1893.*

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.

---

### Adjudications :

#### a. — Fourniture du pain; marché de gré à gré

DU 5 AVRIL 1893

Soumission par M. Georges Gabiot, boulanger, demeurant à Lille, rue des Arts, n° 41; pour la fourniture du pain nécessaire aux indigents de passage à Lille, à partir du 5 Avril 1893 jusqu'au jour où l'adjudication de ladite fourniture, qui doit avoir lieu incessamment, soit approuvée par M. le Préfet, moyennant un prix évalué à 800 francs.

Enregistré le 8 Juin 1893, f° 29, c° 9.

N° 491 du répertoire.

---

#### b. — Collège Fénélon. — Viandes de boucherie

DU 20 AVRIL 1893

Adjudication pour 3 années, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1893, de la fourniture de la viande de boucherie et de charcuterie, nécessaire au collège Fénélon, au profit de : 1° M. Napoléon-Georges Spinart, marchand boucher, demeurant à Lille, pour le 1<sup>er</sup> lot, comprenant la viande de boucherie, et 2° M. Achille Boutry, marchand boucher-charcutier, demeurant à Lille, pour le 2<sup>me</sup> lot, comprenant la viande de charcuterie.

Enregistré le 19 Mai 1893, f° 15, c° 8 et 9.

N° 612 du répertoire.

---

**Cahier des charges, clauses et conditions**, pour l'adjudication de la fourniture de la viande de boucherie et de charcuterie nécessaire au collège Fénelon, pendant trois années, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1893.

Article 1<sup>er</sup>. — L'adjudication est faite pour trois années, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1893.

Elle a lieu sur soumissions cachetées et la fourniture est adjugée à celui des concurrents qui présente les prix les plus avantageux sur chacun des articles ci-après.

Art. 2. — Les quantités à fournir annuellement sont évaluées, approximativement comme suit :

2.500 kilogrammes de viande fraîche de boucherie.

Et 800 id. de charcuterie.

Art. 3. — La fourniture est divisée en deux lots :

Le 1<sup>er</sup> lot comprend la viande de boucherie. — Bœuf à la noix. — Mouton : gigot, filet, côte à la pièce. — Veau : quasi, rouelle. — Escalopes de veau. — Aloyau. — Rosbeef. — Filet de bœuf.

Le 2<sup>me</sup> lot comprend la viande de charcuterie. — Porc frais : filet, saucisses, saindoux. — Pieds de porc. — Cervelles de mouton. — Croquettes de veau aux champignons. — Crêpinettes truffées. — Andouillettes d'Arras. — Jambon.

Ces lots peuvent être adjugés à la même personne ou séparément.

Art. 4. — La viande est bien saignée et de première qualité, celle reconnue inacceptable est remplacée, aux frais de l'adjudicataire, où il semble bon à la directrice du Collège de se fournir.

Art. 5. — Les livraisons sont faites au fur et à mesure des commandes de l'économiste du Collège Fénelon. En cas de retard dans ces livraisons, la viande est remplacée aux frais de l'adjudicataire comme l'indique l'article 4.

Art. 6. — Si l'adjudicataire continue à ne pas exécuter fidèlement les conditions du présent cahier des charges, après application des pénalités mentionnées aux articles 4 et 5 ci-dessus, l'Administration municipale a le droit de résilier le marché, aux frais et risques du dit adjudicataire, sur simple avertissement écrit.

Art. 7. — Les quantités ci-dessus indiquées étant approximatives, elles pourront être augmentées ou diminuées au gré de la Ville et aux prix et conditions de l'adjudication.

Article 8. — Les fournitures seront payées à l'adjudicataire tous les trois mois, sur la présentation de mémoires visés par la Directrice du Collège Fénelon.

Art. 9. — Les droits d'enregistrement, de timbre et autres frais auxquels l'adjudication donne lieu, sont supportés par l'adjudicataire qui doit en faire le versement à la Mairie (Bureau du Contentieux) dans les cinq jours de l'adjudication.

Fait et dressé à Lille, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

*Le Maire de Lille,*

Signé : A. DUTILLEUL, adjoint.

VU ET APPROUVÉ :

*Lille, le 30 mars 1893.*

Le Préfet du Nord,

SIGNÉ : VEL-DURAND.

Enregistré à Lille, le 10 mai 1893, f<sup>o</sup> 15, c<sup>o</sup> 9. Reçu 3 fr. 75 c.

SIGNÉ : BASUYAU.

---

### **Police.** — Interdiction de circulation, rue Gauthier-de-Chatillon.

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 77 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des piétons et des voitures sera interdite dans la partie de la rue Gauthier-de-Chatillon comprise entre la Synagogue et la rue Jean-Bart, à partir du 8 Avril 1893, et pendant la durée des travaux de construction des Facultés de Droit et des Lettres.



Art. 2. — M. le Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 Avril 1893.

*Le Maire de Lille,*

Émile GAVELLE, Adjoint.

VU :

*Lille, le 6 Avril 1893.*

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.

---

### Salubrité. — Désinfection d'une maison

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;

Considérant qu'une épidémie de typhus, née à la prison de Lille, menace de se propager au dehors, et qu'il importe de détruire les foyers d'infection à mesure qu'ils sont dûment constatés ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La maison rue des Etaques, n° 49, sera évacuée par ses habitants dans les vingt-quatre heures, puis désinfectée par le Service des Travaux Municipaux.

Les objets de tenture et de literie seront désinfectés à l'étuve de l'Hôpital Saint-Sauveur.

Art. 2. — M. le Directeur des Travaux Municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, après entente avec Gorez, médecin des épidémies.

Hôtel-de-Ville, le 17 Avril 1893.

*Le Maire de Lille,*

FAUCHER, adjoint.

*Vu pour exécution d'urgence.*

*Lille, le 18 Avril 1893.*

*Le Préfet du Nord,*

VEL-DURAND.

---

**Théâtre Municipal. — Représentation gratuite.**

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97, § 3 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. --- Une représentation gratuite au Théâtre de Lille sera offerte au Public le Dimanche 30 Avril, à onze heures du matin.

Art. 2. — Les cartes d'entrée seront délivrées au Contrôle, à partir de dix heures et demie.

Art. 3. — Cinq cents places de fauteuils d'orchestre, de parquet, de stalles de parterre, de premières loges et de galerie sont réservées aux dames.

Mille places de parterre, de deuxièmes, troisièmes et quatrièmes loges sont mises à la disposition des citoyens appartenant à la population lilloise.

Art. 4. — Les dames entreront les premières. Elle se rangeront sous la marquise du côté de la Bourse.

Les hommes rentreront ensuite, après s'être mis en file du côté de l'Hôtel du *Singe-d'Or*.

Art. 5. — Dès que les quinze cents places seront distribuées, les portes du Théâtre seront fermées, afin d'empêcher l'encombrement.

Art. 6. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 Avril 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Professeurs.....	70	65	78	27	56	52	3 9	66	69	79	80	79	760
Etudiants en droit.....	318	330	311	122	225	194	140	39	29	59	181	214	2162
• en lettres.....	212	284	223	90	93	112	95	86	108	164	270	367	2104
» en sciences.....	401	424	396	175	309	207	195	78	139	223	401	505	3453
» en médecine.....	478	589	533	175	289	274	283	111	92	179	215	319	3537
» divers.....	21	6	2	2	9	1	10	2	5	13	8	4	83
Elèves du lycée.....	249	219	177	110	223	162	123	41	51	113	139	161	1768
Elèves des Ecoles Académiques.	200	189	138	86	191	137	132	92	83	116	209	255	1828
Journaliers.....	86	73	40	10	13	15	33	17	24	22	44	37	414
Employés.....	296	346	337	199	237	178	163	144	168	214	231	191	2704
Militaires.....	81	93	43	39	74	24	45	27	34	46	48	44	598
Divers.....	199	222	195	118	123	125	138	138	176	224	221	255	2034
Dames.....	5	2	5	3	1	»	4	4	1	1	4	5	36
	2616	2842	2478	1156	1843	1481	1401	845	979	1453	2051	2436	21581
Moyenne de lecteurs.....	65 par Séance. Maximum 147.												
Théologie.....	2	»	»	»	»	»	3	»	»	1	»	»	6
Jurisprudence.....	421	392	386	123	251	248	207	84	38	71	258	232	2711
Histoire et Géographie. ....	657	561	424	227	368	312	418	297	350	362	562	461	4999
Histoire locale.....	212	257	183	64	101	143	180	104	205	142	117	104	1812
Sciences philosophiques.....	127	92	72	58	57	79	33	12	31	89	72	71	793
» physiques.....	235	279	198	81	119	115	145	12	18	147	263	245	1857
» chimiques.....	270	355	283	103	216	155	143	41	82	152	163	282	2245
» naturelles.....	243	310	228	84	170	170	118	52	48	151	250	245	2069
» mathématiques.....	195	232	270	79	127	131	144	59	198	147	183	153	1928
» médicales.....	364	481	413	116	223	173	275	193	108	242	248	265	3101
Arts et Métiers.....	272	248	219	114	223	191	169	90	131	202	226	211	2296
Beaux-Arts.....	263	276	268	173	254	228	243	171	161	242	335	346	2960
Belles-Lettres.....	459	676	531	281	302	258	205	245	426	446	372	334	4535
Classiques.....	180	145	102	81	118	53	32	15	58	70	84	74	1012
Dictionnaires.....	152	190	171	128	164	122	86	60	83	108	115	148	1527
Revue des Deux-Mondes.....	204	163	127	58	67	70	75	40	63	127	160	145	1299
Nouvelle Revue.....	89	112	82	40	55	32	57	36	46	38	39	39	665
Autres Revues.....	134	205	200	114	160	118	128	88	119	221	209	245	1941
Publications diverses.....	108	81	68	24	27	27	37	43	58	42	88	45	648
Totaux.....	4587	5055	4225	1948	3002	2625	2698	1642	2213	3000	3744	3645	38394

Bibliothèque communale. — Statistique pour 1892  
Salles de lecture. — 334 séances, 21581 lecteurs, 38394 volumes

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Commerçants .....	33	44	36	27	27	27	31	37	25	17	30	45	379
Ecoliers.....	65	100	120	105	91	100	110	58	53	40	74	98	1014
Employés.....	220	227	254	200	167	181	181	191	176	159	162	221	2339
Etudiants .....	25	22	22	13	11	10	9	18	12	8	12	18	180
Instituteurs professeurs.....	20	20	21	28	22	31	34	31	31	27	29	42	336
Ouvriers.....	247	229	244	198	164	180	183	195	191	185	195	250	2461
Divers.....	58	56	61	69	64	69	53	59	57	30	36	53	655
	668	698	758	630	546	598	601	589	545	466	538	727	7364
En 1891.....	870	760	695	742	627	527	284	454	503	533	614	666	7275
Sciences.....	105	111	95	82	63	60	56	81	63	40	52	83	891
Arts industriels.....	11	6	3	1	3	6	4	5	»	»	10	17	65
Beaux-Arts.....	3	12	7	13	12	6	6	11	4	7	7	13	103
Jurisprudence.....	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	3	6
Littérature française.....	72	77	71	48	46	43	61	68	52	43	65	108	754
» ancienne.....	2	3	4	3	»	2	2	1	»	1	1	2	21
» étrangère.....	14	15	30	14	6	10	11	8	21	7	18	11	165
Romans et Revues.....	938	998	1056	934	852	938	922	880	834	760	822	1052	10986
Histoire.....	59	49	88	49	36	56	55	50	30	25	23	47	567
Histoire locale.....	17	21	16	4	5	6	6	8	12	4	10	8	117
Géographie, voyages.....	82	76	109	89	48	49	60	45	48	30	47	65	748
	1303	1369	1479	1236	1071	1177	1183	1157	1064	917	1056	1411	14423
En 1891.....	1695	1492	1363	1465	1232	1025	557	886	983	1049	1199	1308	14254

Bibliothèque et prêt. — 51 séances, 7364 lecteurs, 14423 volumes.



*Acquisitions.* — 1181 volumes, brochures ou pièces inventoriées sous 885 numéros.

71 publications périodiques formant 128 volumes, dépense 1.390 fr. 90  
Suites d'ouvrages en cours de publication, 77 volumes,  
dépense . . . . . 1.216 fr. 10

De Goncourt, L'Art au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Beauchesne, Louis XVII, sa vie. — Vachon, L'Hôtel-de-Ville de Paris. — Vogt, Les Mammifères. — Luthner, Joaillerie de la Renaissance. — Les poètes français. — Meurer, Carreaux en faïence italienne de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. — Feuillet de Conches, Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth. — Duc d'Orléans, Récits de campagnes. — Soleil, Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. — Alphand, Atlas municipal de Paris. — Perrier, Éléments d'anatomie comparée. — Collection Spitzer, tomes 2 et 3. — Coulon, Histoire de Mouscron. — Zay, Histoire monétaire des colonies françaises. — Ephrussi, Paul Baudry, sa vie, son œuvre. — Lajarte, Bibliothèque musicale du Théâtre de l'Opéra. — Soil, Les Tapisseries de Tournai. — Bibliothèque de poche, 20 volumes. — Œuvres de Sully Prudhomme. — Locard, Les coquilles marines des côtes de France. — Douai, son histoire militaire, ses fortifications. — Lami, Voyages pittoresques et techniques. — Cortège historique des moyens de transport. — Cortège historique de la ville de Vienne. — Cardon, La fondation de l'Université de Douai. — Hottenroth, Le Costume. — L'Œuvre de PP. Rubens. — Normand, Paris moderne. — Daudet, Histoire de l'émigration. — Gellis Didot, La peinture décorative.

La somme totale des achats a été de 5.178 francs, dont 120 francs ont été employés à l'achat de 40 volumes pour la Bibliothèque du prêt et 70 francs pour reliure.

*Dons.* — *Particuliers.* — Anonyme, 4. — Balch, 1. — Bernard, 1. — Bourgade la Dardye, 1. — Carton (Dr), 3. — Cayez, 1. — Coppens (baron), 5. — Cuervo, 1. — Dabot, 2. — L. Danel, 286. — Dauvillier, 147. — E. Debièvre, 1. — Debuire-Dubuc, 3. — De Grimby, 78. — Dehaisnes (Mgr), 2. — De Manet, 2. — Dewatines, 2. — Duthil, 2. — Druelle, 1. — Faidherbe (Dr), 1. — Finot, 1. — Flammermont, 2. — De Fleury, 1. — Godin, 1. — Hautefeuille, 1. — Henry, 2. — Hou-

bron, 4. — Houzé de l'Aulnoit, 1. — Jadart, 1. — Jeanroy Félix, 1. — Lecomte, 1. — Leloir, 1. — Liagre, 1. — Loridan, 1. — Meissonnier (Vve), 1. — Mention, 2. — Meunier, 1. — Ovigneur, 1. — Parent, 2. — Prince de Monaco, 1. — L. Quarré, 8. — Reiber, 1. — Richebé, 1. — Richebé (R), 1. — H. Rigaux, 2. — Ropiteau, 1. — Simonnet, 1. — Tardieu, 1. — Thévenot, 2. — H. Verly. — Zahor, 1.

*Associations, administrations.* — Académie de Lisbonne, 1. — Archives municipales, dépôt, 3. — Anciens élèves de l'Institut industriel, 2. — Association française pour l'avancement des Sciences, 2. — Bibliothèque nationale, 2. — Bureau municipal des Ecoles, 21. — Cercle horticole du Nord, 1. — Chambre de commerce de Lille, 1. — Chambre de commerce de Dunkerque, 1. — Comice agricole, 1. — Comité linier, 2. — Commission météorologique, 2. — Commission départementale du Pas-de-Calais, 8. — Conseil central de salubrité, 4. — Direction des Beaux-Arts, 9. — Direction de l'enseignement primaire, 1. — Ecole polytechnique, 1. — Facultés catholiques, 1. — Faculté de médecine, 30. — Hospices de Lille, 1. — Mairie de Lille, 12. — Manufacture des Tabacs, 1. — Ministère de l'agriculture, 4. — Ministère du commerce, 12. — Ministère de l'Instruction publique, 457. — Préfecture de la Seine, 1. — Préfecture du Nord, 3. — Société des Agriculteurs, 6. — Société anatomo clinique, 1. — Société des Architectes, 1. — Société de Géographie de Lille, 2. — Société régionale d'horticulture, 1. — Société industrielle, 3. — Société centrale de médecine, 1. — Société photographique de Lille, 4. — Société des Sciences médicales, 1. — Société des Trouvères, 1. — Syndicat des agents de change, 1. — Union géographique du Nord, 1. — Université de Lille, 2. — Ville d'Anvers, 1. — Ville de Bordeaux, 4. — Ville de Reims, 1. — Ville de Marseille, 2. — Ville de Montpellier, 3. — Ville de Paris, 2. — Ville de Pau, 1. — Ville de Valenciennes, 1.

*Fournaux.* — Semaine religieuse, 2. — Affiches et annonces, 1. — Courrier populaire, 1. — Dépêche et Nouvelliste, 4. — Echo du Nord, 2. — Épargne du Travail, 1. — Étoile du Nord, 1. — Progrès du Nord, 2. — Réveil du Nord, 2. — Semaine Musicale, 1. — Le Travailleur, 1. — La Vraie France, 2. — *Échanges internationaux*, 30.

**Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois d'Avril 1893**

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 220. — DIVORCES : 5.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		TOTAL
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Naissances d'enfants vivants .....	210	195	56	63	266	258	524
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	22	12	7	4	29	16	45

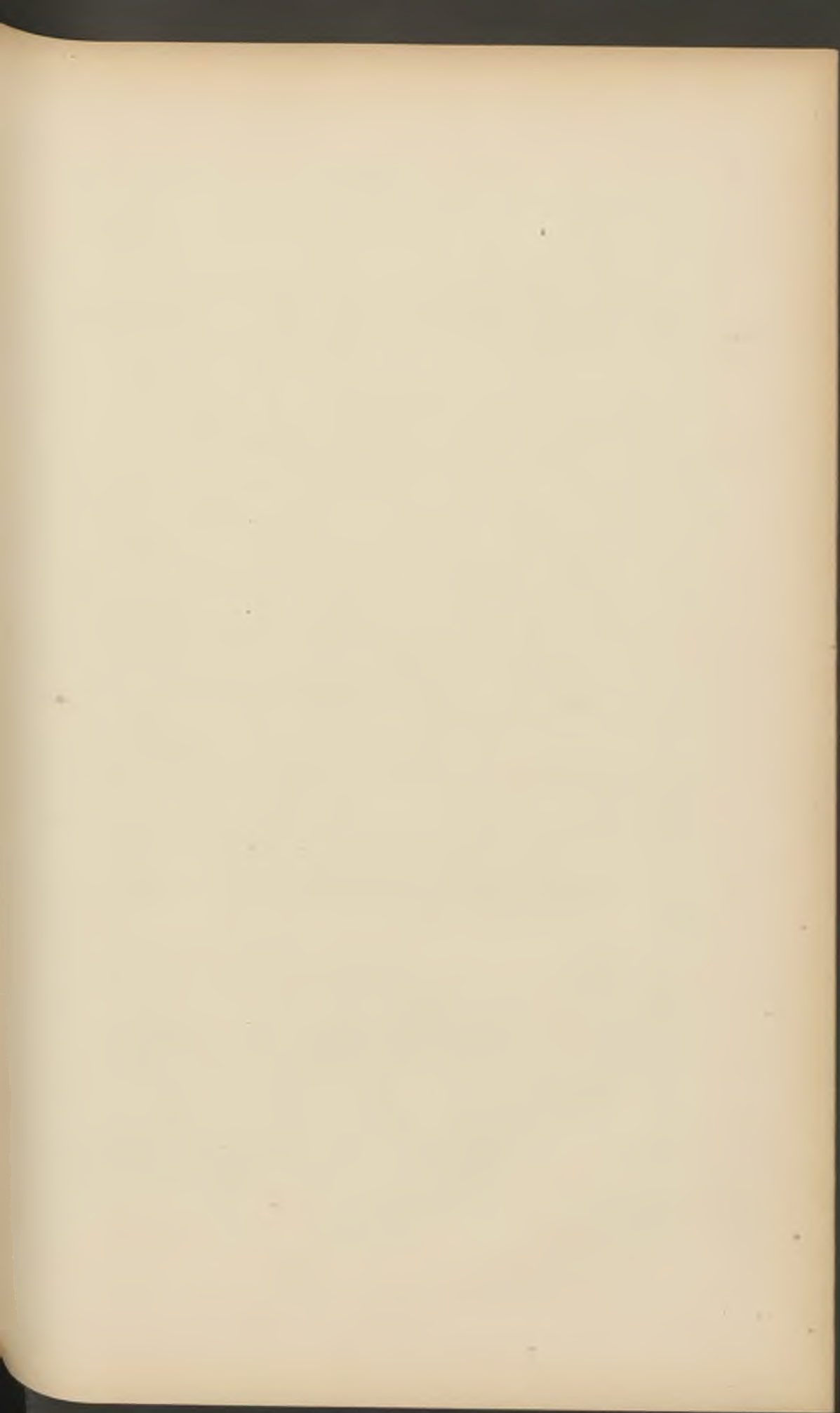
**DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).**

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS						TOTAL
		Moins de 1 an	de 1 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	3	3	4	2	12
2	Variole.....	»	»	»	»	»	»
3	Rougeole.....	36	63	»	»	»	99
4	Scarlatine.....	»	1	»	»	»	1
5	Coqueluche.....	3	4	»	»	»	7
6	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	1	21	»	»	»	22
7	Phtisie pulmonaire.....	»	7	23	16	4	50
8	Méningite tuberculeuse.....	»	7	»	1	»	8
9	Autres tuberculoses.....	»	5	4	»	2	11
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	1	»	12	12	25
11	Méningite simple.....	7	20	»	»	1	28
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	»	3	11	14
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	»	»
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	2	11	13
15	Maladies organiques du cœur.....	1	1	2	8	11	23
16	Bronchite aiguë.....	9	10	1	»	8	28
17	» chronique.....	»	»	1	4	10	15
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	11	28	4	3	15	61
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie.....	29	10	»	»	»	39
20	Typhus.....	»	1	1	3	2	7
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	1	»	»	1
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	18	»	»	»	»	18
24	Sénilité.....	»	»	»	»	12	12
25	Suicides.....	»	»	»	4	»	4
26	Autres morts violentes.....	»	2	»	1	1	4
27	Autres causes de mort.....	16	12	10	18	34	90
28	Causes restées inconnues.....	»	1	»	»	»	1
	Total des décès.....	131	197	50	79	136	593

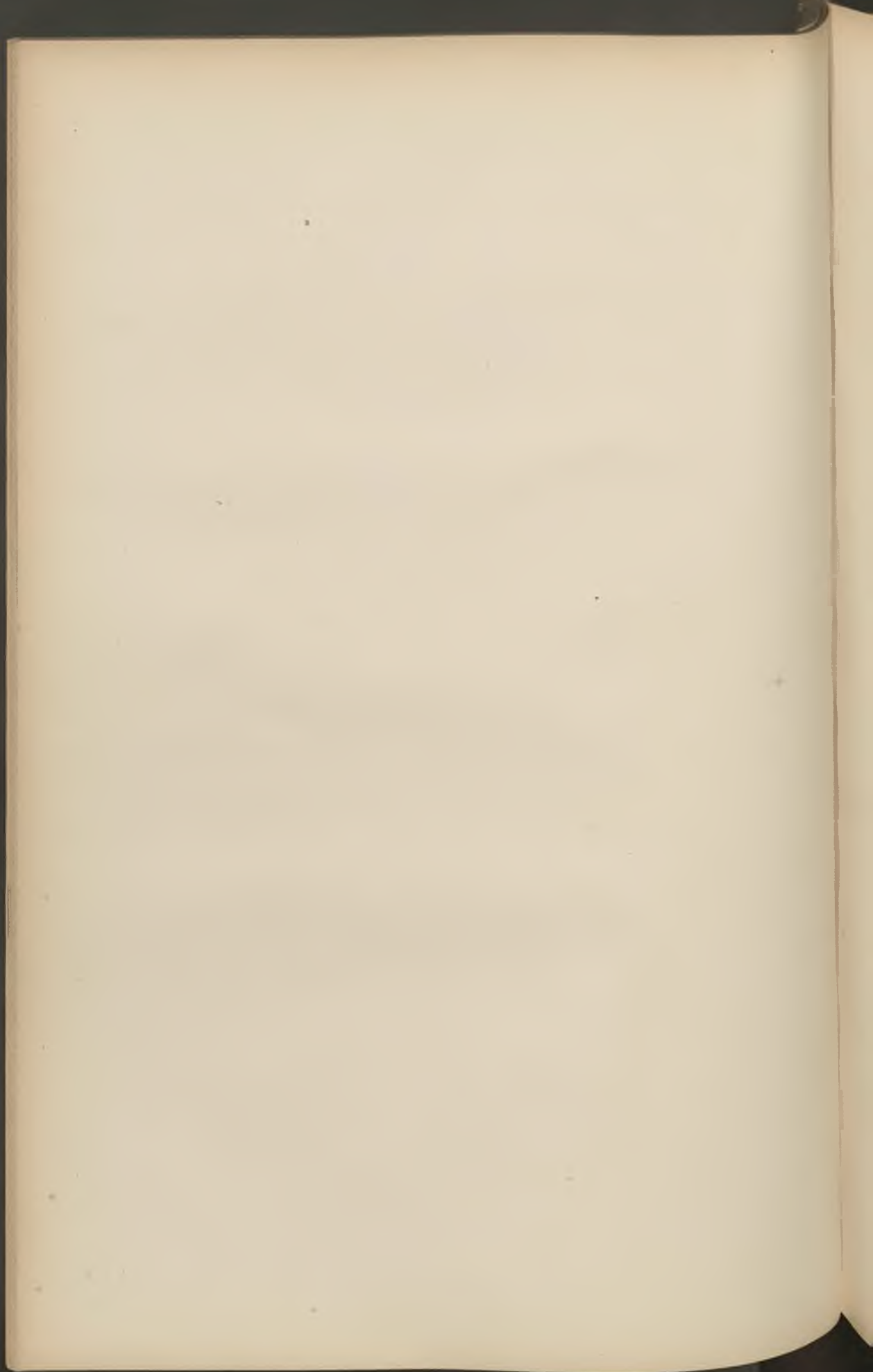
VU :

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND







# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

### Finances :

A. — Emprunt de 1890. Liste du 1 <sup>er</sup> tirage . . . . .	110
B. — " Valeur du coupon . . . . .	111

### Alignements :

A. — Rue de Paris, 241. Achat de maison . . . . .	111
B. — Place des Reignaux. Vente de terrain . . . . .	112
C. — Rue de Roubaix. Echange de parcelles . . . . .	112

### Salubrité :

A. — Comité permanent des épidémies . . . . .	113
B. — Rue de la Digue. Curage de fossé . . . . .	115
C. — Transport de malades . . . . .	117
D. — Transfert provisoire du Tribunal de Commerce . . . . .	117

**Institut Industriel :** Concours pour les bourses . . . . . 117

**Cours municipal des Chauffeurs :** Programme pour 1893 . . . . . 119

**Grue à vapeur :** Quai Vauban. Autorisation . . . . . 120

**Circulation :** Pont de la Citadelle. Interruption . . . . . 122

**Filles soumises :** Frais de traitement . . . . . 123

**Kermesse d'Esquermes :** Changement de date. . . . . 123

**Œuvre des Invalides du Travail :** Compte moral pour  
1892 . . . . . 124

**Société de Charité Maternelle :** Compte moral pour  
1892 . . . . . 125

**Théâtre :** Etat des pièces représentées en 1892-1893 . . . . . 126

**Etat-Civil :** Statistique sanitaire du mois de Mai . . . . . 129

## Finances :

### a. — Emprunt de 1890. Liste du 1<sup>er</sup> tirage :

3 MAI 1893

Liste des 74 numéros sortis et remboursables à 500 fr., moins l'impôt

233	1576	2842	3823	5067	6242	7404	8309	10080
704	1605	2858	3906	5209	6282	7410	8462	10284
914	1616	3090	3916	5249	6480	7843	8540	11334
921	1666	3121	3966	5413	6581	7855	8556	11374
1162	2056	3647	4314	5715	6872	7911	8633	11412
1223	2097	3664	4384	5785	7149	7994	9402	11685
1367	2119	3781	4780	5806	7378	8061	9866	12640
1525	2446	3804	4969	5982	7394	8072	9927	12714
							10047	12804

Les dites obligations seront remboursées par 499 fr. 20, impôt sur prime déduit, conformément à l'article 4 de la loi de finances de l'exercice 1891. — Elles auront droit en outre à un semestre d'intérêt.

OBLIGATIONS sorties à	TAUX de l'émission	MONTANT des primes	IMPOT 4 0/0 sur les Primes	NET A PAYER
<b>500 fr.</b>	<b>480 fr.</b>	<b>20 fr.</b>	<b>0 fr. 80</b>	<b>499 fr. 20</b>

Le paiement des obligations remboursables se fera contre remise du titre et à partir du 1<sup>er</sup> JUIN PROCHAIN, à Lille, au Crédit du Nord ; à Paris, chez M. P. M. Oppenheim, à la succursale du Crédit du Nord ; à Bruxelles, à la Banque de Bruxelles.

b. — **Emprunt de 1890. — Valeur du coupon.**

Nous, Maire de Lille,

En exécution de l'article XLIII du règlement de comptabilité publique, annexé à la circulaire Ministérielle du 25 août 1879,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La valeur du coupon au 1<sup>er</sup> juin 1893, pour les obligations nominatives de l'Emprunt de 6 millions de 1890, sera de 8 fr.40, déduction faite de l'impôt de 4 % sur le revenu.

La valeur du dit coupon, pour les obligations au porteur sera de 7 fr.91 déduction faite de l'impôt de 4 % sur le revenu, et du droit de transmission

Art. 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera donnée au Crédit du Nord et à M. Oppenheim.

Hôtel-de-Ville, le 24 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

GAVELLE, adjoint.

---

**Alignements :**

a. — **Rue de Paris, 241. Achat de maison.**

DU 1<sup>er</sup> MAI 1893.

Vente à la Ville par M. Jean-Pierre Graive, Receveur des contributions, indirectes, et M<sup>me</sup> Florence-Emélie Lainé, son épouse, demeurant à Nancy de la maison, sise à Lille, rue de Paris, N<sup>o</sup> 241, nécessaire à l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, moyennant le prix de 30.000 fr.

Enregistré le 8 Mai 1893, f<sup>o</sup> 14, c<sup>e</sup> 18.

Transcrit le 15 Mai 1893, volume 2894, N<sup>o</sup> 255.

N<sup>o</sup> 673 du Répertoire.

---



b. — **Place des Reignaux, vente de terrain.**

Vente par la ville de Lille, à M. Désiré-Joseph Delemar et M<sup>me</sup> Elise-Angélique Morel, son épouse, demeurant à Lille, rue de la Quennette, N<sup>o</sup> 9, de 32 mètres carrés, 68 décimètres de terrain, à front de la Place des Reignaux, moyennant le prix de 8.170 fr.

Enregistré le 12 Mai 1893, f<sup>o</sup> 16, c<sup>o</sup> 6.

Transcrit le 1<sup>er</sup> juin 1893, volume 2899, N<sup>o</sup> 334.

Numéro 674 du Répertoire.

---

c. — **Rue de Roubaix. Echange de parcelles.**

DU 6 MAI 1893.

Echange sans soulte, entre la ville de Lille et M. Paul-Philippe Minet, négociant, et M<sup>me</sup> Elise-Clara Minet, son épouse, et M. Georges-Désiré Minet, négociant, demeurant tous à Lille, de parcelles de terrains, pour la réalisation de l'alignement de la rue de Roubaix et d'une rue nouvelle reliant la dite rue de Roubaix à la place des Reignaux. MM. & M<sup>me</sup> Minet cèdent 7 mètres carrés, 21 centimètres, à retrancher du fond des maisons rue de Roubaix, N<sup>o</sup> 10 et 12, et la ville cède une parcelle formant l'angle de la nouvelle rue et de la rue de Roubaix, mesurant 12 mètres carrés 90 centièmes.

Enregistré le 8 Mai 1893, f<sup>o</sup> 15, c<sup>o</sup> 1.

Transcrit le 23 Mai 1893, volume 2894, N<sup>o</sup> 264.

Numéro 675 du Répertoire.

---

---

## Salubrité.

### a. — Comité permanent des épidémies.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 août 1884, art. 97.

Considérant qu'il importe de lutter d'une manière constante contre les influences épidémiques qui règnent fréquemment dans la Ville de Lille, et augmentent le taux de la mortalité au-delà des limites normales ;

Considérant que cette lutte nécessite des mesures d'hygiène et d'assainissement qui doivent être déterminées et appliquées avec compétence et persévérance ;

#### ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué à la Mairie de Lille un *Comité Municipal permanent des épidémies*, devant siéger d'une manière régulière, en vue de déterminer les mesures d'hygiène et d'assainissement nécessaires pour lutter contre les influences épidémiques régnant dans la Ville de Lille.

Art. 2. — Ce Comité est composé comme suit :

#### *Président :*

M. le MAIRE de Lille.

#### *Vice-Président :*

M. FAUCHER, Adjoint au Maire, préposé à l'hygiène.

#### *Membres :*

MM. ARNOULD, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine, Membre du Conseil central de salubrité du Nord ;

VIOLETTE, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences, Membre du Conseil central de salubrité du Nord ;

WANNEBROUCQ, Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Membre du Conseil central de salubrité du Nord ;

GOREZ, Docteur en Médecine, Médecin des épidémies de l'arrondissement de Lille ;

THIBAUT, Inspecteur départemental de la salubrité, Membre du Conseil central de salubrité du Nord ;

GAVELLE, Adjoint au Maire, Délégué aux travaux Municipaux ;

RENARD, Directeur du service de santé du 1<sup>er</sup> corps d'armée ;

OLIVIER, Docteur en médecine, Vice-Président de la Commission administrative des Hospices ;

BLONDEL, Vice-Président de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance ;

DELEPLANQUE, Vice-Président de la Commission des logements insalubres ;

MOURCOU, architecte, vice-président de la Commission des logements insalubres ;

OZENFANT, Architecte, vice-président de la Commission des logements insalubres ;

BATTEUR, Architecte, Membre de la Commission des logements insalubres.

HANNOTIN,       »       »       »

P. THELLIER, secrétaire de la Commission des logements insalubres.

Ch. RICHARD, Docteur en médecine, Membre de la Commission des Logements insalubres.

WERTHEIMER, docteur en Médecine, Directeur de l'Institut vaccino-gène ;

CURTIS, Docteur en Médecine, Professeur agrégé de la Faculté de Médecine ;

Art. 3. — Le *Comité Municipal permanent des Epidémies* se réunit à la Mairie le premier Lundi de chaque mois, et plus souvent s'il y a lieu.

Hôtel de Ville, le 8 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

b. — **Rue de la Digue. — Curage de fossé.**

Nous, Maire de Lille,

Vu les plaintes qui nous ont été adressées par plusieurs habitants du Boulevard Vauban et de la rue de la Digue, au sujet de l'insalubrité occasionnée par le fossé envasé qui traverse les propriétés situées au lieu dit : *Le Jardin du Prévôt*.

Vu le rapport de la Voirie municipale constatant cet état d'envasement.

Considérant que les vases accumulées dans ledit fossé, dont les eaux, empruntées temporairement à l'École de natation, servent à l'industrie de plusieurs blanchisseurs de linge, sont nauséabondes et qu'elles empêchent l'écoulement; qu'il importe donc de prescrire le curage d'urgence de ce fossé, afin de remédier à ces causes d'insalubrité, qui sont de nature à compromettre gravement la santé publique;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 91, 94 et 97, § 6;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les propriétaires du fossé dont il s'agit, et dont les noms figurent à l'état ci-contre, sont mis en demeure d'avoir à faire curer à vif fond le dit fossé dans toute son étendue, chacun au droit de sa propriété, et ce, solidairement et simultanément avec son voisin de la rive opposée.

Art. 2. — Le curage devra être commencé dans le délai de cinq jours, à partir de la notification du présent arrêté, pour le travail être terminé cinq jours après, au plus tard.

Les vases seront transportées aussitôt dans des tonneaux ou tombeaux fermés hermétiquement, pour être déposées hors de la Ville et de la Banlieue, sur les champs.

Art. 3. — Faute par lesdits propriétaires de s'être conformés aux prescriptions ci-dessus dans le délai fixé, des poursuites seront exercées pour les y contraindre, conformément aux lois et règlements.



Art. 4. — M. le Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

Emile GAVELLE, adjoint.

Vu, pour exécution d'urgence :

Lille, le 25 Mai 1893.

*Le Préfet du Nord,*

VEL DURAND.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	ADRESSES	SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ RIVERAINE DONT LE CURAGE EST PRESCRIT
Darcq, Albert, sculpteur,	Rue François Baes, 16.	Rue François Baes, 16.
Lecocq, Louis, blanchisseur,	Canteleu-lez-Lille.	Rue François Baes, 22 <sup>bis</sup> .
L. Rivenche,	Mons-en-Barœul, rue du Cimetière, 47.	Rue François Baes, 24.
V <sup>o</sup> Grimonprez, représentant les héritiers de Baets,	Rue Jean-Jacques Rousseau, 31.	Rue François Baes, derrière les maisons comprises entre les numéros 28-30.
Chevresson-Leduc,	Boulevard Vauban, 50.	Boulevard Vauban, 50-52.
H. Desplats, docteur,	Boulevard Vauban, 56.	Boulevard Vauban, 56.
Mouquet, Adolphe,	Boulevard Vauban, 46.	Boulevard Vauban, 46.
Mouquet-Gourdin,	Rue Royale, 30.	Boulevard Vauban, 48.
J. Dusseau,	Rue Boucher de Perthes, 26.	Jardin du Prévôt.
Chautard, ancien doyen de la Faculté libre,	Croissonville, près Caen (Calvados).	Boulevard Vauban, 54.
Taquet-Laden,	Canteleu-lez-Lille.	Jardin du Prévôt.
Grouzet, Auguste,	Quai du Wault, 16.	Jardin du Prévôt et boulevard Vauban.
E. Rudot, représentant les mineurs Grouzet,	Rue Saint-Blaise, 4.	Boulevard Vauban, 42-44.
M <sup>me</sup> Salomon et M. Victor Parsy,	Rue de la Digue, 19.	Rue de la Digue, 13.
L. Forgeois,	Rue Gambetta, 262.	Rues de la Digue et de Toul.
M <sup>mo</sup> V <sup>o</sup> Pottin,	Rue Gantois, 19.	Jardin du Prévôt.
M <sup>mo</sup> V <sup>o</sup> Deléarde,	Rue Boucher de Perthes, 77.	Jardin du Prévôt.
M <sup>lle</sup> Bulté, Léonie,	Rue de la Digue, 5.	Jardin du Prévôt.

**c. — Transport des malades**

Le Maire de Lille informe ses concitoyens que, jusqu'à nouvel ordre, et pour empêcher la propagation des maladies contagieuses, il est interdit aux cochers de voitures publiques de transporter des malades.

Le transport des malades est assuré au moyen de voitures d'ambulance, d'une désinfection facile, qu'il suffira de demander au Commissariat de Police de l'arrondissement.

Hôtel de Ville, le 30 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

**d. — Transfert provisoire du Tribunal de Commerce**

Le Maire de Lille informe ses concitoyens qu'à partir de Lundi prochain, 29 Mai, les audiences du Tribunal de Commerce et les réunions des faillites et liquidations judiciaires auront lieu provisoirement, au Palais Rameau, salle du 1<sup>er</sup> étage, entrée Boulevard Vauban

Le Greffe seul restera ouvert au Palais de Justice.

Hôtel de Ville, le 26 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

**Institut Industriel. — Concours pour les Bourses.**

Le Maire de Lille informe les jeunes gens originaires de cette ville qui possèderaient les connaissances exigées pour être admis à l'Institut Industriel, et qui auraient besoin d'une subvention pour en suivre les cours, que des bourses en rapport avec les ressources de leurs familles, seront accordées à ceux qui obtiendront les premiers numéros dans les

examens qui auront lieu le jeudi 27 juillet 1893, à neuf heures du matin, rue Jeanne d'Arc, à Lille.

Les candidats feront connaître d'avance celle des divisions dans laquelle ils désirent entrer, afin que leurs examens soient dirigés en conformité des dispositions ci-après :

#### CONDITIONS D'ADMISSION :

##### 1° DIVISION DE TECHNOLOGIE (enseignement moyen).

Les candidats doivent être âgés de quinze ans au moins, et subir un examen portant sur les matières suivantes :

- 1° Dictée ;
- 2° Arithmétique élémentaire et système métrique ;
- 3° Notions d'algèbre (calcul algébrique, équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues) ;
- 4° Géométrie élémentaire (géométrie plane, notions de géométrie dans l'espace) ;
- 5° Notions de physique et de chimie ;

##### 2° DIVISION DE GÉNIE CIVIL (enseignement supérieur).

Les candidats doivent être âgés de seize ans au moins, et subir un examen portant sur les matières suivantes :

- 1° Dictée ;
- 2° Arithmétique complète ;
- 3° Algèbre jusqu'au deuxième degré inclusivement ;
- 4° Géométrie plane et géométrie dans l'espace ;
- 5° Notions de trigonométrie rectiligne ;
- 6° Notions de géométrie descriptive ;
- 7° Physique élémentaire ;
- 8° Chimie élémentaire ;
- 9° Notions de dessin linéaire.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au Directeur, rue Jeanne d'Arc, à Lille.

Lille, le 1<sup>er</sup> Juin 1893.

*Le Maire,*  
GÉRY LEGRAND.

---

## Cours municipal des Chauffeurs.

Ce cours aura lieu tous les Mercredis, à partir du 24 MAI 1893, dans l'amphithéâtre de physique de l'Institut Industriel, entrée par la rue Jeanne-d'Arc, à huit heures et demie du soir.

Professeur : M. LEFÈVRE, Contrôleur principal des Mines.

### PROGRAMME POUR 1893

#### I. — *Préliminaires.*

1<sup>re</sup> leçon. — État des corps ; Pression atmosphérique ; Loi de Mariotte ; Principe de Pascal.

2<sup>e</sup> leçon. — Chaleur ; Dilatation des corps ; Thermomètre ; Conductibilité.

3<sup>e</sup> leçon. — Vapeur d'eau ; chaleur spécifique ; chaleur latente.

4<sup>e</sup> leçon. — Combustibles.

5<sup>e</sup> leçon. — Production de la chaleur ; Production de la vapeur.

#### II. — *Générateurs de vapeur.*

6<sup>e</sup> leçon. — Foyers et grilles ; Carneaux ; Cheminées ; Tirage.

7<sup>e</sup> leçon. — Différents types de générateurs. 1<sup>o</sup> Chaudières fixes ; Chaudières cylindriques à foyer extérieur avec ou sans bouilleurs.

8<sup>e</sup> leçon. — Chaudières semi-tubulaires, tubulaires ; Réchauffeurs.

9<sup>e</sup> leçon. — 2<sup>o</sup> Chaudières semi-fixes ; 3<sup>o</sup> Locomobiles ; 4<sup>o</sup> Locomotives.

10<sup>e</sup> leçon. — Construction de générateurs.

11<sup>e</sup> leçon. — Législation concernant les appareils à vapeur ; Générateurs ; Récipients.

12<sup>e</sup> leçon. — Appareils accessoires des générateurs ; soupapes de sûreté ; manomètres.

13<sup>e</sup> leçon. — Clapets de retenue ; indicateurs de niveau d'eau.

14<sup>e</sup> leçon. — Alimentation des générateurs ; pompes.

15<sup>e</sup> leçon. — Injecteurs ; ballons.



- 16° leçon. — Conduite et entretien des générateurs ; visite et nettoyage.  
17° leçon. — Coups de feu ; incrustation ; désincrustants ; avaries.  
18° leçon. — Explosions.

III. — *Machines à vapeur.*

- 19° et 20° leçons. — Description générale des machines à vapeur.  
21° et 22° leçons. — Appareils de distribution ; divers types de détente.  
23° leçon. — Condenseurs ; régulateurs ; volants.  
24° leçon. — Machines horizontales.  
25° leçon. — Machines verticales.  
26° leçon. — Machines à balancier.  
27° leçon. — Locomobiles ; locomotives.  
28° leçon. — Conduite et entretien des machines.

Indépendamment des leçons indiquées ci-dessus, il sera fait, le Dimanche, sous la direction du professeur, des visites dans les usines, pour étudier, en détail, les divers systèmes de générateurs et de machines.

Des certificats de capacité et des diplômes seront décernés aux élèves qui auront subi les examens avec succès, devant un Jury spécial. La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, distribuera, dans sa séance solennelle, ces certificats et ces diplômes. Elle y ajoutera, pour les élèves les plus méritants, des médailles en argent et en bronze, accompagnées de primes, le cas échéant.

Vu et approuvé :

*L'adjoint délégué,*  
C. VIOLLETTE.

Hôtel de Ville, le 13 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

**Grue à vapeur.** — Quai Vauban. — Autorisation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 7 avril 1893, par laquelle le Conseil Municipal autorise le sieur Dantec, administrateur délégué de la Compagnie de navigation fluviale du Nord, à établir une grue mobile le long

du quai Vauban, en face de la rue du Port, sous certaines conditions acceptées par l'intéressé ;

Vu l'approbation donnée à cette délibération par M. le Préfet, le 24 Avril suivant :

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;

Vu les règlements de Voirie et de Police, en date des 15 Mai et 17 Décembre 1873,

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'autorisation est accordée aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> La grue à vapeur sera mobile et circulera sur 50 mètres seulement de longueur, répartie par 25 mètres à partir de l'axe des magasins établis à l'angle de la rue du Quai et de la rue du Port.

2<sup>o</sup> L'appareil, quand il ne sera pas utilisé par la Compagnie, pourra être mis à la disposition du commerce local, qui aura dans ce cas, à tenir compte des redevances fixées au tarif des manœuvres de grues et dûment arrêté par l'Administration Municipale. Un règlement déterminera dans ce cas le mode de manœuvre de l'appareil.

3<sup>o</sup> La voie ferrée transversale sera exécutée par la Compagnie, à ses frais, en se conformant au mode de construction adopté par la Ville en matière de tramways ; tous les travaux seront du reste exécutés conformément à toutes les prescriptions de détail qui seront données par l'Administration, tant en ce qui concerne l'établissement de la voie de la grue et celle du raccordement, qu'aux modifications à apporter à la chaussée, au trottoir du quai, aux écoulements des eaux et autres détails.

4<sup>o</sup> L'entretien du quai dans toutes les parties occupées pour le service de la grue, le trottoir dans toute sa largeur, le fil d'eau et le pavage de la chaussée dans la largeur d'une zone limitée à 1 mètre à l'intérieur des rails, sera fait par les soins et aux frais de la Compagnie, sous le contrôle du service de la Voirie.

5<sup>o</sup> La grue sera munie d'un fanal apposé convenablement, éclairé toutes les nuits, projetant ses feux de trois côtés sur la voie publique.

6<sup>o</sup> Aucun dépôt de marchandises, de matériaux ou d'objets d'aucune sorte ne pourra être fait sur le quai de nuit ni de jour.

7° Le combustible employé pour alimenter la machine ne devra pas produire de fumée susceptible d'incommoder le voisinage.

Article 2. — La Compagnie paiera à la Caisse municipale une redevance annuelle de 100 francs pour constater la précarité de l'autorisation accordée et le droit de l'Administration de faire enlever par la Compagnie et à ses frais l'appareil, les rails, et rétablir les lieux dans leur état primitif à la première réquisition, et cela un mois après l'avertissement qui sera donné par écrit.

Article 3. — La Compagnie, représentée par son Administrateur délégué, reste soumise à l'observation de toutes les prescriptions de règlements de Voirie et de Police ainsi qu'au règlement spécial des quais.

En cas d'infraction, les contraventions seront poursuivies suivant les voies de droit.

Hôtel-de-Ville, le 5 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

GAVELLE, Adjoint.

---

---

**Voirie.** — Pont de la Citadelle. — Interruption de la Circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi Municipale du 5 Avril 1884, Article 97 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des chevaux, des voitures et autres véhicules sera interdite sur le pont de la Citadelle, à partir du 25 Mai et pendant toute la durée des travaux de la distribution d'eau à exécuter dans la traversée de ce pont.

Art. 2. — M. le Directeur des travaux Municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 23 Mai 1893.

*Le Préfet du Nord,*

VEL-DURAND.

Hôtel de Ville, le 20 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

EMILE GAVELLE, Adjoint.

---

**Filles soumises. — Frais de traitement.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 90;

L'inscription au Budget de la Ville, sous l'art. 48, d'une recette comprenant le remboursement des frais de traitement des filles de maison à l'Hôpital Saint-Sauveur ;

Notre arrêté du 22 Septembre 1890, art. 32,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les frais de traitement des filles publiques hospitalisées pour maladie vénérienne, seront supportés par les tenancières de maisons auxquelles elles appartiennent.

Art. 2. — Ces frais seront mis en recouvrement tous les trois mois, sur le vu des mémoires remis par l'Administration des Hospices.

Art. 3. — Le Service de la Police des mœurs nous avisera de toutes les entrées à l'Hôpital, l'avis comprendra, outre le nom de l'hospitalisée, le nom et l'adresse de la tenancière.

Art. 4. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de Ville, le 27 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

**Kermesse d'Esquermes. — Changement de date.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 94;

Sur la demande des habitants de la section d'Esquermes, tendant à obtenir la fixation, au Dimanche 11 Juin, de la Kermesse de cette section,



tenue ordinairement le Dimanche de la Trinité, afin d'éviter sa coïncidence avec celle de Fives ;

ARRÊTONS :

La Kermesse de la section d'Esquermes se tiendra cette année le Dimanche 11 Juin.

Vu :

Lille, le 26 Mai 1893.

*Le Préfet du Nord,*

VEL - DURAND.

Hôtel-de-Ville, le 23 Mai 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

---

### Œuvre des Invalides du Travail

Compte-rendu moral et financier pour 1892 :

Président : M. PAUL LE BLAN

**Recettes :**

Rentes . . . . .	Fr.	18.925 »
Subside de la Ville . . . . .		1.000 »
Quêtes et dons . . . . .		1.104 60
	Fr.	<u>21.029 60</u>

**Dépenses :**

123 pensions viagères . . . . .	Fr.	17 131 »
28 secours temporaires . . . . .		1.897 50
Frais divers . . . . .		121 05
	Fr.	<u>19.149 55</u>

**En caisse :**

Excédent de recettes en 1892 . . . . .	Fr.	1.880 05
Excédant de recettes antérieures . . . . .		2.619 35
	Fr.	<u>4.499 40</u>

**Société de Charité Maternelle.** — Compte moral  
pour 1892.

Présidente : M<sup>me</sup> HENRY SCRIVE.

*Dames actives*, 96. — *Dames honoraires*, 247

*Dons.* — M. et M<sup>me</sup> Auguste Wallaert, 200 frs. — Anonymes, 500.

*Legs.* — Mad. Prévost-Péligot, 500 fr. — Mad. Descat-Leleux, Mad. de Vicq. (Legs non délivrés) — 1131 layettes.

**Dépenses.**

Sage-femmes, berceaux garnis, frais de couches et secours en argent . . . . .	20.342 60
Layettes et chemises de femmes . . . . .	19.743 10
Frais d'administration . . . . .	848 50
Ensemble . . . . .	<u>40.934 20</u>

**Recettes**

Cotisations . . . . .	8.575
Quêtes à domicile . . . . .	6.612 75
Arrérages de rentes sur l'Etat . . . . .	3.386 25
Rente Baillon . . . . .	15 30
	<u>18.589 30</u>
Excédant de dépenses . . . . .	<u>22.344 90</u>
Couvert par :	
Reliquat de 1891 . . . . .	635 07
Don de M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Wallaert . . . . .	200 »
Dons anonymes . . . . .	500 »
Solde de compte Maison Verley-Decroix . . . . .	11.289 45
Reliquat non employé du legs Prévost . . . . .	7 60
Prix de vente de 300 fr. de rente 3 o/o sur l'Etat . . . . .	9.830 85
Ensemble . . . . .	<u>22.462 97</u>
En caisse . . . . .	118 07
Différence égale . . . . .	<u>22.344 90</u>

Le bazar bisannuel a lieu en 1893.

## Théâtre Municipal.

### État des Pièces représentées en 1892-1893.

DIRECTION TAILLEFER & C<sup>ie</sup>  
RÉGIE MUNICIPALE

#### OPÉRAS, TRADUCTIONS, OPÉRAS-COMIQUES, OPÉRETTES

<i>Africaine (l')</i> . . . . .	1 fois.
<i>Aïda</i> . . . . .	5 »
<i>Belle Hélène (la)</i> . . . . .	3 »
<i>Barbier de Séville</i> . . . . .	3 »
<i>Carmen</i> . . . . .	5 »
<i>Dragons de Villars (les)</i> . . . . .	3 »
<i>Demoiselle du Téléphone (la)</i> . . . . .	7 »
<i>Fille du Tambour-Major (la)</i> . . . . .	2 »
<i>Fille du Régiment (la)</i> . . . . .	1 »
<i>Favorite (la)</i> . . . . .	2 »
<i>Faust</i> . . . . .	2 »
<i>Guillaume Tell</i> . . . . .	3 »
<i>Hamlet</i> . . . . .	4 »
<i>Huguenots (les)</i> . . . . .	3 »
<i>Juive (la)</i> . . . . .	3 »
<i>Lohengrin</i> . . . . .	2 »
<i>Lakmé</i> . . . . .	4 »
<i>Miss Helyett</i> . . . . .	6 »
<i>Mignon</i> . . . . .	6 »
<i>Mascotte (la)</i> . . . . .	3 »
<i>Mireille</i> . . . . .	4 »
<i>Mousquetaires au couvent (les)</i> . . . . .	4 »
<i>Canon</i> . . . . .	3 »

<i>Mam'zelle Nitouche.</i>	2 fois.
<i>Mariana.</i>	1 »
<i>Noces de Jeannette (les).</i>	5 »
<i>Philémon et Baucis.</i>	1 »
<i>Petite Mariée (la).</i>	3 »
<i>Roméo et Juliette.</i>	4 »
<i>Rigoletto.</i>	2 »
<i>Sigurd.</i>	2 »
<i>Trouvère (le).</i>	2 »
<i>Traviata (la).</i>	1 »
<i>Vingt-huit jours de Clairette (les).</i>	15 »
<i>Vaisseau-Fantôme (le).</i>	9 »
<i>Voyage en Chine (le).</i>	4 »

DRAMES, COMÉDIES, VAUDEVILLES

<i>Avare (l').</i>	1 »
<i>Assommoir (l').</i>	3 »
<i>Abbé Constantin (l').</i>	2 »
<i>Arlésienne (l').</i>	4 »
<i>Amour et piano.</i>	1 »
<i>Cause célèbre (une).</i>	2 »
<i>Closerie des genêts (la).</i>	2 »
<i>Courrier de Lyon (le).</i>	1 »
<i>Champignol malgré lui.</i>	8 »
<i>Cagnotte (la).</i>	1 »
<i>Chansons de Desrousseaux (les).</i>	4 »
<i>Dame aux Camélias (la).</i>	3 »
<i>Don César de Bazan.</i>	1 »
<i>Domestiques (les).</i>	3 »
<i>Deux Orphelines (les).</i>	2 »
<i>Devant l'ennemi.</i>	2 »
<i>Dahomey (au).</i>	1 »
<i>Etincelle (l').</i>	2 »
<i>Été de la Saint-Martin (l').</i>	3 »



<i>Fiacre 117 (le)</i> . . . . .	3 fois.
<i>Froufrou</i> . . . . .	3 »
<i>Fiancés d'Yvonne (les)</i> . . . . .	3 »
<i>Franc comme l'or</i> . . . . .	3 »
<i>Gendre de M. Poirier (le)</i> . . . . .	3 »
<i>Gringoire</i> . . . . .	1 »
<i>Juif-Errant (le)</i> . . . . .	2 »
<i>Latude</i> . . . . .	2 »
<i>Martyre!</i> . . . . .	2 »
<i>Monsieur Alphonse</i> . . . . .	3 »
<i>Monsieur chasse</i> . . . . .	2 »
<i>Monsieur l'Abbé</i> . . . . .	1 »
<i>Médecin des enfants (le)</i> . . . . .	1 »
<i>Marquis de Villemer (le)</i> . . . . .	1 »
<i>Ma Cousine</i> . . . . .	3 »
<i>Œdipe-Roi</i> . . . . .	1 »
<i>Pirates de la Savane (les)</i> . . . . .	1 »
<i>Post-Scriptum (le)</i> . . . . .	1 »
<i>Pluie et le beau temps (la)</i> . . . . .	1 »
<i>Par la fenêtre</i> . . . . .	1 »
<i>Portuse de pain (la)</i> . . . . .	2 »
<i>Ruy-Blas</i> . . . . .	1 »
<i>Roger-la-Honte</i> . . . . .	2 »
<i>Siège de Lille (le)</i> . . . . .	3 »
<i>Supplice d'un homme (le)</i> . . . . .	4 »
<i>Système Ribadier</i> . . . . .	2 »
<i>3, Rue de la Pompe</i> . . . . .	7 »
<i>Tour de Nesle (la)</i> . . . . .	1 »
<i>Vingt-huit jours d'un Réserviste (les)</i> . . . . .	2 »
<i>Voleuse d'enfants (la)</i> . . . . .	2 »
<i>Voyage de M. Perrichon (le)</i> . . . . .	2 »

OPÉRETTE-FÉERIE

<i>Le Voyage de Suzette</i> . . . . .	30 »
---------------------------------------	------

## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Mai 1893

Fourni au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 156. — DIVORCES : 17.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	214	213	59	63	273	276	549
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	15	14	4	8	19	22	41

### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (*Mort-nés non compris*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de					TOTAL
		1 an	de 1 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	5	5	8	1	19
2	Variole .....	1	»	1	»	»	2
3	Rougeole .....	16	42	»	»	»	58
4	Scarlatine .....	»	3	»	»	»	3
5	Coqueluche.....	6	2	»	»	»	8
6	Diptérie, — Croup, — Angine couenneuse	1	11	»	»	»	12
7	Phtisie pulmonaire.....	»	7	30	13	2	52
8	Méningite tuberculeuse .....	1	3	»	1	»	5
9	Autres tuberculoses.....	»	4	4	1	»	9
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	2	8	14	24
11	Méningite simple.....	5	15	»	3	»	23
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	»	2	15	17
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	»	»
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	»	1	1
15	Maladies organiques du cœur.....	»	»	3	7	8	18
16	Bronchite aiguë.....	6	6	1	»	7	20
17	» chronique .....	»	»	1	3	13	17
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	6	18	2	7	12	45
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie .....	50	13	»	»	1	64
20	Typhus.....	»	1	5	7	1	14
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	3	1	»	4
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	23	1	»	»	»	24
24	Sénilité.....	»	»	»	»	8	8
25	Suicides.....	»	»	3	2	1	6
26	Autres morts violentes.....	»	»	3	2	1	6
27	Autres causes de mort.....	6	5	4	12	20	47
28	Causes restées inconnues.....	»	»	»	»	»	»
	Total des décès.....	121	136	67	77	105	506

VU :

Le Maire de Lille,

**GÉRY LEGRAND**

6

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

<b>Finances</b> : Emprunt de 1868. — Liste du 49 <sup>e</sup> tirage . . . . .	134
<b>Adjudications</b> :	
A. — Construction d'un hôtel de police. . . . .	135
B. -- Fourniture de livres de prix . . . . .	136
<b>Distribution d'eau</b> : Echange de terrains à Emmerin . . . . .	136
<b>Alignement</b> : Achat de parcelle rue de Saint-Omer . . . . .	136
<b>Fête communale</b> :	
A. — Programme . . . . .	137
B. — Nomination d'un comptable spécial . . . . .	143
<b>Œuvre des Invalides du travail</b> : Nomination d'administrateur. . . . .	143
<b>Bureau de Bienfaisance</b> : Nomination d'administrateur. . . . .	144
<b>Caisse d'épargne</b> : Statistique pour 1892 . . . . .	144
<b>Police</b> : Nomination d'un commissaire de police . . . . .	149
<b>Ecole de natation</b> : Ouverture . . . . .	150
<b>Salubrité</b> : Rue Esquermoise. Curage d'égout . . . . .	150
<b>Police</b> : Rue du Réguinage. Interruption de la circulation. . . . .	152
<b>Etat-Civil</b> : Statistique sanitaire du mois de juin . . . . .	154



**Finances : Emprunt de 1868. Liste du 49<sup>e</sup> tirage.**

1<sup>er</sup> JUIN 1893

Liste des 396 numéros sortis et remboursables à 500 francs, moins l'impôt :

56	1287	3516	5088	6558	8441	9924	11784	13337	15029
92	1339	3530	5089	6629	8496	10120	11852	13387	15116
181	1392	3584	5187	6678	8610	10169	11873	13412	15232
182	1400	3654	5270	6733	8665	10275	11918	13546	15303
223	1436	3666	5381	6797	8720	10348	11954	13564	15343
255	1452	3720	5086	6863	8751	10387	11957	13565	15550
256	1551	3729	5503	6982	8767	10456	11987	13583	15568
279	1714	3738	5582	7000	8775	10559	11991	13704	15594
282	1750	3813	5600	7030	8789	10589	12086	13740	15670
298	1755	3928	5603	7078	8806	10632	12090	13794	15675
330	1764	3948	5667	7101	8896	10644	12097	13824	15791
342	1765	3968	5693	7137	9053	10681	12221	13983	15808
348	1771	4061	5703	7150	9068	10805	12266	14027	15835
404	1777	4102	5711	7183	9092	10859	12281	14067	15849
433	1811	4119	5806	7191	9206	10897	12313	14086	15872
521	1822	4170	5824	7363	9221	10906	12338	14136	15995
536	1904	4172	5847	7372	9243	10989	12349	14146	16013
555	1961	4205	5888	7417	9269	11070	12354	14170	16039
586	1984	4228	5894	7524	9290	11087	12395	14203	16079
592	2105	4231	5943	7589	9337	11099	12396	14227	16150
595	2123	4337	5961	7612	9393	11109	12540	14235	16164
627	2146	4352	5983	7616	9416	11148	12591	14309	16217
679	2150	4359	6019	7666	9428	11193	12676	14325	16324
731	2236	4530	6155	7679	9462	11232	12701	14357	16428
750	2322	4534	6193	7697	9490	11254	12823	14394	16468
752	2323	4539	6195	7822	9514	11275	12831	14399	16486
792	2329	4629	6254	7837	9543	11288	12849	14491	16518
808	2448	4681	6260	7868	9560	11295	12860	14584	16547
823	2472	4683	6261	7905	9568	11303	12905	14597	16574
832	2473	4726	6263	7953	9576	11307	12919	14616	16608
883	2627	4735	6271	7991	9610	11395	12940	14678	16715
895	2682	4803	6304	8024	9629	11402	12973	14683	16763
937	2935	4923	6344	8098	9700	11437	12999	14707	16855
1129	2956	4950	6358	8167	9738	11478	13137	14765	16873
1145	2982	4980	6378	8211	9741	11502	13146	14819	16905
1149	3203	5006	6397	8217	9813	11553	13171	14902	16951
1164	3232	5054	6416	8231	9867	11696	13203	14927	
1200	3292	5061	6444	8299	9906	11706	13253	14988	
1259	3434	5068	6472	8369	9912	11717	13258	15014	
1263	3475	5072	6500	8440	9919	11763	13267	15028	

Lesdites Obligations seront remboursées par 499 fr. 50, impôt sur prime déduit, conformément à l'article 4 de la loi de finances de l'exercice 1891. — Elles auront droit en outre à un semestre d'intérêt.

OBLIGATIONS sorties à	TAUX de l'émission	MONTANT des primes	IMPOT 4 0/0 sur les Primes	NET A PAYER
500 fr.	487 fr. 50	12 fr. 50	0 fr. 50	499 fr. 50

Le paiement des obligations sorties et des coupons d'intérêt se fera, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1893 : à Lille, à la Caisse du Receveur municipal, rue Inkermann, 8 ; à Paris, chez MM. E. ERLANGER et C<sup>ie</sup>, 35, boulevard Haussmann ; à Rruxelles, à la Société Générale, Montagne du Parc, 3 ; à Francfort-sur-le-Mein, chez MM. ERLANGER et fils.

Les obligations sorties ne produiront plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

## Adjudications :

### a. — Construction d'un Hôtel de police.

28 JUIN 1893

Adjudication au profit de MM. Charles Maquart et Paul Thiroloix, entrepreneurs, demeurant à Lille, rue André, 31, des travaux de construction, dans le contour de l'Hôtel-de-Ville, d'un bâtiment pour l'installation des services de la Police et des prisons municipales, moyennant la somme de 92,509 fr. 35, rabais de 18 0/0 déduit.

Enregistré le 6 Juillet 1893, f<sup>o</sup> 37, case 7.

N<sup>o</sup> 1001 du répertoire.

b. — **Fournitures de livres de prix.**

DU 22 JUIN 1893

Adjudication au profit de M. Paul Deloffre, libraire-éditeur, demeurant à Landrecies (Nord), de la fourniture des livres à distribuer en prix aux élèves des écoles municipales de Lille en 1893, 1894 et 1895, moyennant la somme de 29.025 francs, rabais de 35 fr. 50 % déduit.

Enregistré le 6 juillet 1893, f<sup>o</sup> 37, c<sup>e</sup> 9.

N<sup>o</sup> 959 du Répertoire.

Pour le cahier des charges, voir le Bulletin de 1890, page 103.

---

**Distribution d'eau.** — Echange de terrains à Emmerin.

DU 6 JUIN 1893.

Echange sans soulte entre la ville de Lille et M. Augustin Gruson, cultivateur, et M<sup>me</sup> Elisabeth Duhem, son épouse, demeurant à Sequedin, et autres, de terrains sis en la commune d'Emmerin ; la ville cède un terrain de 11 ares 20 centiares et M. et M<sup>me</sup> Gruson et consorts 10 ares 78 centiares, nécessaires pour la distribution d'eau de la ville de Lille.

Enregistré le 9 juin 1893, f<sup>o</sup> 30, c<sup>e</sup> 3.

Transcrit le 26 juin 1893, volume 2802, n<sup>o</sup> 549.

N<sup>o</sup> 897 du répertoire.

---

**Alignement.** — Achat de parcelles rue Saint-Omer.

DU 16 JUIN 1893.

Vente à la ville de Lille, par M. Gustave-Jean-Baptiste Dupont, négociant, et M<sup>me</sup> Suzanne Béghin, demeurant à Lille, rue Boucher-de-Perthes,

n° 57, du domaine utile d'une parcelle de terrain sise à Lille, quartier de Vauban, front à la rue de Saint-Omer, mesurant en superficie 87 mètres carés 66 centièmes, nécessaires à la réalisation de l'alignement de ladite rue, moyennant le prix de 876 fr. 60.

Enregistré le 19 Juillet 1893, f° 32, c° 10.

Transcrit le 3 Juillet 1893, volume 2905, n° 367, n° 958 du Répertoire.

---

**Fête communale.** — Programme de la fête :

DES 11, 12 et 18 JUIN, ET 2 JUILLET 1893.

Le Maire de la ville de Lille, après s'être concerté avec M. le Général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée et M. le Préfet du Nord,

ARRÊTE :

La Fête communale sera célébrée en 1893, conformément au programme ci-après :

**DIMANCHE 11 JUIN**

A six heures, des salves d'artillerie seront tirées par les *Canonniers sédentaires* sur les remparts de la Citadelle.

Les édifices publics seront pavoisés.

A neuf heures et demie :

**Revue sur le Boulevard des Écoles**

Les Compagnies d'Archers, d'Arbalétriers, de Joueurs de Boule, de Palets, etc., venues pour la Fête, devront être rendues à HUIT heures et demie au Boulevard des Ecoles. — Des médailles de bonne tenue et d'éloignement seront décernées. — Après la Revue, le Cortège, se mettant en marche par la rue de Paris et la rue des Manneliers, défilera sur la Grand'Place devant la Colonne, puis prendra la rue Nationale et le boulevard de la Liberté jusqu'à l'Esplanade. De là les Sociétés, sous la conduite de Commissaires délégués par l'administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement.



*NOTA.* — Toute Société qui ne sera pas présente à la Revue à l'heure indiquée ci-dessus, perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement. Un pointage sera fait par les soins des Commissaires de jeux délégués par la Ville pour s'assurer de la présence réelle sur le Boulevard des Ecoles et de l'importance des Sociétés.

### **Tir à l'arc au Berceau (deux Tirs)**

Rue d'Arras, à l'Alliance, et rue d'Esquermes, 9, chez Declercq.

Prix offerts à chacun de ces tirs :

1<sup>er</sup> prix : 5 Couverts d'argent.

2 <sup>e</sup> prix	4	Couverts d'argent		4 <sup>e</sup> prix	1	Couvert d'argent
3 <sup>e</sup> »	3	id.		5 <sup>e</sup> »	1	id.

### **Tir horizontal au Fusil-Arbalète, au Cadran ordinaire**

Boulevard Montebello.

Onze prix seront assignés, savoir :

1<sup>er</sup> Prix : 4 Couverts d'argent.

2 <sup>e</sup> prix	3	couverts d'argent.		6 <sup>e</sup> prix	1	couvert d'argent.
3 <sup>e</sup> »	2	id.		7 <sup>e</sup> »	1	id.
4 <sup>e</sup> »	1	id.		8 <sup>e</sup> »	1	id.
5 <sup>e</sup> »	1	id.		9 <sup>e</sup> »	1	id.

PRIX DE MOUCHES . . . . . 1 Couvert.

PRIX DE BAS NOMBRE . . . . . 6 Cuillères à café.

### **Tir à l'arc à la perche, avec mises**

A l'Ancienne Alliance, Faubourg de Roubaix. (Voir l'affiche spéciale).

### **Concours international de billard anglais**

(Voir l'affiche spéciale).

### **Concours de poste aérienne**

organisé avec le concours de la Ville,  
par la Fédération Colombophile Lilloise et les Sociétés Fédérées de Fives-St-Maurice.

#### **Prix d'honneur offerts par la Ville**

Six couverts d'argent, médailles d'argent et de bronze.

### **Jeu de balle**

Place de Tourcoing et Boulevard des Ecoles. (Voir l'affiche spéciale).

### **Jeu de ballon**

A 5 heures, Boulevard des Ecoles.

### **Jeu de boule (deux jeux)**

au Faubourg St-Maurice et à Moulins-Lille.

Prix offerts à chacun de ces jeux :

1 <sup>er</sup> Prix	4 Couverts d'argent.	3 <sup>e</sup> Prix	2 Couverts d'argent.
2 <sup>e</sup> »	3 id.	4 <sup>e</sup> »	1 id.
5 <sup>e</sup> Prix : 6 Cuillères à café.			

### **Concours de pêche à la Ligne**

au Grand Carré, près la porte St-André.

*Première série, une demi-heure, au plus grand nombre.*

1 <sup>er</sup> prix.	75 francs.
2 <sup>e</sup> »	50 »
3 <sup>e</sup> »	30 »
4 <sup>e</sup> »	20 »
5 <sup>e</sup> »	15 »
6 <sup>e</sup> »	10 »
7 <sup>e</sup> »	médaille de bronze.

*Deuxième série, une demi-heure, au plus lourd poisson.*

1 <sup>er</sup> prix	75 francs.
2 <sup>e</sup> »	50 »
3 <sup>e</sup> »	30 »
4 <sup>e</sup> »	20 »
5 <sup>e</sup> »	15 »
6 <sup>e</sup> »	10 »
7 <sup>e</sup> »	médaille de bronze.

*Troisième série, une demi-heure, concours des Présidents.*

1 <sup>er</sup> prix.	médaille d'argent.	2 <sup>e</sup> prix.	médaille de bronze.
-----------------------	--------------------	----------------------	---------------------

### **Jeu de Palets dit Beigneau**

Des parties de Beigneau seront organisées dans les différents quartiers de la Ville.

1 <sup>er</sup> prix.	100 francs.	5 <sup>e</sup> prix.	35 francs.
2 <sup>e</sup> »	70 »	6 <sup>e</sup> »	25 »
3 <sup>e</sup> »	60 »	7 <sup>e</sup> »	15 »
4 <sup>e</sup> »	45 »	8 <sup>e</sup> »	10 »

### **Mâts de Cocagne**

Rue de Fives, place Saint-André et place aux Oignons.

Ils seront garnis de bourses, vêtements et objets divers.

### **Jeu de Bouchon**

Quatre jeux :

Place de la Nouvelle-Aventure, place Madeleine Caulier, boulevard des Ecoles et place Catinat.

Prix offerts à chacun de ces Jeux :

1 <sup>er</sup> prix.	80 francs.	5 <sup>e</sup> prix.	10 francs.
2 <sup>e</sup> »	60 »	6 <sup>e</sup> »	10 »
3 <sup>e</sup> »	40 »	7 <sup>e</sup> »	5 »
4 <sup>e</sup> »	20 »	8 <sup>e</sup> »	5 »

### **Jeu offert aux vieillards des Hospices**

à l'Estaminet LABIS (Société des Quarante).

### **Tourniquet Breton**

Square Ruault et au Faubourg de Valenciennes.

Il sera accordé des prix consistant en bourses, vêtements et objets divers.

### **Illumination des édifices publics**

De neuf à onze heures du soir,

### **Illumination de la Grand'Place et Concert d'harmonie**

par les Musiques municipales.

**LUNDI 12 JUIN**

A huit heures :

### **Tir à la cible par le Bataillon des Sapeurs-Pompiers**

A trois heures :

Quai Vauban, en face les Docks

**Jeu de Bagues sur l'eau**

Prix : Quatre Bourses de 35, 20, 15 et 10 francs.

A trois heures :

**Courses eu sacs**

Place de la Nouvelle-Aventure

Prix : Cinq bourses de 20, 15, 10, 10 et 5 francs.

A quatre heures :

**Bascule hydraulique**

Place Saint-Martin et place Madeleine-Caulier

1<sup>er</sup> prix, 50 francs.

3<sup>e</sup> prix, 25 francs.

2<sup>e</sup> prix, 35 francs.

4<sup>e</sup> prix, 20 francs.

A huit heures du matin :

**Jeu de Bouchon**

Au Faubourg des Postes et rue du Long-Pot.

155 fr. de prix à chaque jeu.

A six heures, sur l'Esplanade :

**Distribution générale des Prix**

**Dispositions générales**

Toutes les Sociétés qui désirent concourir aux différents Jeux et Exercices, doivent adresser à la Mairie, avant le Dimanche 4 Juin, une liste indiquant lisiblement : Le titre de la Société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit aux prix d'éloignement, les Sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du maire de la localité.

Le Samedi 10 Juin, à deux heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à un tirage au sort, pour déterminer l'ordre dans lequel les Sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir.



La Ville se réserve d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix, selon le plus ou moins grand nombre de Sociétés inscrites.

Une réduction de 50 pour 100 sur le prix de transport est accordée par les Compagnies de chemins de fer du Nord et de l'État Belge, aux conditions ordinaires.

De quatre à six heures :

**Fête aérostatique**

Donnée par la Société l'*Emulation*

et

**Concert d'harmonie**

par une Musique de la Ville

Place Sébastopol, place de la Nouvelle Aventure et place Vanhœnacker

De neuf à onze heures :

**Illumination de l'Esplanade  
et concert par les Musiques Municipales**

**Hôtel-de-Ville**

(Ancienne salle du Musée Leleux)

**Exposition de Photographie**

**DIMANCHE 18 JUIN**

A trois heures :

**Régates internationales**

Sur la Haute-Deûle

(Voir l'affiche spéciale.)

**DIMANCHE 2 JUILLET**

sur le Vélodrome de Canteleu-Jambersart, à trois heures,

**Grandes courses vélocipédiques**

organisées par la Fédération vélocipédique de Lille.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

b. — **Nomination d'un Comptable spécial.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88.

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Domarles, Secrétaire-Adjoint, est délégué à l'organisation des fêtes publiques pour 1893 et au règlement des dépenses y afférentes.

Il délivrera aux ayant-droit les prix gagnés dans les jeux et concours décrits au programme des fêtes.

A cet effet, il lui sera mandaté, payable sur sa simple quittance :

1<sup>o</sup> Pour la Fête communale des 11 et 12 Juin, une somme de 2,450 francs, montant des prix et concours suivants :

Beigneau, 360 fr. — Bouchon, 1,230 fr. — Mâts de Cocagne, 120 fr. — Tourniquet breton, 120 fr. — Joute sur l'eau, 220 fr. — Bagues sur l'eau, 80 fr. — Courses en sacs, 60 fr. — Bascule hydraulique, 260 fr.

2<sup>o</sup> Pour la Fête nationale du 14 Juillet :

Une somme de 470 fr. pour les prix du concours de natation.

Art. 2. — Il exercera ces fonctions sous la direction et le contrôle de l'Adjoint délégué aux fêtes.

Art. 3. — M. l'Adjoint délégué aux fêtes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 3 Juin 1893.  
*Le Préfet du Nord,*  
VEL-DURAND.

Hôtel-de-Ville, le 2 Juin 1893.  
*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

**Œuvre des Invalides du Travail.** — Nomination d'administrateur.

Par arrêté municipal en date du 2 Juin 1893, M. Félix Faucheur a été nommé membre de la Commission d'administration de l'Œuvre des Invalides du Travail, en remplacement de M. Auguste Scrive-Wallaert, décédé. Ses fonctions prendront fin le 31 décembre 1897.

---

**Bureau de bienfaisance.** — Nomination  
d'administrateur.

Par arrêté préfectoral du 16 juin 1893, M. Haquet a été nommé membre du Bureau du Bienfaisance en remplacement de M. Martin, décédé, pour sortir d'exercice le 31 décembre 1895.

---

**Caisse d'Épargne de Lille.** — Statistique pour 1892.

*Résumé sommaire de la situation de la Caisse.*

Le nombre des livrets, qui était, au 1<sup>er</sup> janvier 1892, de 34.700, est augmenté de 3.168 livrets nouveaux, ce qui donne 37.868 livrets, desquels il faut déduire 2 662 livrets soldés ; reste 35.206 livrets au 31 décembre 1892. L'augmentation est de 930 livrets.

La somme due aux déposants était, au 31 décembre 1891, de 19.365.498 fr. 29. Au 31 décembre 1892, elle s'élève à 20.452.104 fr. 83. L'augmentation en capital et intérêts capitalisés est de 1.086.606 fr. 54.

Il a été employé en achats de rentes pour le compte des déposants un capital de 41.231 fr. 65.

Le compte particulier de la Caisse (fonds de dotation et de réserve) se solde par un excédent de 68.257 fr. 96 ; il était, au 1<sup>er</sup> janvier 1892, de 1.207.586 fr. 80 ; il est au 31 décembre, même année, de 1.275.844 fr. 76.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1892, le portefeuille contenait 55 inscriptions de rente appartenant à 47 déposants. Au 31 décembre 1892, il reste en portefeuille 60 titres appartenant à 51 déposants.

Il a été ouvert, pendant l'année 1892, 24 livrets scolaires nouveaux, les versements se sont élevés à 13.734 fr. 90 ayant donné lieu à 484 opérations faites par les écoles de Lille, celles de nos succursales et de quelques communes circonvoisines.

Sur toutes les opérations, la moyenne par versement est de . . . . .	201 46
Elle était en 1891 de . . . . .	196 39
En plus. . . . .	<u>5 07</u>
La moyenne par remboursement est de . . . . .	304 89
Elle était en 1891 de . . . . .	311 12
En moins . . . . .	<u><u>6 23</u></u>

**Mouvements des livrets**

Il existait au 1 <sup>er</sup> janvier 1892 . . . . .	34 700 livrets
Il en a été ouvert pendant l'année . . . 3.041	3.168
Il en est arrivé par transferts . . . . . 127	<u>37.868 livrets</u>
Ensemble. . . . .	2.662
Il a été soldé pendant l'année . . . . .	<u>35.206 livrets</u>
Reste au 31 décembre 1892 . . . . .	<u><u>Augmentation de 930 livrets.</u></u>

**Mouvement du numéraire**

RECETTES

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1892, il était dû à 34.700 déposants . . . . .	19.365.498 29
20.386 La caisse a reçu dans	
le cours de l'année,	
par 20.386 dépôts. 4.106.977 33	4.194.224 01
127 Transferts . . . . . 86.457 18	
92 Arrérages de rentes . . . . . 789 50	
Par intérêts capitalisés sur les livrets	
soldés . . . . . 21.132 66	676.515 25
Par intérêts alloués aux déposants. 655.382 59	
Montant de la recette au 31 décembre 1892 . . . . .	<u><u>24.236.237 55</u></u>



DÉPENSES

	12.168 Remboursements		
	en numéraire.	3.715.414	93
	79 Id. par déchéance		
	trentenaire.	1.292	13
	30 Id. par transfert.	26.194	01
	29 Achats de rentes		
12.321	d'office . . . .	19.004.65	3.784 132 72
	13 Achats de rentes à		
	la demande des		
	déposants. . . .	22.004.35	
	2 Achats de rentes		
	pour prescription		
	trentenaire . . .	222	65

Solde dû, au 31 décembre 1892, à 35,206 déposants . . . 20.452.104 83

Au 1<sup>er</sup> janvier 1892, il est dû à 34,700 déposants . . . 19.365.498 29

L'augmentation est de . . . . . 1.086.606 54

La moyenne par versement est de . . . 201 fr. 46 cent.

— par remboursement de . . . 304 fr. 89 cent.

Ci-dessous se trouve le tableau récapitulatif faisant connaître par mois :  
1° le nombre des versements et remboursements; 2° les livrets nouveaux  
et ceux soldés; 3° l'importance des versements et des remboursements.

OPÉRATIONS MENSUELLES DE L'ANNÉE

MOIS	VERSEMENTS			REMBOURSEMENTS		
	NOMBRE	LIVRETS nouveaux	SOMMES	NOMBRE	LIVRETS soldés	SOMMES
Janvier . . . . .	2.551	330	436.997 35	2.334	260	408.969 25
Février . . . . .	2.353	379	476.586 83	2.002	252	429.819 83
Mars . . . . .	1.689	275	373.060 99	1.092	257	338.060 21
Avril . . . . .	1.746	227	317.511 43	1.065	201	313.761 12
Mai . . . . .	1.610	261	355.479 57	981	235	377.328 26
Jun . . . . .	1.245	196	236.123 90	758	244	281.138 92
Juillet . . . . .	1.774	249	397.272 32	735	208	306.932 60
Août . . . . .	1.562	299	320.064 30	795	226	324.914 21
Septembre . . . . .	1.476	269	303.228 28	720	220	275.552 11
Octobre . . . . .	1.694	238	368.147 72	645	188	247.630 09
Novembre . . . . .	1.564	266	387.609 62	591	190	210.221 35
Décembre . . . . .	1.341	179	243.274 36	568	181	269.805 37
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>20.605</b>	<b>3.168</b>	<b>4.215.356 67</b>	<b>12.321</b>	<b>2.662</b>	<b>3.784 132 72</b>

**Compte particulier de la Caisse**

FONDS DE DOTATION ET DE RÉSERVE

Au 1<sup>er</sup> janvier 1892, la Caisse possédait :

Fonds de Dotation . . . . .	1 147.122 05	} 1 207.586 80
Id. de Réserve . . . . .	33.282 64	
Id. de Prévoyance . . . . .	27 182 11	

Elle a touché pendant l'année :

Arrérages de rentes 3 % et 4 1/2 % dont l'acquisition a coûté 393.425 fr. 61 cent. . . . .		19.237 »
Souscriptions, dons et legs. . . . .		» »
Bonification de la déchéance trentenaire (1861) . . . . .		1.292 13
Différence d'intérêt entre ceux alloués par la Caisse des dépôts et consignations et ceux capitalisés aux déposants . . . . .		48.322 51
Intérêts des fonds de dotation, de réserve et de prévoyance. . . . .		33.970 79
Il faut en déduire les frais généraux . . . . .	34.254 47	} 34.564 47
Pension faite à MM. Ducro et Plouvier. . . . .	310 »	
Reste . . . . .	68.257 96	68.257 96

Le total des fonds de dotation, de réserve et de prévoyance est de . . . . . 1.275.844 76

Représenté par un compte courant à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élevant à. . . . . 838.863 80

En caisse . . . . .	1.288 89	} 1.275.844 76
Rentes sur l'Etat 3 et 4 1/2 % . . . . .	393.425 61	
Immeuble. . . . .	40.000 »	
Mobilier . . . . .	2.266 46	

**Division des Livrets et Crédits par classe de quotité.**

	Livrets	Crédits	Moyenne des Crédits
De 20 à et au-dessus . . . . .	9.886	111.217 50	11 25
De 21 à 100. . . . .	5.022	158.193 50	31 50
De 101 à 200 . . . . .	2.719	337.065 25	135 »
De 201 à 500 . . . . .	5 255	2.503.800 »	476 »
De 501 à 1.000. . . . .	3.210	2 507.778 09	781 22
De 1.001 à 2.000 . . . . .	5.467	7.380.832 69	1.350 07
De 2 001 et au-dessus			
passibles de réduction	3.622	7 338.715 30	2.026 25
De 2.001 et au-dessus			
exempts de réduction	25	84.502 50	3.380 10
	<u>35.206</u>	<u>20 452.104 83</u>	MOYENNE GÉNÉRALE 850 89

**Professions diverses**

DIVISION DES LIVRETS NOUVEAUX D'APRÈS LA PROFESSION ET LE SEXE DES DÉPOSANTS

Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux . . . . .	220 hommes	205 femmes
Journaliers et ouvriers agricoles. . . . .	133 »	115 »
Ouvriers d'industrie . . . . .	312 »	259 »
Domestiques . . . . .	70 »	290 »
Militaires et marins . . . . .	20 »	3 »
Employés . . . . .	90 »	32 »
Professions libérales . . . . .	18 »	14 »
Propriétaires, rentiers et personnes sans profession . . . . .	59 »	315 »
Mineurs n'exerçant aucune profession . . . . .	410 »	473 »
Sociétés . . . . .	3 »	
	<u>1335</u> »	<u>1706</u> »
	3041	

**Portefeuille.**

Il y avait, au 1 <sup>er</sup> janvier 1892 . . .	55 inscriptions de rentes en dépôt
Achetées d'office, pendant l'année.	32 »
» à la demande des déposants	13 »
Parvenues par transfert . . .	» »
Total . . .	99 »
Retirées par les titulaires . . . 37	} 39
Déposées à la Caisse des Dépôts 2	
Restant en portefeuille au 31 décembre 1892. . . . .	60 inscriptions appartenant à 51 déposants.

**Comptes atteints de déchéance**

PRESCRIPTION TRENTENAIRE 1861.

104 comptes s'élevant à . . . . .	3 .066 86
25 remboursés aux ayants-droit . . . . .	1.774 73
79 articles, reliquat acquis à la Caisse. . . . .	1.292 13

**Relevé des scolaires de l'année**

Nombre de versements : 484. Livrets nouveaux : 24. Sommes versées : 13.734 90.

**Police. — Nomination d'un Commissaire.**

Par décret du 7 Juin 1893, M. Quentier, commissaire de police à Douai, a été nommé commissaire de police à Lille, en remplacement de M. Horber, décédé.



---

**École de Natation. — Ouverture**

Le Maire de Lille informe ses Concitoyens que l'École de Natation sera ouverte au public à partir du VENDREDI 16 JUIN.

Hotel de Ville, le 14 juin 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

**Salubrité. — Rue Esquermoise. Curage d'égout.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu les plaintes réitérées qui nous ont été adressées par plusieurs habitants des maisons de la rue Esquermoise, comprises entre les rues Thiers et de la Barre, au sujet de l'insalubrité qui existe à l'état continuel dans la cour située derrière lesdites maisons, insalubrité occasionnée par les eaux ménagères, les immondices et les détritrus de toutes sortes que les riverains y déposent et n'enlèvent point fréquemment, et qu'ils chassent le plus souvent vers la partie basse de la cour, où se trouve la grille d'égout, qui s'obstrue, ce qui produit des inondations ;

Vu le rapport du service de la Voirie constatant l'existence de ces causes d'insalubrité et signalant que pour venir au secours des habitations atteintes par les inondations, l'Administration s'est vue plusieurs fois dans la nécessité de faire déboucher la grille et curer l'égout aux frais de la Ville ;

Considérant que cette situation insalubre ne peut se perpétuer, parce qu'elle est de nature à compromettre l'hygiène du quartier, et par suite de la Ville, en produisant, facilitant ou développant les germes des maladies épidémiques ; qu'il y a lieu, dès lors, de prendre les mesures obligatoires pour y remédier, dès à présent et à l'avenir ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 91, 94 et 97, § 6, et le règlement général de Voirie municipale, article 101, § 6, et article 104, § 4;

ARRÊTONS :

Article premier. — Les propriétaires de la cour dont il s'agit et, à défaut, les principaux locataires, dont les noms figurent à l'état ci-contre, et ceux qui, à l'avenir, deviendront propriétaires ou principaux locataires desdites maisons, sont tenus de se conformer aux prescriptions suivantes :

1° De ne point envoyer par les conduits d'écoulement, ou jeter, ou déposer dans la cour, des immondices, détritus, décombres et autres matières ;

2° De nettoyer chaque matin la cour et le fil d'eau, chacun au droit de soi, et simultanément, de rassembler le produit du balayage, de l'enlever immédiatement et de l'apporter directement aux voitures chargées de l'enlèvement des immondices des rues, à l'heure de leur passage ;

3° De désobstruer la grille d'égoût chaque matin, et lorsqu'il y aura lieu, pendant la journée, conjointement et solidairement ;

4° De faire curer également l'aqueduc commun dans son parcours, dès que l'état d'envasement rendra cette opération nécessaire, et de faire transporter aussitôt les boues hors de la ville, dans des tonneaux ou voitures hermétiques.

Art. 2. — Faute par lesdits intéressés de s'être conformés aux prescriptions ci-dessus, la constatation en sera faite par les agents de police ou de la Voirie et les poursuites que de droit seront exercées par voie de procès-verbaux pour contravention aux présentes prescriptions et pour les contraindre à leur observation.

Art. 3. — M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 juin 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND

NOMS DES INTÉRESSÉS	QUALITÉS	DEMEURES	SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ RIVERAINE DE LA COUR
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Screpel, Léon	Propriétaire,	Rue St-Georges, 47,	Maison r. Esquermoise, 81.
M. Leloir, Edmond,	Locataire,	[Roubaix	
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Scrépel, Léon,	Propriétaire,	Id.	Id. 81.
M <sup>me</sup> Watson,	Id.	Chef de gare, à Rou-	Id. 83.
M <sup>me</sup> Godefroy,	Locataire,	[baix.	
M. Defontaine, Félix,	Propriétaire,	B <sup>d</sup> de la Liberté, 107	Id. 85.
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Richard-Kup,	Locataire,		
M. Tesse, Baudon,	Propriétaire,	Rue Colbert, 29.	Id. 37.
M. Rasseneur-Menu,	Locataire,		
M. Chaland, Alfred.	Propriétaire,	A Ronchin.	Id. 89.
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Manche-Lippens,	Locataire,		
M. Vaché, Henri,	Propriétaire,	Y demeurant.	Id. 91.
M. Planque, Narcisse,	Id.	A Fretin.	Maison rue de la Barre, 1.
M. A. Dreuse,	Locataire,		
M. Gruson,	Propriétaire,	R. Henri Kolb, 32.	Id. 3.
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> F. Monnier,	Locataire,		
M <sup>me</sup> Romain, Eugénie,	Propriétaire,	R. de la Préfecture, 4.	Id. 5.
M. Vlailloir-Rogez,	Locataire,		
M <sup>me</sup> Rossel, Angélique,	Propriétaire,	R. des Bouchers, 7.	Maison rue des Bouchers, 1.
M. J. Roussel,	Locataire,		
M. Monfray,	Propriétaire,	Lambersart, près le	Id. 3.
M. Auguste, Tancré,	Locataire,	[Canon d'Or.	
M. Petitprez,	Propriétaire,	Rue Neuve.	Id. 3 <sup>bis</sup> .
M. Costeur, Louis,	Locataire,		
M. Rossel, Henri,	Propriétaire,	Rue des Bouchers, 7.	Id. 5.

**Police** : Rue du Béguinage. — Interruption de la circulation.

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884, article 97 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des piétons, des chevaux, des voitures et

autres véhicules sera interdite dans la rue du Béguinage, à partir du 14 juin et pendant toute la durée des travaux de démolition du bâtiment en saillie sur cette rue.

Art. 2. — M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 10 Juin 1893

Pour le Préfet du Nord :

*Le Secrétaire-Général,*

L. GUÉRIN

Hôtel-de-Ville, le 9 Juin 1893

*Le Maire de Lille,*

ÉMILE GAVELLE, Adjoint.

---



## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Juin 1893

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 114. — DIVORCES : 12.

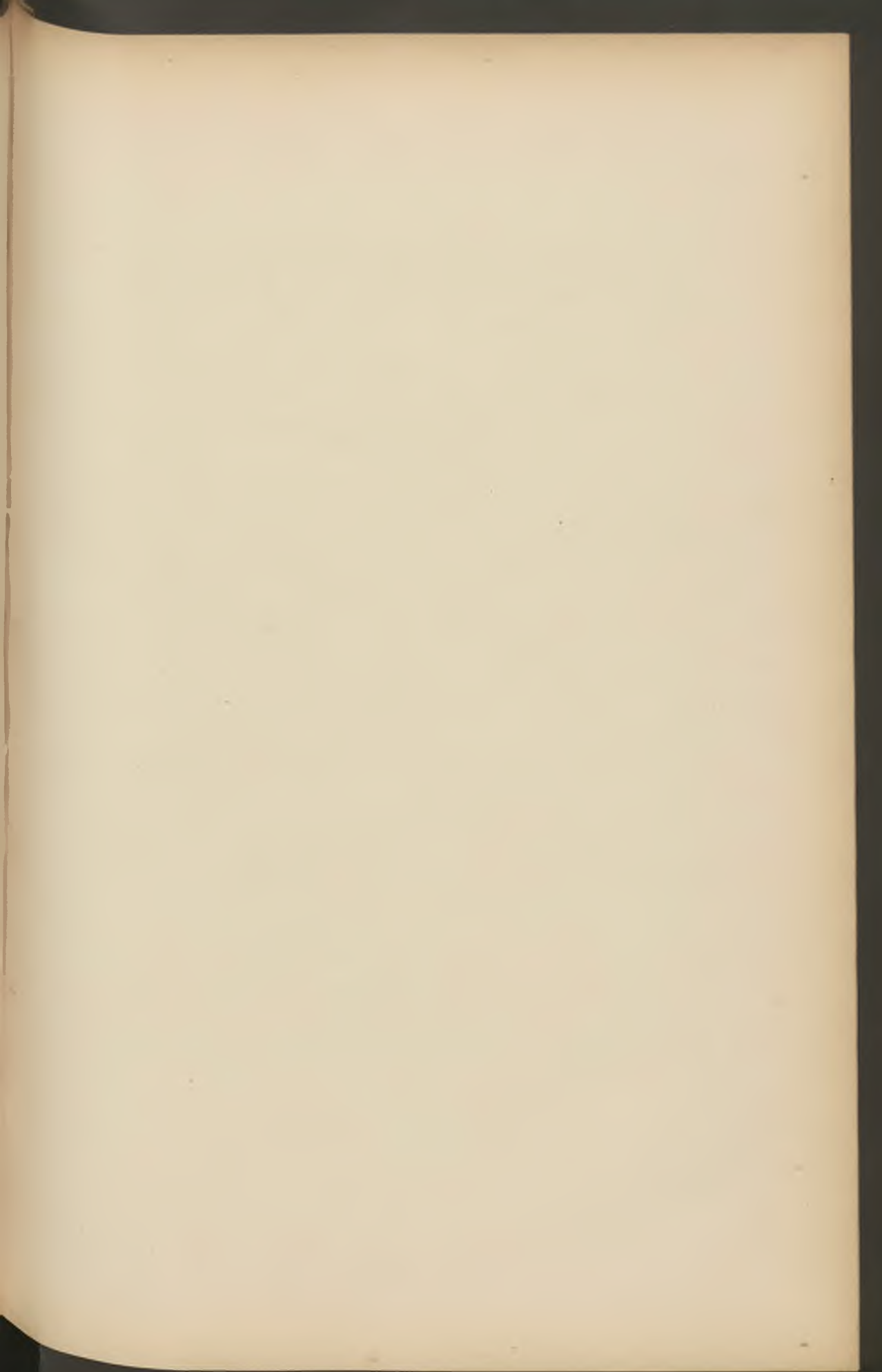
	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		TOTAL
	Masculin	Fémmin	Masculin	Fémmin	Masculin	Fémmin	
Naissances d'enfants vivants .....	179	190	62	67	241	257	498
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	16	41	9	2	25	13	38

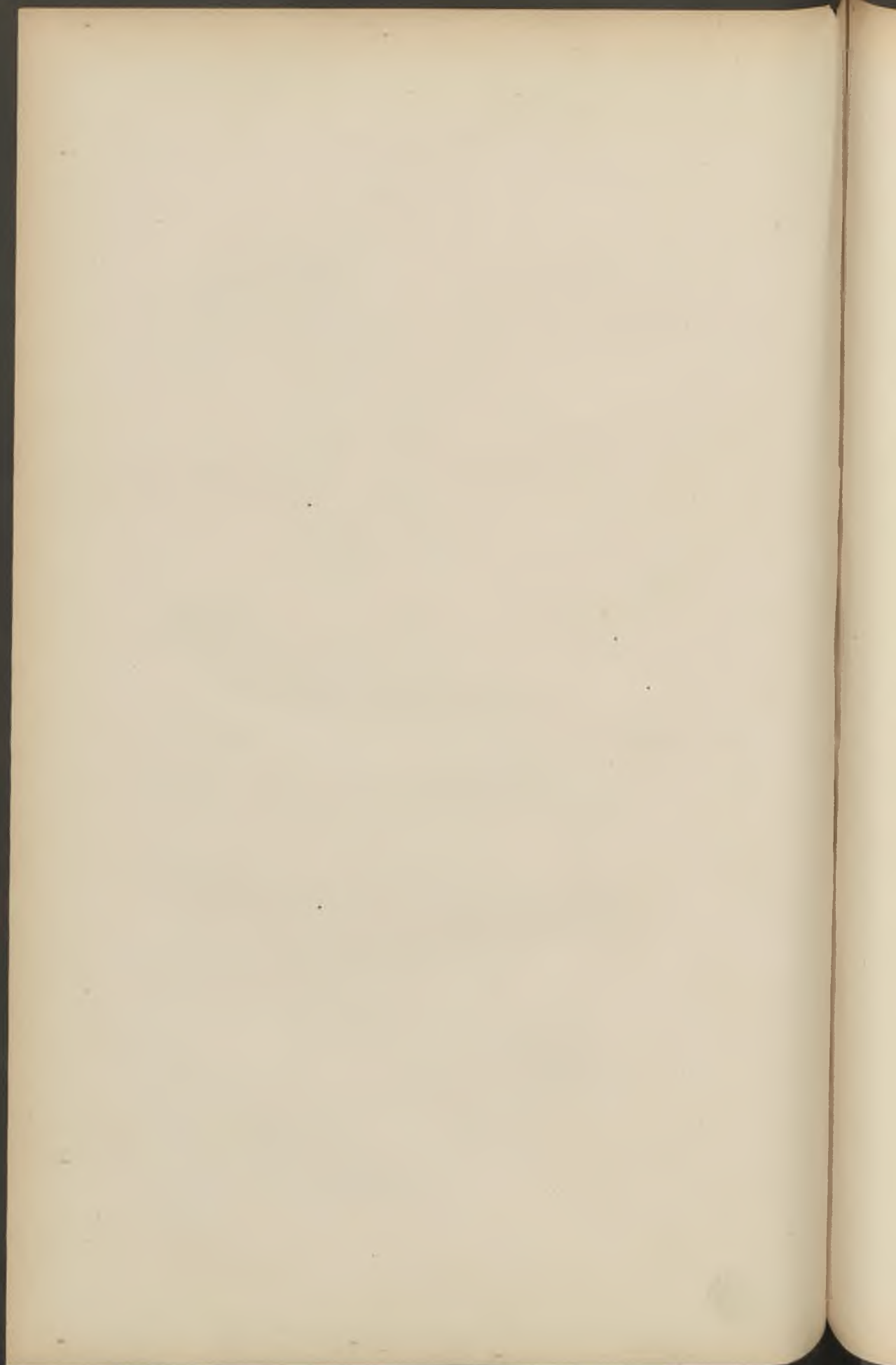
### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	de 1	de 20	de 40	de 60	TOTAL
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	»	2	»	»	2
2	Variole.....	2	1	»	»	»	3
3	Rougeole.....	6	15	»	»	»	21
4	Scarlatine.....	»	»	»	»	»	»
5	Coqueluche.....	2	1	»	»	»	3
6	Diptérie, — Croup, — Angine couenneuse	1	10	»	»	»	11
7	Phtisie pulmonaire.....	»	4	29	10	4	47
8	Méningite tuberculeuse.....	1	1	3	»	»	2
9	Autres tuberculoses.....	2	1	3	1	»	7
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	1	7	8	16
11	Méningite simple.....	6	24	1	»	»	31
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	1	4	2	15	19
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	»	»
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	»	2	2
15	Maladies organiques du cœur.....	»	2	3	5	12	22
16	Bronchite aiguë.....	9	4	1	6	1	21
17	» chronique.....	»	»	»	7	7	14
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	8	4	3	3	11	29
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie.....	110	6	»	»	3	119
20	Typhus.....	»	»	»	2	5	7
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	1	6	»	»	7
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	20	»	»	»	»	20
24	Sénilité.....	»	»	»	»	8	8
25	Suicides.....	»	»	1	3	»	4
26	Autres morts violentes.....	»	3	4	1	»	8
27	Autres causes de mort.....	12	4	6	13	16	51
28	Causes restées inconnues.....	1	»	»	»	1	2
	Total des décès.....	180	82	61	60	93	476

VU :

Le Maire de Lille,  
**GÉRY LEGRAND**





---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Théâtre municipal</b> : Direction. Traité.....	158
<b>Finances</b> : Emprunt de 1893. Loi d'approbation.....	159
a. — Traité d'emprunt.....	160
b. — Arrêté de conversion .....	168
<b>Comité municipal d'hygiène</b> : Nomination d'un membre...	169
<b>Fondation Boucher de Perthes</b> : Concours de 1893.....	169
<b>Sapeurs-Pompiers</b> : Nomination d'officier.....	170
<b>Fête Nationale</b> :	
a. — Programme.....	170
b. — Mesures d'ordre.....	171
c. — Levée de punitions.....	173
<b>Foire annuelle</b> : Prolongation de durée .....	173
<b>État-Civil</b> : Statistique sanitaire du mois de Juillet .....	175

---



---

---

**Théâtre Municipal. — Direction.**

Par décret du 12 juillet 1893,

Est approuvé le traité de gré à gré ci-après, en date du 23 juin 1893, passé entre le Maire de Lille et le sieur Viguiier, pour l'exploitation du théâtre municipal pendant la campagne 1893-1894, qui commencera de ce jour et prendra fin le 30 juin 1894.

TRAITÉ

Entre les soussignés :

M. Achille Dutilleul, Adjoint au Maire de Lille, et par lui délégué aux fins ci-après,

Agissant au nom de la Ville, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par deux délibérations du Conseil Municipal en date des deux et seize juin mil huit cent quatre-vingt-treize, lesquelles seront soumises à l'approbation de l'autorité supérieure avec les présentes,

*D'une part ;*

Et M. Alexis Viguiier, directeur de théâtre, demeurant à Arcueil (Seine),

*D'autre part ;*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

M. le Maire de Lille accorde par les présentes à M. Viguiier, qui accepte, L'entreprise de l'exploitation du Théâtre de Lille pendant la campagne 1893-1894, qui commencera dès l'approbation du présent traité, pour prendre fin le trente juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Cette convention est faite aux charges, clauses et conditions stipulées au cahier des charges adopté par le Conseil Municipal, le 22 mars 1889, approuvé par M. le Prefet du Nord, le 25 septembre suivant, et enregistré le 12 octobre même année, folio 24, case 16, par M. Basuyau, qui a perçu trois francs soixante-quinze centimes pour droit et décimes.

Sauf la modification consentie par le Conseil Municipal, dans ses séances des deux et seize juin 1893, aux termes desquelles le directeur est autorisé à n'exploiter qu'un seul genre lyrique, opéra ou opéra-comique et à restreindre en ce sens le nombre de ses artistes ;

Il s'oblige, en outre, à l'exécution des conditions suivantes :

1<sup>o</sup> La saison théâtrale s'ouvrira le 1<sup>er</sup> octobre et les débuts commenceront à cette date. La saison subventionnée cessera le dimanche des Rameaux ;

2<sup>o</sup> La subvention sera payable le cinq de chaque mois, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 1891 ;

3<sup>o</sup> Le présent traité ne liera la Ville qu'après versement par M. Viguier du cautionnement de quinze mille francs prévu par le cahier des charges et après approbation par l'autorité administrative ;

Et 4<sup>o</sup> Tous frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge du concessionnaire.

Fait et signé en double à Lille, le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

Enregistré le 14 août 1893, folio 48, case 9.

N<sup>o</sup> 960 du Répertoire.

---

## Finances :

### **Conversion des emprunts de 1868, 1877, 1884 et 1887.**

#### LOI DU 4 JUILLET 1893

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — La Ville de Lille (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas trois francs soixante-quinze centimes pour cent, une somme de dix-neuf millions sept cent soixante-huit mille neuf cents francs (19.768.900 fr.) remboursable en trente-quatre ans et destinée à la conversion du reliquat des emprunts contractés en vertu des lois des 20 mai 1868, 24 mars 1877 et 12 juillet 1883 (émissions de 1884 et 1887.)

Cet emprunt pourra être contracté soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de la Caisse Nationale de

retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Art. 2. — La même Ville est autorisée à appliquer au remboursement de l'emprunt concurremment avec un prélèvement sur les revenus ordinaires et sur le produit des surtaxes d'octroi, l'imposition extraordinaire de 20 centimes établie par la loi du 12 juillet 1883.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 juillet 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République,  
Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur,  
Ch. DUPUY.

---

b. — **Traité d'Emprunt**

Entre la Ville de Lille, représentée par M. Géry Legrand, Sénateur, Maire de ladite Ville, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 Avril 1893, et d'une délibération du 16 Juin 1893,

*d'une part ;*

Le **Crédit Lyonnais**, Société anonyme, dont le siège social est à Lyon, représenté par M. Joseph-Marie-Edmond Moret, fondé de pouvoirs,

Et le **Crédit du Nord**, Société anonyme, dont le siège social est à Lille, représenté par M. Adolphe Genoux-Roux, son Directeur,

L'un et l'autre de ces Etablissements prenant personnellement à sa charge la moitié des engagements stipulés dans le présent traité, sans aucune solidarité entre eux,

*d'autre part ;*

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ART. 1. — La Ville de Lille ayant été autorisée, par les lois du

12 Juillet 1883 et du 11 Août 1890 à contracter un Emprunt effectif, de deux millions de francs à un taux d'intérêts ne dépassant pas 4,50 %<sub>0</sub>, emprunt remboursable en 40 ans par tirages au sort à partir de 1902, — chacun des Établissements soussignés s'engage, aux clauses et conditions énoncées plus loin, à verser la somme de fr. 1.000.000 — du 15 juillet au 30 septembre 1893, en mains du Receveur Municipal pour le compte de la Ville.

ART. 2. — La Ville de Lille demandera aux pouvoirs publics les autorisations nécessaires pour le remboursement au pair ou l'échange contre de nouvelles obligations, du type que désigneront les Établissements soussignés, et dans les conditions stipulées ci-après, de tous les titres de ses emprunts 1868, 1877, 1884 et 1887, qui, au 2 juillet prochain, n'auront pas encore été désignés par le sort, savoir :

Emprunt 1868	Obl. 500 fr. 4 1/2 %	formant un capital de Fr.	2.497.000
» 1877	» 500 fr. 4 1/2 %	»	» 6.929.500
» 1884	» 400 fr. 4 1/4 %	»	» 7.074.800
» 1887	» 400 fr. 3 3/4 %	»	» 3.267.600
Ensemble »			<u>19.768.900</u>

A cet effet, une loi devra être promulguée autorisant la Ville à contracter, au taux maximum de 3,75 %<sub>0</sub>, un emprunt de conversion de fr. 19,768 900 effectifs, remboursable en 34 ans.

M. le Maire de Lille prendra un arrêté appelant au remboursement au pair tous les titres des emprunts anciens ci-dessus.

L'arrêté stipulera :

Que les porteurs de ces obligations auront droit aux fractions d'intérêts courus sur ces titres jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet prochain ;

Qu'ils auront la faculté, par privilège, d'échanger leurs titres contre des Obligations nouvelles, jusqu'à la clôture de l'émission de ces dernières, en recevant ou payant en espèces la soulte représentant l'écart entre le montant des titres appelés au remboursement et le prix d'émission des obligations nouvelles ;

Qu'à défaut de cet échange, leurs titres seront remboursés en espèces le 15 Juillet prochain et que, passé cette dernière date, ils cesseront de porter intérêts.



Les intérêts jusqu'au 15 Juillet prochain sur tous les titres appelés au remboursement resteront à la charge de la Ville. Ils seront réglés à cette date.

ART. 3. — Les Etablissements soussignés s'engagent :

1° A effectuer lesdits échanges et remboursements de titres et paiements de portions de coupons aux dates indiquées ;

2° A verser le 17 Juillet prochain, à la Recette municipale, les sommes nécessaires pour le remboursement au pair des titres anciens qui ne leur auraient pas été présentés à la date du 15 Juillet.

Chacun d'eux ne sera tenu de verser, de ce chef, au maximum, que la moitié du capital effectif de l'emprunt de conversion, soit fr. 9,884,450.

Ces versements seront effectués, sans frais pour la Ville, dans la Caisse Municipale.

Le *Crédit Lyonnais* et le *Crédit du Nord* ne se trouveront libérés, chacun en ce qui le concerne, que contre la remise au Receveur Municipal, soit des fonds, soit des titres remboursés par anticipation et munis de tous leurs coupons non échus.

ART. 4. — En représentation de l'Emprunt de fr. 2,000,000, remboursable en 40 ans, de 1902 à 1941,

Et de celui de conversion de fr. 19,768,900, remboursable en 34 ans, de 1894 à 1927,

La Ville créera 45,040 Obligations Municipales de 500 francs chacune, 3,50 %/e, dont le service des intérêts et de l'amortissement sera assuré, conformément au tableau annexé aux présentes, par le paiement des annuités suivantes :

Pour l'emprunt de fr. 2.000.000 : 8 années d'intérêts à 3,74 %/e, de chacune fr. 74,800 — de 1894 à 1901.

40 annuités de chacune fr. 96.805,20 de 1902 à 1941.

Pour l'emprunt de fr. 19.768.900, 34 annuités de chacune fr. 1.032.341.86 de 1894 à 1927.

Ces annuités seront payables par moitié, tous les six mois, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, et se répartiront comme suit :

1.107.141.86 de 1894 à 1901 inclusivement.

1.129.147.06 de 1902 à 1927 id.

96.805.20 de 1928 à 1941 id.

Le premier paiement semestriel aura lieu le 15 Janvier, 1894.

ART. 5.— De leur côté, les Établissements soussignés tiendront compte à la Ville, au même taux de 3,74 o/o, des intérêts sur fr. 2,000,000, calculés sur le temps couru entre le 15 Juillet 1893 et l'époque du versement de ladite somme à la Recette municipale. Ces intérêts seront payés à la date du versement.

ART. 6. — Les nouvelles Obligations municipales, créées conformément à l'art. 4, seront au porteur, munies de coupons semestriels aux échéances des 15 Janvier et 15 Juillet de chaque année.

La Ville délivrera les Obligations, au choix des soussignés de deuxième part, soit sous la forme au porteur, soit sous celle de certificats nominatifs, contre le dépôt des titres au porteur dans la Caisse municipale.

La transmission des certificats nominatifs ne pourra s'effectuer que par voie de transfert. Ce transfert devra être inscrit sur un registre spécial tenu par le Receveur Municipal, et mentionnera le nom du cédant, du cessionnaire et le prix de la cession ; ces mentions seront signées par les deux parties.

Le premier coupon sera payable le 15 Janvier 1894.

L'amortissement de ces titres se fera par voie de tirages au sort semestriels, effectués en Décembre et Juin de chaque année. Les remboursements auront lieu les 15 Janvier et 15 Juillet suivants. Ils correspondront au montant des annuités à payer par la Ville, ainsi qu'il est établi par le tableau ci-joint, dont les Établissements soussignés garantissent l'exactitude.

Le premier remboursement est fixé au 15 Janvier 1894.

Toutefois la Ville se réserve la faculté de rembourser au pair, à toute époque, tout ou partie des titres émis en représentation de l'emprunt.

Dans le cas où le remboursement ne s'appliquerait qu'à une portion des titres en circulation, il ne pourra y être procédé que par voie de tirage au sort.

Le tableau de l'amortissement et la clause du remboursement par anticipation seront transcrits sur les titres eux-mêmes.

ART. 7. — Le paiement des intérêts et le remboursement des titres se feront sous déduction des impôts. L'abonnement au timbre sur lesdites obligations reste à la charge de la Ville.

ART. 8. — La liquidation de la souscription, la création des titres, leur remise aux ayants-droits, le dépôt des titres, la délivrance des certificats nominatifs, le paiement des coupons échus, le remboursement des obligations, le paiement et le recouvrement des droits à acquitter au Trésor pour le compte des obligataires, seront assurés par les soins du Receveur Municipal, conformément au Décret du 23 juin 1879.

ART. 9. — Les titres créés en vertu de l'Art. 4 seront délivrés aux Établissements soussignés, à mesure et dans la proportion des versements qu'ils auront effectués à la Recette Municipale, soit en espèces, soit en titres remboursés, conformément aux art. 1 et 2.

Toutefois, ils auront la faculté de se faire remettre tout ou partie des titres avant lesdits versements, contre dépôt en mains du Receveur Municipal, à titre de nantissement commercial, de Rentes françaises ou de Bons du Trésor français, effectué avec la même marge de garantie que celle exigée par la Banque de France pour ses avances sur lesdites valeurs.

ART. 10. — Les Établissements soussignés sont autorisés à recevoir dans leurs agences en France ou chez leurs correspondants les demandes de conversion ou de remboursement des titres anciens, mais sans aucuns frais pour la Ville.

Ils sont également autorisés à ouvrir pour les nouveaux titres, dans leurs Agences ou chez leurs correspondants en France, à leurs frais, risques et périls, une souscription publique, à un prix qu'ils fixeront eux-mêmes.

La Ville de Lille prêtera gratuitement les bureaux de la Recette Municipale à cette émission.

Les Etablissements soussignés pourront demander la création, à leurs frais, de certificats provisoires au porteur.

ART. 11. — Lesdits établissements s'engagent à faire gratuitement, pour compte de la Ville, à leurs Agences et Sièges de Paris et de Lille, le service du paiement des Coupons et du remboursement de ces nouveaux titres.

La Ville n'aura à leur rembourser que le montant desdits coupons et des titres amortis, au fur et à mesure de leur remise au Receveur Municipal, sans qu'il puisse être réclamé de commission ou d'intérêts pour les avances de fonds.

La Ville aura seule le bénéfice des prescriptions et déchéances qui pourront être opposées aux porteurs de coupons et d'obligations.

ART. 12. — Les frais de confection des titres définitifs seront à la charge des Etablissements soussignés.

ART. 13. — Les tirages au sort des titres à amortir seront faits par les soins et aux frais de la Ville, ainsi que la publication des listes de tirages.

ART. 14. — Le présent traité ne deviendra définitif qu'après promulgation de la loi autorisant l'Emprunt, et approbation ministérielle.

Si cette approbation n'était pas obtenue, et portée à la connaissance des établissements soussignés, au plus tard le 30 Juin prochain ; ou si, d'ici là, la Rente française 3 0/0 perpétuelle avait été cotée au-dessous de 96 0/0 ex-coupon, ou enfin, si dans l'intervalle, le taux de l'escompte à la Banque de France avait été élevé au-dessus de 3 0/0, les Etablissements soussignés auraient le droit de rompre leurs engagements, sans indemnité de part ni d'autre.

Fait triple à Lille, le dix-sept Juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

*Le Maire :* GÉRY LEGRAND.

*Crédit Lyonnais,*

Par procuration : MORET.

*Crédit du Nord,*

Le Directeur : GENOUX-ROUX.

Approuvé. Paris, le 5 Juillet 1893.

*Pour le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,*

Le Conseiller d'État Directeur : GENTIL.

Enregistré à Lille, le 13 Juillet 1893, f<sup>o</sup> 39, case 15. Reçu trois francs soixante-quinze centimes.

BASUYAU.



TABLEAU D'AMORTISSEMENT  
en 48 années parti

DATES DES ÉCHÉANCES	CAPITAL RESTANT A REMBOURSER	TITRES EN CIRCULATION	AMORTISSEMENTS SEMESTRIELS		INTÉRÊTS SEMESTRIELS	MONTANT des Semestrialités Intérêts et Amortissement
			Nombre de titres à rembourser par semestre	Capital à rembourser corres- pondant		
15 Janvier 1894	22.520.000	45.040	318	159.000	394.100 »	553.100 »
15 Juillet 1894	22.361.000	44.722	324	162.000	391.317 50	553.317 50
15 Janvier 1895	22.199.000	44.398	331	165.500	388.482 50	553.982 50
15 Juillet 1895	22.033.500	44.067	336	168.000	385.586 25	553.586 25
15 Janvier 1896	21.865.500	43.731	342	171.000	382.646 25	553.646 25
15 Juillet 1896	21.694.500	43.389	348	174.000	379.653 75	553.653 75
15 Janvier 1897	21.520.500	43.041	354	177.000	376.608 75	553.608 75
15 Juillet 1897	21.343.500	42.687	360	180.000	373.511 25	553.511 25
15 Janvier 1898	21.163.500	42.327	367	183.500	370.361 25	553.861 25
15 Juillet 1898	20.980.000	41.960	373	186.500	367.150 »	553.650 »
15 Janvier 1899	20.793.500	41.587	379	189.500	363.886 25	553.386 25
15 Juillet 1899	20.604.000	41.208	386	193.000	360.570 »	553.570 »
15 Janvier 1900	20.411.000	40.822	393	196.500	357.192 50	553.692 50
15 Juillet 1900	20.214.500	40.429	400	200.000	353.753 75	553.753 75
15 Janvier 1901	20.014.500	40.029	407	203.500	350.253 75	553.753 75
15 Juillet 1901	19.811.000	39.622	414	207.000	346.692 50	553.692 50
15 Janvier 1902	19.604.000	39.208	443	221.500	343.070 »	564.570 »
15 Juillet 1902	19.382.500	38.765	451	225.500	339.193 75	564.693 75
15 Janvier 1903	19.157.000	38.314	459	229.500	335.247 50	564.747 50
15 Juillet 1903	18.927.500	37.865	466	233.000	331.231 25	564.231 25
15 Janvier 1904	18.694.500	37.389	475	237.500	327.153 75	564.653 75
15 Juillet 1904	18.457.000	36.914	483	241.500	322.997 50	564.497 50
15 Janvier 1905	18.215.500	36.431	492	246.000	318.771 25	564.771 25
15 Juillet 1905	17.969.500	35.939	500	250.000	314.466 25	564.466 25
15 Janvier 1906	17.719.500	35.439	509	254.500	310.091 25	564.591 25
15 Juillet 1906	17.465.000	34.930	518	259.000	305.637 50	564.637 50
15 Janvier 1907	17.206.000	34.412	527	263.500	301.105 »	564.605 »
15 Juillet 1907	16.942.500	33.885	536	268.000	296.493 75	564.493 75
15 Janvier 1908	16.674.500	33.349	546	273.000	291.803 75	564.803 75
15 Juillet 1908	16.401.500	32.803	555	277.500	287.026 25	564.526 25
15 Janvier 1909	16.124.000	32.248	565	282.500	282.170 »	564.670 »
15 Juillet 1909	15.841.500	31.683	574	287.000	277.226 25	564.226 25
15 Janvier 1910	15.554.500	31.109	585	292.500	272.203 75	564.703 75
15 Juillet 1910	15.262.000	30.524	594	297.000	267.085 »	564.085 »
15 Janvier 1911	14.965.000	29.930	605	302.500	261.887 50	564.387 50
15 Juillet 1911	14.662.500	29.325	616	308.000	256.593 75	564.593 75
15 Janvier 1912	14.354.500	28.709	627	313.500	251.203 75	564.703 75
15 Juillet 1912	14.041.000	28.082	638	319.000	245.717 50	564.717 50
15 Janvier 1913	13.722.000	27.444	648	324.000	240.135 »	564.135 »
15 Juillet 1913	13.398.000	26.796	660	330.000	234.465 »	564.465 »
15 Janvier 1914	13.068.000	26.136	672	336.000	228.590 »	564.690 »
15 Juillet 1914	12.732.000	25.464	683	341.500	222.810 »	564.310 »
15 Janvier 1915	12.390.500	24.781	696	348.000	216.833 75	564.833 75
15 Juillet 1915	12.042.500	24.085	708	354.000	210.743 75	564.743 75
15 Janvier 1916	11.688.500	23.377	720	360.000	204.548 75	564.548 75
15 Juillet 1916	11.328.500	22.657	733	366.500	198.248 75	564.748 75
15 Janvier 1917	10.932.000	21.924	746	373.000	191.835 »	564.835 »
15 Juillet 1917	10.589.000	21.178	758	379.000	185.307 50	564.307 50
15 Janvier 1918	10.210.000	20.420	772	386.000	178.675 »	564.675 »
<i>A reporter..</i>	.....	.....	25.392	12.666.000	14.822.435 »	27.488.435 »

AMORTISSEMENT  
à partir de 1894.

DATES DES ÉCHÉANCES	CAPITAL RESTANT A REMBOURSER	TITRES EN CIRCULATION	AMORTISSEMENTS SEMESTRIELS		INTÉRÊTS SEMESTRIELS	MONTANT des Semestrialités Intérêts et Amortissement
			Nombre de titres à rembourser par semestre	Capital à rembourser corres- pondant		
<i>Report....</i>			25.392	12.666.000	14.822.435 »	27.488.435 »
15 Juillet 1918.	9.824.000	19.648	785	392.500	171.920 »	564.420 »
15 Janvier 1919	9.431.500	18.863	799	399.500	165.051 25	564.551 25
15 Juillet 1919.	9.032.000	18.064	813	403.500	158.060 »	564.560 »
15 Janvier 1920	8.625.500	17.251	827	413.500	150.946 25	564.446 25
15 Juillet 1920.	8.212.000	16.424	842	421.000	143.710 »	564.710 »
15 Janvier 1921	7.791.000	15.582	857	428.500	136.342 50	564.842 50
15 Juillet 1921.	7.362.500	14.725	872	436.000	128.843 75	564.843 75
15 Janvier 1922	6.926.500	13.853	886	443.000	121.213 75	564.213 75
15 Juillet 1922.	6.483.500	12.967	902	451.000	113.461 25	564.461 25
15 Janvier 1923	6.032.500	12.065	918	459.000	105.568 75	564.568 75
15 Juillet 1923	5.573.500	11.147	934	467.000	97.536 25	564.536 25
15 Janvier 1924	5.106.500	10.213	951	475.500	89.363 75	564.863 75
15 Juillet 1924.	4.631.000	9.262	967	483.500	81.042 50	564.542 50
15 Janvier 1925	4.147.500	8.295	984	492.000	72.581 25	564.581 25
15 Juillet 1925.	3.655.500	7.311	1.001	500.500	63.971 25	564.471 25
15 Janvier 1926	3.155.000	6.310	1.019	509.500	55.212 50	564.712 50
15 Juillet 1926.	2.645.500	5.291	1.037	518.500	46.296 25	564.796 25
15 Janvier 1927	2.127.000	4.254	1.055	527.500	37.222 50	564.722 50
15 Juillet 1927.	1.599.500	3.199	1.073	536.500	27.991 25	564.491 25
15 Janvier 1928	1.063.000	2.126	60	30.000	18.602 50	48.602 50
15 Juillet 1928.	1.033.000	2.066	61	20.500	18.077 50	48.577 50
15 Janvier 1929	1.002.500	2.005	62	31.000	17.543 75	48.543 75
15 Juillet 1929.	971.500	1.943	63	31.500	17.001 25	48.501 25
15 Janvier 1930	940.000	1.880	64	32.000	16.450 »	48.450 »
15 Juillet 1930.	908.000	1.816	65	32.500	15.890 »	48.390 »
15 Janvier 1931	875.500	1.751	66	33.000	15.321 25	48.321 25
15 Juillet 1931.	842.500	1.685	67	33.500	14.743 75	48.243 75
15 Janvier 1932	809.000	1.618	68	34.000	14.157 50	48.157 50
15 Juillet 1932.	775.000	1.550	70	35.000	13.562 50	48.562 50
15 Janvier 1933	740.000	1.480	71	35.500	12.950 »	48.450 »
15 Juillet 1933.	704.500	1.409	72	33.000	12.328 75	48.328 75
15 Janvier 1934	668.500	1.337	73	36.500	11.698 75	48.198 75
15 Juillet 1934.	632.000	1.264	74	37.000	11.060 »	48.060 »
15 Janvier 1935	595.000	1.190	76	38.000	10.412 50	48.412 50
15 Juillet 1935.	557.000	1.114	77	38.500	9.747 50	48.247 50
15 Janvier 1936	518.500	1.037	78	39.000	9.073 75	48.073 75
15 Juillet 1936.	479.500	959	80	40.000	8.391 25	48.391 25
15 Janvier 1937	439.500	879	81	40.500	7.691 25	48.191 25
15 Juillet 1937.	399.000	798	83	41.500	6.982 50	48.482 50
15 Janvier 1938	357.500	715	84	42.000	6.256 25	48.256 25
15 Juillet 1938.	315.500	631	85	42.500	5.521 25	48.021 25
15 Janvier 1939	273.000	546	87	43.500	4.777 50	48.277 50
15 Juillet 1939.	229.500	459	89	44.500	4.016 25	48.516 25
15 Janvier 1940	185.000	370	90	45.000	3.237 50	48.237 50
15 Juillet 1940.	140.000	280	92	46.000	2.450 »	48.450 »
15 Janvier 1941	94.000	188	93	46.500	1.645 »	48.145 »
15 Juillet 1941.	47.500	95	95	47.500	831 25	48.331 25
TOTAL....			45.040	22.520.000	17.049.191 25	39.569.191 25

c. — Arrêté de Conversion.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 4 Juillet 1893, autorisant la Ville de Lille à emprunter une somme de 19,768,900 fr. pour le remboursement de ses emprunts de 1868, 1877, 1884 et 1887, le traité intervenu entre la Ville, d'une part la société du *Crédit Lyonnais* et la Société du *Crédit du Nord* d'autre part, pour la réalisation de cette conversion :

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Seront remboursés, en dedans le 15 juillet 1893, les titres des emprunts de la Ville de Lille, ci-après énoncés, ensemble les proratas des coupons courus depuis la dernière échéance jusqu'au dit jour 15 juillet.

	EMPRUNT de 1868	EMPRUNT de 1877	EMPRUNT de 1884	EMPRUNT de 1887
Nombre de titres.....	4994	13859	17687	8169
Capital.....	500 »	500 »	400 »	400 »
Prime de remboursement...	12 50	12 50	10 »	25 »
Départ des intérêts.....	1 <sup>er</sup> Juillet	16 Avril	5 Mars	16 Février
Coupon.....	11 25	11 25	8 50	7 50
Prorata d'intérêt brut.....	0.9375	5.625	6.1388	6 25
Impôt 4 % sur la prime...	0 50	0 50	0 40	1 »
— sur les intérêts..	0.0375	0.225	0.2455	0 25
Net obligations nominatives	500.40	504.90	405.4933	405
Droits de transmission.....	0.0425	0.2576	0.298	0.3321
Net obligations au porteur.	500.3575	504.6424	405.1953	404.6679

Art. 2. — Les porteurs auront faculté, par privilège, d'échanger leurs titres contre des obligations nouvelles jusqu'à la clôture de l'émission de ces dernières, en recevant ou payant la soulte représentant l'écart entre le montant des titres appelés au remboursement et le prix d'émission des obligations nouvelles.

A défaut de cette échange, leurs titres seront remboursés en espèces, le 15 Juillet prochain; passé cette dernière date, les intérêts cesseront de courir sur les obligations non converties.



Art. 3 — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu et approuvé :	Hôtel-de-Ville, le 4 juillet 1893.
Lille, le 5 juillet 1893.	<i>Le Maire de Lille,</i>
<i>Le Préfet du Nord,</i>	GÉRY LEGRAND
VEL-DURAND.	

---

---

**Comité Municipal d'Hygiène.** — Nomination  
d'un membre.

Par arrêté municipal, en date du 11 juillet 1893, M. Combemale, Professeur à la Faculté de Médecine, a été nommé Membre du Comité Municipal permanent des épidémies, siégeant à l'Hôtel-de-Ville.

---

---

**Fondation Boucher-de-Perthes.** — Concours de 1893.

Le dimanche 9 juillet, à 10 heures du matin, dans la salle du Palais-Rameau, M. le Maire de Lille a délivré les récompenses suivantes :

*Prime de 500 francs partagée :*

Madame Veuve DUBAR, née BODIN, Marie, âgée de 39 ans, ouvrière depuis 17 ans à la Manufacture des Tabacs, soutient par un travail opiniâtre ses quatre enfants, âgés de 10 à 16 ans, et ses père et mère devenus incapables de se suffire.

Mademoiselle SIX, Julia, âgée de 34 ans, ouvrière de filature, chez M. Louis Picavet, depuis 20 ans, soutient sa mère veuve et âgée. Au moment où la maladie vient assaillir le pauvre ménage, la Fondation Boucher-de-Perthes aura la bonne fortune de ramener un peu de bien-être et de ranimer le courage de cette brave fille.



*Médailles et Primes de 25 francs :*

1<sup>o</sup> Madame Veuve DUPONT, née PARIS, Céline, âgée de 36 ans, ouvrière depuis 17 ans à la Manufacture des Tabacs, trois enfants en bas âge.

2<sup>o</sup> Mademoiselle JOMBART, Laure, âgée de 35 ans, ouvrière chez MM. Boutry Van Isselsteyn depuis 20 ans, soutient sa mère âgée.

3<sup>o</sup> Mademoiselle DUPONT, Alice, âgée de 34 ans, ouvrière chez MM. Mallet frères depuis 17 ans, soutient avec un admirable dévouement sa mère infirme et incurable.

4<sup>o</sup> Mademoiselle DELBECQUE, Philomène, âgée de 32 ans, ouvrière à la *Belle Jardinière* depuis 17 ans, soutient sa mère âgée.

---

**Sapeurs-Pompiers. — Nomination d'officier.**

Suivant décret du 1<sup>er</sup> juillet 1893, M. Hennart, Eugène, a été nommé médecin sous-aide-major du bataillon des Sapeurs-Pompiers en remplacement de M. Deblonde, démissionnaire.

---

**Fête Nationale du 14 Juillet 1893.**

a. — **Programme :**

**Salves d'artillerie**

Sur les remparts de la Citadelle par l'Artillerie de forteresse et les Canonniers Sédentaires.

Le drapeau national sera arboré sur tous les édifices publics.

Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons. Des médailles seront décernées aux plus brillantes illuminations.

A huit heures, sur l'Esplanade :

**Revue et Défilé des Écoles.**

A neuf heures, sur le Champ-de-Mars :

**Grande Revue des troupes de la garnison,  
des Canonniers Sédentaires et des Sapeurs-  
Pompier.**

**Fête de Bienfaisance, offerte aux vieillards  
et orphelins des Hospices**

POT-AU-FEU, délivré par la Municipalité, à tous les indigents inscrits  
au Bureau de Bienfaisance et aux titulaires de pensions d'Hospice.

A quatre heures, au Palais-Rameau :

**Grand Concert Patriotique**

A quatre heures, sur le canal de la Haute-Deûle, en face du  
Bois de Boulogne :

**Joûte sur l'eau et Chasse aux canards**

De quatre à six heures, Places Sébastopol et Richebé :

**Fête Aérostatique**

par les Sociétés Aérostatiques de la ville.

**Illumination du Boulevard des Écoles  
et Concert d'Harmonie militaire**

**Fêtes de Quartiers**

Organisées par les habitants avec le concours de la Municipalité.

---

b. — **Mesures d'ordre.**

Nous, Maire de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 92, 94 et 94 ;

L'article 471, N° 15, du Code Pénal ;

Le programme de la Fête Nationale du 14 Juillet 1893 ;

ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup>. — La circulation et le stationnement des voitures et chevaux sont absolument interdits le Vendredi 14 Juillet, à partir de 3 heures, dans l'avenue Mathias-Delobel et le long du Bois de Boulogne, pendant la Joute sur l'eau.

Article 2. — La circulation et le stationnement des voitures et chevaux sont interdits, de huit heures et demie du soir à minuit, sur le Boulevard des Ecoles, pendant les illuminations et le concert d'Harmonie militaire.

Article 3. — Conformément à l'article 62 du règlement de police de la voie publique en date du 17 décembre 1873, défense est faite de faire partir des pétards, fusées et toutes autres pièces d'artifice, tant sur la voie publique que dans l'intérieur des habitations.

Article 4. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 6 Juillet 1893.

Pour le Préfet du Nord :  
Le Secrétaire Général délégué,  
L. GUÉRIN.

Hôtel-de-Ville, le 5 Juillet 1893.

Le Maire de Lille,  
GÉRY LEGRAND.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 92 et 94 ;

L'article 471, N° 15, du Code Pénal ;

Le programme de la Fête Nationale du 14 Juillet 1893 ;

ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup>. — La circulation des voitures est interdite sur le Pont du Ramponeau, de 8 heures à 11 heures du matin, le 14 Juillet 1893, pendant la Revue des troupes de la Garnison.

Article 2. — Pendant ce laps de temps les voitures accèderont aux tribunes par le Pont de la Citadelle et sortiront par le Pont du Petit-Paradis.

Article 3. — Le stationnement des voitures est interdit partout ailleurs que dans l'Allée des Marronniers, entre le Pont du Ramponeau et celui

du Petit-Paradis. Les voitures prendront la file le long du canal en laissant libre l'accès du Pont Napoléon.

Article 4. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 6 Juillet 1893

Pour le Préfet du Nord :  
Le Secrétaire Général délégué,  
L. GUÉRIN.

Hôtel-de-Ville, le 5 juillet 1893.

Le Maire de Lille,  
GÉRY LEGRAND.

---

c. — **Levée des punitions.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

ARRÊTONS :

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, toutes les peines disciplinaires prononcées dans les services municipaux sont généralement levées.

Hôtel-de-Ville, le 17 juillet 1893.

Le Maire de Lille,  
GÉRY LEGRAND.

---

**Foire annuelle.** — Prolongation de durée.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que la durée officielle de la tenue de la Foire de Lille a été fixée antérieurement à 15 jours et qu'il est d'usage, depuis de nombreuses années, d'accorder aux forains une prolongation de 8 jours ;

Qu'il y a lieu dès lors de modifier ces dispositions en assurant à la tenue de la Foire une durée fixe, comprenant quatre Dimanches ;



Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 Juin 1893, approuvée par M. le Préfet le 4 Juillet 1893 et approuvant cette modification ;

ARRÊTONS :

La durée de la tenue de la Foire de Lille est fixée à 22 jours. Elle s'ouvrira le dernier dimanche d'août, et sera close le troisième dimanche de septembre.

Vu :

*Lille, le 12 juillet 1893.*

Pour le Préfet du Nord,  
*Le Secrétaire-Général délégué,*  
L. GUÉRIN.

Hôtel-de-Ville, le 8 Juillet 1893.

*Le Maire de Lille,*  
Émile GAVELLE, Adjoint.

---

## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Juillet 1893

Fourni au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200 325 habitants. — MARIAGES : 165. — DIVORCES : 7.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	208	193	53	61	261	257	518
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	23	8	4	1	27	9	36

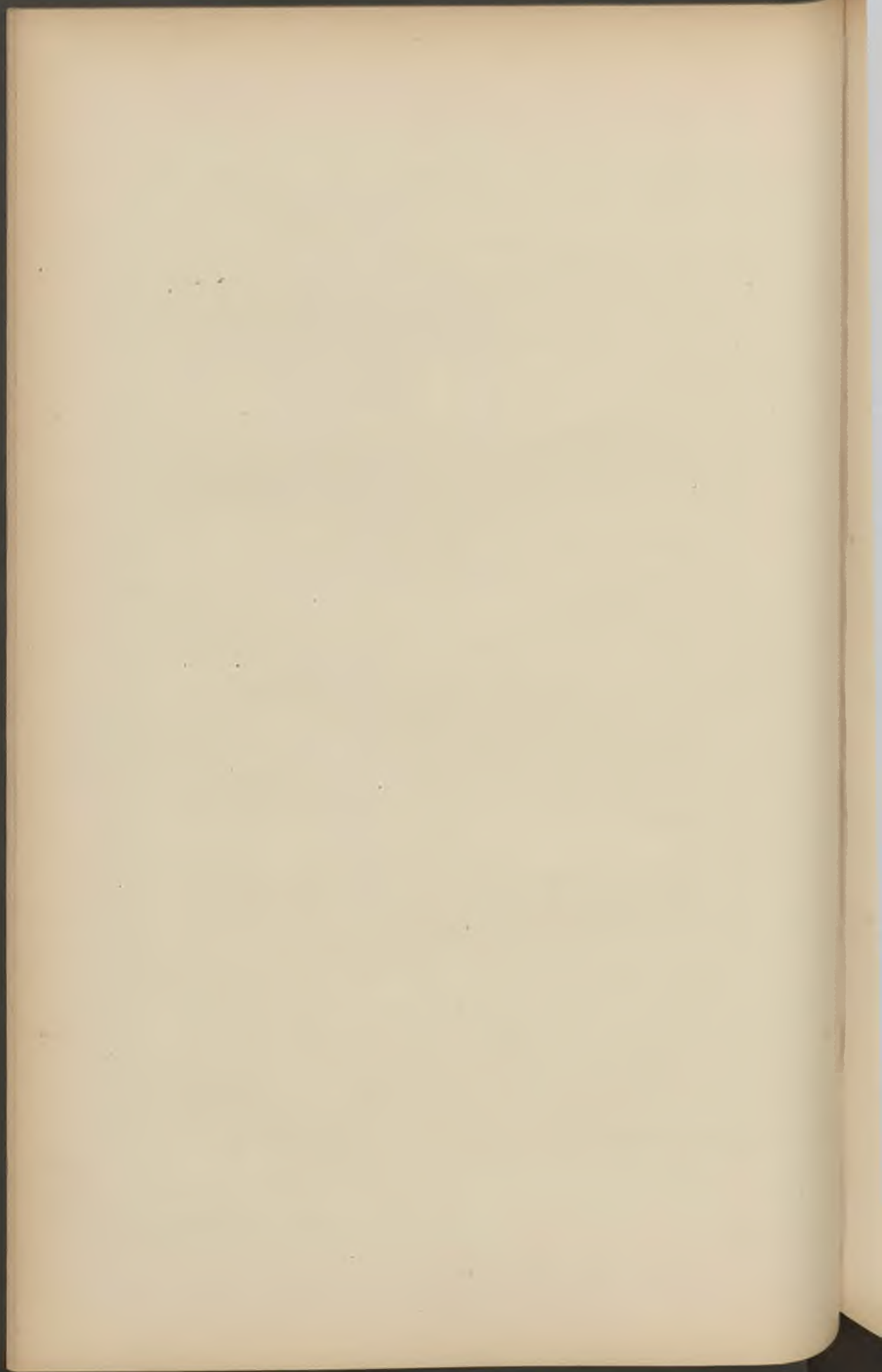
### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Mons de					TOTAL
		1 an	de 1 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	2	»	»	»	2
2	Variole.....	»	»	»	»	»	»
3	Rougeole.....	3	6	»	»	»	9
4	Scarlatine.....	»	6	»	»	»	6
5	Coqueluche.....	4	1	»	»	»	5
6	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	»	5	»	»	»	5
7	Phtisie pulmonaire.....	»	3	22	8	1	34
8	Méningite tuberculeuse.....	1	1	»	»	»	2
9	Autres tuberculeuses.....	»	2	3	2	»	7
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	3	10	13	26
11	Méningite simple.....	10	19	1	»	1	31
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	1	6	5	12
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	»	»
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	1	7	8
15	Maladies organiques du cœur.....	1	2	»	5	14	22
16	Bronchite aiguë.....	4	4	»	3	2	13
17	» chronique.....	»	1	1	1	6	9
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	2	9	»	4	4	19
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie.....	174	11	»	»	1	186
20	Typhus.....	»	3	»	3	»	6
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	2	»	»	2
23	Débilité congénitale et vice de conformation	25	»	»	»	»	25
24	Sénilité.....	»	»	»	1	5	6
25	Suicides.....	»	»	»	6	»	6
26	Autres morts violentes.....	1	4	2	»	»	7
27	Autres causes de mort.....	7	11	6	14	21	59
28	Causes restées inconnues.....	»	»	»	»	»	»
	Total des décès.....	232	90	41	64	80	507

VU :

Le Maire de Lille,

**GÉRY LEGRAND**



# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

<b>Finances</b> : Ouvertures de crédits . . . . .	178
<b>Adjudications</b> : Fourniture de pains pour les voyageurs indigents	179
<b>Immeubles</b> : Achat d'une maison rue du Grand-Balcon . . . . .	180
<b>Police de la voie publique</b> : Marchands ambulants de denrées . . . . .	180
<b>Fêtes</b> :	
A. — Festival de Fives, mesures d'ordre . . . . .	181
B. — Braderie : mesures d'ordre . . . . .	182
<b>Abattoirs</b> : Agrandissement. Achat de terrains militaires . . . . .	182
<b>Alimentation</b> : Statistiques pour 1892 . . . . .	189
<b>Abattoir, Halles et Marchés</b> . — Inspection. Statistique	191
<b>Etat-Civil</b> : Statistique sanitaire du mois d'août . . . . .	209



---

---

**Finances.** — Ouvertures de Crédits.

DÉCRET DU 28 JUILLET 1893

EXERCICE 1893

Fête du Centenaire de la levée du siège de Lille. —	
Crédit supplémentaire .....	31.000 »
Voirie. — Élargissement de la rue du Béguinage...	6.300 »
Propagation de la vaccine. — Crédit supplémentaire.	1.392 »
Octroi. — Location d'un immeuble rue de Lannoy. —	
Loyer en 1893.....	270 »
Conversion des emprunts 1868, 1877, 1884 et 1887.	19.768.900 »

---

---

DÉCRET DU 29 JUILLET 1893

EXERCICE 1892

Legs Fauvarque. — Exécution des charges.....	994 30
--	--------

---

---

DÉCRET DU 8 AOUT 1893

EXERCICE 1893

Sapeurs-Pompiers. — Insuffisance du crédit de 1892.	7.165 77
Association des Concerts Vauban. — Subside pour 1893	2.000 »
Emploi, en réparations, de l'indemnité versée par les Compagnies d'assurances par suite de l'incendie survenu à l'église Saint-Sauveur.....	5.565 63
Aliénés indigents. — Insuffisance du crédit de 1892..	553 39

Création et entretien d'un asile de nuit rue de la Baignerie ; achat du matériel destiné à combattre les maladies épidémiques et dépenses diverses..	25.000 »
Service médical de jour et de nuit. — Insuffisance du crédit de 1892.....	1 290 »
Collège Fénelon. — Remboursements de sommes versées en trop par l'économe.....	89 »
Bâtiment des machines du Palais des Beaux-Arts. — Règlement de mitoyenneté à M <sup>me</sup> Mautin....	237 85
Boues et immondices. — Déplacement du dépôt Chemin d'Huile.....	5.500 »
Police. — Création d'un poste au Bois de la Deûle. — Participation de la Ville.....	4.800 »
Legs Debray. — Exécution des charges.....	1.600 »

---

---

**Adjudications.** — Fourniture de pains pour les voyageurs indigents.

DU 6 JUILLET 1893

Adjudication au profit de M. Georges Gabiot, boulanger, demeurant à Lille, rue des Arts, n° 41, de la fourniture du pain nécessaire aux voyageurs indigents de passage à Lille, pendant trois années, à partir du 15 juillet 1893, moyennant la somme de 15,282 francs, rabais de 15 fr. 10 o/o déduit.

Enregistré le 17 Juillet 1893, folio 40, case 4.

N° 1002 du répertoire.

---

**Immeubles.** — Achat d'une maison rue du Grand-Balcon.

DU 29 JUILLET 1893

Vente à la Ville par M. Melchisédech-Henri-Gustave Wattlelot, propriétaire, et M<sup>me</sup> Justine-Joséphine Gillon, son épouse, demeurant à Lille, rue du Bois-Saint-Sauveur, n<sup>o</sup> 2, d'une maison sise à Lille, rue du Grand-Balcon, érigée sur onze ares deux centiares de fonds, cour et jardin, moyennant un prix de vingt-huit mille francs.

Enregistré le 9 août 1893, folio 47, case 8, au droit de 2,021 fr. 25.

Transcrit le 26 août 1893, volume 2915, n<sup>o</sup> 717. Reçu 5 fr. 63.

N<sup>o</sup> 1143 du répertoire.

---

**Police de la voie publique.** — Marchands ambulants de denrées.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 94 à 97;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est interdit aux marchands ambulants, de poissons, viandes, légumes, fruits et autres denrées alimentaires susceptibles de pourriture, de jeter leurs détritrus sur la voie publique ou dans les bouches d'égouts.

Chaque voiture devra être garnie d'un récipient clos, en métal ou ter-

rine vernissée, destiné à recevoir les détritns. Ce récipient sera vidé et désinfecté au moins une fois par jour, en dehors de la voie publique.

Art. 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu pour exécution d'urgence,

Lille, le 4 Août 1893, Hôtel-de-Ville, le 3 Août 1893,

Le Préfet du Nord, Le Maire de Lille,  
VEL - DURAND. GÉRY LEGRAND.

---

---

### Fêtes :

#### a. — **Festival de Fives-Saint-Maurice, mesures d'ordre, Circulation des voitures.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des chevaux, tramways, voitures et vélocipèdes est interdite dans la rue du Faubourg-de-Tournai, entre la rue Guillaume-Werniers et la rue Rubens, le Dimanche 13 Août, à partir de deux heures du soir, et le Mardi 15 Août, à partir de sept heures et demie du soir, pendant les fêtes qui sont organisées dans la Section de Fives.

Art. 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 10 Août 1893, Hôtel-de-Ville, le 9 Août 1893,

Le Préfet du Nord, Le Maire de Lille,  
VEL - DURAND. GÉRY LEGRAND.

---

---



b. — **Braderie, mesures d'ordre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

VU :

La loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

CONSIDÉRANT :

Qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la Fête populaire de la Braderie ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le Lundi 4 Septembre, la circulation et le stationnement des chevaux, des voitures attelées ou non attelées, ainsi que les cars des tramways, seront interdits jusqu'à une heure après-midi, dans la rue de Paris, et toute la journée aux abords du Champ de Foire.

Art. 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

VU :

Lille, le 30 Août 1893,

Le Préfet du Nord,

VEL - DURAND.

Hôtel-de-Ville, le 28 Août 1893.

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND.

---

**Abattoirs. — Agrandissement**

*Loi du 8 août 1893*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est approuvée la convention passée, le 30 novembre 1891, entre le Maire de la ville de Lille et les représentants de l'Etat, comportant la cession à cette ville par l'Etat des terrains désignés par ladite convention et le plan y annexé, le versement au Trésor par la ville d'une somme de cinq cent mil'e francs (500,000 fr.) et autres conditions détaillées aux divers articles de ladite convention.

Art. 2. — La dépense des travaux à effectuer par le ministère de la guerre pour le déplacement de l'enceinte, dans la partie indiquée par la convention, et dont l'exécution est à la charge de l'Etat, est évaluée à une somme de quatre cent cinquante mille francs (450.000 fr.), laquelle sera imputée sur les ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1893 et inscrite à un chapitre distinct du budget dudit exercice du ministère de la guerre.

A cet effet, le versement à faire par la Ville de Lille dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi sera porté en recette à un compte de trésorerie pour être appliqué ultérieurement aux produits domaniaux de l'exercice 1893 et des exercices suivants, dans la proportion des crédits à ouvrir à chaque exercice.

Art. 3. — Il est ouvert au ministère de la guerre un crédit extraordinaire de quatre cent cinquante mille francs (450,000 fr.) qui sera inscrit au chapitre 64 de la 1<sup>re</sup> section sous ce titre : « Transformation de l'enceinte de Lille. »

Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de 1893.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Fontainebleau, le 8 août 1893.

CARNOT.

Par le Président de la République,

*Le Ministre de la guerre,*

Général LOIZILLON.

*Le Ministre des Finances,*

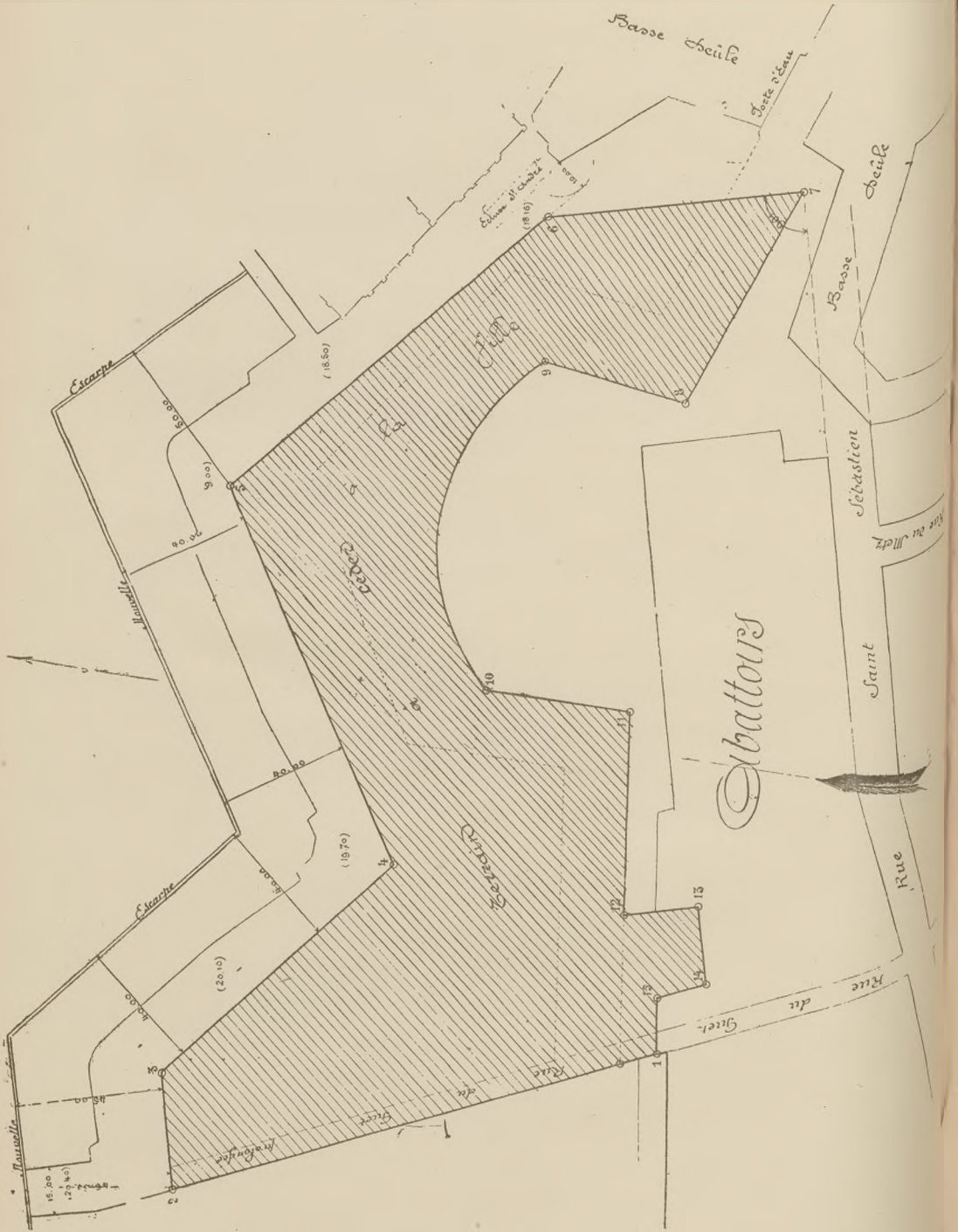
P. PEYTRAL.

Le Président du Conseil,

*Ministre de l'Intérieur,*

Ch. DUPUY.

---



### CONVENTION

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le trente novembre,  
Nous, Préfet du Nord, agissant au nom de l'Etat, assisté de :  
M. Maleprade, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Lille,  
Et de M. Dubois, chef de bataillon, chef du Génie à Lille, délégué  
par le Ministre de la Guerre,

Réunis à l'effet d'arrêter définitivement les conditions de la cession par  
l'Etat à la Ville de Lille, des terrains qui deviendront disponibles, par suite  
de la transformation de l'enceinte entre la porte d'Ypres et la porte d'eau  
de la Basse-Deûle,

*D'une part ;*

Et M. Géry Legrand, Maire de la Ville de Lille, dûment autorisé à cet  
effet par délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 1891,  
approuvée par le Préfet du Nord à la date du 18 avril 1891,

*D'autre part ;*

Avons arrêté les conditions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — L'Etat cède à la Ville de Lille les terrains de la  
fortification, compris entre la limite intérieure actuelle des terrains mili-  
taires et la ligne polygonale qui forme la nouvelle limite de ces terrains,  
qui est indiquée par un liseré carmin sur le dessin annexé à la présente  
convention.

Les côtés et les sommets de cette ligne polygonale sont déterminés  
comme suit :

Côté 1-2. — Prolongement de l'alignement ouest de la rue du Guet  
prolongée ; le sommet n° 1, à l'intersection de cet alignement et la limite  
intérieure actuelle des terrains militaires.

Côté 2-3. — Ligne parallèle à la nouvelle escarpe à la face gauche de  
l'ouvrage 102 et à une distance de 145 mètres de cette escarpe qui est  
tracée de l'ancien saillant 102 perpendiculairement à la longue branche  
droite de l'ouvrage à corne ;

Côté 3-4. — Ligne parallèle à l'escarpe conservée de la face droite à  
l'ouvrage 102 et à une distance de 40 mètres de cette escarpe.

Les positions des sommets n°s 2, 3 et 4 se déduisent de ces quatre  
alignements.



Sommet n° 5 sur le côté 4-5 à 50 mètres de l'escarpe conservée de l'ouvrage 151.

Côté 5-6, mené par le sommet n° 5, tangentiellement à un cercle tracé avec 10 mètres de rayon du point A, l'angle sud ouest de la tête aval de l'écluse St-André.

Côté 6-7, mené perpendiculairement au prolongement de l'alignement n rd de la rue St-Sébastien, au point de rencontre de cet alignement avec la limite intérieure actuelle des terrains militaires, en arrière de la porte d'Eau.

Les positions des sommets n°s 6 et 7 se déduisent de ces deux alignements. Les terrains ci-dessus décrits, d'une contenance de 24,450 mètres carrés figurent au tableau général des propriétés de l'Etat sous le n° 147 (Guerre).

ARTICLE 2. — La Ville sera censée bien connaître les immeubles qui lui sont abandonnés.

Elle les prendra dans l'état où ils se trouveront lorsque la remise lui en sera faite par le service du génie, sans pouvoir prétendre à aucune garantie ni à aucune diminution de prix pour vices cachés, dégradations, réparations ou erreurs dans la désignation.

La vente est d'ailleurs faite sans garantie de mesure, contenance ou valeur, et il ne pourra être exercé respectivement aucun recours en indemnité, réduction ou augmentation de prix, quelle que puisse être la différence en plus ou en moins dans la mesure, contenance ou valeur.

ARTICLE 3, — La Ville jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, occultes, apparentes, déclarées ou non, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans aucun recours contre l'Etat, sans pouvoir en aucun cas l'appeler en garantie, et sans que la présente clause puisse attribuer, soit à la Ville, soit aux tiers, d'autres et des plus amples droits que ceux résultant des titres ou de la loi.

ARTICLE 4. — Le prix de la cession est fixé à cinq cent mille francs, somme égale à celle qui a été estimée nécessaire pour exécuter les travaux nécessités pour la transformation de l'enceinte entre la porte d'Ypres et la porte d'eau de la Basse-Deûle.

Ce prix sera versé en entier à la caisse du receveur des Domaines à Lille, dans le mois qui suivra la ratification de la présente convention et du

versement du prix de la cession ; et à partir de ce moment, les biens cédés seront à ses risques et périls, la Ville demeurant subrogée aux droits et obligations de l'Etat, particulièrement vis-à-vis des locataires ou fermiers.

ARTICLE 5. — La Ville de Lille exécutera elle-même à ses frais les travaux suivants :

1° Déraser les ouvrages de la fortification compris dans les terrains cédés à la Ville et délimités à l'article 1<sup>er</sup> et au plan annexé ;

2° Etablir le pont de la voie ferrée destinée à desservir l'Abattoir, les détails d'exécution de cet ouvrage devant être soumis à l'approbation de l'autorité militaire ;

3° Paver la rue du Guet prolongée ;

4° Régler, suivant les cotes du plan annexé, la rue du Rempart, en avant des Abattoirs, et assurer la bonne viabilité de cette rue, ainsi que l'écoulement des eaux sur toute son étendue, depuis la rue du Guet prolongée jusqu'à la Porte d'Eau de la Basse-Deûle.

ARTICLE 6. — Les matériaux et les arbres existant sur les terrains cédés à la Ville seront sa propriété, mais toutes les terres et tous les décombres venant du démantèlement, seront utilisés d'abord pour le réglage de la rue Militaire en avant des Abattoirs, ensuite pour le comblement des fossés.

ARTICLE 7. — Les travaux de pavage de la rue du Guet prolongée et de viabilité de la rue Militaire seront exécutés en même temps que les travaux de dérasement incombant à la Ville. Il en sera de même pour la clôture fixe qui devra fermer les Abattoirs sur cette rue Militaire, laquelle devra servir exclusivement de voie de communication.

Tous ces travaux devront être terminés dans le délai de 2 ans après l'approbation de la présente convention.

ARTICLE 8. — Le service militaire aura le droit d'ouvrir sur la rue du Guet prolongée, dans les murs de clôture ou dans les bâtiments du quartier Saint-Ruth transformé, toutes les portes et fenêtres qui seront nécessaires pour ce quartier et de déverser ses eaux dans les égouts existants ou à établir dans les Abattoirs.

ARTICLE 9. — Le présent acte sera enregistré au droit fixe de trois francs, aux frais de la Ville de Lille. Tous les frais auxquels il pourra donner lieu et notamment les droits de timbre et d'hypothèques, seront également supportés par la Ville.

ARTICLE 10. — La présente convention, expressément acceptée par le Conseil Municipal, sera soumise à l'approbation des Ministres de la Guerre, des Finances et de l'Intérieur, elle ne deviendra définitive que lorsqu'elle aura été spécialement approuvée par une loi.

ARTICLE 11. — Les clauses et conditions, tant générales que particulières ci-dessus spécifiées, sont toutes de rigueur et ne pourront jamais être réputées comminatoires ; seront, au surplus exécutées dans toutes celles de leurs dispositions qui ne renfermeront rien de contraire à ces clauses et conditions, les lois relatives à la vente des Domaines nationaux.

Dont acte, fait et passé à Lille, les jour, mois et an que dessus, et signé après lecture.

*Suivent les signatures.*

Enregistré à Lille le sept Septembre 1893, folio 54, case 11.

Reçu : Trois francs soixante quinze centimes, décimes compris.

*Le Receveur,*

*Signé : BASUYAU.*

---

**Alimentation :**

**Prisée de la Saint-Remy servant au règlement  
des fermages payables en nature :**

<i>Marché du 21 Septembre 1892</i>		PRIX GÉNÉRAUX		
		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
BLÉ BLANC.....	l'hectolitre.	17 50	16 »	15 »
BLÉ ROUX.....	»	16 50	15 50	15 »
SEIGLE.....	»	12 »	11 »	» »
AVOINE.....	le quintal..	16 »	15 »	» »
FÈVES.....	l'hectolitre.	16 »	15 »	» »
<i>Marché du 28 Septembre 1892</i>				
BLÉ BLANC.....	l'hectolitre.	17 »	15 50	15 »
BLÉ ROUX.....	»	16 »	15 »	14 50
SEIGLE.....	»	12 »	11 »	» »
AVOINE.....	le quintal..	16 »	15 »	» »
FÈVES.....	l'hectolitre.	16 »	15 »	» »
<i>Marché du 5 Octobre 1892</i>				
BLÉ BLANC.....	l'hectolitre.	17 25	15 75	15 »
BLÉ ROUX.....	»	16 25	15 25	14 75
SEIGLE.....	»	12 »	11 »	» »
AVOINE.....	le quintal..	16 »	15 »	» »
FÈVES.....	l'hectolitre.	16 »	15 »	» »

**b. — Moyennes déterminées par les produits des blés vendus  
sur les marchés des 7, 14 et 21 Décembre 1892 :**

VILLES	BLÉ BLANC			BLÉ ROUX		
		k.			k.	
Lille.....	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	1	77	999	»	»	»
Bailleul.....	1	78	590	»	»	»
Bergues.....	»	»	»	»	»	»
Bourbourg.....	»	»	»	1	75	629
Cambrai.....	»	»	»	»	»	»
Douai.....	1	77	069	»	»	»
Hazebrouck.....	1	76	696	»	»	»
Orchies.....	278	21.774	628	»	»	»
Arras.....	3.262	251.108	760	1.634	123.367	464
Totaux....	3.544	273.193	742	1.635	123.436	093
Poids moyen....		77 k. 129		75 k. 496		

Poids moyen du blé blanc 77 k. 129, dont les 2/3 . . . . . 51 k. 419

» » roux 75 k. 496, dont le 1/3 . . . . . 25 165

Ensemble. . . . . 76 k. 584

A déduire, évaporation à la mouture . . . . . 1 »

Poids moyen d'un hectolitre de blé. . . . . 75 k. 584

Pain blanc 25 % de 75 k. 584 = 18 k. 896 à ajouter comme rendement à  
75 k. 584 = 94 k. 480.

Pain de ménage 30 % de 75 k. 584 = 22 k. 675 à ajouter comme rende-  
ment à 75 k. 584 = 98 k. 259.



c. — Cours moyens des denrées :

DÉSIGNATION DES OBJETS	PRIX MOYENS DE												MOYENNE ANNUELLE
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
Blé blanc.... l'hect.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
» roux..... »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Seigle..... quint.	21 87	21 13	20 »	19 80	19 »	18 60	17 »	15 40	15 »	15 25	15 60	15 25	17 83
Fèves..... »	20 50	20 »	20 »	19 80	19 »	18 80	18 »	18 »	18 »	18 25	17 40	18 75	18 87
Avoine..... »	15 87	15 37	14 70	14 50	14 »	14 20	14 88	15 10	15 75	16 12	16 20	16 62	15 24
Orge..... »	17 50	16 63	15 20	15 »	15 »	14 80	15 50	15 »	15 25	15 64	15 80	15 75	15 53
Haricots..... l'hect.	23 25	22 25	21 »	20 25	20 »	21 40	22 »	22 »	22 »	22 75	22 »	21 50	21 69
Pommes de terre q <sup>tal</sup>	9 75	8 75	9 »	9 »	9 »	11 75	12 50	6 40	6 »	6 37	6 10	6 »	8 34
Paille..... 750 kilog.	50 25	45 »	43 »	45 »	45 »	54 »	55 80	52 »	57 »	65 »	72 »	72 50	55 »
Foin..... »	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »	86 »	102 50	99 »	105 »	108 75	113 »	115 »	93 87
Pain de ménage. kil	0 29	0 29	0 29	0 28	0 28	0 29	0 28	0 28	0 28	0 28	0 27	0 28	0 28
Pain blanc..... »	0 35	0 35	0 35	0 34	0 34	0 34	0 33	0 33	0 33	0 33	0 33	0 33	0 34
Pain de gruau... »	0 39	0 38	0 38	0 37	0 37	0 37	0 36	0 36	0 35	0 35	0 34	0 34	0 36
Farine 1 <sup>re</sup> qual., q <sup>tal</sup>	36 25	35 50	35 10	34 »	33 50	33 60	32 63	31 90	31 25	31 »	30 50	29 68	32 93
VIANDES													
Bœuf, 1 <sup>re</sup> qual., kilog.	1 70	1 70	1 69	1 70	1 68	1 67	1 64	1 62	1 60	1 62	1 63	1 66	1 66
» 2 <sup>e</sup> » »	1 60	1 60	1 59	1 60	1 58	1 57	1 54	1 52	1 50	1 52	1 53	1 56	1 56
» 3 <sup>e</sup> » »	1 30	1 30	1 29	1 30	1 29	1 28	1 22	1 19	1 18	1 17	1 16	1 19	1 24
Vache, 1 <sup>re</sup> qual., »	1 60	1 60	1 59	1 60	1 58	1 57	1 55	1 52	1 50	1 52	1 53	1 56	1 56
» 2 <sup>e</sup> » »	1 50	1 47	1 49	1 50	1 48	1 47	1 45	1 42	1 40	1 42	1 43	1 46	1 46
» 3 <sup>e</sup> » »	1 20	1 20	1 19	1 20	1 19	1 18	1 12	1 09	1 08	1 10	1 06	1 09	1 14
Taureau, 1 <sup>re</sup> » »	1 50	1 50	1 48	1 50	1 49	1 47	1 45	1 42	1 40	1 41	1 44	1 40	1 46
» 2 <sup>e</sup> » »	1 40	1 40	1 38	1 35	1 34	1 32	1 31	1 23	1 25	1 26	1 31	1 39	1 33
» 3 <sup>e</sup> » »	1 20	1 20	1 18	1 15	1 14	1 12	1 09	1 07	1 05	1 05	1 03	1 09	1 11
Veau, 1 <sup>re</sup> » »	2 24	2 17	2 08	2 15	2 16	2 14	1 99	1 95	2 »	2 04	2 05	2 05	2 09
» 2 <sup>e</sup> » »	2 09	2 03	1 88	1 93	2 »	1 99	1 84	1 81	1 85	1 89	1 90	1 93	1 93
» 3 <sup>e</sup> » »	1 69	1 63	1 52	1 59	1 61	1 59	1 44	1 40	1 45	1 49	1 50	1 53	1 53
Mouton, 1 <sup>re</sup> » »	1 85	1 90	1 98	1 95	2 »	2 »	1 99	1 95	1 91	1 99	1 96	1 96	1 95
» 2 <sup>e</sup> » »	1 75	1 80	1 88	1 85	1 90	1 90	1 89	1 85	1 81	1 85	1 86	1 86	1 85
Porc, 1 <sup>re</sup> qual., »	1 45	1 46	1 51	1 52	1 54	1 51	1 53	1 54	1 55	1 49	1 43	1 44	1 50
» 2 <sup>e</sup> » »	1 40	1 41	1 46	1 47	1 49	1 46	1 48	1 49	1 50	1 44	1 38	1 39	1 44
» 3 <sup>e</sup> » »	1 34	1 36	1 41	1 42	1 44	1 41	1 41	1 43	1 45	1 39	1 33	1 34	1 40

Les prix des viandes ci-dessus sont ceux payés à l'abattoir ; pour les viandes à la cheville, les prix moyens de l'année ont été les suivants :

<b>BŒUF</b>	<b>VACHE</b>	<b>TAUREAU</b>
1 <sup>re</sup> qualité kil. 1.57	1 <sup>re</sup> qualité kil 1.38	1 <sup>re</sup> qualité kil. 1.30
2 <sup>e</sup> » » 1.47	2 <sup>e</sup> » » 1.29	2 <sup>e</sup> » » 1.20
<b>MOUTON</b>	<b>VEAU</b>	<b>PORC</b>
1 <sup>re</sup> qualité kil. 1.77	1 <sup>re</sup> qualité kil. 1.88	1 <sup>re</sup> qualité kil. 1.48
2 <sup>e</sup> » » 1.67	2 <sup>e</sup> » » 1.78	2 <sup>e</sup> » » 1.39

#### HUILE DE COLZA ÉPURÉE

Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 18 Janvier .	73 francs	18 jours	1.314 »
Du 19 » au 11 Avril .	68 »	83 »	5.644 »
Du 12 » au 31 Décembre	61 »	264 »	16.104 »
		<hr/>	
		365 »	23.062 »
		<hr/>	

Le cours moyen, en 1892, est de 63 fr. 18 l'hectolitre.

L'épuration cause une surélévation de 6 fr. à l'hectolitre.

### Halles et Marchés.

Inspection de la salubrité des denrées alimentaires.

STATISTIQUE POUR 1892

Rapport de MM. FRELIER et DENIS, médecins vétérinaires.

#### 1<sup>re</sup> PARTIE. — **Marché aux Bestiaux**

Les marchés hebdomadaires (*Lundi, les porcs et les veaux ; Mercredi le gros bétail, les moutons et les veaux*) pour les animaux de boucherie, en 1892, ont donné mensuellement les résultats consignés dans le tableau ci-contre.

### Etat des bestiaux exposés aux Marchés et leur destination

MOIS	Nombre de marchés	BŒUFS			VACHES			TAUREAUX			VEAUX			MOUTONS			PORCS		
		exposés en vente	vendus pour		exposés en vente	vendues pour		exposés en vente	vendus pour		exposés en vente	vendus pour		exposés en vente	vendus pour		exposés en vente	vendus pour	
			l'Abattoir de Lille	le dehors ou rayon d'appropris.		l'Abattoir de Lille	le dehors ou rayon d'appropris.		l'Abattoir de Lille	le dehors ou rayon d'appropris.		l'Abattoir de Lille	le dehors ou rayon d'appropris.		l'Abattoir de Lille	le dehors ou rayon d'appropris.		l'Abattoir de Lille	le dehors ou rayon d'appropris.
Janvier .....	4	792	510	282	1125	303	822	269	196	73	709	612	97	1839	1252	587	1278	897	381
Février .....	4	877	506	371	1001	242	759	348	223	125	1022	884	138	1133	684	449	1176	866	310
Mars .....	5	993	564	429	1153	215	1038	454	350	104	1171	944	227	1345	1086	259	1420	1053	364
Avril .....	4	736	406	330	975	208	767	473	315	158	1267	958	309	1053	661	392	638	449	219
Mai .....	4	729	438	291	798	150	648	413	276	137	1375	1071	304	955	612	343	639	413	226
Juin .....	5	1121	743	378	1132	253	879	602	386	216	2014	1578	436	761	676	85	900	610	290
Juillet .....	4	913	690	223	1372	235	1037	283	180	103	1738	1357	381	741	587	154	765	533	232
Août .....	5	1343	870	473	1501	332	1169	197	163	34	1529	1164	365	1479	1074	405	808	517	291
Septembre .....	4	1105	575	530	1376	229	1147	89	71	18	1088	848	240	2786	885	1901	663	353	310
Octobre .....	4	1350	659	691	1612	233	1379	64	45	19	1144	986	158	3206	1016	2190	710	373	337
Novembre .....	5	1312	751	561	1643	303	1340	97	68	29	1378	1140	238	2907	1234	1673	952	552	400
Décembre .....	4	846	476	370	1259	454	805	211	136	75	877	671	206	1282	658	624	639	410	279
TOTAUX....	52	12117	7188	4929	14947	3157	11790	3500	2409	1091	15312	12213	3099	19487	10425	9062	10668	7029	3639

Cet état démontre qu'il a été exposé en 1892, sur notre marché : 12.117 bœufs, 14.947 vaches et 3.500 taureaux, ensemble 30.564 têtes de gros bétail, soit 1.787 têtes en plus qu'en 1891.

La moyenne des marchés a été de 587 têtes (553 en 1891 et 500 en 1890). Le plus fort a été de 830 et le plus faible de 392. Le plus faible marché eut lieu en mai et coïncida avec la mise en vigueur de l'arrêté préfectoral en date du 16 mai, ordonnant la fermeture de tous les marchés du département du Nord, dans le but d'enrayer la marche envahissante de la fièvre aphteuse. Cette mesure allait causer un préjudice considérable, non seulement à la Ville de Lille, mais encore aux villes de Roubaix, Tourcoing, Croix, Armentières, Comines et aux nombreuses communes qui ont l'habitude de s'approvisionner sur notre marché, lorsque M. Faucher, adjoint chargé de l'abattoir, justement ému de la situation faite aux bouchers du pays, obtint de l'administration préfectorale : qu'il serait fait l'essai d'un système pouvant permettre de continuer l'approvisionnement de l'extérieur, tout en empêchant la propagation de l'épidémie.

Les bêtes réservées à la consommation extérieure étaient marquées à la sortie du marché, et l'on délivrait aux conducteurs un laissez-passer indiquant leur destination pour l'abattoir ou la tuerie, où elles devaient être abattues sans délai. Ce laissez-passer devait être retourné à Lille, à M. le Directeur de l'Abattoir, dans le délai de 48 heures, avec le visa de l'autorité locale, attestant que l'abatage avait été immédiatement effectué. Comme ces bêtes étaient visitées à leur entrée, pendant le marché et à leur sortie, leur état sanitaire ne pouvait être douteux, et je suis heureux de pouvoir déclarer que pendant quatre mois, il n'y eut pas, à ma connaissance, un seul cas de propagation de l'épidémie à enregistrer, par les bestiaux sortant du marché pour se rendre immédiatement dans les abattoirs et les tueries particulières; c'est même ce qui a permis de maintenir, pendant toute la durée de l'épidémie, un système qui n'avait été essayé qu'à titre provisoire.

Le marché aux veaux est en augmentation de 3,293 têtes sur l'année précédente. Le marché aux moutons ainsi que celui aux porcs donnent également des chiffres de beaucoup supérieurs à ceux de 1891.



Voici, du reste, un aperçu qui facilitera les comparaisons entre les marchés de 1891 et de 1892 des différents animaux de boucherie :

<i>Exposés au marché en 1891</i>	Différences pour 1892	<i>Vendus pour le dehors en 1891</i>	Différences pour les desti- nations en 1892	
			P. le dehors	P. la ville
Bœufs..... 10.217	En + 1.900	4.545	En + 384	En + 1.516
Taureaux.... 3.044	En + 456	953	En + 138	En + 318
Vaches..... 15.516	En - 569	11.819	En - 29	En - 540
Veaux..... 12.019	En + 3.293	1.844	En + 1.255	En + 2.038
Moutons..... 15.904	En + 3.583	6.683	En + 2.379	En + 1.204
Porcs..... 7.615	En + 3.053	2.768	En + 871	En + 2.182

L'approvisionnement du marché, ainsi que de l'Abattoir, pris dans son ensemble, s'est approximativement composé comme suit :

*Gros bétail* : Comme les années précédentes, le tiers des *bœufs* venait du marché de la Villette; presque tous étaient blancs, nivernais en grand nombre, les autres de races diverses. Les deux autres tiers étaient des bœufs provenant du Nord (pays d'Avesnes), du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Normandie. Cette dernière nous a expédié cette année beaucoup d'animaux de moyenne qualité, à cause de la pénurie d'herbe, qui s'est, du reste, fait sentir dans presque toute la France.

Les *vaches* : de l'arrondissement de Lille (races flamande et hollandaise), du Pas-de-Calais, de la Somme, du Nord et de la Normandie et de la Villette (races diverses).

Les *taureaux* : du Nord (le Cambrésis principalement), du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Villette.

Cette année, la Belgique et la Hollande n'ont pas contribué à l'approvisionnement du gros bétail.

*Veaux* : Les neuf dixièmes du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, un dixième de la Hollande jusqu'à la mise en vigueur de l'arrêté du 18 novembre interdisant l'importation en France et le transit des bestiaux de provenance néerlandaise par nos frontières de terre et de mer. L'importation belge a été nulle, les arrivages n'ayant lieu qu'en avril, époque où la frontière a été fermée.

*Porcs* : Du pays d'Avesnes, de la Flandre, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Villette. L'approvisionnement par la Belgique n'a pu se faire que pendant les trois premiers mois de l'année.

**Moyennes mensuelles des prix aux cent kilogrammes sur pied ou poids vif, des bestiaux vendus sur les marchés hebdomadaires de Lille (d'après la mercuriale officielle).**

MOIS	BŒUFS		VACHES		TAUREAUX		VEAUX		MOUTONS		PORCS	
	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité
	F.	F.	F.	F.	F.	F.	F.	F.	F.	F.	F.	F.
Janvier.....	99 »	89 »	89 »	79 »	85 »	75 »	143 »	128 »	94 »	84 »	100 »	95 »
Février.....	100 »	90 »	90 »	80 »	85 »	75 »	137 »	122 »	100 »	90 »	101 »	96 »
Mars.....	98 »	88 »	88 »	78 »	79 »	69 »	125 »	110 »	102 »	92 »	106 »	101 »
Avril.....	99 »	89 »	89 »	79 »	80 »	70 »	137 »	122 »	95 »	85 »	110 »	105 »
Mai.....	98 »	88 »	88 »	78 »	79 »	69 »	141 »	126 »	100 »	90 »	108 »	103 »
Juin.....	98 »	88 »	88 »	78 »	77 »	67 »	134 »	119 »	100 »	90 »	105 »	100 »
Juillet.....	94 »	84 »	84 »	74 »	74 »	64 »	119 »	104 »	95 »	85 »	105 »	100 »
Août.....	91 »	81 »	81 »	71 »	72 »	62 »	115 »	100 »	95 »	85 »	106 »	101 »
Septembre.....	90 »	80 »	80 »	70 »	70 »	60 »	120 »	105 »	91 »	81 »	108 »	103 »
Octobre.....	91 »	81 »	81 »	71 »	71 »	61 »	124 »	109 »	94 »	84 »	103 »	98 »
Novembre.....	93 »	83 »	83 »	73 »	73 »	63 »	125 »	110 »	91 »	81 »	98 »	93 »
Décembre.....	96 »	86 »	86 »	76 »	78 »	68 »	127 »	112 »	95 »	85 »	99 »	94 »
MOYENNE DE L'ANNÉE.	95 »	85 »	85 »	75 »	77 »	67 »	129 »	114 »	96 »	86 »	104 »	99 »
POUR COMPARAISON AVEC LES MOYENNES												
En 1891.....	99 »	89 »	89 »	79 »	82 »	72 »	135 »	120 »	100 »	90 »	102 50	97 50
En 1890.....	99 50	89 50	89 50	79 50	83 75	73 75	131 »	116 »	103 »	93 »	103 »	98 »

Il y a lieu d'observer que la *Mercuriale officieuse* de Lille n'entend par première qualité que les animaux tout à fait d'*extra choix* et qu'elle range dans la deuxième qualité ceux de *très belle qualité ordinaire*.

Indépendamment des prix sur pied des animaux, la *Mercuriale officieuse* donne aussi les prix de revient de la viande, octroi compris (10 francs aux 100 kilogrammes), qu'ils ont fournie, selon notre mode d'habillage, déduction faite du cuir, du suif et des abats et issues (cinquième quartier).

C'est ainsi que nous avons pu établir pour l'année 1892, aux 100 kilogrammes, les moyennes de prix ci-dessous, en n'oubliant pas toutefois que le bas prix des éléments (sauf les abats) du cinquième quartier fait que la viande est relativement bien plus chère que l'animal sur pied.

#### PREMIÈRE QUALITÉ (extra choix)

	Prix des animaux sur pied ou poids vif, sans octroi	Prix de revient de leur viande, octroi compris.
	FR.	FR.
Bœufs . . . . .	95 »	165 »
Vaches . . . . .	85 »	150 »
Taureaux . . . . .	77 »	140 »
Veaux . . . . .	129 »	205 »
Moutons . . . . .	96 »	195 »
Porcs. . . . .	104 »	150 »

#### DEUXIÈME QUALITÉ (très belle qualité ordinaire)

Bœufs . . . . .	85 »	150 »
Vaches . . . . .	75 »	135 »
Taureaux . . . . .	66 »	125 »
Veaux . . . . .	114 »	190 »
Moutons . . . . .	86 »	185 »
Porcs. . . . .	99 »	145 »

2<sup>me</sup> PARTIE. — **Abattoir.**

Le mouvement dans l'Abattoir a été :

**Bestiaux entrés directement à l'Abattoir sans passer  
par le Marché.**

MOIS	Bœufs	Taureaux	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs
Janvier .....	338	355	228	803	4.671	1.167
Février .....	165	293	147	493	4.383	1.038
Mars.....	101	127	105	474	4.449	1.306
Avril .....	265	409	201	1 090	3.898	1.101
Mai.....	182	339	125	1.106	2.883	1.265
Juin.....	25	292	60	1.009	2.121	1.488
Juillet.....	461	377	3	1.435	2.265	1.476
Août.....	258	167	165	931	1.853	1.650
Septembre...	901	142	369	1.190	3 839	1.992
Octobre.....	718	175	326	868	5.422	1.688
Novembre ...	409	122	238	480	4.896	1.689
Décembre....	506	213	69	804	5.861	1.942
<b>TOTAUX.....</b>	<b>4.329</b>	<b>3.011</b>	<b>2.406</b>	<b>10.683</b>	<b>46.541</b>	<b>17.802</b>
En 1891, il y avait eu :						
	3.169	2.870	2.237	9.276	32.056	6.969
D'où cette différence pour 1892 en :						
	+	+	+	+	+	+
	1.160	141	169	1.407	14.485	10.833



De tous les animaux abattus, dont on va voir l'état plus loin, il n'est donc passé par le marché que :

Les *cinquante-six centièmes* de gros bétail,

Les *cinquante-trois centièmes* de veaux,

Les *dix-huit centièmes* de moutons

Et les *vingt-huit centièmes* de porcs.

Soit diminution, sur 1891, de deux centièmes sur le gros bétail, de quatre centièmes sur les moutons, de treize centièmes sur les porcs et augmentation d'un centième sur les veaux.

**Bestiaux abattus en 1892.**

MOIS	Bœufs	Taureaux	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier...	848	551	531	1.415	5.923	2.064	120
Février...	671	516	389	1.377	5.067	1.904	96
Mars.....	665	477	320	1.418	5.535	2.362	102
Avril.....	671	724	409	2.048	4.559	1.550	84
Mai.....	620	615	275	2.177	3.495	1.678	72
Juin.....	768	678	313	2.587	2.797	2.098	48
Juillet.....	1.151	557	608	2.792	2.852	2.009	72
Août.....	1.128	332	497	2.095	2.927	2.167	54
Septembre.	1.476	213	598	2.038	4.724	2.345	96
Octobre....	1.377	220	559	1.854	6.438	2.061	102
Novembre..	1.160	190	541	1.620	6.130	2.241	90
Décembre..	982	349	523	1.475	6.519	2.352	126
TOTAUX..	11.517	5.422	5.563	22.896	56.966	24.831	1.062

En 1891, c'était :

8.841	4.961	5.934	19.461	41.277	11.816	1.038
-------	-------	-------	--------	--------	--------	-------

Différence pour 1892, en :

+	+	-	+	+	+	+
2.676	461	371	3.435	15.689	13.015	24

*Produits en viandes, abats, issues et graisses comestibles dans l'Abattoir :*

ESPÈCES	Quantités de têtes abattues	Poids moyen en viande	Poids total en viande	ABATS ET ISSUES					GRAISSES comestibles pour Lille
				Poids moyen en abats et issues	Poids total en abats et issues	Poids pour Lille avec octroi	Poids pour Lille non soumis aux droits d'octroi	Poids pour le dehors	
		kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Bœufs et Taureaux	16.939	310	5.251.090	40	900.080	250.022	363.458	286.600	63.255
Vaches .....	5.563	250	1.390.750						
Veaux .....	22.896	70	1.602.720	6	137.376	93.600	»	43.776	6.874
Moutons .....	56.966	25	1.424.150	6	341.796	47.340	185.688	108.768	1.123
Porcs.....	24.831	96	2.234.790						
Chevaux.....	1.062	290	307.980						
TOTAUX .....	128.257		12.211.480		1.379.252	390.962	549.146	439.144	71.252
En 1891, on avait.	93.328		9.617.522						
	en plus		en plus						
Différence pr 1892.	34.929		2.593.958						

La différence en plus de 34,929 têtes abattues et l'augmentation qui en résulte de 2,593,958 kilogrammes de production de viande s'applique à 2,766 têtes de gros bétail, à 3,435 veaux, 5,689 moutons, 13,015 porcs et 24 chevaux.

Mais les viandes produites par les abatages dans l'Abattoir ne sont pas toutes consommées à Lille ; une partie est exportée.

Le tableau ci-dessus et celui qui suit permettront d'établir les quantités destinées à *la ville* et celles sorties *pour le dehors*.

**État des viandes, abats et graisses sortant de l'Abattoir avec acquit des droits d'octroi, autrement dit pour la Ville.**

MOIS	Viande de boucherie	Viande de porc	Viande de cheval	Abats	Graisses
	kil.	kil.		kil.	kil.
Janvier .....	592.548	165.131	La viande de cheval n'est pas soumise aux droits d'octroi. La Ville ne perçoit qu'une taxe d'abatage de 8 fr. par tête.	34.837	6.391
Février .....	502.351	131.965		30.309	4.465
Mars .....	514.098	141.567		34.746	6.276
Avril .....	571.218	117.675		30.995	4.917
Mai .....	516.776	115.318		32.946	4.919
Juin .....	507.962	111.267		27.006	3.628
Juillet .....	576.975	132.193		29.660	4.491
Août .....	556.627	138.871		29.609	5.636
Septembre .....	576.078	137.326		32.221	6.860
Octobre .....	591.381	137.609		37.561	8.964
Novembre .....	520.140	145.222		33.843	7.233
Décembre .....	563.744	152.139		37.229	7.472
TOTAUX .....	6.589.898	1.626.283	307.980	390.962	71.252
Total général des viandes, non compris les abats et la graisse..	8.524.161 kil.				

De l'examen des deux états précédents, il résulte que :

sur 12.211.480 kilog. de viande obtenus à l'abattoir,

8.524.161 » » sont restés en ville

et qu'il reste 3.687.319 » » pour l'exportation,

soit, pour l'exportation de Lille, une quantité de viande supérieure de 1,060,069 kilogrammes à celle de 1891.

**État récapitulatif des bestiaux abattus, de leur produit en viande et de sa destination**

ESPÈCES	TÊTES ABATTUES	POIDS MOYEN en viande	POUR LILLE		EXPORTÉS	
			Quantité de têtes	Poids en viande	Quantité de têtes	Poids en viande
Taureaux, bœufs.	16.939	k. 310	11.545	k. 3.578.950	5.394	k. 1.672.140
Vaches .....	5.563	250	3.792	948.000	1.771	442.750
Veaux .....	22.896	70	15.600	1.091.998	7.296	510.722
Moutons .....	56.966	25	38.838	970.950	18.128	453.200
Totaux des viandes de boucherie.....				6.589.898	3.078.812	
Porcs.....	24.831	90	18.070	1.626.283	6.761	608.507
Totaux des quantités.....			87.845	39.350		
Totaux des viandes de boucherie et de porc.				8.216.181	3.687.319	
Report des viandes exportées.....				3.687.319		
Total.....				11.903.500		
Chevaux.....	1.062	290	1.062	307.980		
Totaux en quantités			128.257	88.907		
Total général des viandes obtenues.....				12.211.480		



Il résulte des tableaux ci-dessus qu'il est sorti de l'Abattoir en 1892, pour l'exportation régionale, à l'état de viande : 7,165 bœufs, taureaux et vaches, 7,296 veaux, 19,128 moutons et 6,761 porcs, en tout 39,350 animaux, sur un total de 127,195 abattus (soustraction faite des chevaux), et leur produit en viande représente plus du quart de la production générale des viandes dans l'Abattoir.

**Infractions au règlement.** — Un marchand de bestiaux, traduit en police correctionnelle, pour avoir introduit et vendu sur le marché une vache atteinte de fièvre aphteuse, a été condamné à 300 francs d'amende.

Sept procès-verbaux ont été dressés à l'Abattoir en 1892 : un pour avoir introduit et vendu sur le marché une vache atteinte de fièvre aphteuse ; deux pour avoir introduit sans déclaration, dans l'Abattoir, des animaux atteints de cette maladie ; un pour avoir enlevé de l'Abattoir un cheval avant qu'il fût estampillé ; deux pour avoir abreuvé des veaux à l'aide d'une bouteille ; un pour soufflage d'un veau par le moyen de la soufflette.

### 3<sup>me</sup> PARTIE. — **Hygiène alimentaire et police sanitaire.**

Après avoir exposé la production dans l'Abattoir de viandes reconnues saines, s'élevant à *douze millions deux cent onze mille quatre cent quatre-vingts kilogrammes*, par l'abatage de *cent-vingt-huit mille deux cent cinquante-sept animaux de boucherie*, relatons les saisies opérées dans cet établissement pour des motifs divers rendant la viande insalubre.

Il a été saisi 208 animaux (120 en 1891), détaillés comme suit : 7 bœufs, 8 taureaux, 44 vaches, 11 veaux, 115 moutons, 3 chèvres, 9 porcs et 11 chevaux, représentant en viande 21,935 kilogr. (en 1891, 17,785 kilogr.).

Ces saisies ont été faites pour les motifs suivants : 84 cas pour fièvre et maigreur extrême, 36 cas pour corruption, 25 cas pour cachexie aqueuse, 1 cas pour péritonite, 1 cas pour néphrite, 1 cas pour péripneumonie gangréneuse, 4 cas pour morve chronique, 12 cas de putréfaction par suite de mort en chemin de fer, 1 cas pour infection purulente, 1 veau n'ayant pas le poids réglementaire et 42 cas de tuberculose.

Proportions de la tuberculose :  $\frac{42 \times 1000}{45.398} = 0,92$  (en 1891, 0,86).

ou bien encore :

Bœufs, taureaux, vaches abattus :  $\frac{42 \times 1000}{22.502} = 1,86$  (en 1891, 1,72).

**Police sanitaire.** — En 1892, il a été constaté, tant sur le marché qu'à l'Abattoir, cent cas de fièvre aphteuse répartis comme suit : 43 bœufs du Nord (pays d'Avesnes), 3 vaches provenant du Pas-de-Calais, 1 de la Somme, 11 bœufs et 42 porcs du marché de la Villette.

45 bovidés et 124 porcs contaminés ont été séquestrés pour être abattus dans le plus bref délai.

*Tuberculose.* — Quelques bêtes tuberculeuses, présentant des lésions peu étendues, ont été salées à l'Abattoir, sous la surveillance de M. le Directeur, et rendues à leurs propriétaires. Les cultivateurs protestent de plus en plus contre les saisies pour cause de tuberculose, déclarant inique le procédé qui consiste à les déposséder, sous prétexte d'hygiène publique, sans leur accorder la moindre indemnité, et, en vérité, leurs réclamations paraissent d'autant mieux fondées que, les avis des savants étant partagés, la science n'a pas dit son dernier mot sur la nocuité des viandes tuberculeuses et que les bêtes confisquées sont parfois de premier choix, ayant un aspect des plus séduisants dès que les plèvres, où siègent le plus souvent les amas tuberculeux, ont été détachées.

A l'Abattoir de Berlin, on emploie l'eau et la vapeur combinées à l'aide de l'appareil Becker-Ulmann, pour porter à une température élevée (100 à 110 degrés), pendant deux heures, les viandes tuberculeuses, qui sont ainsi dépouillées de leur virulence et vendues à bas prix à la classe ouvrière.

Je crois que le moyen le plus simple et le meilleur serait d'étendre la salaison à toutes les bêtes tuberculeuses de bonne qualité, que l'on rendrait ensuite à leurs propriétaires. L'usage culinaire de notre région est une garantie contre la contagion de la tuberculose à l'homme, par l'ingestion

de viande salée, car il est hors de doute que cette viande, soumise à l'ébullition pendant trois et quatre heures, est dépouillée de toute propriété nocive. Pour le moment, l'inspecteur de la salubrité est tenu, conformément à la loi, de saisir tout animal atteint de tuberculose généralisée.

#### 4<sup>me</sup> PARTIE. — Inspection des Halles et Marchés

*Viandes foraines.* — L'escorte, qui consistait à faire accompagner les viandes foraines rentrant en ville jusqu'au bureau de vérification des Halles centrales, par des agents municipaux, a toujours donné de bons résultats et offrait la garantie quasi-certaine, que les dites viandes n'étaient point changées ni manipulées en cours de route, et par conséquent, arrivaient intactes à leur destination véritable, qui était la visite sanitaire.

Pour les bouchers-chevillers du dehors, qui viennent vendre en ville de la viande de bonne qualité, l'escorte faite par la police leur paraissait vexatoire, et ce qui les ennuyait davantage, c'était d'attendre parfois plusieurs heures aux portes, jusqu'à ce que le convoi réglementaire fût formé pour le départ.

De là, bien des réclamations et récriminations qui ont abouti à la prise d'un arrêté nouveau en date du 28 octobre 1892.

Ce nouvel arrêté, comme disposition principale, supprime l'escorte et prescrit le plombage des viandes à l'entrée de la ville. Les viandes ainsi plombées sont amenées de suite sans retard, et surtout sans attente au bureau des Halles centrales.

Jusqu'ici, la nouvelle mesure paraît satisfaire et le service de la vérification et la corporation de la boucherie; des fraudes n'ont point encore été constatées, ce qui est le point capital.

Seulement, le contrôle par le système de plombage, pour être efficace, doit réunir les conditions suivantes : 1° que la pose des plombs ne permette la soustraction d'aucune viande ; 2° que les vérificateurs enlèvent eux-mêmes les plombs au moment de la visite et ne permettent point aux bouchers introducteurs, les jours de grands arrivages de viandes, tel que

le vendredi, par exemple, de toucher au plombage, sous prétexte d'activer et de faciliter la besogne de vérification.

Si le contrôle n'est pas ainsi ponctuellement exercé, le plombage deviendra une mesure illusoire et ouvrira la porte toute grande à la fraude.

**Police sanitaire.** — Plusieurs procès-verbaux et condamnations ont eu lieu en 1892 dans le service des Halles et Marchés.

Un boucher a été poursuivi et condamné pour avoir été trouvé détenteur, dans un marché, de viande et abats impropres à la consommation.

Un second a été également condamné en police correctionnelle. Celui-ci avait un abattoir particulier situé près de la banlieue et en dehors des limites de l'Octroi, ce qui amenait un trafic de fraude, de façon que des viandes provenant du dehors de la ville ne venaient point au bureau de vérification des Halles centrales.

Cette affaire a eu pour résultat heureux de signaler et faire connaître au service de l'Octroi qu'il existait dans la banlieue de Lille plusieurs tueries particulières bien installées dans le but non seulement de ruser l'Octroi, mais encore le service de vérification des denrées alimentaires.

Ces tueries sont maintenant fermées, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, et l'on s'occupe activement de veiller à ce qu'il ne s'en établisse aucune autre.

L'Octroi accorde aux bouchers, établis dans la banlieue de Lille, deux sortes de faveurs, en vue de leur faciliter leur commerce : 1° une carte d'abonnement leur permettant de ne point payer d'octroi sur les viandes livrées à des clients situés en dehors du territoire de Lille ; 2° une carte de circulation leur permettant d'apporter dans la ville des morceaux détaillés avec des étiquettes aux noms des clients et leur évitant ainsi de se rendre à la visite sanitaire des Halles.

Mais ajoutons de suite que les viandes pour lesquelles on accorde un abonnement et celles pour lesquelles on donne une carte de circulation sont supposées provenir toutes de l'Abattoir de Lille.

Dans le cas donc où les bouchers de la banlieue introduiraient chez eux une viande quelconque ne provenant pas de l'Abattoir de Lille, ils sont obligés de se conformer strictement à l'article 17 de l'arrêté du 14 mai 1881.



Une contravention a été dressée contre un marchand pour avoir vendu des moules sans les avoir fait vérifier.

Un autre marchand a été poursuivi et condamné en police correctionnelle pour avoir vendu des maquereaux à l'état corrompu.

*Arrivages de l'étranger.* — L'arrivée des viandes étrangères à l'état dépecé a diminué dans des proportions notables. J'attribue ce résultat au relèvement des droits de douane.

La Belgique nous a expédié :

480 moutons (en 1891, 5,941) pesant ensemble.....	10.080 kilos.
548 porcs (en 1891, 12,692) — .....	23.384 —
102 veaux (en 1891, 528) — .....	6 120 —

De La Plata, nous avons reçu :

3,480 moutons (en 1891, 5,931) pesant ensemble 80,145 kilos.

Tableau A. — **Viandes foraines introduites en 1892**

MOIS	BŒUFS	VACHES	TAUREAUX	VEAUX	MOUTONS	PORCS	CHÈVRES	ALOYAUX	POIDS MENSUEL en KILOGRAMMES
Janvier....	2	72	1	22	1.266	31	98	863	77.265
Février....	6	83	2	23	514	33	71	850	66.749
Mars.....	5	101	2	29	422	54	83	914	66.060
Avril.....	2	112	1	18	325	47	72	818	73.289
Mai.....	2	89	2	15	419	28	89	715	60.191
Juin.....	»	101	1	12	322	73	48	612	59.203
Juillet....	1	92	1	11	318	60	47	419	57.692
Août.....	2	112	2	9	393	189	48	589	104.913
Septembre.	1	114	1	14	379	76	70	319	60.518
Octobre....	2	108	»	13	301	42	48	719	55.848
Novembre.	1	89	»	19	380	52	41	696	53.828
Décembre..	1	122	1	18	320	61	37	512	65.881
TOTAUX..	25	1.200	14	203	5.359	746	752	8.026	802.437

Tableau B. — **Saisies opérées sur les viandes foraines en 1892.**

ESPÈCES D'ANIMAUX ABATS PRODUITS DE CHARCUTERIE	NOMBRE DE SAISIES OPÉRÉES	POIDS DES SAISIES	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'ANIMAUX SAISIS SUIVANT LES ESPÈCES
Bœufs ou vaches . . . . .	42	4.802 k.	19 bœufs ou vaches.
Veaux . . . . .	10	293	7 veaux.
Moutons . . . . .	8	212	18 moutons.
Porcs . . . . .	8	454	8 porcs.
Chèvres . . . . .	11	229	11 chèvres.
Abats divers . . . . .	10	230	
Jambons . . . . .	1	174	
Lard fumé . . . . .	»	»	
Lard salé . . . . .	»	»	
Saucissons . . . . .	»	»	
Viande de cheval . . . . .	1	200	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>91</b>	<b>6.594 k.</b>	

Les principaux motifs des saisies ont eu pour cause : la maigreur, l'hydrohémie, la septicémie, la putréfaction, la fièvre, la tuberculose, le rouget, des infiltrations péricapneumoniques, etc.

Tableau C. — **Comestibles divers soumis à l'octroi et rentrés dans la ville de Lille en 1892**

NATURE DES COMESTIBLES	Nombre de pièces	POIDS MOYEN de l'une	Poids total en kilos	Valeur en argent
Abats et issues . . . . .			361.451	
Charcuteries diverses . . . . .			131.431	
Pâtés divers . . . . .			6.376	
Lapins domestiques . . . . .	105.716	2.700		
Poulets, poules . . . . .	236.494	2.000		
Dindons, oies, etc . . . . .	10.761	5.000		
Pigeons . . . . .	131.192	300		
Pilets, sarcelles . . . . .	5.203	500		
Lièvres . . . . .	13.917	3.000		
Lapins de garenne . . . . .	18.983	1.000		
Chevreaux, sangliers . . . . .			2.574	
Poisson vendu au Minck . . . . .				732.988 »
Autres poissons . . . . .			92.320	
Huitres . . . . .	3.294.199			
Moules . . . . .			2.695 hectolitres	

Tableau D.—**Relevé des saisies opérées sur les comestibles exposés en vente au Minck, dans les Halles et Marchés, pendant l'année 1892.**

ESPÈCES DE COMESTIBLES	POIDS EN KILOS	QUANTITÉS EN NOMBRE
Lapins . . . . .		31
Lièvres . . . . .		2
Perdreaux . . . . .		6
Cailles . . . . .		8
Gélinottes. . . . .		21
Maquereaux. . . . .	2.279	
Harengs . . . . .	5.027	
Crevettes. . . . .	715	
Moules. . . . .	3.410	
Rougets . . . . .	227	
Merlans . . . . .	202	
Soles . . . . .	155	
Raies . . . . .	470	
Cabillauds . . . . .	610	
Thon . . . . .	200	
Écrevisses . . . . .	343	
Homards . . . . .		102
Langoustes . . . . .		200
Éperlans . . . . .	311	
Huitres . . . . .		8.200
Cuisses de grenouilles . . . . .	60	
Poissons d'eau douce. . . . .	944	
Cresson . . . . .	220	
Choux-fleurs. . . . .		200
Haricots . . . . .	20	
Cerises . . . . .	78	
Abricots . . . . .	24	
Prunes diverses . . . . .	83	
Poires . . . . .	563	
Raisins . . . . .	149	
Oranges . . . . .	225	
Marrons . . . . .	53	
Fromage Gruyère. . . . .	104	
Levure. . . . .	72	

## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois d'Août 1893

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 135. — DIVORCES : 6.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	209	173	69	65	278	248	516
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	14	7	5	6	19	13	32

### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).

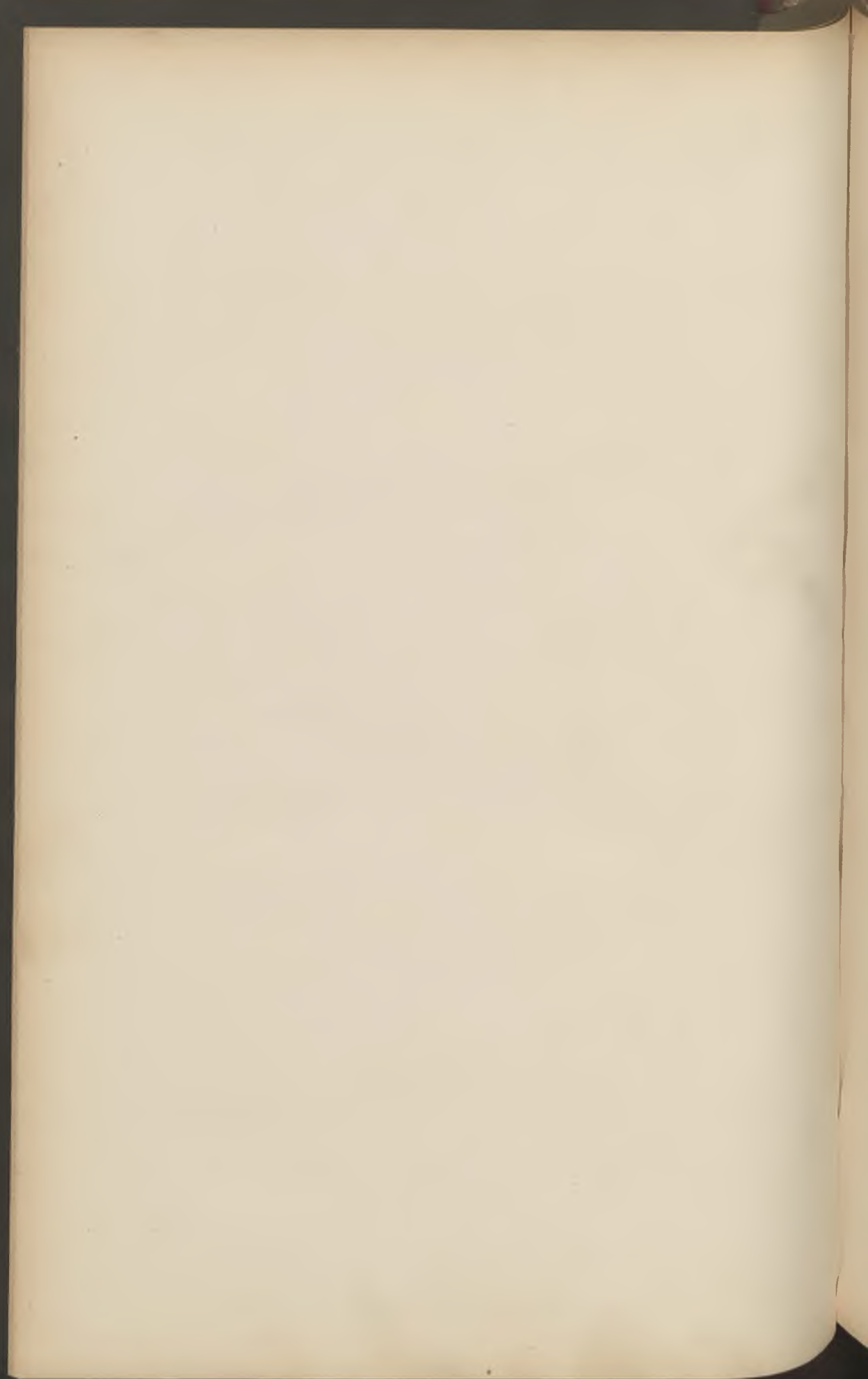
Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS						TOTAL
		Moins de 1 an	de 1 <sup>a</sup> à 19 ans	de 20 <sup>a</sup> à 39 ans	de 40 <sup>a</sup> à 59 ans	de 60 <sup>a</sup> ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	2	»	»	»	2
2	Variole.....	»	»	1	»	»	1
3	Rougeole.....	3	3	»	»	»	6
4	Scarlatine.....	»	2	»	»	»	2
5	Coqueluche.....	1	»	»	»	»	1
6	Diphtérie, — Croup, — Angine couenneuse	1	3	»	»	»	4
7	Phthisie pulmonaire.....	1	6	26	11	»	44
8	Méningite tuberculeuse.....	2	4	»	»	»	6
9	Autres tuberculoses.....	»	1	1	2	»	4
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	3	11	5	19
11	Méningite simple.....	8	10	1	1	»	20
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	3	4	9	16
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	»	»
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	1	1	3	5
15	Maladies organiques du cœur.....	»	»	3	4	5	12
16	Bronchite aiguë.....	1	2	»	3	»	6
17	» chronique.....	»	2	1	3	9	15
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	2	2	1	4	2	11
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie.....	104	12	»	1	2	119
20	Choléra et maladies cholériformes.....	»	»	»	»	»	»
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	1	»	»	1
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	21	»	»	»	»	21
24	Sénilité.....	»	»	»	»	7	7
25	Suicides.....	»	»	2	3	1	6
26	Autres morts violentes.....	»	»	1	3	2	6
27	Autres causes de mort.....	14	7	10	18	21	70
28	Causes restées inconnues.....	»	»	»	»	»	»
	Total des décès.....	158	56	55	69	66	404

VU :

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND





# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

<b>Finances :</b> Emprunt de 1860. Liste du 67° tirage . . . . .	214
<b>Alignements :</b>	
A. — Achat d'une maison, rue Lottin. M <sup>me</sup> Briot . . . . .	223
B. — Vente de terrains Place de la Porte de Paris. . . . .	223
C. — Rectification de mesurage. Rue des Ponts-de-Comines . . . . .	224
<b>Adjudications :</b> Cession d'entreprise. Martin-Descamps. . . . .	224
<b>Théâtre :</b> Commission des débuts . . . . .	224
<b>Elections législatives :</b> Résultats . . . . .	225
<b>Cours municipaux de filature et tissage.</b> — Nomination d'un professeur . . . . .	226
<b>Caveaux d'attente :</b> Modifications au règlement . . . . .	227
<b>Police de la voie publique :</b> Circulation des vélocipèdes. . . . .	227
<b>Conservatoire de Musique :</b> Programme pour 1893-1894 . . . . .	229
<b>Ecoles Académiques :</b> Programme pour 1893-1894 . . . . .	231
<b>Hospices :</b> Statistique pour 1892 . . . . .	235
<b>Contributions :</b> Statistique pour 1892 . . . . .	242
<b>Bureau de Bienfaisance :</b> Statistique pour 1892. . . . .	251
<b>Etat-Civil :</b>	
A. — Statistique sanitaire du mois de Septembre . . . . .	254
B. — Délégations d'Officiers d'Etat-Civil . . . . .	255

## Finances :

### Emprunt de 1860. — Liste du 67<sup>e</sup> tirage :

1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1893

Liste des 3,055 numéros sortis pour le remboursement des 175,000 obligations

#### NUMÉROS PRIMÉS PAR ORDRE DE SORTIE :

- Remboursable par **25,000** francs : 48537.  
 Remboursable par **10,000** francs : 151686.  
 Remboursables par **1,000** francs : 107115, 72074, 159577, 40875, 163089, 153819, 41030.  
 Remboursables par **500** francs : 69471, 81817, 41353, 111886, 53911, 53128, 163338, 45627, 165168, 104660.  
 Remboursables par **400** francs : 12536, 124601, 104137, 156026, 5142, 84398, 60799, 121525, 82261, 60902, 31650, 36720, 12473, 75260, 62746.  
 Remboursables par **200** francs : 144232, 95873, 169261, 21900, 158687, 66544, 44828, 88356, 41006, 85272, 137371, 98553, 107729, 39345, 172882, 101170, 73891, 3781, 21875, 98540.

Les autres obligations sorties sont remboursables par **100** francs, moins l'impôt.

Liste générale, par ordre numérique, des 3,055 numéros extraits de la roue :

*Les numéros primés sont reproduits et indiqués par un astérisque \*.*

52	987	2022	3070	3680	4857	5863	7093	8121
67	1123	2042	3093	3781*	4889	5871	7140	8165
102	1135	2049	3098	3804	4992	5936	7225	8379
146	1190	2067	3123	3843	5054	6168	7242	8396
175	1204	2069	3147	3886	5142*	6184	7276	8425
227	1248	2078	3251	3901	5152	6218	7374	8476
250	1322	2173	3281	3972	5211	6286	7430	8504
360	1373	2311	3344	4104	5296	6358	7522	8545
498	1389	2370	3369	4146	5330	6449	7527	8572
503	1480	2430	3371	4217	5334	6476	7532	8722
506	1495	2437	3432	4280	5477	6521	7631	8730
527	1604	2623	3433	4310	5539	6618	7725	8772
529	1681	2677	3439	4434	5565	6635	7759	8819
563	1741	2725	3468	4540	5571	6804	7851	8827
568	1831	2861	3534	4657	5616	6963	7989	8869
730	1897	2938	3572	4690	5683	6972	8045	8954
779	1973	2984	3579	4717	5707	6985	8051	8982
790	1975	2993	3634	4749	5751	7022	8055	9016
795	1999	2999	3664	4770	5847	7081	8070	9063

9116	11365	13938	16942	19838	22093	24493	26493	30182
9158	11383	13975	17001	19958	22116	24509	26542	30200
9233	11420	14280	17006	19990	22125	24662	26561	30307
9264	11535	14326	17030	20167	22153	24672	26707	30360
9284	11661	14391	17074	20239	22185	24679	26754	30373
9290	11688	14497	17081	20303	22207	24711	26834	30375
9298	11711	14519	17104	20353	22211	24847	26870	30395
9348	11745	14557	17108	20496	22366	24850	26877	30420
9415	11829	14581	17130	20514	22420	24864	26889	30504
9416	12048	14596	17348	20538	22465	24895	27072	30507
9502	12063	14696	17349	20575	22581	24988	27081	30528
9583	12087	14700	17426	20587	22590	25007	27190	30617
9613	12107	14730	17505	20599	22620	25056	27446	30640
9627	12199	14740	17522	20637	22634	25145	27572	30656
9638	12216	14770	17541	20643	22653	25274	27575	30833
9661	12229	14826	17748	20647	22696	25311	27576	30851
9787	12232	14867	17954	20684	22715	25337	27628	31002
9788	12395	14908	17983	20731	22781	25345	27712	31043
9850	12473*	14998	18033	20849	22809	25414	27832	31058
9852	12487	15042	18084	20911	22810	25431	27849	31145
9966	12500	15111	18099	21015	22822	25437	27854	31151
10133	12536*	15184	18100	21051	22824	25441	28000	31183
10154	12546	15186	18178	21089	22886	25482	28043	31205
10168	12646	15212	18208	21099	22949	25533	28332	31293
10176	12678	15225	18330	21165	22953	25606	28368	31343
10197	12689	15234	18431	21194	22955	25629	28387	31414
10214	12784	15296	18495	21207	22996	25631	28684	31442
10289	12797	15300	18507	21208	23002	25719	28713	31495
10292	12806	15563	18537*	21212	23091	25755	28750	31608
10360	12845	15596	18583	21255	23101	25773	28776	31650*
10373	12858	15609	18629	21317	23127	25774	28779	31665
10412	12894	15776	18753	21349	23234	25867	28853	31670
10591	12937	15822	18760	21394	23271	25943	28880	31845
10703	13001	15912	18789	21401	23300	25949	29043	31911
10707	13156	15953	18819	21406	23424	26044	29124	31968
10710	13306	16017	18931	21462	23539	26091	29250	31978
10750	13409	16049	19113	21474	23639	26100	29266	31987
10782	13411	16095	19142	21477	23649	26130	29280	32058
10783	13476	16105	19209	21538	23783	26134	29289	32171
10867	13509	16115	19253	21561	23813	26192	29330	32178
10883	13536	16146	19302	21575	23906	26204	29407	32311
10898	13589	16351	19373	21679	23911	26210	29504	32333
10965	13591	16413	19645	21741	23949	26236	29525	32337
10973	13628	16416	19721	21765	23961	26239	29559	32352
11133	13642	16504	19732	21801	23986	26335	29798	32426
11149	13758	16627	19738	21875*	23995	26350	29831	32439
11230	13794	16695	19789	21900*	24196	26363	29944	32468
11239	13821	16818	19820	22055	24302	26386	30098	32486
11283	13922	16827	19830	22080	24443	26436	30101	32541



32570	35220	37824	40264	42796	45575	48221	50808	53637
32648	35227	37851	40296	43014	45597	48283	50813	53638
32662	35244	37947	40317	43107	45627*	48293	50875	53678
32752	35372	38017	40323	43122	45650	48301	50889	53681
32754	35378	38032	40464	43140	45742	48375	50924	53687
32819	35418	38051	40486	43296	45942	48407	50939	53731
32854	35450	38057	40492	43377	45947	48558	51013	53752
32871	35493	38066	40515	43510	45986	48608	51129	53813
32878	35580	38068	40534	43598	46029	48707	51268	53856
32901	35722	38145	40642	43634	46039	48731	51313	53911*
32909	35781	38147	40669	43726	46041	48828	51419	54002
32982	35815	38158	40670	43773	46104	48879	51423	54035
33026	35866	38316	40688	43798	46115	48933	51464	54046
33082	35930	38380	40736	43871	46202	49010	51679	54164
33100	35950	38429	40742	43886	46216	49037	51775	54177
33195	35979	38521	40754	43916	46281	49038	51876	54196
33303	36010	38523	40822	44042	46294	49193	51884	54366
33382	36042	38546	40830	44101	46327	49306	51909	54386
33533	36135	38657	40857	44129	46351	49316	51927	54392
33605	36137	38680	40875*	44164	46361	49321	51930	54511
33697	36154	38688	40922	44213	46374	49338	51990	54515
33715	36243	38805	40928	44226	46513	49361	52064	54517
33722	36525	38812	40996	44287	46699	49364	52109	54558
33797	36571	38956	41006*	44298	46711	49514	52161	54595
33804	36586	38966	41025	44299	46816	49601	52192	54684
33835	36637	39001	41030*	44337	46827	49608	52219	54704
33876	36720*	39245	41241	44361	46931	49609	52350	54753
33948	36761	39345*	41281	44469	46939	49681	52427	54799
34029	36781	39425	41353*	44493	46953	49682	52489	54929
34041	36782	39465	41678	44512	47072	49698	52556	54940
34095	36788	39521	41761	44519	47168	49702	52571	54951
34107	36926	39602	41783	44569	47182	49786	52682	54968
34124	37045	39634	41808	44602	47255	49921	52714	55077
34207	37065	39676	41856	44609	47338	49942	52835	55080
34302	37240	39688	41881	44610	47394	50029	52840	55209
34433	37249	39756	41890	44628	47421	50076	52873	55242
34452	37292	39879	41969	44716	47473	50091	52916	55300
34487	37310	39930	42010	44773	47522	50126	53090	55305
34501	37407	39931	42085	44822	47547	50187	53128*	55428
34526	37458	39937	42170	44828*	47781	50196	53133	55443
34545	37477	39950	42317	44849	47881	50317	53210	55451
34698	37504	39959	42419	45046	47914	50375	53328	55479
34701	37525	39984	42469	45056	47945	50420	53338	55482
34756	37638	40007	42502	45117	48021	50483	53343	55577
34769	37690	40012	42540	45134	48044	50544	53455	55644
34800	37705	40028	42554	45244	48069	50657	53541	55750
34890	37743	40078	42658	45266	48076	50662	53552	55824
35032	37747	40150	42705	45486	48110	50685	53559	55833
35219	37776	40165	42730	45487	48194	50733	53572	55882

55994	58881	61380	64494	67270	69901	73428	75999	78540
56006	58892	61396	64576	67311	70132	73543	76063	78585
56077	58895	61492	64589	67343	70195	73583	76129	78596
56091	58924	61496	64631	67405	70197	73600	76186	78632
56113	59030	61658	64730	67457	70375	73607	76220	78639
56338	59086	61685	64783	67506	70397	73648	76223	78654
56357	59122	61703	64849	67510	70458	73756	76351	78695
56361	59288	61714	64860	67523	70582	73773	76386	78781
56395	59291	61767	64864	67591	70614	73785	76403	78849
56504	59316	61839	64988	67849	70648	73811	76426	78914
56574	59347	61843	65074	67979	70651	73820	76528	78956
56597	59348	61943	65116	68061	70656	73851	76533	78978
56663	59406	62064	65162	68108	70686	73891*	76594	79003
56669	59511	62126	65169	68194	70714	73937	76665	79046
56717	59514	62202	65205	68220	70791	73982	76671	79325
56718	59529	62258	65369	68250	71158	74012	76762	79344
56750	59622	62292	65407	68366	71199	74070	76766	79419
56787	59653	62311	65540	68453	71214	74084	76791	79469
56799	59665	62374	65541	68538	71306	74404	76931	79517
56856	59726	62391	65561	68573	71377	74510	77159	79564
56906	59737	62464	65677	68591	71388	74597	77191	79632
57157	59748	62540	65765	68603	71400	74641	77249	79640
57195	59781	62547	65767	68620	71428	74763	77304	79669
57336	59877	62632	65788	68638	71438	74806	77381	79711
57392	60161	62746*	65818	68653	71605	74909	77406	79743
57394	60216	62781	65885	68768	71658	74920	77410	79815
57487	60252	63028	65909	68770	71666	74974	77425	79840
57556	60336	63144	66018	68964	71728	74988	77453	79862
57611	60426	63150	66064	68976	71778	74992	77498	80024
57680	60493	63381	66077	69009	71863	75054	77523	80075
57745	60512	63428	66086	69031	72009	75157	77593	80107
57824	60565	63440	66148	69039	72052	75188	77756	80184
57897	60586	63481	66154	69054	72055	75194	77757	80306
57912	60702	63570	66199	69064	72074*	75260*	77806	80354
57962	60799*	63579	66269	69149	72093	75353	77817	80360
58007	60836	63598	66300	69175	72101	75462	77848	80542
58051	60877	63761	66530	69205	72252	75510	77853	80692
58073	60878	63766	66544*	69258	72309	75530	78008	80727
58098	60902*	63788	66643	69286	72359	75563	78049	80787
58188	60919	63793	66707	69302	72374	75567	78064	80866
58239	61019	63872	66751	69334	72460	75574	78142	80900
58484	61089	63895	66759	69360	72468	75595	78205	80916
58496	61118	63943	66802	69366	72530	75645	78216	80969
58538	61166	64024	66847	69380	72575	75684	78227	80986
58648	61182	64038	66993	69467	72667	75795	78280	81044
58677	61317	64167	67060	69471*	72673	75882	78292	81050
58696	61323	64180	67070	69480	72841	75887	78405	81122
58805	61369	64235	67083	69704	73232	75904	78410	81140
58871	61371	64269	67220	69795	73372	75991	78537	81206

81211	83511	86651	90289	93017	96643	99576	102698
81218	83663	86797	90317	93088	96661	99717	102739
81268	83753	86830	90336	93099	96717	99751	102848
81274	83823	86859	90413	93135	96794	99775	102891
81293	83888	86872	90538	93155	96890	100009	103160
81316	83899	86910	90607	93327	96928	100044	103372
81429	83918	86966	90635	93333	96948	100078	103418
81523	83989	86980	90651	93405	97150	100261	103434
81578	84019	86997	90770	93413	97153	100323	103461
81699	84037	87081	90803	93416	97156	100329	103551
81706	84052	87088	90820	93521	97235	100368	103617
81748	84062	87246	90920	93530	97307	100376	103632
81817*	84106	87412	90980	93725	97356	100398	103757
81867	84109	87435	91030	93726	97481	100481	103791
81889	84253	87693	91038	93796	97538	100495	103797
81931	84282	87813	91180	93863	97540	100525	103837
81984	84327	87848	91282	93929	97545	100569	103904
82008	84398*	87864	91361	94006	97555	100594	103934
82073	84468	87906	91367	94039	97597	100763	103943
82081	84486	87914	91426	94140	97690	100868	103980
82216	84581	87962	91466	94191	97713	100923	104021
82240	84640	87976	91572	94201	97719	101018	104024
82253	84708	88072	91718	94228	97802	101145	104081
82261*	84744	88092	91767	94268	97840	101170*	104137*
82283	84766	88301	91782	94486	97886	101367	104246
82293	84918	88356*	91835	94495	97944	101454	104390
82332	84924	88411	91845	94509	98025	101507	104423
82354	85048	88424	91862	94609	98049	101566	104520
82367	85079	88461	91919	94773	98110	101633	104530
82407	85099	88503	91921	94832	98138	101641	104560
82488	85175	88573	91990	94891	98182	101648	104579
82528	85195	88587	92049	94906	98188	101654	104659
82597	85214	88661	92064	94989	98212	101694	104660*
82619	85272*	88693	92181	95257	98326	101719	104747
82710	85456	88834	92262	95310	98356	101722	104846
82717	85498	88997	92288	95326	98422	101736	104876
82855	85562	89085	92290	95339	98442	101756	104898
82861	85720	89155	92372	95391	98513	101856	104900
82888	85787	89272	92453	95406	98540*	101932	104965
82921	85815	89426	92521	95452	98553*	102024	104968
83002	85837	89595	92536	95523	98563	102059	104971
83022	85913	89639	92600	95609	98567	102091	104987
83086	86070	89695	92605	95873*	98727	102100	105079
83118	86113	89747	92765	95916	98750	102227	105147
83136	86154	89854	92812	96057	98851	102262	105233
83173	86344	89931	92825	96088	98873	102282	105420
83239	86488	90249	92845	96219	99159	102352	105503
83374	86525	90277	92849	96373	99418	102498	105595
83447	86635	90286	92951	96609	99527	102647	105611



105626	107975	111274	114461	117342	119723	122812
105729	108199	111275	114567	117398	119816	122920
105796	108208	111366	114658	117430	119822	122927
105851	108240	111395	114835	117650	119832	123197
105867	108263	111398	114867	117660	120109	123308
105971	108323	111475	114880	117809	120345	123428
106102	108463	111502	114908	117837	120348	123472
106122	108543	111560	114951	117881	120380	123619
106157	108755	111564	115018	117930	120397	123702
106165	108843	111629	115067	117958	120412	123705
106184	108897	111642	115183	118024	120534	123812
106193	108919	111704	115222	118040	120541	123838
106206	108965	111886*	115353	118122	120549	123974
106244	109037	111928	115497	118137	120557	123998
106288	109048	112037	115577	118163	120650	124000
106295	109162	112040	115620	118227	120680	124143
106316	109255	112094	115753	118311	120689	124382
106418	109275	112115	115853	118356	120696	124388
106489	109299	112135	116017	118375	120720	124500
106595	109395	112305	116036	118382	120794	124503
106604	109472	112365	116092	118386	120858	124517
106624	109525	112391	116171	118401	120940	124578
106726	109551	112504	116191	118404	121009	124601*
106743	109568	112558	116207	118413	121015	124630
106753	109615	112599	116259	118488	121062	124644
106787	109735	112639	116382	118493	121080	124645
106848	109887	112641	116394	118612	121230	124763
106852	109891	112678	116432	118655	121236	124932
106941	109932	112691	116454	118667	121298	124939
106965	109982	112723	116496	118805	121305	125044
106979	109997	112789	116534	118823	121370	125058
107026	110137	112880	116561	118879	121375	125075
107064	110143	112892	116572	118896	121508	125092
107073	110180	113189	116642	118954	121522	125112
107115*	110244	113424	116688	118997	121525*	125162
107121	110266	113489	116730	119047	121599	125165
107143	110321	113532	116780	119066	121660	125223
107252	110326	113603	116810	119156	121675	125260
107359	110536	113624	116821	119160	121678	125320
107372	110559	113634	116823	119197	121760	125355
107421	110700	113653	116828	119296	121792	125364
107456	110835	113675	116865	119300	122053	125407
107516	110912	113743	116884	119309	122108	125485
107660	111002	113762	116899	119328	122306	125520
107719	111057	113819	116920	119481	122345	125556
107729*	111078	113881	116974	119539	122381	125562
107741	111095	113901	117056	119636	122483	125567
107836	111136	113980	117210	119664	122576	125609
107929	111250	114187	117231	119705	122578	125786



125812	129232	131733	134552	138220	141237	143762
125827	129254	131891	134586	138229	141308	143824
125888	129312	131931	134624	138437	141336	143826
126003	129329	131964	134685	138591	141426	143900
126012	129365	131966	134707	138598	141489	144010
126018	129371	132032	134720	138614	141517	144011
126153	129383	132061	134783	138692	141527	144018
126204	129388	132107	134836	138747	141539	144043
126265	129460	132136	134959	138871	141587	144065
126382	129479	132143	135074	138913	141640	144090
126532	129484	132203	135091	139027	141656	144107
126568	129559	132219	135191	139033	141795	144136
126737	129569	132291	135289	139057	141849	144138
126779	129610	132338	135303	139058	141852	144214
126814	129659	132461	135424	139063	142125	144232*
126955	129725	132473	135503	139083	142131	144340
127020	129734	132689	135848	139084	142146	144439
127030	129826	132843	135962	139215	142179	144496
127079	129967	132868	135988	139221	142214	144587
127225	129993	132887	136013	139321	142316	144703
127420	129996	133082	136075	139332	142344	144737
127468	130028	133119	136137	139371	142442	144775
127480	130086	133235	136161	139425	142492	145007
127613	130107	133263	136261	139456	142571	145157
127642	130168	133314	136265	139460	142610	145161
127725	130182	133470	136368	139478	142654	145341
127730	130191	133473	136465	139527	142718	145365
127805	130276	133548	136558	139749	142722	145376
127861	130296	133600	136596	139777	142750	145395
127883	130403	133635	136750	139800	142830	145457
127925	130423	133663	136832	139926	142838	145531
127935	130448	133666	137046	139985	142892	145545
128140	130459	133691	137050	140078	142900	145546
128146	130490	133719	137143	140179	143062	145561
128158	130540	133747	137282	140192	143067	145580
128247	130592	133761	137311*	140213	143086	145597
128279	130677	133804	137335	140521	143126	145685
128411	130681	133834	137382	140559	143129	145748
128445	130689	133892	137399	140565	143138	148784
128453	130886	133897	137460	140659	143197	145789
128603	130898	133968	137509	140666	143285	145803
128709	131131	134062	137521	140702	143365	145819
128843	131306	134168	137557	140728	143390	145837
128972	131379	134236	137848	140782	143516	145882
128975	131435	134269	137952	140790	143567	145910
129027	131466	134293	137992	140868	143584	145978
129150	131508	134447	138001	140943	143597	146214
129201	131528	134489	138018	141076	143687	146250
129212	131604	134513	138091	141101	143736	146369

146455	149057	152407	155304	158253	160922	163948
146510	149089	152409	155329	158278	161084	164007
146536	149160	152490	155416	128321	161113	164014
146571	149218	152538	155485	158441	161121	164035
146616	149242	152539	155500	158511	161160	164094
146779	149600	152567	155536	158542	161224	164141
146782	149635	152630	155603	158602	161319	164184
146810	149670	152699	155640	158673	161431	164235
146935	149696	152694	155690	158685	161438	164344
146958	149752	152745	155714	158687*	161465	164362
147065	149780	152761	155838	158690	161480	164374
147081	149842	152868	155890	158757	161494	164377
147128	149917	152874	155978	158775	161575	164380
147180	149925	152901	156026*	158792	161716	164432
147182	150093	152915	156091	158825	161734	164472
147339	150236	153083	156217	158885	161997	164482
147341	150395	153088	156241	158900	162122	164550
147370	150450	153092	156367	159010	162243	164600
147416	150459	153180	156381	159075	162285	164612
147417	150472	153181	156395	159147	162300	164703
147452	150491	153194	156456	159222	162311	164720
147497	150581	153243	156507	159241	162322	164723
147597	150620	153272	156561	159296	162324	164821
147684	150638	153347	156576	159506	162387	165168*
147701	150643	153366	156618	159564	162475	165329
147708	150725	153559	156627	159577*	162575	165376
147719	150738	153561	156645	159603	162651	165381
147725	150788	153599	156734	159709	162658	165456
147802	150869	153743	156810	159713	162699	165562
147993	150954	153819*	156880	159823	162744	165681
148032	151006	153895	156969	159824	162830	165759
148089	151025	153920	157040	160058	162839	165859
148258	151100	153979	157057	160069	162897	165922
148266	151171	154000	157094	160071	163053	165990
148270	151179	154054	157343	160094	163099*	166008
148382	151226	154151	157370	160114	163223	166017
148423	151239	154282	157382	160123	163297	166135
148433	151327	154634	157385	160166	163338*	166215
148465	151421	154668	157647	160195	163445	166281
148585	151624	154679	157808	160275	163517	166316
148629	151644	154697	157862	160284	163519	166386
148764	151686*	154781	157904	160503	163572	166395
148770	151746	154818	157929	160611	163587	166427
148837	151757	154834	157981	160655	163623	166442
148891	151823	154910	158007	160661	163665	166444
148919	151830	155157	158089	160662	163769	166460
148947	151950	155171	158113	160673	163784	166468
148963	152074	155186	158186	160707	163809	166570
149056	152271	155253	158189	160801	163844	166617

166691	167931	169026	170303	171351	172698	173706
166693	167964	169111	170334	171356	172771	173939
166740	168032	169261*	170440	171385	172821	173951
166780	168038	169313	170452	171408	172842	173954
166787	168167	169314	170555	171494	172844	173964
166816	168213	169365	170592	171525	172854	173977
166818	168238	169372	170619	171689	172872	174010
166821	168303	169409	170659	171800	172882*	174157
167030	168316	169467	170662	171858	172983	174160
167058	168361	169562	170771	171937	172995	174206
167066	168394	169710	170799	172042	172996	174240
167309	168420	169874	170809	172136	173034	174250
167377	168466	169896	170862	172146	173064	174382
167417	168730	170020	170883	172203	173195	174426
167458	168733	170118	170943	172236	173253	174596
167463	168791	170149	170954	172475	173373	174615
167660	168912	170169	171117	172487	173416	174707
167769	168916	170221	171153	172583	173493	174763
167808	168961	170257	171217	172600	173652	174875
167919	168972	170279	171328	172613	173683	174964

Le paiement desdites Obligations se fera à partir du 1<sup>er</sup> Octobre prochain, contre remise du titre : à Lille, à la Caisse du Receveur municipal, rue Inkermann, 8 ; à Paris, chez MM. G. BERLY et C<sup>o</sup>, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin, 47, et à Bruxelles, à la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale de la Belgique, 3, Montagne-du-Parc. — Elles auront droit en outre à l'intérêt.

*Tableau de remboursement des Obligations sorties avec Lots et Primes par application de la loi du 21 Juin 1875*

OBLIGATIONS SORTIES A	TAUX DE L'ÉMISSION	MONTANT		IMPOT 4 <sup>o</sup> / <sub>o</sub> sur les LOTS ET PRIMES	NET A PAYER
		des LOTS ET PRIMES	des LOTS ET PRIMES		
25.000 fr.	91 fr. »	24 909 fr. »	»	996 fr. 36	24.003 fr. 64
10.000 »	91 » »	9.909 » »	»	396 » 36	9.603 » 64
1.000 »	91 » »	900 » »	»	36 » 36	963 » 64
500 »	91 » »	409 » »	»	16 » 36	483 » 64
400 »	91 » »	309 » »	»	12 » 36	387 » 64
200 »	91 » »	109 » »	»	4 » 36	195 » 64
100 »	91 » »	9 » »	»	» » 36	99 » 64

Lille, le 1<sup>er</sup> Septembre 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.



---

**Alignements :**

**a. — Achat d'une maison rue Lottin**

DU 10 AU 13 JUIN

Suivant acte reçu par M. Emile Lefebvre, notaire à Lille, Madame Stéphanie-Angèle Boulet, épouse de M. Auguste Briot, plombier, demeurant à Lille, a vendu à la Ville une maison, sise rue Lottin, n° 25, expropriée par jugement du Tribunal civil, en date du 18 avril 1885, en vertu d'un décret du 24 août 1870. Cette vente a été consentie moyennant un prix de 5.000 francs.

Transcrit le 14 août 1893, volume 2917, n° 503.

---

**b. — Vente de terrain. — Place de la Porte de Paris**

DU 21 SEPTEMBRE 1893

Vente par adjudication publique, par la Ville de Lille, à M. Florent Binauld-Dubois, brasseur, demeurant à Lille, rue d'Arcole, n° 11 bis, de 214 mètres 88 décimètres carrés de terrain, sis à Lille, à front de la Place VIII (Porte de Paris) et moyennant le prix de 10.260 fr. 52 centimes.

Enregistré le 22 septembre 1893, f° 57, c° 13.

Transcrit le 9 octobre 1893.

V. 2926. N. 557.

N° 1365 du Répertoire.

---



**c. — Rectification de mesurage d'un terrain vendu**

DU 28 SEPTEMBRE 1893

Acte rectificatif de mesurage d'une parcelle de terrain, sise à Lille, à l'angle de la rue des Ponts-de-Comines et de la Place des Reigneaux, vendue par la Ville de Lille à M. Augustin Lefebvre, boucher, demeurant à Lille, suivant adjudication du 22 Février 1893, d'où il résulte une augmentation de prix de 1.000 francs 41 centimes.

Enregistré le 5 octobre 1893, f<sup>o</sup> 63, c<sup>e</sup> 12.

Transcrit le 24 Octobre 1893, volume 2932, n<sup>o</sup> 10.

N<sup>o</sup> 1406 du Répertoire.

---

**Adjudications. — Cession d'entreprise de fournitures.**

DU 28 SEPTEMBRE 1893.

Convention entre la ville de Lille et M<sup>lle</sup> Marceline Goupil, négociant, demeurant à Lille, rue d'Arras, n<sup>o</sup> 79, par laquelle ladite demoiselle Goupil est substituée aux lieux et place de M. Jules Martin-Descamps, son oncle, dans l'entreprise de la fourniture des chaussures (sabots et galoches) nécessaires aux élèves nécessiteux des écoles municipales et faisant l'objet de l'adjudication du 15 janvier 1891.

Enregistré le 5 octobre 1893, folio 63, case 11.

---

**Théâtre. — Commission des débuts.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ; le cahier des charges de l'exploitation du Théâtre de Lille, délibéré en séance du Conseil Municipal, le 22 Mars 1889 ;

ARRÊTONS :

Sont nommés membres de la Commission des débuts au Théâtre,  
sous la présidence de M. Brassart, adjoint :

MM. Rochart, conseiller municipal ;

Cannissié, id.

Pascal, id.

Menu, abonné ;

Ed. Français, professeur de musique ;

Ouvry, propriétaire.

Hôtel-de-Ville, le 20 septembre 1893,

*Le Maire de Lille,*

A. DUTILLEUL, adjoint.

**Élections législatives** des 20 août et 3 septembre.

1<sup>re</sup> CIRCONSCRIPTION

	Inscrits	Le Gavrian	Depasse	Mariage	Dupied	
Canton Centre	Lille 1 <sup>re</sup> section..	1.976	641	360	83	52
	2 <sup>e</sup> »	1.735	715	361	130	100
	3 <sup>e</sup> »	1.874	672	378	92	146
	4 <sup>e</sup> »	2.024	625	482	101	343
Canton Sud-Est	11 <sup>e</sup> »	1.855	725	261	163	375
	12 <sup>e</sup> »	1.524	645	234	91	159
	Faches.....	751	293	160	106	115
	Lezennes.....	492	118	42	201	29
	Ronchin.....	740	288	47	238	43
Canton Ouest	Lille 20 <sup>e</sup> section.	1.342	568	289	56	176
	21 <sup>e</sup> »	901	431	169	45	76
	Lambersart.....	833	391	176	41	69
	Marquette.....	691	318	102	83	54
	Saint-André....	537	221	192	47	21
	Wambrechies...	1.023	586	66	151	24
	<u>18.829</u>	<u>7.239</u>	<u>3.369</u>	<u>1.631</u>	<u>1.782</u>	

**M. Le Gavrian est élu au premier tour de scrutin.**

2° CIRCONSCRIPTION

	Inscrits	Loyer		Lafargue		Verly	
		1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour		
Canton Sud-Ouest	Lille 5 <sup>e</sup> section..	1.090	447	509	213	265	194
	6 <sup>e</sup> »	1.957	511	585	824	891	201
	7 <sup>e</sup> »	1.633	704	761	415	515	188
	8 <sup>e</sup> »	2.268	470	613	888	1011	386
	9 <sup>e</sup> »	2.195	370	586	900	1031	451
Canton Sud	10 <sup>e</sup> »	1.802	541	835	164	276	597
Canton d'Haubourdin...	8.207	4.036	4.370	1.341	2.267	1.506	
	19.152	7.081	7.259	4.745	4.956	3.523	

**M. Loyer est élu.**

3° CIRCONSCRIPTION

	Inscrits	P. Legrand		Ghesquières		Maquet Delcourt		
		1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour			
Canton Est	Lille 13 <sup>e</sup> section.	2.195	722	742	553	690	327	44
	14 <sup>e</sup> »	2.340	849	878	440	589	447	114
	Hellemmes.....	1.192	387	407	300	392	210	38
Canton Nord-Est	Lille 15 <sup>e</sup> section.	2.000	647	691	391	498	431	47
	16 <sup>e</sup> »	902	336	368	48	103	241	32
	17 <sup>e</sup> »	1.576	397	419	506	595	249	39
	Mons-en-Barœul.	558	177	197	95	120	129	21
Canton Nord	Lille 18 <sup>e</sup> section.	1.567	594	668	69	190	474	73
	19 <sup>e</sup> »	1.940	700	759	323	493	451	73
	La Madeleine....	1.527	550	585	232	403	441	62
	13.797	5.359	5.714	2.957	4.073	3.400	551	

**M. Pierre Legrand est élu.**

**Cours Municipaux de Filature et de Tissage. —**

Nomination d'un Professeur.

Par arrêté Municipal en date du 21 septembre 1893, M. Dantzer James, professeur à l'Institut Industriel du Nord, a été chargé des cours municipaux et gratuits de Filature de lin, de coton et de laine, et de Tissage.

---

---

**Caveaux d'attente.** — Modifications au règlement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 90 ;

Notre arrêté du 31 janvier 1893, sur l'exploitation des caveaux d'attente ;

Considérant que la vérification des cercueils au cimetière présente des inconvénients ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'article 2 de notre arrêté du 31 janvier 1893 est modifié comme suit :

« *La vérification des cercueils sera faite au domicile mortuaire par le*  
» *Commissaire de police, auquel il sera payé la vacation d'usage.* »

Art. 2. — M. le Commissaire Central de police et M. le Directeur du Cimetière de l'Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 septembre 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu et approuvé :

Lille, le 21 septembre 1893.

P<sup>r</sup> le Préfet du Nord,

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

GRAND.

---

---

**Police de la voie publique.** — Circulation des  
vélocipèdes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Tout vélocipède circulant sur la voie publique devra être muni d'un grelot d'une force suffisante pour avertir les passants de son approche.



Aussitôt le coucher du soleil, il devra, en outre, être muni d'une lanterne allumée.

Art. 2. — Il est interdit aux vélocipédistes de circuler à l'intérieur de la Ville à une allure plus vive que le petit trot d'un cheval. Ils devront, d'ailleurs, en cas d'affluence de personnes ou de voitures, descendre de leur machine, et se conformer aux indications qui leur seront données par les agents de la Police municipale.

Il leur est également interdit de couper les troupes marchant en armes ou stationnant sur la voie publique, les convois funèbres ou les cortèges civils ou religieux.

Art. 3. — Ils devront, toutes les fois qu'il n'y a pas d'obstacle, suivre la droite de la voie, quand même le milieu serait libre.

Aussitôt que l'obstacle qui les a forcés de dévier à gauche est dépassé, ils sont tenus de reprendre leur droite.

Aux portes de la Ville, ils doivent également prendre le passage de droite, et attendre, lorsqu'ils rencontrent un encombrement, que la circulation soit rétablie.

Art. 4. — Le stationnement et la circulation des vélocipèdes, sont interdits sur les trottoirs. Toutefois, le Maire se réserve de tolérer des garages de machines devant certains lieux de réunion, quand ils ne seront pas une gêne pour la circulation.

Art. 5. — En cas d'accident sur la voie publique, le vélocipédiste doit immédiatement se rendre devant le Commissaire de police du quartier, qui l'interroge et dresse procès-verbal.

Art. 6. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1893.

*Le Maire de Lille,*

A. DUTILLEUL, Adjoint.

Vu pour exécution d'urgence :

Lille, le 22 septembre 1893.

Pour le Préfet du Nord,

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

GRAND.

---

---

**Conservatoire National de Musique de Paris**  
Succursale de Lille

Le Maire de Lille informe ses concitoyens que la rentrée des classes au Conservatoire de Musique aura lieu le Lundi 2 Octobre 1893.

ENSEIGNEMENT :

Demoiselles

*Harmonie.* — Les lundi, mercredi et vendredi, de 10 heures à midi.

*Solfège.* — Les lundi, mercredi et vendredi, de midi à 2 heures.

*Piano.* — Les lundi, mercredi et vendredi, de 10 heures à midi.

*Chant.* — Les lundi, mercredi et vendredi, de 10 heures à midi.

Classes mixtes

*Musique de chambre.* — Les lundi et vendredi, de 5 heures à 7 heures du soir.

*Classe d'orchestre.* — Le jeudi, de 5 heures à 7 heures du soir.

*Ensemble vocal.* — Le mercredi, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

*Déclamation lyrique.* — Les mardi et samedi, de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

Garçons

*Harmonie.* — Les mardi, jeudi et samedi, de 4 heures à 6 heures du soir.

*Classes de solfège.* — Supérieure. — Les mardi, jeudi et samedi, de midi à 2 heures. — Préparatoire. — Les lundi, mercredi et vendredi, de 5 heures à 7 heures du soir. — Élémentaire. — Les mardi, jeudi et samedi, de midi à 2 heures. — D'adultes. — Les lundi, mercredi et vendredi, de 8 heures à 10 heures du soir.

*Chant.* — Les lundi, mercredi et vendredi, de 7 heures à 9 heures du soir.

*Violon et violoncelle.* — Les mardi, jeudi et samedi, de 10 heures à midi.

*Contrebasse.* — Les mardi, jeudi et samedi, de 6 heures à 7 heures du soir.

*Flûte, Hautbois, Cor anglais.* — Les mardi, jeudi et samedi, de midi à 2 heures.

*Saxophone, Clarinette.* — Les mardi, jeudi et samedi, de 11 heures à 2 heures.

*Cornet et Trompette.* — Les mardi, jeudi et samedi, de midi à 2 heures.

*Basson.* — Les mardi, jeudi et samedi, de 6 heures à 7 heures du soir.

*Piano et Orgue.* — Les mardi, jeudi et samedi, de 5 heures à 7 heures du soir.

*Cor.* — Les lundi, mercredi et vendredi, de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2 du soir.

*Trombone.* — Les lundi, mercredi et vendredi, de 5 heures 1/2 à 6 heures 1/2 du soir.

N.-B. — Les élèves se présentant pour les classes préparatoires de piano, auront à exécuter une pièce prise dans les œuvres suivantes :

*Grande vélocité de Czerny.* — *Études de Cramer.* — *Inventions de Bach à 2 et 3 voix.*

Ils auront, en outre, à déchiffrer un morceau à vue.

Les aspirants aux différentes classes ci-dessus devront se faire inscrire au *Secrétariat du Conservatoire*, de dix heures à midi, du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Conformément au règlement, les aspirants devront être âgés de 7 ans au moins, et déposer leur acte de naissance, ainsi qu'un certificat constatant qu'ils ont été vaccinés.

Ils devront être présentés par leurs parents ou tuteurs, qui auront à signer, en cas d'admission, l'engagement prescrit par l'article 45 du règlement, pour les élèves de l'école.

Le Jury se réunira au Conservatoire, pour procéder à l'examen des aspirants, savoir :

Mardi 10 octobre, à deux heures, pour le *Solfège*;

Mercredi 11 octobre, à deux heures, pour le *Chant*;

Jeudi 12 octobre, à deux heures, pour le *Piano*;

Vendredi 13 octobre, à deux heures, pour les *Instruments à archet* ;

Samedi 14 octobre, à deux heures, pour les *Instruments à vent* ;

Les aspirants inscrits devront se présenter aux jours et heures fixés ci-dessus.

Seront rayés des contrôles les élèves qui ne se seront pas présentés pendant la semaine de la rentrée.

Hôtel-de-Ville, le 16 septembre 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

## Écoles Académiques

*Année scolaire 1893-1894*

### Ouverture le lundi 2 Octobre 1893

#### PROGRAMME DES COURS :

*Dessin linéaire* : M. Lecat, professeur ; M. Degouge, professeur-adjoint. — Tous les soirs, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, le jeudi excepté. — Dessin élémentaire à main levée, sur tableau noir et sur papier : Éléments, figures et combinaisons géométriques, ornements simples, d'après le modèle graphique.

M. Ghesquier, professeur. — Tous les soirs, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, le jeudi excepté. — Dessin géométrique sur papier, à main levée ou avec emploi de la règle et du compas : Croquis, relevés et mise à l'échelle (fragments d'architecture, précis de machines, machines, etc.), d'après le modèle graphique et le modèle en relief.

M. Ghesquier, professeur. — Tous les soirs, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, le jeudi excepté. — Lavis à l'effet de dessins d'architecture et de machines. (Obligatoire pour les élèves architectes).

*Dessin de la figure* : M. Darcq, professeur ; E. Debaene, professeur-adjoint. — Tous les soirs, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, le jeudi excepté. — Dessin d'après la bosse : Éléments, tête, torse et figure. (Obligatoire pour les élèves peintres et sculpteurs).



M. Dewinter, professeur ; M. Derache, professeur-adjoint. — Tous les soirs, de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2 en hiver ; tous les matins, de 6 h. à 8 h. en été. — Dessin d'après le modèle vivant : Tête, torse et figure. (Obligatoire pour les élèves peintres et sculpteurs).

*Peinture* : M. Dewinter, professeur-directeur. — Tous les jours, de 1 h. à 4 h. en hiver, 8 h. à 12 h. en été. — Peinture d'après la nature morte : Éléments, fleurs, draperies, reliefs, etc. ; Peinture d'après le modèle vivant : Tête, torse et figure. Costumes. Compositions peintes.

*Aquarelle* : M. Ghesquier : Tous les mardis, mercredis et vendredis, de 7 h. à 9 h. en été, et de 8 h. à 10 h. en hiver. — Peinture à l'aquarelle : Nature morte ; fleurs, plantes, paysages. (Rendus d'architecture. Compositions).

*Gravure* : M. Leroy, professeur. — Tous les jours, de 10 h. à 12 h., et de 2 h. à 4 h., le jeudi excepté. — Gravure artistique (burin, eau-forte) : Gravure d'art et Composition ; Gravure industrielle : Emploi des divers procédés connus ; Lithographie.

*Sculpture* : M. Darcq, professeur-directeur. — Tous les soirs, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2, le jeudi excepté. — Modelage d'après le plâtre : Éléments, tête, torse et figure ; Modelage d'après le modèle vivant : Tête, torse et figure ; Draperies ; Compositions en bas relief et en ronde bosse.

*Anatomie* : M. Colas, professeur. — Le jeudi, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2. — Ostéologie ; Miologie. (Obligatoire pour les élèves peintres, sculpteurs, graveurs, et ceux du cours de Dessin du Modèle vivant).

*Géométrie et Mécanique* : M. Boulanger, professeur. — Les lundis et mercredis de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2. — Géométrie élémentaire plane et dans l'espace : opérations pratiques aux dessins, aux opérations sur le terrain et aux arts manuels. (Obligatoire pour les élèves architectes).

M. Boulanger, professeur. — Les mardis et vendredis de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Géométrie descriptive : Polyèdres, surfaces courbes, etc. ; Applications à la théorie des ombres, aux charpentes, à la coupe de pierres, etc. (Obligatoire pour les élèves architectes).

M. Boulanger, professeur. — Le samedi de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Mécanique théorique : Principes de la statique, de la cinématique et de la dynamique.

Machines simples (Leviers, poulies, trémies, mouflées, plans inclinés, vis, roues d'engrenage, etc.). Mécanismes et résistances passives.

M. Boulanger, professeur. — Les samedis, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2. — Mécanique théorique : A. Appliquée à l'industrie : Moteurs à vapeur et à gaz, Machines outils, etc. ; B. Appliquée à la construction : Statique graphique et stabilité des constructions. (Obligatoire pour les élèves architectes).

*Arts décoratifs* : M. Stubbe, professeur-adjoint. — De 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, excepté le jeudi. — Dessin élémentaire d'ornements : Solides, ornements simples, etc., d'après la bosse.

M. Dubuisson, professeur. — De 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2, excepté le jeudi. — Ornement dessiné d'après la bosse et d'après la plante, croquis d'après estampes pour éléments de composition et études de styles. — Compositions pour décorateurs, dessinateurs en tissus, graveurs, potiers, tapisiers, jardiniers, etc. (Obligatoire pour les élèves architectes et ceux du cours d'ornement modelé).

M. Darcq, professeur. — De 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2, excepté le jeudi. — Ornement modelé : d'après le modèle graphique, la bosse et la plante ; compositions. (Obligatoire pour les élèves architectes).

*Architecture* : M. Vandenberg, professeur ; M. Salomez, professeur adjoint. — Tous les soirs, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2, excepté le jeudi. — Architecture : Construction, éléments analytiques, composition architecturale, relevés et analyse de monuments existants.

Cours pratiques pour adultes : Notions de dessin et de géométrie élémentaires, croquis, mise à l'échelle. Lecture des plans, coupes et élévations. Tracé des épures pour la coupe des pierres, la charpente, les escaliers, la menuiserie, etc.

*Perspective* : M. Dubuisson, professeur. — Le jeudi de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2. — Perspective linéaire et aérienne : Réflexion des objets, perspective des ombres, surfaces courbes, monuments. (Obligatoire pour les élèves peintres et architectes).

*Histoire de l'Art* : M. Fabre, professeur. — Le vendredi de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2. — Histoire générale de l'Art et étude des œuvres d'art aux mêmes époques. (Obligatoire pour les élèves peintres, sculpteurs, architectes et graveurs).

## COURS NORMAUX

Subventionnés par l'Etat et plus spécialement destinés à la formation de Professeurs pour l'enseignement du Dessin.

*Arithmétique élémentaire, algèbre, trigonométrie* : M. Cochet, professeur ; 5 jours, 5 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours préparatoire, *Dessin à main levée* : M. Lecat, professeur ; mercredi, 8 h. à 10 h. ; été, 7 h. à 9 h.

Cours obligatoires pour tous les élèves qui se préparent à subir leurs examens : *Anatomie* : M. Colas, professeur ; jeudi, 11 h. à 12 h. — *Perspective, Ornement d'après la bosse, Histoire de l'ornement* : M. Dubuisson, professeur ; vendredi 8 h. à 12 h. hiver, 7 h. 1/2 à 11 h. 1/2 été. — *Architecture* : M. Vandenberg, professeur ; mardi, 8 h. à 10 h. hiver, 7 à 9 h. été. — *Théorie des ombres et géométrie* : M. Boulanger, professeur ; samedi 8 h. à 10 h. hiver, 7 h. à 9 h. été. — *Figure d'après la bosse et le Modèle vivant* : M. Dewinter, professeur ; jeudi, 8 h. à 10 h. hiver, 7 h. à 9 h. été.

Cours obligatoires pour le brevet supérieur : *Les sept cours ci-dessus* : M. Darcq, professeur ; les lundis et jeudis, de 8 h. à 11 h.

Les aspirants à ces différents cours devront se faire inscrire au Secrétariat de l'Académie, à partir du 27 Septembre 1893, à 9 h. du matin.

Les aspirants inscrits devront se présenter aux jours et heures fixés ci-dessus.

La porte de l'établissement sera fermée un quart d'heure après les heures d'entrée réglementaires.

Lille, le 20 septembre 1893.

Le Maire de Lille,  
GÉRY LEGRAND.

## Hospices et Hôpitaux : Statistique pour 1892.

### ENFANTS ASSISTÉS. — Mouvement et dépenses

CATÉGORIES	EXISTANT au 1 <sup>er</sup> janvier 1892			ADMIS		TOTAL	SORTIS		DÉCÈS		TOTAL	RESTANT AU 31 décembre 1892			DÉPENSES <i>Intérieures et extérieures</i>
	Garçons	Filles	ENSEMBLE	Garçons	Filles		Garçons	Filles	Garçons	Filles		Garçons	Filles	ENSEMBLE	
Trouvés . . . . .	8	2	10	3	1	14	2	»	1	»	3	8	3	11	»
Abandonnés . . . . .	310	276	586	110	134	830	107	116	24	16	263	289	278	567	»
Orphelins . . . . .	100	96	196	16	16	228	11	11	3	3	28	102	98	200	»
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>418</b>	<b>374</b>	<b>792</b>	<b>129</b>	<b>151</b>	<b>1072</b>	<b>120</b>	<b>127</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>292</b>	<b>399</b>	<b>379</b>	<b>778</b>	<b>»</b>



**Population et Mortalité :**

**HOPITAL DE LA CHARITÉ**

CATÉGORIES			Au 1 <sup>er</sup> Janv. 1891	ENTRÉES	TOTAL	SORTIES	DÉCÈS	TOTAL	Au 31 Déc. 1891	Nombre annuel de Journées	MOYENNE diurne	Durée moyenne de séjour	% de mortalité
ADULTES	Hommes	fiévreux . . . . .	90	1.026	1.116	920	112	1.032	84	28.177	77.0	25.2	10.0
		blessés . . . . .	54	691	745	655	31	686	59	20.416	55.8	27.4	4.2
	Femmes	fiévreuses . . . . .	67	839	906	740	99	839	67	22.965	62.7	25.3	10.9
		blessées . . . . .	42	619	661	576	32	608	53	17.531	47.9	26.5	4.8
ENFANTS	Garçons . . . . .	4	21	25	19	1	20	5	1.858	5.1	74.3	4.0	
	Garçons au sein . . . . .	4	60	64	56	6	62	2	985	2.7	13.4	9.4	
	Filles . . . . .	6	21	27	19	5	24	3	1.549	4.2	57.3	18.5	
	Filles au sein . . . . .	»	56	56	52	2	54	2	1.017	2.8	18.2	3.6	
Maternité	Femmes . . . . .	18	720	738	722	1	723	15	7.642	20.9	10.4	0.1	
	Garçons . . . . .	5	304	309	267	33	300	9	2.194	6.0	7.1	10.7	
	Filles . . . . .	6	320	326	304	18	322	4	2.728	7.5	8.4	5.5	
Voyageurs indigents . . . . .			»	13	13	10	3	13	»	701	1.9	5.4	23.1
Maison de santé	Hommes . . . . .	7	113	120	95	15	110	10	3.662	10.0	30.5	12.5	
	Femmes . . . . .	9	110	119	98	10	108	11	3.486	9.3	29.3	8.4	
TOTALS . . . . .			312	4.913	5.225	4.532	366	4.901	324	114.911	514.0	22.0	7.0

HOPITAL SAINT-SAUVEUR

ADULTES	Hommes	fiévreux. . . . .	43	573	616	476	98	574	42	14.960	40.87	24.28	15.90
		blessés . . . . .	38	483	521	467	17	484	37	10.909	29.80	20.93	3.26
		vénériens . . . . .	32	498	530	487	»	487	43	12.350	33.74	23.33	» »
		aliénés . . . . .	2	90	92	87	4	91	1	1.193	3.25	12.96	4.34
		yeux . . . . .	5	137	142	137	1	138	4	1.708	4.66	12 »	0.70
	Femmes	fiévreuses . . . . .	32	398	430	324	74	398	32	11.682	31.91	27.16	17.20
		blessées . . . . .	14	323	337	305	13	318	19	6.766	18.48	20.07	3.85
		vénér. soumises	12	183	195	187	»	187	8	3.032	8.28	15.54	» »
		aliénées. . . . .	2	74	76	70	2	72	4	1.073	2.93	14.10	2.76
		vénér. non soumises.	25	202	227	208	»	208	19	8.275	22.60	36.45	» »
ENFANTS	Garçons	fiévr. et blessés	17	276	293	224	45	269	24	7.020	19.18	23.93	15.36
		au sein . . . . .	3	25	28	27	1	28	»	587	1.60	20.96	3.57
	Filles	fiévr. et blessées	17	206	223	161	46	207	16	5.236	14.20	23.48	20.63
		au sein . . . . .	1	28	29	23	2	25	4	620	1.69	21.37	6.89
	MATERNITÉ	femmes. . . . .	»	4	4	4	»	4	»	19	0.05	4.75	» »
		nouveau-nés. . . . .	»	8	8	2	1	3	»	10	0.02	0.03	33 33
Voyageurs indigents. . . . .		»	6	6	6	»	6	»	28	0.07	0.46	» »	
TOTAUX. . . . .			246	3.650	3.896	3.331	308	3.639	257	87.111	238 »	22.36	7.90

HOSPICE GÉNÉRAL

CATÉGORIES		Au 1 <sup>er</sup> janv. 1892	ENTRÉES	TOTAL	SORTIES	DÉCÈS	TOTAL	Au 31 déc. 1892	MOYENNE annuelle de journées	MOYENNE diurne	% de mortalité
VIEILLARDS	Hommes	573	157	730	37	118	155	575	285.26	574.44	16.16
	Femmes	333	99	432	14	83	97	335	279.73	330.16	19.21
INCURABLES	Hommes	88	48	136	18	9	27	109	274.47	102.00	6.61
	Femmes	80	26	106	11	10	21	85	285.52	82.69	9.43
PENSIONNAIRES ET FONDATIONS	Hommes	102	22	124	10	13	23	101	291.04	101.34	10.43
	Femmes	33	12	45	5	6	11	34	283.64	34.87	13.33
TOTAUX . . .		1.209	364	1573	95	239	334	1.239	198.06	1.325.54	10.57

HOSPICES COMTESSE & GANTOIS

COMTESSE	{ Hommes .....	106	24	130	4	30	34	96	286.78	101.86	23.07
	{ Garçons .....	70	18	88	17	»	17	71	282.33	67.88	»
	Totaux .....	176	42	218	21	30	51	167	285.00	169.74	13.76
GANTOIS	Femmes .....	182	41	223	10	26	26	187	288.48	181.58	11.66
	Totaux .....	358	83	441	31	56	87	354	286.74	351.32	12.71

HOSPICES STAPPAERT & VIEUX-MÉNAGES

STAPPAERT	Orphelines .....	69	8	77	6	»	6	71	328.07	69.02	».»
VIEUX-MÉNAGES	{ Hommes .....	27	8	35	5	3	8	27	276.83	26.47	8.57
	{ Femmes .....	27	7	34	5	2	7	27	287.73	26.73	5.88
	Totaux .....	54	15	69	10	5	15	54	282.20	53.20	7.24



**Mouvement de la population et de la mortalité  
par mois**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
<b>HOPITAL DE LA CHARITÉ</b>													
ADMISSIONS . . . . .	504	450	446	423	440	393	387	401	407	344	318	398	4.913
GUÉRISONS . . . . .	436	405	431	394	405	384	355	395	368	299	287	374	4.533
DÉCÈS . . . . .	52	30	39	33	30	32	25	22	28	34	21	22	368
<b>HOPITAL SAINT-SAUVEUR</b>													
ADMISSIONS . . . . .	330	296	364	299	323	320	290	281	275	292	293	287	3.650
GUÉRISONS . . . . .	291	276	314	301	294	267	285	266	280	257	258	242	3.331
DÉCÈS . . . . .	35	26	26	32	32	31	20	16	18	29	20	23	308
<b>HOSPICE GÉNÉRAL</b>													
ADMISSIONS . . . . .	30	40	39	26	43	33	17	23	27	22	34	30	364
SORTIES . . . . .	5	5	10	5	11	6	8	6	7	8	16	8	95
DÉCÈS . . . . .	44	25	28	18	17	14	24	11	17	12	14	15	239
<b>HOSPICE COMTESSE</b>													
ADMISSIONS . . . . .	3	6	6	4	3	1	3	3	»	1	6	6	42
SORTIES . . . . .	2	1	1	7	1	»	1	2	1	2	»	3	21
DÉCÈS . . . . .	9	1	3	3	2	»	1	»	2	1	2	6	30
<b>HOSPICE GANTOIS</b>													
ADMISSIONS . . . . .	5	13	3	2	»	3	1	3	3	3	2	3	41
SORTIES . . . . .	3	1	1	»	»	»	1	»	1	»	»	3	10
DÉCÈS . . . . .	16	2	1	»	»	2	1	2	»	»	»	2	26
<b>HOSPICE STAPPAERT</b>													
ADMISSIONS . . . . .	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	4	1	8
SORTIES . . . . .	»	»	2	»	»	»	»	1	1	»	2	»	6
DÉCÈS . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>HOSPICE DES VIEUX MÉNAGES</b>													
ADMISSIONS . . . . .	2	»	»	»	1	3	1	2	»	»	2	4	15
SORTIES . . . . .	1	»	»	»	1	2	1	1	»	»	2	2	10
DÉCÈS . . . . .	1	»	»	»	1	»	1	»	»	1	1	»	5

**Prix de Journée :**

ÉTABLISSEMENTS	PRIX DE JOURNÉE		DIFFÉRENCE	
	1892	1891	EN PLUS	EN MOINS
Hôpital de la Charité . . . . .	2 58	2 42	0 16	» »
» Saint-Sauveur . . . . .	2 58	2 54	0 04	» »
Hospice des Vieux Ménages . . . . .	1 12	1 34	» »	0 22
» Général . . . . .	» 84	0 83	0 01	» »
» Comtesse . . . . .	1 52	1 50	0 02	» »
» Gantois . . . . .	1 01	1 10	» »	0 09
» Stappaert . . . . .	1 38	1 57	» »	0 19
Maison de Santé . . . . .	5 66	5 25	0 41	» »

## Contributions Directes pour 1893 (Loi de Finances du 18 Juillet 1892) :

DÉSIGNATION DES IMPOSITIONS	FONCIÈRE						PORTES ET FENÊTRES			PERSONNELLE- MOBILIÈRE			PATENTES			TOTAL		
	PROPRIÉTÉS NON BATIES			PROPRIÉTÉS BATIES														
	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT		Nombre de centimes additionnels	PRODUIT													
	fr.	c.		fr.	c.		fr.	c.		fr.	c.		fr.	c.		fr.	c.	
<b>1° PART DE L'ÉTAT</b>																		
Principal des contributions . . . . .	»	18.388	»	»	711.208	»	»	642.706	»	»	565.739	»	»	1.150.205	52	3.088.246	52	
Cent. addit <sup>s</sup> généraux sans affectation spéciale . . . . .	»	»	»	»	»	»	15.8	101.547	55	17	96.175	63	14.6	167.930	»	365.653	18	
Centimes additionnels généraux extraordinaires, avec maintien des exceptions déterminées par l'art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 juillet 1873. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	230.039	60	230.039	60	
Cent. addit <sup>s</sup> généraux pour dépenses de l'instruction primaire (Loi du 19 juillet 1889, art. 27). . . . .	8	1.471	04	8	56.896	64	8	51.416	48	8	45.259	12	8	92.016	44	247.059	72	
Imposition représentant les frais de perception des 4 centimes antérieurement perçus au profit des communes pour dépenses de l'instruction primaire. (Loi du 19 juillet 1889, art. 27). . . . .	0.12	22	06	0.12	853	45	0.12	771	25	0.12	678	89	0.12	1.380	25	3.705	90	
Fonds de secours, fonds de non-valeurs et réimpositions . . . . .	»	1.092	60	»	46.496	57	»	31.109	76	»	31.112	38	»	91.113	53	200.924	84	
TOTAL. . . . .	8.12	20.973	70	8.12	815.454	66	23.92	827.551	04	25.12	738.965	02	42.72	1.732.685	34	4.135.639	76	
A retrancher pour attribution à la commune de 8/100 du principal des patentes (Loi du 25 juillet 1880, art. 36) . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92.016	44	92.016	44	
RESTE POUR L'ÉTAT . . . . .	8.12	20.973	70	8.12	815.454	66	23.92	827.551	04	25.12	738.965	02	42.72	1.640.668	90	4.043.613	32	
<b>2° PART DU DÉPARTEMENT</b>																		
Budget ordinaire	Centimes additionnels sur les contributions foncière et personnelle mobilière pour dépenses ordinaires (Loi du 10 août 1871, art. 58) . . . . .	25	5.126	25	25	169.299	75	»	»	»	141.434	75	»	»	»	315.860	75	
	Centimes additionnels } Pour dépenses ordinaires . . . . .	1	205	05	1	6.771	99	1	6.427	06	1	5.657	39	1	11.502	05	30.563	54
	Centimes additionnels } Pour dépenses du service vicinal. . . . .	7	1.435	35	7	47.403	93	7	44.989	42	7	39.601	73	7	80.514	35	213.944	78
	Centimes additionnels sur les quatre contributions directes, à recouvrer en vertu de l'art. 40 de la loi du 10 août 1871. Centimes (Loi du 11 août 1890). . . . .	14	2.870	70	14	94.807	86	14	89.878	84	14	79.203	46	14	161.028	81	427.889	67
TOTAL pour le Département . . . . .	27	9.437	35	27	318.233	51	22	124.395	32	47	265.897	33	22	253.045	21	988.258	74	

3° PART DE LA COMMUNE

Centimes additionnels sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, pour dépenses ordinaires et frais d'experts (Loi du 5 avril 1884, art. 133) . . . . .	5	1.025 25	5	33.859 95	»	»	»	5	28.802 20	»	»	»	63.687 40
Centimes additionnels {	20	4.101	» 20	135.439 80	20	128.541 20	20	113.147 80	20	230.041 10	10	611.270 90	
													Pour remboursement de l'emprunt de 24 millions (Loi du 12 juillet 1883)
Centimes additionnels {	7,06	1.447 66	7,06	47.810 25	7,06	45.375 05	7,06	39.941 18	7,06	81.204 52	52	215.778 66	
Centimes additionnels pour dépenses des chemins vicinaux (Loi du 21 mai 1836, art. 2) . . . . .	1,25	256 31	1,25	8.465 »	1,25	8.033 83	1,25	7.071 74	1,25	14.377 57	57	38.204 45	
Frais de perception des impositions communales (Loi du 20 juillet 1837, art. 5) : 3 centimes par franc de ces impositions et du fonds de non-valeur y afférant, lequel s'élève à 30.567,30. . . . .	3	210 03	3	6.970 27	3	5.622 26	3	5.725 58	3	10.257 13	13	28.785 27	
TOTAL . . . . .	36,31	7.040 25	36,31	232.545 27	31,31	187.572 34	36,31	194.688 50	31,31	335.880 32	32	957.726 68	
A ajouter le montant des 8/100 du principal des patentes. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92.016 44	44	92.016 44	
TOTAL pour la commune. . . . .	»	7.040 25	»	232.545 27	»	187.572 34	»	194.688 50	»	427.896 76	76	1.049.743 12	
PRINCIPAL FICTIF													
1° 20.505 fr. pour les propriétés non bâties.													
2° 677.199 fr. pour les propriétés bâties.													
TOTAL . . . . .	»	37.651 30	»	1.366.283 46	»	1.156.518 70	»	1.199.550 85	»	2.321.610 87	87	6.081.615 18	



## CONTRIBUTIONS ET IMPOTS

Statistique pour 1892

a. — CONTRIBUTIONS DIRECTES

1° Contribution foncière : Bâtimens, usines, maisons ou chantiers démolis et construits en 1892, dégrèvements et impositions pour 1893

QUARTIERS	DÉMOLITIONS		CONSTRUCTIONS	
	NOMBRE	VALEUR LOCATIVE	NOMBRE	VALEUR LOCATIVE
Ancienne Ville.....	54	317.535	26	321.487
Wazemmes.....	20	109.020	52	136.292
Vauban.....	13	62.900	16	86.905
Moulins-Lille.....	8	45.320	50	94.020
Esquermes.....	7	15.775	26	31.880
Canteleu et Sud.....	4	4.500	15	7.290
Fives-St-Maurice.....	6	31.875	42	53.517
Totaux.....	112	586.925	227	731.391
Excédent de constructions.....			115	144.466

2° Contributions personnelle et mobilière pour 1892.

QUARTIERS	COTES		LES DEUX COTES
	PERSONNELLES ISOLÉES	MOBILIÈRES ISOLÉES	
Ancienne Ville.....	1.984	181	6.705
Vauban.....	685	67	2.000
Wazemmes.....	1.123	40	2.360
Moulins-Lille.....	369	4	879
Esquermes.....	218	21	696
Canteleu et Sud.....	204	12	257
Fives-St-Maurice.....	877	21	1.693
Totaux.....	5.460	346	14.590

3<sup>e</sup> Contributions des Portes et Fenêtres. — Rôle général pour 1892.

QUARTIERS	1 Ouvert.	2 Ouvert.	3 Ouvert.	4 Ouvert.	5 Ouvert.	Portes Cochères	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3 <sup>e</sup> Etage
Ancienne Ville.	11	21	153	207	150	1.335	167.606	14.408
Wazemmes.....	9	39	634	883	235	512	65.559	3.798
Vauban.....	4	29	262	305	212	535	49.728	3.409
Moulins-Lille...	13	31	246	523	371	330	30.850	918
Esquermes.....	7	8	101	233	50	157	20.318	597
Canteleu et Sud.	13	38	252	401	112	188	12.835	84
Fives-St-Maurice	16	65	350	811	456	598	61.950	528
TOTAUX....	73	231	1.998	3.363	1.586	3 655	408.846	23.742

Nouvelles ouvertures en 1892 imposées en 1893.

QUARTIERS	1 Ouvert.	2 Ouvert.	3 Ouvert.	4 Ouvert.	5 Ouvert.	Portes Cochères	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3 <sup>e</sup> Etage
Ancienne Ville .	1	1	»	1	»	36	1.948	185
Wazemmes. ...	2	»	4	6	1	20	1.199	110
Vauban.....	»	1	2	1	3	40	1.063	99
Moulins-Lille..	»	4	4	4	4	9	648	34
Esquermes.....	»	»	»	»	1	5	395	10
Canteleu et Sud.	»	1	2	2	3	6	109	»
Fives St-Maurice	»	1	4	13	2	6	858	»
TOTAUX....	3	8	13	27	14	122	6.220	438

Ouvertures supprimées en 1892 pour 1893.

QUARTIERS	1 Ouvert.	2 Ouvert.	3 Ouvert.	4 Ouvert.	5 Ouvert.	Portes Cochères	Ouvertures ordinaires	Ouvertures du 3 <sup>e</sup> Etage
Ancienne Ville .	»	»	2	4	3	21	2.331	156
Wazemmes.....	»	»	4	4	1	4	418	35
Vauban.....	1	»	5	2	1	8	439	5
Moulins-Lille...	4	1	1	2	3	2	187	»
Esquermes.....	»	»	»	1	»	4	194	7
Canteleu et Sud.	1	»	»	2	»	»	126	»
Fives St-Maurice	1	1	1	4	»	1	101	»
TOTAUX. ...	7	2	13	19	8	40	3.796	203

4<sup>o</sup> Patentes.

QUARTIERS	PRINCIPAL	CENTIMES	ENSEMBLE	8 CENTIMES POUR LA VILLE
Ancienne ville.....	624.541 26	635.853 20	1.260.394 46	49.963 30
Wazemmes.....	145.546 93	148.229 76	293.776 69	11.643 73
Vauban.....	118.164 36	120.342 45	238.506 81	9.453 15
Moulins-Lille.....	91.127 96	92.807 70	183.935 66	7.290 24
Esquermes.....	37.513 30	38.204 78	75.718 08	3.001 06
Canteleu-Sud.....	21.094 59	21.483 41	42.578 »	1.687 57
Fives-St-Maurice.....	94 472 10	96.213 46	190.685 56	7.557 77
TOTAUX....	1.132.460 50	1.153.134 76	2.285.595 26	90.596 84

Patentes supplémentaires.

QUARTIERS	PRINCIPAL	CENTIMES	ENSEMBLE	8 CENTIMES POUR LA VILLE
Ancienne ville.....	20.946 32	21.339 97	42.286 29	1.675 71
Wazemmes.....	9 484 12	9.658 97	19.143 09	758 73
Vauban.....	6.190 11	6.313 29	12.503 40	495 21
Moulins-Lille.....	2.807 16	2.858 92	5.666 08	224 57
Esquermes.....	2.018 73	2.053 94	4.074 67	161 30
Canteleu-Sud.....	938 13	975 59	1.933 72	76 64
Fives-St-Maurice.....	2.184 66	2.225 68	4.410 34	174 77
TOTAUX....	44.589 23	45.428 36	90.017 59	3.567 13

5<sup>o</sup> Taxes spéciales assimilées.

Taxe sur les biens de main-morte. . . . .	Fr.	32.794 07
Contributions additionnelles aux patentés pour frais de Chambre de Commerce . . . . .		16.869 95
Droit de vérification des poids et mesures . . . . .		38.078 46
Droit de visite des pharmacies et magasins de drogueries		3.726 »
Contributions sur les voitures et chevaux. . . . .		55.654 22
Taxe sur les billards . . . . .		13.940 »
Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion. . . . .		49.673 03
Taxe pour droit d'inspection des fabriques d'eaux minérales . . . . .		56 »
Taxe militaire . . . . .		5.721 95
Droits d'épreuve des appareils à vapeur . . . . .		1.437 31

6° Postes et Télégraphes :

BUREAUX	ARTICLES D'ARGENT		OBJETS chargés et recommandés	Recouvrements effectués	TÉLÉGRAMMES		PRODUIT de L'ANNÉE
	Reçus	Acquittés			Expédiés	Reçus	
Place de la République	94.615	146.719	448.160	42.672	160.877	224.124	1.632.818
Rue des Buisses.....	2.118	38	»	»	83.941	2.182	91.944
Rue d'Arras.....	10.550	7.195	7.205	»	9.519	18.504	84.724
Boulevard Montebello	10.079	11.713	9.915	»	8.975	16.793	63.016
Fives.....	13.536	6.957	12.566	2.047	6.568	9.948	85.636
Place Saint-Martin ..	44.234	45.623	72.910	»	33.890	32.617	318.644
Saint-Maurice .....	5.499	6.138	13.863	716	5.589	7.936	42.814
Totaux.....	180.631	224.383	564.619	45.435	309.309	312.134	2.319.596

7° Contributions indirectes

OBJETS IMPOSÉS	1891	1892	Augmentation	Diminution
Boissons.....	3.419.361 83	3.540.681 64	121.319 81	»
Sels.....	»	425 »	425 »	»
Sucre.....	1.512.857 44	1.613.035 22	100.177 78	»
Stéarine et bougies.....	10.312 86	9.644 13	»	668 73
Vinaigre et acide.....	35.841 43	37.544 59	1.703 16	»
Voitures publiques.....	47.955 28	54.089 47	6.134 19	»
Garantie des matières d'or et d'argent.....	19.450 26	21.552 36	2.102 10	»
Licences.....	178.832 50	180.166 25	1.303 75	»
Tabac.....	2.306.858 25	2.319.498 51	12.640 26	»
Poudre à feu.....	16.293 70	20.084 40	3.790 70	»
Droits divers.....	145.307 86	217.881 70	72.573 84	»
Total.....	7.693.101 41	8.014.603 27	322.170 59	668 73
Augmentation pour 1892			321.501 86	



8° *Enregistrement, Domaine et Timbre.*

A. — ENREGISTREMENT.

Droits d'enregistrement proprement dits . . . . .	3.299.637 24
Droits de greffe . . . . .	44.918 11
Droits d'hypothèques . . . . .	88.965 52
Amendes . . . . .	6.574 58
Assurances maritimes . . . . .	193 84
Transmission de titres de sociétés . . . . .	132.604 89
Perceptions diverses . . . . .	7.473 27
Total. . . . .	<u>3.580.367 45</u>

B. — TIMBRE

Débit de timbre de dimension ordinaire et mobile. . . . .	399.646 38
Timbre extraordinaire et visa . . . . .	168.032 24
Droit d'affichage . . . . .	1.989 »
Passeports . . . . .	93 »
Permis de chasse . . . . .	23.382 »
Timbre proportionnel ordinaire et mobile. . . . .	262.579 90
Timbre de quittance à 0,10 et 0,25 . . . . .	190.535 10
Timbre extraordinaire et visa pour timbre . . . . .	188.469 51
Total. . . . .	<u>1.174.727 13</u>
Report de l'enregistrement. . . . .	3.580.367 45
C. — Produit des domaines . . . . .	80.673 61
D. — Produit des forêts . . . . .	86.317 95
E. — Taxe sur le revenu . . . . .	477.573 82
Total général . . . . .	<u>5.399.659 96</u>

9° Douanes

Montant des recettes en 1891 . . . . .	9.063.061 »
Montant des recettes en 1892 . . . . .	10.167.411 »
	<hr/>
Différence en plus pour 1892. . . . .	<u>1.104.350 »</u>

MOUVEMENT DES PRINCIPALES MARCHANDISES

IMPORTATIONS

Viandes fraîches . . . . .	kilog.	61.834
» salées . . . . .	»	106.697
Sucre brut . . . . .	»	185.622
Sucre candi . . . . .	»	855.748
Cacao . . . . .	»	162.011
Café . . . . .	»	3.187.879
Grains froment . . . . .	»	2.689.239
» seigle . . . . .	»	»
» orge . . . . .	»	9.764
» riz. . . . .	»	81.507
Huiles de pétrole brutes. . . . .	»	12.180.187
» lourdes . . . . .	»	4.885
» raffinées . . . . .	»	2.012
Racines de chicorée sèches . . . . .	»	333.560
Amidon . . . . .	»	190.298
Graines oléagineuses. . . . .	»	7.685
Lin teillé et étoupes . . . . .	»	562.026
Ecaussines. . . . .	»	31.934
Fils de lin écrus et blancs. . . . .	»	652.570
Laine . . . . .	»	43.440
Cotons taxés au poids . . . . .	»	204.022
» aux 1.000 mètres . . . . .	mètres	519.838.575
Tissus de lin . . . . .	kilog.	122.493

Tissus de laine pure . . . . .	kilog.	14.431
» mélangé . . . . .	»	33.269
Tissus de coton pur . . . . .	»	68.847
» mélangé . . . . .	»	2.711
Machines et mécaniques . . . . .	»	1.076.152

EXPORTATIONS

Froment grains . . . . .	kilog.	34.127
» farines . . . . .	»	624
Huiles de graines oléagineuses . . . . .	»	861.777
Tourteaux . . . . .	»	50.000
Vins ordinaires . . . . .	litres	107.567
Eau-de-vie (alcool pur) . . . . .	»	6.280
Orge en grains . . . . .	kilog.	239.226
Fils de laine . . . . .	»	1.457
Tissus de laine . . . . .	»	39.475
» coton . . . . .	»	34.739
Machines et mécaniques . . . . .	»	500.573

---

Bureau de Bienfaisance : Statistique pour 1892.

DISPENSAIRES	PREMIÈRE CATÉGORIE				DEUXIÈME CATÉGORIE				TOTAL			
	FAMILLES		INDIVIDUS		FAMILLES		INDIVIDUS		FAMILLES		INDIVIDUS	
	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1891	Au 31 Décembre 1891	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1891	Au 31 Décembre 1891	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1891	Au 31 Décembre 1891	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1891	Au 31 Décembre 1891	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1891	Au 31 Décembre 1891	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 1891	Au 31 Décembre 1891
Bureau Central . . .	34	16	171	128	2	3	12	13	36	19	183	141
Rue de la Barre . . .	1.185	1.182	4.600	4.651	131	119	553	535	1.316	1.301	5.153	5.186
Esquermes . . . . .	844	910	4.024	4.185	151	154	855	799	995	1.064	4.879	4.984
Moulins . . . . .	852	877	3.730	3.808	203	174	946	848	1.055	1.051	4.676	4.656
Saint-Gabriel . . . .	932	955	4.438	4.303	167	233	795	1.092	1.099	1.188	5.233	5.395
Adolphe-Werquin . .	976	932	3.882	3.579	241	225	992	989	1.217	1.157	4.874	4.568
Wazemmes . . . . .	1.031	1.145	4.799	4.944	209	241	891	1.114	1.240	1.386	5.690	6.058
	5.854	6.017	25.644	25.598	1.104	1.149	5.044	5.390	6.958	7.166	30.688	30.988
											Individus secourus en troisième catégorie dans tous les dispensaires . . . . .	2.823
											TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	33.811



**Recettes ordinaires**

Locations diverses. . . . .	100.987 98
Rentes sur l'Etat et revenus d'obligations . . . . .	124.067 85
Rentes sur particuliers . . . . .	483 69
Revenus divers. . . . .	1.614 43
Subside municipal pour besoins courants . . . . .	315.693 50
»    avec destinations spéciales . . . . .	25.000 »
Produit des concessions dans les cimetières . . . . .	62.548 50
Produit du droit des pauvres sur les spectacles, etc. . . . .	24.389 47
Produit des troncs, aumônes, quêtes, etc. . . . .	24.191 37
Produits divers. . . . .	291 63

**Recettes extraordinaires**

Extraction d'argile et de pierres . . . . .	203 »
Graines et fumures . . . . .	273 79
Dons et legs, capital . . . . .	2.955 05
Encaissement sur les prix d'immeubles aliénés . . . . .	51.521 06
Recettes d'ordre . . . . .	1.434 25
Recettes supplémentaires . . . . .	33.054 18
	<hr/>
	768.714 80
	<hr/> <hr/>

**Dépenses ordinaires**

Frais d'administration générale . . . . .	28.594 76
Frais de régie des bains . . . . .	35.762 30
Capitalisations d'arrérages . . . . .	17.455 »
Frais de distribution de secours . . . . .	35.617 33
Frais de secours médicaux . . . . .	49.502 73

**Secours**

Distributions stipulées par les donateurs. . . . .	11.973 98
Fondations diverses, pensions, prébendes . . . . .	16.282 79
Ecoles gratuites . . . . .	1.299 96
	<hr/>
	196.488 85

<i>Report.</i> . . . . .	196.488 85
Primes de propreté et de belle conduite. . . . .	2.271 90
Emploi du produit des troncs, aumônes, quêtes, etc. . . . .	17.355 01
Pensions d'incurables et d'enfants indigents. . . . .	49.659 53
Pain de ménage. . . . .	240.393 32
Viande, bouillon et comestibles . . . . .	27.171 39
Pièces d'hiver, vêtements . . . . .	31.604 30
Œuvre des lits en fer . . . . .	1.039 07
Secours en argent . . . . .	38.683 80
Emploi du subside municipal pour l'extinction de la mendicité . . . . .	13.936 18
Secours spéciaux aux aveugles . . . . .	7.354 »
Lait non écrémé pour les enfants du 1 <sup>er</sup> âge . . . . .	8.479 68
Emploi du subside municipal pour la protection des enfants du 1 <sup>er</sup> âge . . . . .	3.703 96

**Dépenses extraordinaires**

Achat de rentes sur l'État. . . . .	9.068 55
Emploi de dons et legs . . . . .	2.975 30
Dépenses d'ordre . . . . .	1.200 »
Dépenses supplémentaires. . . . .	27.974 27
	<hr/>
	679.359 11

**Dons et legs**

Le Bureau de Bienfaisance a, par arrêté préfectoral du 26 juillet 1892, été autorisé à accepter le legs de 500 fr. de M<sup>lle</sup> Pélagie Larcin.

Il a été remployé en 1892 la somme de 1.072 fr. 10 provenant du legs de M<sup>lle</sup> Marie Stof, et 504 fr. 35 provenant de l'amortissement d'une obligation du chemin de fer du Nord (Legs Werquin).

---

**Etat-Civil :**

**A. — Statistique sanitaire du mois de Septembre 1893.**

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 172. -- DIVORCES : 3.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants . . . . .	168	189	41	52	209	241	450
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés . . . . .	13	11	5	3	18	14	32

**DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).**

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	de 1	de 20	de 40	de 60	TOTAL
		de 1 an	de 1 <sup>a</sup> à 19 ans	de 20 <sup>a</sup> à 39 ans	de 40 <sup>a</sup> à 59 ans	de 60 <sup>ans</sup> et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse . . . . .	»	»	4	»	»	4
2	Variole . . . . .	»	1	»	»	»	1
3	Rougeole . . . . .	»	»	»	»	»	»
4	Scarlatine . . . . .	»	1	»	»	»	1
5	Coqueluche . . . . .	2	»	»	»	»	2
6	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	»	4	»	»	»	4
7	Phtisie pulmonaire . . . . .	»	6	26	18	»	50
8	Méningite tuberculeuse . . . . .	1	1	»	»	»	2
9	Autres tuberculoses . . . . .	»	3	»	2	1	6
10	Cancer et autres tumeurs . . . . .	»	»	1	8	10	19
11	Méningite simple . . . . .	4	5	»	1	»	10
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales . . . . .	»	»	»	3	10	13
13	Paralysie sans cause indiquée . . . . .	»	»	»	»	»	»
14	Ramollissement cérébral . . . . .	»	»	»	1	6	7
15	Maladies organiques du cœur . . . . .	»	»	»	4	6	10
16	Bronchite aiguë . . . . .	»	1	»	2	1	4
17	» chronique . . . . .	»	»	1	»	6	7
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie . . . . .	1	»	1	4	3	8
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie . . . . .	65	5	»	1	1	72
20	Choléra et maladies cholériques . . . . .	»	»	»	1	»	1
21	Fièvre et péritonite puerpérales . . . . .	»	»	»	»	»	»
22	Autres affections puerpérales . . . . .	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	16	»	»	»	»	16
24	Sénilité . . . . .	»	»	»	»	4	4
25	Suicides . . . . .	»	»	2	1	»	3
26	Autres morts violentes . . . . .	»	1	3	2	2	8
27	Autres causes de mort . . . . .	5	5	9	16	8	43
28	Causes restées inconnues . . . . .	»	»	»	1	»	1
	Total des décès . . . . .	94	47	46	65	58	296

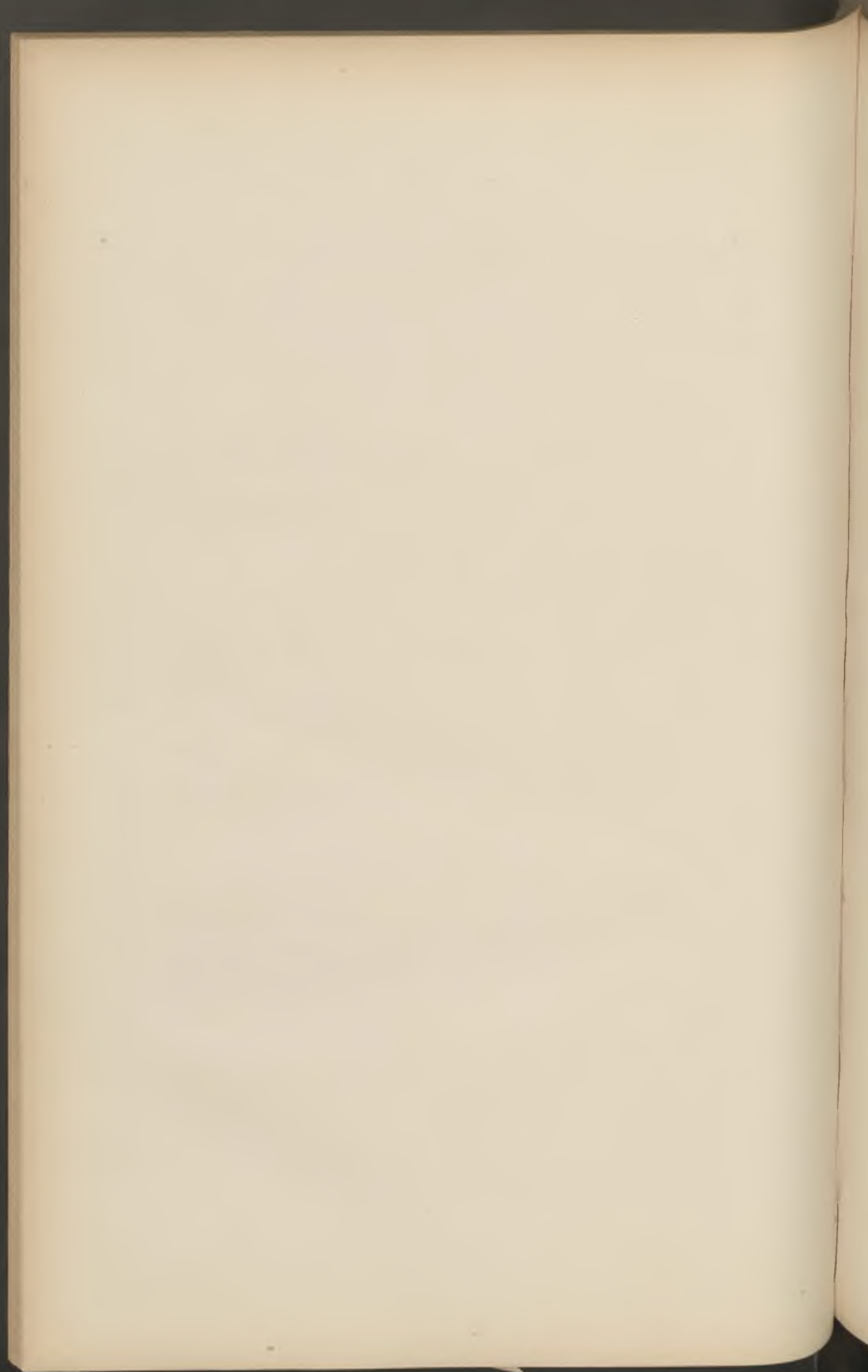
**b. — Délégations d'Officiers d'Etat-Civil**

M. Barbe, adjoint au Maire, a été délégué aux fonctions d'Officier d'Etat-Civil, les 13, 14 et 16 septembre.

VU :

*Le Maire de Lille,*  
**GÉRY LEGRAND**





# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Finances :</b>	
a. — Décret approuvant le budget additionnel pour 1893. . . .	258
b. — Ouverture de crédit . . . . .	259
<b>Alignements :</b>	
a. — Vente à M. Chalant d'une parcelle rue de Pas . . . . .	259
b. — Achat de Madame Vittu, d'une maison, Place du Concert .	259
<b>Baux :</b> Prise en bail d'un Hôtel rue de la Baignerie . . . . .	260
<b>Adjudications :</b>	
a. — Entretien du Cimetière du Sud. — Prorogation d'entreprise	260
b. — Restauration de la Porte de Paris. — Marché de gré à gré . . .	261
<b>Administration Municipale :</b> Délégation aux adjoints . . . . .	262
<b>Fêtes publiques :</b> Fête Franco-Russe. — Concert patriotique . . .	263
<b>Dotation Colbrant :</b> Commission administrative . . . . .	264
<b>Cours municipaux :</b>	
a. — Filature et tissage. — Programme pour 1893-1894 . . . . .	265
b. — Langues étrangères. — Programme pour 1893-1894 . . . . .	266
c. — Id. Compte-rendu pour 1892-1893 . . . . .	267
<b>Théâtre :</b> Commission des débuts. — Nomination d'un membre . . .	268
<b>Conservatoire de Musique :</b> Documents pour 1893 . . . . .	269
<b>Entrepôts :</b> Statistique pour 1892 . . . . .	273
<b>Comité municipal des épidémies :</b> Nomination d'un vice-président . . . . .	275
<b>Logements insalubres :</b> Nomination d'un président . . . . .	275
<b>Sapeurs-Pompiers :</b> Statistique pour 1892 . . . . .	276
<b>Voirie :</b> Interruption de la circulation au chemin de l'Arbrisseau . . .	284
<b>Eclairage électrique :</b> Travaux de canalisation . . . . .	284
<b>Cimetières :</b> Visite de la Toussaint . . . . .	288
<b>État-Civil :</b> Statistique sanitaire du mois d'Octobre . . . . .	289

---

---

**Finances :**

**a. — Budget additionnel pour 1893**

Le Président de la République Française,  
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur;  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Lille en date du 8 septembre 1893,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le budget supplémentaire de la ville de Lille (Nord), pour l'exercice 1893, est réglé ainsi qu'il suit :

En recettes, à la somme de vingt-sept millions six cent cinquante-cinq mille cent cinquante-cinq francs trente-deux centimes . . . . . 27.655.155 fr. 32

En dépenses, à la somme de vingt-sept millions six cent vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix francs quatre-vingt-dix centimes. . . . . 27.629.490 fr. 90

D'où il résulte un excédent de recettes de vingt-cinq mille six cent soixante-quatre francs quarante-deux centimes . . . . . 25.664 fr. 42

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 octobre 1893.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République,  
*Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,*

Signé : Ch. DUPUY.

Pour ampliation :

*Le Directeur du Cabinet, du Personnel et du Secrétariat,*

Signé : SAINCÈRE.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

Signé : GRANT.

b. — **Ouverture de crédit**

DÉCRET DU 18 OCTOBRE

Ouvrant un crédit de 776 fr. 63 sur l'exercice 1893, pour complément des frais d'exercice de la Régie en 1892.

---

**Alignements :**

a. — **Vente de parcelle, rue du Pas**

Du 2 OCTOBRE 1893

Vente par la ville de Lille, à M. Amand Chalant, propriétaire, demeurant à Lille, de 4 mètres carrés, 17 centièmes de terrain, sis à Lille, à front de la rue du Pas, moyennant le prix de 417 francs.

Enregistré le 7 Octobre 1893, f<sup>o</sup> 64, case 3.

Transcrit le 24 octobre, vol. 2932, n<sup>o</sup> 9, n<sup>o</sup> 1428 du répertoire.

---

b. — **Achat d'une Maison, Place du Concert**

DU 18 OCTOBRE 1893

Vente à la ville de Lille, par M<sup>me</sup> Louise Bauduin-Boulangier, épouse de M. Fortuné Vittu, médecin-vétérinaire, inspecteur honoraire des halles et marchés de la ville de Lille, demeurant en cette ville, de la maison, sise à Lille, Place du Concert, n<sup>o</sup> 3 et rue Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 6 bis, moyennant le prix de 36,000 francs.

Enregistré le 19 octobre 1893, f<sup>o</sup> 70, case 10.

Transcrit le 30 octobre, vol. 2932, n<sup>o</sup> 39 du répertoire.



---

---

**Baux :** Prise en bail d'un hôtel, rue de la Baignerie

DU 29 JUILLET 1893

Bail à la Ville par l'Administration des Hospices pour 25 ans, à compter du 15 mars 1893, d'un grand terrain, sise à Lille, rue de la Baignerie, contenant 2033 mètres carrés, repris au cadastre, section I, n<sup>os</sup> 373 et 374 sur lequel était établi l'hôtel des Sapeurs Pompiers ; moyennant un loyer annuel de 2.500 francs outre les charges d'usage ; ledit immeuble devant servir à la construction d'écoles. Promesse de vente au prix de 80.000 francs.

Enregistré le 2 novembre 1893, f<sup>o</sup> 75, case 13.

Approbation préfectorale du 12 octobre, n<sup>o</sup> 1144 du répertoire.

---

---

**Adjudications :**

a. — **Entretien du Cimetière du Sud. — Prorogation d'entreprise.**

DU 13 OCTOBRE 1893

Prorogation pour cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1893, par la ville de Lille, au profit de M. Oscar Alhant, entrepreneur, demeurant à Lille, de l'entreprise du service général et de l'entretien du Cimetière du Sud. — Loyer annuel 501 francs.

Enregistré le 19 octobre 1893, f<sup>o</sup> 70, case 12, n<sup>o</sup> 1469 du répertoire.

---

---

b. — **Restauration de la Porte de Paris. — Marché de gré à gré**

Le Président de la République Française, sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur :

Vu la soumission souscrite le 25 Juillet 1892, par le sieur Darcq Albert, statuaire, en vue de l'exécution des travaux de sculpture et de décoration que comporte la restauration de la Porte de Paris, à Lille, soumission acceptée à la même date par le Maire de Lille ;

La délibération du Conseil municipal de Lille du 11 novembre 1892 ;

Le rapport du Préfet du Nord et les autres pièces de l'affaire ;

L'ordonnance du 14 novembre 1837 ;

La loi du 5 avril 1884, articles 115 et 145,

DÉCRÈTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Est approuvé, tel qu'il résulte de la soumission et de la délibération municipale susvisées, le traité de gré à gré en date du 25 juillet 1892, passé par le Maire de Lille (Nord), avec le sieur Darcq Albert, statuaire, en vue de l'exécution des travaux de sculpture et de décoration que comporte la restauration de la Porte de Paris, à Lille.

Article 2. — La dépense, évaluée en totalité à 46.000 francs environ, sera imputée sur les fonds de l'emprunt de six millions, autorisé par la loi du 11 août 1890.

Article 3. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 4 septembre 1893.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République,  
*Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,*

Signé : CHARLES DUPUY.

---

DU 16 OCTOBRE 1893

Soumission par M. Albert Darcq, statuaire, demeurant à Lille, pour l'exécution des travaux de sculpture, nécessaires à la restauration de la Porte de Paris, moyennant la somme de 46.000 francs.

Enregistré le 28 octobre 1893, folio 75, case 2.

Numéro 1490 du répertoire.

---

**Administration Municipale.** — Délégation  
aux adjoints.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1834, article 82,

ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup>. — Les services suivants sont délégués à MM les Adjoints :

M. Gavelle, l'hygiène et la salubrité.

M. Meurisse, l'alimentation publique et les marchés.

M. Brassart, les cimetières.

Article 2. — M. Brassart recevra le public à l'Hôtel-de-Ville, les mardis et vendredis, de 3 à 5 heures du soir.

Hôtel-de-Ville, le 7 Octobre 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

**Fêtes publiques. — Fêtes Franco-Russe.**

AU PALAIS RAMEAU

A L'OCCASION DE LA VISITE DE L'ESCADRE RUSSE

**CONCERT PATRIOTIQUE**

avec le concours de :

*La Société Symphonique des Concerts Vauban* (Directeur M. Petit)

*La Musique des Canonnières sédentaires* (Directeur M. Colin)

*L'Union Chorale des Orphéonistes Lillois* (Directeur M. Carpentier)

M. DEGENNE, premier Ténor

M<sup>lle</sup> Elveda BOYEZ, Contralto

M. BOURGEOIS, première Basse

M. DEGEORGE, premier Rôle

artistes du théâtre municipal.

**PROGRAMME**

1. *Hymne Russe* et *Marseillaise*, par la musique des Canonnières.
2. *Odessa*, fantaisie, par la musique des Canonnières..... Leroux.
3. *Nitchevo*, poésie, par M. Degeorge..... Deroulède.
4. *Skobeleff*, marche..... Wohanka.  
*La Czarine*, mazurka.....  
par la Société symphonique Ganne.
5. *Air de la Dame Blanche*, par M. Degenne..... Boieldieu.
6. *Septuor des Huguenots*..... Meyerbeer.  
par l'Union Chorale des Orphéonistes.
7. *Bratina*, chœur franco-russe..... Lentelme.  
par l'Union Chorale des Orphéonistes.
8. *Marche solennelle* dédiée à la mémoire d'Alexandre 1<sup>er</sup>,  
exécutée par les deux orchestres..... Meyerbeer.
9. *Hymne Russe*, chanté par M. Degenne, ténor, les  
orphéonistes, accompagnement par les deux orchestres..
- 10 *La Marseillaise*, chanté par M. Bourgeois, M<sup>lle</sup> Elveda  
Boyer, les chœurs, accompagnement par les deux  
orchestres.

Entrée du public, par la porte du Boulevard Vauban.

Entrée des artistes, par la porte des Serres.



---

---

**Dotation Colbrant.** — Commission administrative.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le testament de Louis-Alexis Colbrant, instituant une fondation annuelle à l'effet de donner assistance aux jeunes artistes nécessiteux, non seulement pour leurs études dans les Ecoles de la Ville mais encore pour les études à faire ou compléter à Paris ou même à Rome, si les jeunes gens sont susceptibles d'y être envoyés ;

La clause dudit testament où il est dit que la Ville nommera pour l'attribution des subsides, une commission de personnes qui voudront bien rechercher les jeunes gens ayant des dispositions pour les Arts ;

La délibération du Conseil Municipal du 24 mars 1893, déterminant pour la première fois l'importance des recettes et dépenses de la fondation Colbrant,

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué une commission administrative de la Dotation Colbrant composée comme suit, sous la Présidence de droit du Maire :

VICE-PRÉSIDENT :

M. Kolb, conseiller Municipal, Vice-Président des Ecoles Académiques.

MEMBRES :

MM. Mourcou, arch., Membre de la commission des Ecoles académiques.

Vandenbergh, professeur d'architecture d<sup>o</sup>

Louis Schoutteten, Peintre d<sup>o</sup>

Pharaon De Winter, professeur de peinture d<sup>o</sup>

Deplechin, sculpteur d<sup>o</sup>

Albert Darcq, professeur de sculpture d<sup>o</sup>

Leroy, professeur de gravure d<sup>o</sup>

Francais, Vice-Président de la Commission du Conservatoire de musique.

Ratez, Directeur du Conservatoire de Musique.

Hôtel-de-Ville, le 16 octobre 1893,

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

## Cours Municipaux publics et gratuits : Filature et Tissage.

M. DANTZER, Professeur à l'Institut Industriel et à l'Ecole Supérieure de Commerce.

Ces cours s'ouvriront à l'Institut industriel du Nord de la France, rue Jeanne-d'Arc, le Mardi 14 novembre 1893, et seront réglés comme suit :

### FILATURE DU COTON (40 Leçons).

Le dimanche matin, à 9 heures. Le jeudi soir, à 8 heures et demie.

#### SOMMAIRE DU COURS :

- 1° Notions générales de mécanique. — Transmissions et transformations de mouvement dans les machines.
- 2° Principes généraux de la filature. — Étirage. Doublage. Écartement des cylindres. Pression. Torsion.
- 3° Études générale du coton. — Semaille, Récolte, etc. Qualité essentielle. Constitution des fibres du coton.
- 4° Premières opérations. — Egrenage. Transport.
- 5° Numérotage ou titrage des fils.
- 6° Première préparation des fibres. — Ouvreuses. Batteurs. Cardes. Peigneuses.
- 7° Préparations des rubans. — Série d'étirages. Banc à broches.
- 8° Filage. — Métiers à filer renvideurs. Métiers à filer continus, à ailettes et à bagues.
- 9° Retordage. — Gazage.

### TISSAGE (40 Leçons)

Le dimanche matin, à 10 heures et demie. Le mardi soir, à 8 heures et demie.

#### SOMMAIRE DU COURS :

- 1° Constitution d'un tissu. — Chaîne. Trame. Définitions et notations. Représentation graphique d'une armure.

- 2° Etude des armures fondamentales. — Toile. Batavia. Sergé. Satin.
- 3° Dérivés de ces armures fondamentales.
- 4° Tissu diagonale. Tissu à côtes. Tissu rayonné. Tissu sablé.
- 5° Etude des principaux remettages. — Remettage suivi. Remettage satin. Remettage à paquets. Remettage sur deux ou plusieurs corps. Remettage à pointe et retour. Remettage sinueux.
- 6° Etude de quelques marchements et remettages combinés.
- 7° Etoffes damassées. — Bazins. Damiers, etc.
- 8° Exécution des tissus. — Métiers à tisser mécaniques et à bras.
- 9° Réparation de la chaîne. — Bobinage. Ourdissage. Parage ou encollage. Mise en cannette de la trame.
- 10° Emploi de mécaniques Jacquart et de mécaniques d'armure.
- 11° Tissus façonnés, damassés, piqués. — Ameublement, etc.
- 12° Mise en carte, lisage et piquage des cartons. — Empoutage.
- 13° Notions sur les velours, gazes, tulles, tricots, etc.

Les personnes qui désireraient obtenir des certificats d'assiduité sont priées de se faire inscrire à l'issue de la première leçon de chacun de ces cours.

Lille, le 25 octobre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

b. — **Langues étrangères. 22<sup>me</sup> Année.**

Ces cours s'ouvriront le mardi 24 octobre 1893.

Pour les hommes : à l'ancienne École supérieure, entrée par la rue à Fiens ;

Pour les dames : à l'École supérieure, boulevard de la Liberté, 97.

Ils auront lieu savoir :

COURS DES DAMES :

*Anglais.* — Cours élémentaire : M. Caudrelier, les mardis et samedis, à sept heures du soir.

Cours supérieur : M. Hirsch d'Aubyn, les mardis et samedis, à sept heures du soir.

*Allemand.* — Cours élémentaire : M. Speder, les mercredis et vendredis, à sept heures du soir.

Cours supérieur : M. Rohmer, les mercredis et vendredis, à sept heures du soir.

COURS DES HOMMES :

*Anglais.* — Cours élémentaire : M. Caudrelier, les mardis et samedis à huit heures du soir.

Cours supérieur : M. Hirsch d'Aubyn, les mardis et samedis, à huit heures du soir.

*Allemand.* — Cours élémentaire : M. Speder, les mercredis et vendredis, à huit heures du soir.

Cours supérieur. — M. Rohmer : les mercredis et vendredis, à huit heures du soir.

A la fin de l'année scolaire, il sera délivré, à tout élève qui en fera la demande, un certificat constatant pendant combien de temps et avec quel degré d'assiduité il a suivi les cours.

Le registre d'inscription sera déposé dans la salle des cours.

Vu et approuvé : Hôtel-de-Ville, le 14 octobre 1893.

*L'adjoint délégué,* *Le Maire de Lille,*

C. VIOLLETE. GÉRY LEGRAND.

---

c. — **Cours municipaux de langues étrangères.**

COMPTE RENDU POUR L'ANNÉE 1892-1893.

*Langue anglaise.* — Professeur, M. Hirsch d'Aubyn ; professeur-adjoint, M. Caudrelier.

Le cours supérieur pour les dames s'est ouvert avec. . . 30 élèves

Le cours élémentaire . . . . . 25

Au total. . . . . 55 élèves



Le cours supérieur pour les hommes s'est ouvert avec . . . . .	40 élèves
Le cours élémentaire . . . . .	44
Au total. . . . .	<u>84 élèves</u>

Au point de vue professionnel, les auditeurs du cours supérieur pour les hommes se répartissent comme suit :

Commerce ou industrie . . . . .	18 élèves
Industrie métallurgique . . . . .	5
Employés des postes et instituteurs . . . . .	17 élèves
	<u>40 élèves</u>

*Langue Allemande.* — Professeur M. Rohmer ; professeur-adjoint M. Spéder.

Cours supérieur, dames . . . . .	9 élèves
Cours élémentaire. . . . .	6
	<u>15 élèves</u>
Cours supérieur, hommes. . . . .	32 élèves
Cours élémentaire. . . . .	36
	<u>68 élèves</u>

Au point de vue professionnel, les auditeurs hommes se répartissent comme suit :

Commerce ou industrie . . . . .	35 élèves
Elèves de divers établissements . . . . .	13
Instituteurs. . . . .	6
Militaires . . . . .	6
Etudiants de facultés. . . . .	5
Ingénieurs . . . . .	3
	<u>68 élèves</u>

### **Théâtre.** — Commission des débuts.

Par arrêté municipal du 4 octobre 1893, M. Ratez, directeur du conservatoire de musique, a été nommé Membre de la Commission chargée de statuer sur les débuts des artistes au Théâtre.

---

---

**Conservatoire de Musique.** — Documents pour 1893.

**Exercice Musical**

*Samedi 24 Décembre 1893, à huit heures et demie du soir.*

---

---

PROGRAMME :

1. *Premier allegro de la symphonie en ut (Jupiter)*, Orchestre  
des élèves . . . . . Mozart.
  2. *Air de la Reine de Saba*, M<sup>lle</sup> Deraedt . . . . . Gounod.
  3. *Sonate pour piano et violon*, M<sup>lle</sup> Dupriez et M. Devoos . Beethoven.
  4. *Air d'Aben Hamet*, M. Maréchal . . . . . Th. Dubois.
  5. *Chanson du Printemps, transcription pour trombone*,  
M. Deboo . . . . . Mendelssohn
  6. { *Air du timbre d'argent (Accompagnement de violon*  
par M. Montel . . . . . Saint-Saëns.  
*Nuit d'étoiles*, M<sup>lle</sup> Hartog . . . . . Widor.
  7. *Andante pour flûte et orchestre*, M. Trépas . . . . . Mozart.
  8. { *Air de Jean de Nivelle* . . . . . Delibes.  
*L'Angelus*, M<sup>lle</sup> Cuvelier . . . . . Ratez.
  9. *Trio pour piano, violon et violoncelle*, M<sup>lle</sup> Legrand,  
MM. Duriez et Dassonville . . . . . Mozart.
  10. *Adieu aux jeunes mariés*, chœur sans accompagnement . Meyerbeer.
-

**Exercice musical**

*Samedi 18 Mars 1893, à 8 h. 1/2 du soir.*

PROGRAMME :

1. *Allegro de la symphonie en Mi b*, Orchestre des élèves . . . . . Haydn.
2. *Air du Freyschutz*, M<sup>llo</sup> Lebrun. . . . . Weber.
3. *Trio en Mi b*, M<sup>lle</sup> Flahaut, MM. Montel et Dassonville . . . . . Beethoven.
4. *Air de M<sup>e</sup> Turlupin*, M<sup>lle</sup> Prévost . . . . . Guiraud.
5. *Concerto pour Cor et orchestre*, M. Delattre . . . . . Mozart.
6. *Cavatine de Jérusalem*, M. Courtot . . . . . Verdi.
7. *Sonate pour Piano et Violoncelle*, M<sup>lle</sup> Vuillaume, M. Dassonville . . . . . Mendelssohn.
8. *Variations*, M<sup>lle</sup> Cuvelier . . . . . Proch.
9. *Andante de la symphonie en Mi b*, Orchestre des élèves . . . . . Haydn.
10. *Duo de l'Africaine*, M<sup>lles</sup> Hartog et Lebrun. . . . . Meyerbeer.

---

**Exercice musical.**

*Vendredi 26 Mai 1893, à huit heures et demie du soir.*

PROGRAMME :

1. *Marche nuptiale du Songe d'une nuit d'été*, l'Orchestre Mendelssohn
2. *Concerto pour piano*, M. Fourmy . . . . . Weber.
3. *Concerto pour Basson*, M. Danette. . . . . Mozart.
4. *Pièces d'orchestre* : a Air à danser. — b Chanson d'Orient.  
— c Histoire bizarre, l'Orchestre . . . . . Th. Dubois.
5. *18<sup>e</sup> Concerto pour violon*, M. Montel . . . . . Kreutzer.
6. *Polonaise à deux pianos*, M<sup>lles</sup> Dupriez et Vuillaume. . . Saint-Saëns.
7. *Hylas, scène lyrique avec soli de soprano, de baryton et chœurs* : Une Nymphé, M<sup>lle</sup> Deraedt ; Hylas, M. Maréchal . . . . . Th. Dubois.

**Résultats des examens des classes du Conservatoire  
pour l'admission aux concours de 1893 :**

Classe de solfège	(demoiselles)	35	élèves	23	admisses à concourir.
»	»	(garçons)	44	»	24
»	chant	(demoiselles)	14	»	9
»	»	(garçons)	12	»	8
»	violon		26	»	16
»	violoncelle		5	»	3
»	contrebasse		5	»	1
»	piano	(demoiselles)	22	»	13
»	»	(garçons)	8	»	5
»	sofège	(adultes)	59	»	14
»	harmonie		16	»	6
»	basson		2	»	2
»	flûte		5	»	4
»	hautbois		3	»	2
»	cor anglais		3	»	2
»	clarinette		10	»	4
»	saxophone		5	»	5
»	cor		6	»	3
»	cornet à pistons		7	»	5
»	trombone		3	»	2

---

**Distribution des prix le samedi 29 juillet 1893.**

*Harmonie.* — Pas de premier prix.

*Chant* (demoiselles). — Premier prix : M<sup>lles</sup> Cuvelier, Alice ; Hartog, Henriette et Prévost, Claire.

*Chant* (garçons). — Pas de premier prix.

*Opéra-Comique* (demoiselles). — Premier prix : M<sup>lle</sup> Stratsaert, Valentine.

— (garçons). — Premier prix : M. Maréchal.

*Opéra* (demoiselles et garçons). — Pas de premier prix.



*Solfège* (demoiselles). — Premier prix : M<sup>lles</sup> Verhulst, Marie ; Terlet, Eugénie ; Vuillaume, Marie et Legrand, Berthe.

*Solfège* (garçons). — MM. Duquenne, Georges ; Durot, Raymond ; Gérard, Victor et Montel, Emile.

*Piano* (demoiselles). — Premier prix : M<sup>lles</sup> Godwin, Léontine ; Flahaut, Jeanne ; Verhulst, Marie et Masson, Louise.

*Piano* (garçons). — Premier prix : M. Fourmy, Albert.

*Orgue*. — Pas de prix.

*Violon*. — Premier prix : MM. Duriez, Eugène ; Devoos, Omer ; Montel, Emile ; Labbé, Emile.

*Violoncelle*. — Premier prix : M. Dassonville, Félicien.

*Contrebasse*. — Pas de premier prix.

*Flûte*. — Premier prix : M. Bertoux, Léon.

*Hautbois*. — Premier prix : M. Nast, Paul.

*Cor anglais*. — Pas de premier prix.

*Clarinete*. — Premier prix : M. Delabre, Jules.

*Saxophone*. — Premier prix : MM. Hennebelle, Louis et Duponchelle, Paul.

*Basson*. — Premier prix : M. Danette, Léon.

*Cor*. — Premier prix : M. Delattre, Clovis.

*Cornet à pistons*. — Premier prix : M. Portebois, Charles.

*Trompette*. — Premier prix : M. Loyraux, Jean-Baptiste.

*Trombone*. — Pas de premier prix.

Le prix d'honneur offert par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a été décerné à M<sup>lle</sup> Marie Verhulst, qui a obtenu les premiers prix de solfège et de piano.

---

**Distribution solennelle des Prix. — Concert  
au Grand-Théâtre.**

**PROGRAMME :**

1. *Ouverture de Fidélio*, l'Orchestre du Conservatoire . . . Beethoven
2. *Air de Philémon et Baucis*, M<sup>lle</sup> Prévost. . . . . Gounod
3. *Légende*, M. Montel. . . . . Vieniawski
4. *Rose d'avril* (accompagnement de violon par M. Labbé) Campana  
*Le rêve du prisonnier*, M<sup>lle</sup> Hartog. . . . . Rubinstein
5. *Tarentelle pour flûte, clarinette et piano*, MM. Bertoux,  
Delabre, Fourmy . . . . . Saint-Saëns
6. *Variations*, M<sup>lle</sup> Cuvelier . . . . . Proch
7. *Polonaise à deux pianos*, M<sup>lles</sup> Verhulst et Masson. . . Saint-Saëns
8. *Bergerette (chœur et orchestre)* d'après une mélodie populaire  
provençale . . . . . Th. Dubois

**Entrepôt des Sucres. — Statistique pour 1892**

	En magasin	Entrées	Total	Sorties	Reste au magasin	Recettes
Janvier . . . . .	15.541	2.600	18.141	350	17.791	208.38
Février . . . . .	17.791	100	17.891	1.278	16.613	324.37
Mars . . . . .	16.613	»	16.613	1.865	14.748	3 896.40
Avril . . . . .	14.748	»	14.748	2.341	12.407	2 972.30
Mai . . . . .	12.407	»	12.407	3.097	9.310	561.20
Juin . . . . .	9.310	»	9.310	1.677	7.633	1.132.65
Juillet . . . . .	7.633	100	7.733	2.046	5.687	1.198.97
Août . . . . .	5.687	»	5.687	3.395	2.292	556.30
Septembre . . . . .	2.292	»	2.292	1.477	815	809.50
Octobre . . . . .	815	2.525	3.340	758	2.582	302.03
Novembre . . . . .	2.582	6.750	9.332	336	8.996	113.21
Décembre . . . . .	8.996	1.800	10.796	371	10.425	36.79
	Reste à fin décembre 10.425 sacs			Total . . . . .	12.112.10	

Appointements . . . . .	800 »	} 2.433 25	Produit net . . . . .	9.678 85
Salaires . . . . .	1.612 80			
Frais de bureau . . . . .	20 45			

### Entrepôt des Douanes : Statistique pour 1892.

TARIF	DIVERS	Café, Cacao Poivre Sucre et Fécule	CANNELLE FILS	HOUBLON THÉ GIROFLES	Huile de poisson, Beurre de cacao Caoutchouc	
0 fr. 15	1.613.400	788.200			7.900	
0 20						
0 25					1.400	
0 30		527.700				
0 35				1.400		
0 40						2.200
0 45		331.600				
0 50					600	
0 60		117.500				
0 70				200		
0 75		78.700				
0 90		61.900				
1 05		25.300				
1 20		24.900				
1 25					600	
1 35		20.100				
1 50		16.700				
1 65		26.300				
1 75				1.600		
1 80	45.000					
2 10			1.000			
2 80			800			
3 »				1.700		
3 15	2.400					
3 50			18.500			
4 20			2.200			
4 80				1.300		
<i>Recettes..</i>	2.420 10	8.515 80	814 45	65 »	87 »	

11.902 fr. 35

<i>Recettes</i> : Entrepôt de Lille . . .	11.902 35	} 27.933 60	} Déficit 1.118 45
Annexes de Loos, Wattre- los et Wasquehal. . .	16.031 25		
<i>Dépenses</i> : Frais de contrôle . . .	23.623 97	} 29.052 05	
Salaires d'ouvriers. . .	1.456 85		
Frais de bureau . . .	371 23		
Appointements . . .	3.600 »		

---

**Comité municipal des épidémies. —**  
Vice-président.

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 82 ;  
Notre arrêté du 8 mai 1893,

ARRÊTONS :

M. Gavelle, adjoint, est nommé Vice-Président du comité municipal permanent des épidémies, en remplacement de M. Faucher.

Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

**Commission des logements insalubres. —**  
Président.

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, art. 82 ;

ARRÊTONS :

M. Meurisse, adjoint, est nommé Président de la Commission d'assainissement des logements insalubres, en remplacement de M. Faucher.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---



## Sapeurs-Pompiers : Statistique pour 1892

DATES	HEURES	NOMS, DEMEURE DES INCENDIÉS ET NATURE DU SINISTRE	DÉVIDOIRS	POMPES À BRAS	POMPES À VAPEUR	PERSONNEL
<b>JANVIER</b>						
1	6 h. 50 m.	Ladrière, instituteur, Square Dutilleul, 24, feu de cheminée . . . . .				Poste de l'Hôtel.
1	12 h. 40 s.	Tellier Martin, rue Nationale, 120, feu de cheminée . . . . .				id.
2	8 h. 03 s.	, rue de Tenremonde, secours à un homme malade . . . . .				id.
2	8 h. 05 s.	M <sup>me</sup> Marie, journalière, rue des Oyers, 17, feu de chambre . . . . .	1			P. de la Mairie.
7	5 h. 40 s.	Alexandre, confectionneur, rue Thiers, 14, feu de chambre. . . . .	1			P. de l'Hôtel.
8	9 h. 15 m.	Derop, coiffeur, rue du Molinel, 2, feu de cheminée. . . . .				P. du Mouton.
10	1 h. 17 m.	Estaminet du Chat-Noir, rue St.-Étienne, feu de cheminée . . . . .				P. de la Mairie.
10	4 h. 15 s.	M <sup>me</sup> Leclercq, cabaretière, rue Solférino, 134, feu de cheminée. . . . .				P. de Flandre.
11	5 h. 30 s.	Devos, journalier, rue d'Alger, 2, feu de cheminée. . . . .				id.
13	5 h. m.	Donte, cabaretier, place Vanhœnacker, 1, feu de cheminée. . . . .				P. de Fontenoy.
13	12 h. s.	Hantjens, journalier, rue Fénelon, feu de chambre . . . . .				id.
14	11 h. 55 m.	Lainé, savonnier, rue de Paris, 245, feu de cheminée . . . . .				P. du Plat.
18	6 h. 15 s.	Degoix, ingénieur, rue Masséna, 44, feu de cheminée. . . . .				P. de l'Hôtel.
19	3 h. 07 s.	Auguste Berens, marchand de fagots, rue d'Arcole, 23, feu de fagots. . . . .				P. de Flandre.
21	9 h. 40 m.	Hôtel l'Avocat, place St.-Martin, 8, feu de cheminée. . . . .				P. de la Halle.
21	6 h. 40 s.	Roger Cheval, marchand de couleurs, rue de Paris, 166, feu de cave . . . . .				P. du Plat.
23	11 h. 25 m.	Hochedez, chiffonnier, rue de la Baignerie, 22, feu de cheminée . . . . .				P. de l'Hôtel.
23	7 h. 55 s.	Moncarey, cour des Bons-Enfants, feu de cheminée. . . . .				P. de la Mairie.
24	12 h. 30 m.	Delbart, marchand de cuir, rue des Oyers, 27, feu de magasins. . . . .	6	2	2	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> Compagnies.
24	8 h. 55 m.	Canta, marchand de bonneterie, place des Patiniers, 19, feu de cheminée. . . . .				P. du Mouton.
24	4 h. 20 s.	Delbart, rue des Oyers, 27, reprise . . . . .	1			P. de la Mairie.
26	3 h. 35 s.	Savary, journalier, rue de la Cité, 12, feu de cheminée. . . . .				P. de Saint-Maurice.
27	5 h. 40 m.	M <sup>me</sup> Denyze, ménagère, rue de Thumesnil, 7, feu de chambre . . . . .				P. de Fontenoy.
27	1 h. 55 s.	V <sup>e</sup> Dusantier, journalière, rue de Lannoy, 10, feu de cheminée. . . . .				P. de Fives.
30	2 h. m.	Gaillier, peintre en équipages, rue des Postes, 69, feu de plancher. . . . .				P. de Flandre.
30	3 h. 40 s.	Amblour, rue St.-Sébastien, feu de cheminée. . . . .				P. de la Halle.

30 2 h. m.  
30 5 h. 40 s.

Dussauter, journalière, rue de Lannoy, 10, feu de cheminée.  
Gaillier, peintre en équipages, rue des Postes, 69, feu de plancher.  
Mallot, rue St-Sébastien, feu de cheminée.

P. de Fontenoy.  
P. de Fives.  
P. de Flandre.  
P. de la Halle.

FÉVRIER

2	6 h. 10 m.	Deleval, cabaretier, place de Béthune, feu de cheminée . . . . .				P. du Plat.
3	2 h. 30 s.	Cailliaux, boulanger, rue Nationale, 257, feu de cheminée . . . . .				P. d'Isly.
4	2 h. 30 m.	Verret, vannier, rue de Paris, 241, feu d'habitation . . . . .	4	2	1	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> Compagnies.
4	6 h. 55 m.	Verret, vannier, rue de Paris, 241, reprise . . . . .	1			P. du Plat.
4	9 h. 05 s.	Verret, vannier, rue de Paris, 241, reprise . . . . .	1			id.
7	5 h. 50 m.	Hôpital St-Sauveur, rue St-Sauveur, fausse alerte . . . . .				2 <sup>e</sup> Compagnie.
8	12 h. 30 m.	Declercq, journalier, rue de la Clef, 21, feu de chambre . . . . .				2 sapeurs.
8	7 h. 15 s.	Vuylstèke, cabaretier, place de Rihour, 4, feu de rez-de-chaussée . . . . .				P. de la Mairie.
8	9 h. 40 s.	Lepas, journalier, rue d'Éna, 57, feu de fagots . . . . .				P. de Flandre.
9	11 h. 45 m.	Deflandre, mercier, rue de la Barre, 82, feu de cheminée . . . . .				P. de l'Hôtel.
9	3 h. 10 s.	Fanyau, quincaillier, rue Léon Gambetta, 11, feu de cave . . . . .				P. du Plat.
10	4 h. 27 s.	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Rouzé, confectionneuse, rue de Paris, 119, feu de cave . . . . .	4			id.
12	2 h. 45 s.	Favier, ouvrier, rue des Bateliers, 3, feu de cheminée . . . . .				P. de la Halle.
15	5 h. 55 s.	Cuvelier, cabaretier, rue Nicolas-Leblanc, 1, feu de cheminée . . . . .				P. du Plat.
15	7 h. 55 s.	Nordenmann, confectionneur, rue Faidherbe, 25, feu de cheminée . . . . .				P. du Mouton.
16	6 h. s.	Santrisse, boucher, rue de la Halle, 41 bis, feu de cheminée . . . . .				P. de la Halle.
17	1 h. s.	Leroy-Crépeaux, négociant en lins, place Richebé, feu de plancher . . . . .	1			P. du Plat.
18	11 h. 40 m.	Laboissy, marchand de tabac, rue de la Baignerie, 23, feu de cheminée . . . . .				P. de l'Hôtel.
20	12 h. 50 s.	Fourdain, propriétaire, rue Ratisbonne, 31, feu de cheminée . . . . .				P. de Flandre.
24	7 h. s.	rue des Tanneurs, fausse alerte . . . . .				P. de la Mairie.
26	9 h. 30 s.	V <sup>e</sup> Vandenaebèle, fermière, rue St-Luc, feu de grange . . . . .		1		P. de Fives et de St-Maur.
27	10 h. 20 m.	V <sup>e</sup> Clouard, lingère, rue Faidherbe, 17, feu de cheminée . . . . .				P. de la Mairie.
28	9 h. 20 m.	Courmont, notaire, rue Royale, 41, feu de cheminée . . . . .				P. de l'Hôtel.
29	10 h. 50 s.	Liébart, tapissier, rue de l'Hôpital-Militaire, 25, feu de maison . . . . .	4	1	1	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> Compagnies.

MARS

5	11 h. 55 m.	Cavro, instituteur, place de l'Arbonnoise, feu de cheminée . . . . .				P. d'Isly.
8	6 h. 20 s.	Palais de Justice, feu de cheminée . . . . .				P. de la Halle.
9	12 h. 25 s.	Delplanque, bobineur, place des Reigneaux, 19, feu de cheminée . . . . .				P. du Mouton.
10	6 h. 50 s.	Vandame, brasseur, façade de l'Esplanade, inondation des caves . . . . .			1	P. de l'Hôtel.
10	9 h. 35 s.	Galland, marchand de drap, rue du Molinel, feu de cloisons . . . . .				P. du Mouton.
14	7 h. 35 s.	V <sup>e</sup> Langlart, cabaretière, Grande-Place, 19, feu de cheminée . . . . .				P. de la Mairie.
20	6 h. 45 s.	Coste, afficheur, rue des Débris-St-Étienne, 3, feu d'auvents . . . . .				P. de la Mairie.





20 10h. 22m. Delorge, tourneur en bois, rue Gombert, feu de plancher . . . . . P. de la Mairie.  
 21 10h. 17s. Macs, tonnelier, rue de Tournai, 68, feu de plancher . . . . . P. du Plat.  
 22 10h. 40m. Tefry-Gruson, cabaretier, rue Léon Gambetta, 132, feu de cloisons . . . . . P. du Mouton.

22	10h. 40m.	Tefry-Gruson, cabaretier, rue Léon Gambetta, 132, feu de cloisons . . . . .	1		P. de Flandre.
22	5 h. 50 s.	Gallet, foreur de puits, rue des Robleds, 18, feu de cheminée . . . . .			P. du Plat.
25	12h. 15m.	Bernard, fabricants de sucre à Haubourdin, feu de fabrique . . . . .		1	P. de l'Hôtel.
25	10h. 30 s.	id. id. id. reprise . . . . .		1	P. du Gaz de Wazemmes.
27	12h. 35s.	Catel-Béghin & Fils, filateurs, rue d'Iéna, 2, feu d'atelier . . . . .	1		P. de Flandre.
30	9 h. 30 s.	Faucheur Frères, filateurs, square Rameau, feu de cheminée . . . . .			P. de l'Hôtel.

**MAI**

1	8 h. 25 s.	Joire, banquier, boulevard de la Liberté, 129, feu de cheminée . . . . .			P. du Plat.
2	12h. 15m.	Boone, aubergiste, au petit Ronchin, feu de maison . . . . .		2	4 <sup>me</sup> Compagnie.
7	8 h. 15 m.	Roussel, cafetier, rue Neuve, 30, feu de plancher . . . . .	1		P. de la Mairie.
9	8 h. s.	Sauvetage de deux personnes tombées dans le canal. . . . .			P. de Canteleu.
18	4 h. 53 m.	Bernard, marchand de meubles, rue de l'Hôpital-St-Roch, feu d'atelier . . . . .		2	3 <sup>me</sup> Compagnie.
19	1 h. 39 m.	Raeskinet, fabricant de chapeaux de paille, rue St-Nicolas, 31, feu de grenier . . . . .	1		P. de la Mairie.
23	10 h. 25s.	Van Gheluve, marchand d'étoupes à Thumesnil, feu de magasin . . . . .	2	3	3 <sup>me</sup> et 4 <sup>me</sup> Compagnie.
24	8 h. 18 s.	Sauvé, teinturier, feu d'atelier . . . . .		1	3 <sup>me</sup> Compagnie.
25	9 h. 50 s.	Rousseau, serrurier, rue St-Pierre-St-Paul, feu de chambre . . . . .			P. de Flandre.
25	10 h. 50s.	Defives, fabricant de briques, rue du Faubourg-de-Béthune, feu de paillassons . . . . .			P. d'Isly.
30	10h. 50m.	Six, serrurier, rue Solférino, 135, feu d'atelier . . . . .	5		2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> Compagnies.
30	5 h. 40 s.	Six, id. id. reprise. . . . .	1		P. de Flandre.
30	6 h. 55 s.	rue du Bazinghien, feu de cheminée . . . . .			P. d'Isly.
31	2 h. 25 m.	Dusseau, négociant en papiers, rue Boucher-de-Perthes, feu de magasin . . . . .	8	1 2	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> Compagn.
31	4 h. s.	rue Masséna, feu de cheminée. . . . .			P. de Flandre.

**JUIN**

3	7 h. 05 s.	Cogez, cabaretier, rue de la Halloterie, 24, feu de plancher . . . . .			P. de l'Hôtel.
4	12h. 35m.	à La Madeleine-lez-Lille . . . . .			
4	7 h. 25 m.	Mille, encadreur, rue de la Halloterie, 12, feu de cheminée. . . . .			P. de l'Hôtel.
4	1 h. 05 s.	Rue de la Baignerie, une personne morte retirée de l'eau . . . . .			id.
5	9 h. 25 s.	Vittu, marchand de bois, rue St-Sauveur, feu de cave . . . . .			P. du Mouton.
8	12h. 15m.	Rue du Faubourg-de-Roubaix, secours à un blessé . . . . .			P. de St-Maurice.
12	5 h. 45 m.	Émile Delbecq, cultivateur, place de Tourcoing, secours à un blessé . . . . .			P. d'Isly.
13	10h. 10s.	Destringuez, épicier, rue d'Austerlitz, feu de cheminée . . . . .			P. de Flandre.
14	12h. 15s.	Court, commissaire central de police, rue Gambetta, 13, feu de cheminée . . . . .			P. du Plat.



DATES	HEURES	NOMS, DEMEURE DES INCENDIÉS ET NATURE DU SINISTRE	DÉVIDOIRS	POMPES A BRAS	POMPES A VAPEUR	PERSONNEL
15	5 h. 45 m.	Rue de la Louvière, secours à un blessé . . . . .				P. de St-Maurice.
17	10 h. 10 s.	Wolf, soldeur, rue Boucher-de-Perthes, feu de cheminée . . . . .				P. de Flandre.
20	12 h. 15 s.	Delesalle, filateur, rue des Meuniers, 2, feu de bâtiment . . . . .	3			4 <sup>me</sup> Compagnie.
24	8 h. 25 m.	Delerue, cabaretier, rue des Augustins, 11, feu de cheminée. . . . .				P. du Mouton.
25	7 h. s.	Auguste Caseaux, secours à un blessé . . . . .				P. de Canteleu.
26	10 h. 30 m.	Martin, rue de la Halle, 19, feu de cheminée . . . . .				P. de la Halle.
26	11 h. 10 s.	Rue de l'Arc, secours à un blessé . . . . .				P. de l'Hôtel.
29	11 h. 15 m.	Charlet, quincaillier, rue de la Clef, 36, feu de cave . . . . .	1			P. de la Mairie.
30	12 h. 15 m.	Pensionnat des Frères, rue de la Monnaie, feu de toiture. . . . .	3	1	2	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> Compagnie.
<b>JUILLET</b>						
2	10 h. 28 s.	Daubresse, marchand de vins, rue Ratisbonne, 29 bis, feu de chiffons . . . . .				P. de Flandre.
4	1 h. 05 s.	Mullier, rue Ste-Catherine, feu de cheminée . . . . .				P. de la Halle.
4	7 h. 45 s.	Quai de la Basse-Deule, sauvetage d'un enfant tombé dans le canal . . . . .				
4	2 h. 10 s.	Rue des Stations, secours à un blessé . . . . .				P. de l'Hôtel.
5	10 h. 15 m.	Rue de Terremonde id. . . . .				P. du Plat.
5	3 h. 13 s.	Dupont, rue du Plat, feu de magasin . . . . .	1			P. de l'Hôtel.
8	7 h. 25 s.	Dessève, marchand de couleurs, rue d'Angleterre, 85, feu de graisse . . . . .				4 <sup>me</sup> Compagnie.
10	5 h. 15 m.	Merveille, constructeur, boulevard de Belfort, feu d'atelier . . . . .	2			P. du Plat.
10	12 h. 50 s.	Casemille, rue Nicolas-Leblanc, feu de cheminée. . . . .				P. de l'Hôtel.
12	8 h. 25 m.	Rue Malus, secours à un blessé. . . . .				id.
14	2 h. 45 s.	Schotsmans, meunier, à Don, feu d'usine et d'habitation. . . . .			1	id.
14	5 h. 45 s.	Rue Nationale, 136, feu de cheminée. . . . .				3 <sup>me</sup> Compagnie.
24	5 h. 50 s.	V <sup>e</sup> Maléon, fabrique de sacs en papier, rue des Rogations, 5, feu de Maison . . . . .	3			P. de l'Hôtel.
25	11 h. 25 m.	Bernard, métreur, rue du Quai, feu de cheminée. . . . .				
<b>AOUT</b>						
1	6 h. 36 s.	Sevère, coiffeur, rue des Suaires, 2, feu de cave . . . . .				P. de la Mairie.
1	8 h. 45 s.	Cornette, boulanger, rue de l'Arc, feu de cheminée . . . . .				P. de l'Hôtel.
3	8 h. 30 s.	Hersin, cordonnier, rue Carpeaux, 11, explosion d'une lampe à pétrole. . . . .				P. de Fontenoy.

// 10 /12h.55s./ Accident de tramway, secours. . . . . (P. d'Isly.  
P. de la Halle

10	12h.55s.	Accident de tramway, secours.							
11	12h.15m.	Canal de la Basse-Deûle, recherche d'une femme tombée à l'eau.							P. d'Isly.
11	2 h. 25 s.	Gallet, rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux, feu de combles.							P. de la Halle.
11	9 h. 43 s.	Lesur, cafetier, rue de la Monnaie, feu de chambre				1			P. du Plat.
12	9 h. 32 s.	Gruyelle, rue Lafontaine, fausse alerte				1			P. de la Halle.
15	7 h. 50 s.	Degand, marchand de jouets, rue du F <sup>s</sup> -de-Tournai, 102, feu de cheminée							4 <sup>me</sup> Compagnie.
15	9 h. 08 s.	Leclercq, tulliste, rue de Wagram, feu de cave							P. de Fives.
16	9 h. 50 s.	Lazare, imprimeur, rue des Tours, 12, feu de cheminée							P. de Flandre.
20	8 h. 40 s.	V <sup>e</sup> Balle, cour Deledeuille, feu de cheminée.							P. de la Halle.
21	11h.05s.	Deschin, rue St-Genois, feu de cheminée							id.
25	8 h. 50 m.	Court, commissaire de police, rue Gambetta, 13, feu de cheminée							P. du Mouton.
26	11h.45s.	Fausse alerte, rue de la Baignerie							P. du Plat.
27	10 h. 10 s.	Fausse alerte, façade de l'Esplanade.							P. de l'Hôtel.
28	8 h. 55 s.	V <sup>e</sup> Casse, rue de Lannoy, feu de charbon				1			1 <sup>re</sup> Compagnie.
29	1h. 05 m.	Hallez, cabaretier, rue de la Clef, feu de cheminée							4 <sup>me</sup> Compagnie.
29	2 h. s.	Dumez, blanchisseur, rue des Oyers, 26, feu de cheminée							P. de la Mairie.
29	3 h. 50 s.	Lotreux, chemin des Vachers, feu de magasin							id.
		<b>SEPTEMBRE</b>							P. de Canteleu.
3	2 h. 05 s.	Devos, cabaretier, rue d'Isly, 25, feu de cheminée.							P. d'Isly.
5	12h.25s.	Martin, journalier, rue de Wazemmes, feu de cheminée							P. de Flandre
8	9 h. s.	Secours à un blessé.							P. de Canteleu.
12	2 h. 50 s.	Vansevendonck, fabricant de chaises, rue de l'Hôpital-Militaire, feu de cheminée							P. de la Mairie.
17	5 h. 45 s.	Bocquart, journalier, boulevard des Ecoles, 27, feu de chambre							Caserne.
18	10h.45m.	Doublet, comestibles, Vieux-Marché-aux-Poulets, feu de cheminée							P. de 1 <sup>a</sup> Mairie.
22	7 h. 45 s.	Théâtre des Variétés, feu de cheminée							id.
22	8 h. 15 s.	Ancke, marchand de déchets, rue des Sarrazins, feu de magasin				3	1	2	3 <sup>me</sup> Compag. & Caserne
23	8 h. m.	Vandorpe, marchand de déchets, rue de Dunkerque, feu de magasin					1	2	id.
23	11h.20m.	Tramcour, rue du Sec-Arembault, 15, feu de cheminée							P. de la Mairie.
27	1 h. 15 m.	Impe, meunier, rue Jeanne-Maillotte, 16, feu de bâtiment				4	2	2	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>me</sup> C <sup>ie</sup> & Caserne.
28	5 h. 25 s.	id. id. reprise							Caserne.
		<b>OCTOBRE</b>							
2	3 h. 40 s.	Pèche, ouvrier, rue d'Arras, feu de cheminée							P. de Fontenoy.
3	7h. 05 m.	Jouveneau, rue des Arts, 35, feu de cheminée							P. de la Mairie.
6	11 h. s.	Levielle, boulevard des Ecoles, 16, feu de placard							Caserne.

DATES	HEURES	NOMS, DEMEURE DES INCENDIÉS ET NATURE DU SINISTRE	DÉVIDOIRS	POMPES A BRAS	POMPES A VAPEUR	PERSONNEL
9	10h.55m.	Préfecture, place de la République, feu de cheminée.				P. de la Mairie.
9	2 h. 25 s.	Libert, estaminet, rue des Trois-Couronnes, feu de plancher	1			id.
10	7 h. 22 s.	Devriese, ébéniste, rue du Faubourg-de-Tournai, feu d'appartement	1			P. de Fives.
12	7 h. 35 m.	Breuvart, agent de police, rue St-Druon, 11, feu de chambre				P. de St-Maurice.
13	5 h. 25 s.	Dupuis, cabaretier, rue du Faubourg-de-Tournai, 215, feu de cheminée				P. de Fives.
14	7 h. 40 m.	Contamine, architecte, rue de Tenremonde, feu de cheminée				P. de la Baignerie.
16	10h.57m.	Cornélis, épicier, rue de Flandre, feu de plancher.	1			P. de Flandre.
16	11h.15m.	Vindels, cabaretier, rue de Flandre, feu de cheminée				id.
16	12h.50 s.	Delobeau, rue de la Clef, feu d'armoire				P. de la Mairie.
16	5 h. s.	Tille, journalier, place Wicar, feu de cheminée				P. du Mouton.
17	8 h. s.	Fusil, marchand de cuir, rue de Ban-de-Wedde, feu de cheminée				id.
19	4 h. 40 s.	Secours à un blessé sur la voie publique				P. de Flandre.
20	1 h. 20 s.	Maison inhabitée rue du Chevalier-Français, feu de cave.				P. de St-Maurice.
23	6 h. 25 s.	Lecluselle, camionneur, rue de la Halle, 9, feu de cave				P. de la Halle.
25	9 h. 35 s.	Union Linière du Nord, rue Lamartine, feu de bâtiment	3	2	2	4 <sup>me</sup> Compag. et Caserne.
27	11h.10m.	Lagache, bijoutier, place du Théâtre, feu de cave.	1			P. de la Mairie.
29	8 h. s.	Cour des Bons-Enfants, feu de cheminée				id.
<b>NOVEMBRE</b>						
2	2 h. 15 m.	Pilot, ouvrier peintre, rue des Bouchers, feu d'armoire				1 sapeur.
2	10h.25m.	Delosse, cabaretier, rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux, feu de cheminée				P. de la Mairie.
2	12h.10 s.	Plouvier, cabaretier rue d'Artois, 94, feu de cheminée				Caserne.
6	10h. 05 s.	Pyen, marchand de charbon rue du Maréchal-Mortier, feu d'écurie.	1	1		4 <sup>me</sup> Compagnie.
8	12h.25m.	François, confections, place Philippe-de-Girard, feu d'atelier	2		1	3 <sup>me</sup> Compag. et Caserne.
8	4 h. 25 s.	Bleuzet, employé d'octroi, rue de Fontenoy, feu de chambre.				P. de Fontenoy.
10	8 h. 50 s.	Dallennes, architecte, place Richebé, feu d'appartement.	3		1	2 <sup>me</sup> Compag. et Caserne
11	12h.55m.	Lerouge, chapelier, rue Gambetta, 202, feu de boutique	1			3 <sup>me</sup> Compagnie.
16	7 h. 20 s.	Blanquart, rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux, feu de cheminée.				P. de la Mairie.
18	12h.10m.	Loosfeld, marchand de charbon, rue Baudin, feu de maison.	2			3 <sup>me</sup> Compagnie.
20	8 h. s.	Secours à un vieillard malade sur la voie publique				Poste de la Halle.



18 12h.10m. Loosfeld, marchand de charbon, rue Baudin, feu de maison. . . . . 2  
 20 8 h. s. Secours à un vieillard malade sur la voie publique . . . . .

P. de la Mairie.  
 3<sup>me</sup> Compagnie.  
 Poste de la Halle.

21 6 h. 58 s. Dhalluin, cabaretier, rue du Dieu-de-Marcq, feu de cheminée . . . . . 3  
 23 9 h. 13 m. Franchomme, chapelier, rue Neuve, feu de maison . . . . .  
 23 4 h. 10 s. id. id. id. reprise . . . . .  
 24 9 h. 10 m. id. id. id. reprise . . . . .  
 24 12h.12m. Archives départementales, rue du Pont-Neuf, feu de cheminée . . . . .  
 24 8 h. 15 s. Devendeville, épicier, rue de Douai, 75, feu de cave. . . . .  
 25 4 h. 10 s. Vasseur, épicier, rue Philippe-de-Comines, feu de graisse . . . . .  
 27 8 h. 17 s. Debeul, cordonnier, rue du Bois-St-Sauveur, feu de mansarde . . . . . 1  
 28 4 h. 15 m. Sauvetage dans le canal de la Basse-Deûle . . . . .  
 29 1 h. 10 s. Sayon, rue des Tanneurs, 38, feu de cheminée . . . . .  
 30 6 h. 15 s. Masse-Meurisse, brasseur, rue de la Barre, 114, feu de cheminée . . . . .

P. de St-Maurice.  
 1 2<sup>me</sup> Compag. & Caserne.  
 P. de la Mairie.  
 id.  
 P. de la Halle.  
 P. de Fontenoy.  
 id.  
 P. du Mouton.  
 P. de la Halle.  
 P. de la Mairie.  
 P. de la Baignerie.

**DÉCEMBRE**

4 7 h. 25 s. Meunier, boulanger, rue Gambetta, 98, feu de cheminée. . . . .  
 6 5 h. 15 s. Dawint, rue du Faubourg-de-Roubaix, 140, feu de cheminée . . . . .  
 7 9 h. 45 s. Laurent, rue Laurand, 21, feu de plancher. . . . .  
 10 1 h. 15 s. Colle, rue du Curé-St-Etienne, feu de cheminée . . . . .  
 13 9 h. 30 s. Guermonprez, propriétaire, boulevard de la Liberté, 121, feu de cave . . . . . 1 1  
 14 10h.35m. Crédit Lyonnais, rue Nationale, feu de cheminée . . . . .  
 14 3 h. s. Nouveau Cercle, boulevard de la Liberté, 121, feu de cave . . . . . 1 1  
 16 12 h.10 s. V<sup>e</sup> Vincent, rue Bourjemois, feu de cheminée . . . . .  
 16 4 h. 45 s. Malard, rue Mirabeau, feu de cheminée . . . . .  
 17 4 h.50 m. Maene, marchand de déchets, rue de Maubeuge, feu de hangar . . . . . 1  
 20 5 h. 50 s. Rue du Bleu-Mouton, feu de cheminée . . . . .  
 21 1 h. 55 s. Herbicke, épicier, rue de Fontenoy, 50, feu de cheminée. . . . .  
 23 6 h. 40 s. Julien-Anne, rue de Wattignies, feu de cheminée . . . . .  
 24 12 h.20s. Lorgère, employé, rue Jeanne-Maillotte, feu de plancher. . . . .  
 24 6 h. s. Vanmeulder, rue St-Joseph, feu de cheminée . . . . .  
 25 11h.10m. Delesalle, place Richebé, feu de cheminée. . . . .  
 25 8 h. 20 s. Brion, rue des Fossés-Neufs, feu de plancher . . . . . 1  
 26 8 h. 40 s. Silvain, serrurier, rue de Cambrai, feu de cave . . . . . 1  
 27 7 h. 45 m. Rousseau, place aux Bleuets. 24, feu de cheminée . . . . .  
 27 11 h. s. Mathelin, constructeur, rue de Trévisé, 14, feu d'atelier . . . . . 1  
 30 10h.30m. Picart, rue de la Vieille-Comédie, 7, feu de cheminée. . . . .  
 30 7 h. s. Gennevoise, rue Masurel, 6, feu de combles . . . . . 1  
 31 7 h. 30 s. Vittu, vétérinaire, façade de l'Esplanade, 34, feu de cheminée . . . . .  
 31 7 h. 35 s. Cornette, boulanger, rue de la Baignerie, feu de cheminée . . . . .

P. de Flandre.  
 P. de St-Maurice.  
 P. de Fives.  
 P. de la Mairie.  
 2<sup>me</sup> Compag. & Caserne.  
 P. de la Mairie.  
 2<sup>me</sup> Compag. & Caserne.  
 P. de Fives.  
 id.  
 Caserne.  
 P. de la Mairie.  
 P. de Fontenoy.  
 id.  
 Caserne.  
 P. d'Isly.  
 Caserne.  
 P. de la Baignerie.  
 P. de Fontenoy.  
 P. de la Mairie.  
 P. de Fontenoy.  
 P. de la Mairie.  
 P. de la Baignerie.  
 id.  
 id.



---

**Voirie.** — Interruption de la circulation au chemin  
de l'Arbrisseau.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1894, article 97 ;

Le rapport de l'Agent Voyer cantonal faisant connaître que les travaux de remaniement de la chaussée du chemin vicinal n° 13, seront prochainement exécutés ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans le chemin de l'Arbrisseau, pendant dix jours, du 2 au 12 novembre 1893, pour travaux de grosses réparations à exécuter à la chaussée.

Art. 2. — M. l'Agent Voyer cantonal et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et approuvé :

Lille, le 31 octobre 1893.

Le Préfet du Nord,  
VEL-DURAND.

Hôtel-de-Ville, le 26 octobre 1893.

Le Maire de Lille,  
GÉRY LEGRAND.

---

**Eclairage électrique.** Pose des canalisations et  
entretien.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu :

Le cahier des charges, en date du 10 juin 1885, réglementant la

concession faite à la Compagnie Continentale du gaz de Londres de l'éclairage public et particulier dans l'étendue de l'ancienne Ville, et notamment le chapitre VI, relatif à l'emploi éventuel d'un mode d'éclairage perfectionné, autre que le gaz ;

La demande présentée par M. de Vigne, directeur à Lille, et représentant de ladite Compagnie, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir, au centre de la Ville, sous les voies publiques indiquées au plan joint à la demande, des conduites destinées à l'éclairage électrique des quartiers et établissements publics à desservir ;

La délibération du 8 avril 1892, par laquelle le Conseil Municipal sollicite de l'autorité préfectorale, aux lieu et place de la Compagnie Continentale, pour lui être rétrocédée, l'autorisation d'établir les conduites sous le sol ou au-dessus des routes Nationales et Départementales ;

Les arrêtés de M. le Préfet du 26 juillet et 26 août 1892, autorisant ces installations, sous les conditions y énoncées ;

L'autorisation spéciale délivrée par M. l'Ingénieur en chef du Département, en vertu de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 26 juillet, et contenant les prescriptions à observer pour l'établissement des conduites dans les routes Nationales ;

La loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Les règlements qui régissent la voirie et la police, de la voie publique de la Ville ;

#### ARRÊTONS :

La Compagnie continentale du gaz de Londres est autorisée à établir des conduites pour l'éclairage électrique, sous les voies publiques municipales et les routes nationales comprises au plan joint à la demande :

La Compagnie est substituée aux lieu et place de la Ville, en ce qui concerne les obligations imposées à la Ville pour l'établissement des conduites sous le sol de la grande voirie. En conséquence, elle sera tenue de se conformer aux conditions et prescriptions des arrêtés préfectoraux sus-visés des 26 juillet et 26 août 1892, ainsi qu'aux conditions de l'autorisation spéciale délivrée par M. l'Ingénieur en chef du département, le 14 septembre 1893, en ce qui concerne l'exécution du projet, sous les voies dépendant de la grande voirie.

Les mêmes dispositions que ci-dessus seront applicables aux rues et places dépendant de la voirie municipale, en tout ce à quoi l'Administration ne jugera pas utile spécialement de déroger.

En ce qui concerne l'exécution des travaux et leur entretien, la Compagnie sera tenue de se conformer à toutes les prescriptions et conditions contenues dans les devis des travaux des aqueducs, des chaussées et des trottoirs de la Ville. Ces travaux seront exécutés sous le contrôle des agents du service des travaux municipaux, indépendamment des attributions réservées aux agents de la grande voirie, en ce qui concerne leur service.

La Compagnie est autorisée à ne point établir de caniveaux sous les trottoirs, et à poser directement les cables électriques sur le sol, en rétablissant ensuite les trottoirs dans leur état primitif.

Ces trottoirs devront être rétablis en parfait état, à l'affleurement exact des parties non détruites, sans relief, ni dépression, et suivant les règles prescrites pour l'emploi de chaque nature de matériaux. Les matériaux de rebut, et ceux manquants seront remplacés par d'autres de même nature et de 1<sup>re</sup> classe. Il est interdit de détruire, de déplacer et d'endommager les caniveaux, gargouilles, regards, branchements, conduites d'eau ou de gaz, et en général tous objets appartenant aux particuliers et aux services publics ; en cas d'accidents ou autres causes, les dégradations et détériorations qui y auraient été occasionnées seront réparées aussitôt par la Compagnie et à ses frais.

L'entretien des ouvrages réfectionnés sera fait par la Compagnie, de sa propre initiative, ou dès qu'elle en recevra l'ordre, lorsque ce soin résultera de l'exécution de ses travaux. En cas de contestation sur ce point, l'Administration en décidera, sans préjudice des droits que les particuliers pourraient avoir à faire valoir devant l'autorité compétente. Conformément aux prescriptions des articles 4, 5, 6 et 7 du cahier des charges de la concession, la Compagnie sera tenue de faire déplacer les conduites sans indemnité, toutes les fois qu'elles seront un obstacle aux travaux que la Ville fera exécuter sous les voies publiques, ou les particuliers dûment autorisés.

Lorsque la Compagnie fera exécuter des travaux pour des remplace-

ments ou la réparation des canalisations, ou pour fournir l'éclairage électrique public ou privé, elle devra se conformer aux prescriptions qui précèdent, et aux prescriptions particulières que le Directeur des Travaux Municipaux jugerait utiles de donner pour assurer la bonne exécution du travail, ainsi que la viabilité sur les points où il sera effectué. Les tranchées et les dépôts de matériaux devront être munis de préservatifs et éclairés convenablement pendant la nuit ; lors du recouvrement des tranchées, les remblais devront être damés, à chaque couche de 0<sup>m</sup>15 au plus, et au besoin humectés, de manière à faire rentrer dans la tranchée presque la totalité de ce qui en aura été extrait.

Le pavage au-dessus des tranchées ouvertes dans les chaussées sera effectué et entretenu par la Ville pour le compte de la Compagnie, moyennant le prix de 1 fr. 50 le mètre carré de pavage à rétablir.

La Compagnie sera tenue, en exécutant ses travaux, de ménager un accès convenable aux habitations et magasins, au moyen de tabliers solides en bois, établis au bord de la tranchée, et elle prendra toutes les mesures et dispositions nécessaires pour incommoder le moins possible la circulation des piétons, des cars et des voitures, et en tous cas, pour éviter des accidents dont elle demeurerait pleinement responsable.

Les droits des tiers sont entièrement réservés.

Avant la mise en exploitation de son réseau électrique, la Compagnie devra soumettre et faire accepter, par l'Administration et le Conseil Municipal, le tarif des droits à payer par les Administrations publiques et les particuliers, pour la fourniture de l'éclairage.

Elle devra soumettre également et faire accepter les tarifs de la pose des branchements et appareils divers d'éclairage électrique dont le monopole, si elle réclame, pourra lui être concédé.

Ces divers tarifs seront susceptibles de révision tous les cinq ans.

Hôtel-de-Ville, le 24 septembre 1893.

*Le Maire de Lille,*

Émile GAVELLE, Adjoint.

Vu et approuvé :

Lille, le 12 octobre 1893.

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.



**Cimetières. — Visite de la Toussaint.**

**Cimetière de l'Est**

Le Maire de la Ville de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que les 1<sup>er</sup> et 2 novembre, ils pourront entrer et sortir indistinctement par chacune des trois portes du cimetière de l'Est. Une séparation facilitera à chaque porte l'entrée et la sortie des visiteurs.

Les portes sont situées :

- 1° Chemin du Ballon (ancienne entrée) ;
- 2° Avenue de Muy ;
- 3° Rue de la Madeleine.

Hôtel de Ville, le 25 octobre 1893.

Pour le Maire de Lille,  
J. BRASSART, adjoint.

---

## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois d'Octobre 1893.

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 137. — DIVORCES : 6.

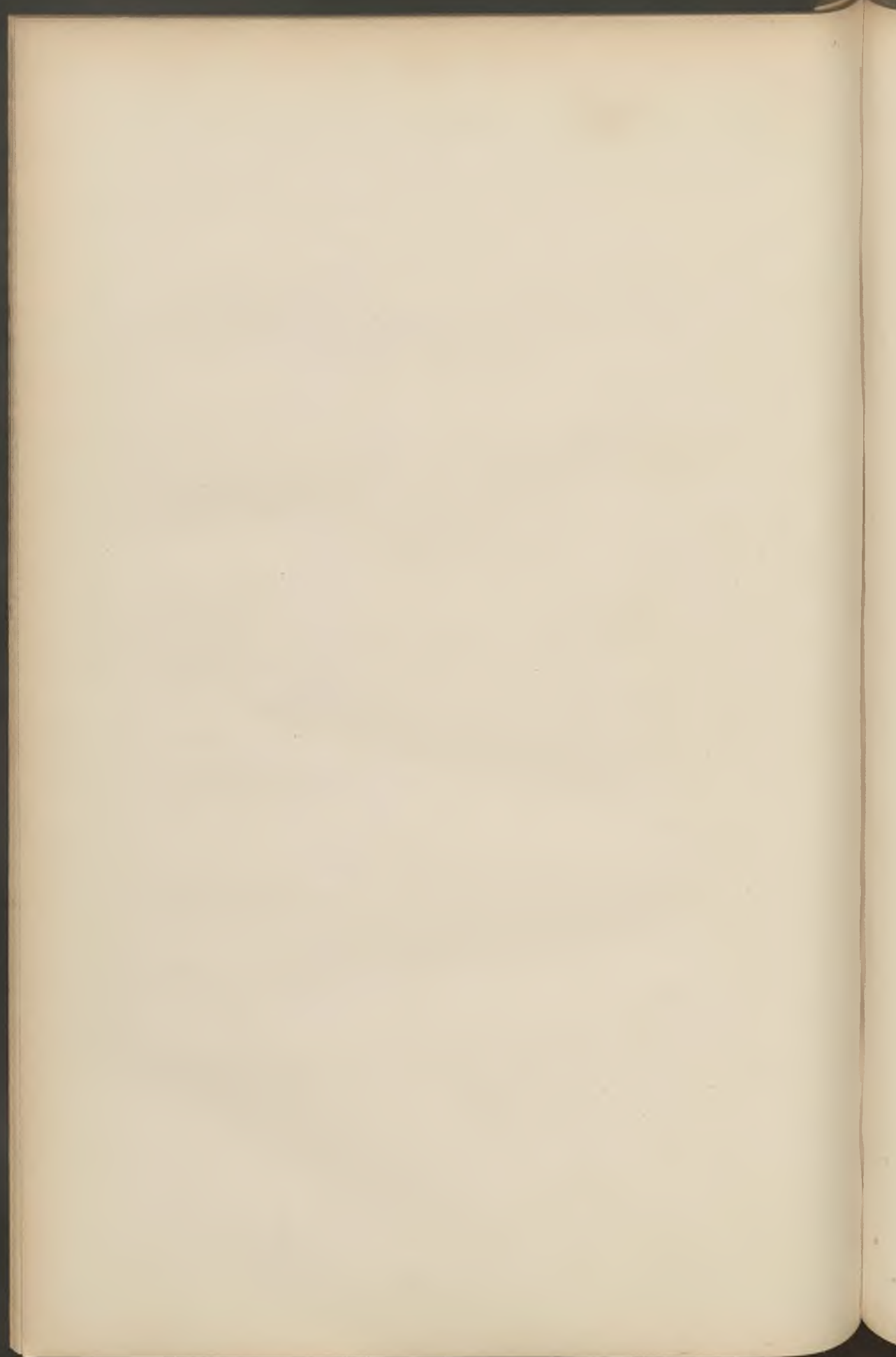
	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	189	197	64	59	253	256	509
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	17	8	6	7	23	15	38

### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (*Mort-nés non compris*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an					TOTAL
		de 1 an	de 1 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	2	»	»	2	
2	Variole.....	»	»	»	»	»	
3	Rougeole.....	»	»	»	»	»	
4	Scarlatine.....	»	»	»	»	»	
5	Coqueluche.....	3	1	»	»	4	
6	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	1	4	»	»	5	
7	Phtisie pulmonaire.....	»	8	20	14	45	
8	Méningite tuberculeuse.....	2	1	»	»	3	
9	Autres tuberculoses.....	1	1	2	2	6	
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	4	9	10	
11	Méningite simple.....	5	9	»	»	14	
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	1	3	10	
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	1	1	
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	»	1	
15	Maladies organiques du cœur.....	1	1	5	4	11	
16	Bronchite aiguë.....	2	»	1	»	3	
17	» chronique.....	»	1	»	4	10	
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	»	1	3	1	6	
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie.....	51	9	»	»	60	
20	Choléra et maladies cholériques.....	»	»	»	1	1	
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	»	»	»	
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	2	1	3	
23	Débilité congénitale et vice de conformation	21	»	»	»	21	
24	Sénilité.....	»	»	»	»	9	
25	Suicides.....	»	»	»	2	2	
26	Autres morts violentes.....	»	2	2	3	1	
27	Autres causes de mort.....	6	7	11	19	20	
28	Causes restées inconnues.....	»	»	»	»	1	
	Total des décès.....	93	47	51	64	82	337

VU :

Le Maire de Lille,  
**GÉRY LEGRAND**



# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

<b>Finances :</b>	
a. — Ouverture de crédits . . . . .	294
b. — Emprunt de 1890. — Fixation du coupon . . . . .	294
c. —           »            Liste du 2 <sup>e</sup> tirage. . . . .	295
<b>Octroi :</b> Création de bureaux à Fives . . . . .	296
<b>Bureau de Bienfaisance :</b> Nomination d'administrateur . . . . .	297
<b>Hospices :</b> Nomination d'administrateurs . . . . .	297
<b>Salubrité :</b> Désinfection d'une maison. . . . .	297
<b>Police municipale :</b> Statistique pour 1892 . . . . .	298
<b>Service militaire :</b>	
a. — Statistique pour 1892. . . . .	300
b. — Statistique de 1858 à 1885 . . . . .	303
<b>Distribution d'eau :</b> Statistique pour 1892. . . . .	307
<b>Services municipaux :</b> Statistiques pour 1892 :	
a. — Secrétariat . . . . .	308
b. — Bourse du travail. . . . .	309
c. — Aliénés indigents . . . . .	310
d. — Cimetières . . . . .	310
e. — Contentieux . . . . .	311
f. — Taxe sur les chiens . . . . .	311
g. — Elections et contributions. . . . .	312
h. — Comptabilité . . . . .	313
<b>Etat-Civil :</b> Statistique sanitaire du mois de novembre . . . . .	314



---

---

## Finances.

### a. — Ouverture de crédits.

*Décret du 30 Novembre 1893 ouvrant divers crédits sur l'exercice 1893.*

Fêtes publiques. — Crédit supplémentaire . . . . .	23.259 46
Cimetières. — Remboursement de concession aux héritiers Decroix . . . . .	132 20
Gratification au sieur Dupuis, agent de sûreté, admis à la retraite . . . . .	800 »
Rentrée des Facultés en 1892 . . . . .	1.514 39
Rentrée des Facultés en 1893 . . . . .	1.600 »
Musée technologique scolaire. Règlement des frais . . . . .	52 95
Cours normaux de dessin. — Subvention de l'État en faveur du cours de modèle vivant spécial aux jeunes filles et attribution de bourses d'études aux élèves les plus méritants (Crédit d'ordre) . . . . .	900 »
Contributions des biens communaux. — Crédit supplémentaire . . . . .	247 72

---

---

### b. — Emprunt de 1890 — Fixation du coupon.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

En exécution de l'article XLIII du règlement de comptabilité publique annexé à la circulaire ministérielle du 25 août 1879 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La valeur du coupon au 1<sup>er</sup> Décembre 1893, pour les obligations nominatives de l'emprunt de 6 millions de 1890, sera de 8 fr. 40, déduction faite de l'impôt de 4 % sur le revenu.

La valeur dudit coupon, pour les obligations au porteur sera de 7 fr. 908 déduction faite de l'impôt de 4 % sur le revenu et du droit de transmission.

Art. 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera donnée au Crédit du Nord et à M. P. M. Oppenheim.

Hôtel-de-Ville, le 20 Novembre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
MEURISSE, Adjoint.

c. — **Emprunt de 1890. Liste du 2<sup>e</sup> tirage :**

15 NOVEMBRE 1893

Liste des 75 numéros sortis et remboursables à 500 fr., moins l'impôt

141	1879	2892	3561	5315	6764	8232	9180	11182	12655
162	1903	2999	4156	5384	7218	8579	9815	11631	12718
632	1931	3026	4181	5512	7269	8933	9891	11668	12860
875	2135	3181	4190	5889	7282	9059	10127	11716	
992	2149	3291	4726	6079	7304	9077	10794	11857	
1050	2302	3320	4739	6256	7306	9143	10870	12016	
1569	2472	3365	5016	6526	7980	9157	11017	12349	
1678	2852	3481	5168	6689	8168	9158	11119	12597	

Les dites obligations seront remboursées par 499 fr. 20, impôt sur prime déduit conformément à l'article 4 de la loi de finances de l'exercice 1891. — Elles auront droit en outre à un semestre d'intérêt.

OBLIGATIONS sorties à	TAUX de l'émission	MONTANT des primes	IMPOT 4 0/0 sur les Primes	NET A PAYER
500 fr.	480 fr.	20 fr.	0 fr. 80	499 fr. 20

Le paiement des obligations remboursables se fera contre remise du titre et à partir du 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE PROCHAIN, à Lille, au Crédit du Nord; à Paris, chez M. P. M. Oppenheim, à la succursale du Crédit du Nord; à Bruxelles, à la Banque de Bruxelles.

---

**Octroi.** — Création de bureaux à Fives.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Ministre des Finances ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 2 décembre 1892, relatif à l'octroi de cette commune ;

Vu l'avis de la Commission départementale du Nord en date du 5 juillet 1893 ;

Vu l'ordonnance du 9 décembre 1814 ;

Vu la loi du 5 avril 1814 ;

Vu le décret du 12 février 1870 et le tarif général y annexé.

Vu les observations du Ministre de l'Intérieur, des sections de l'Intérieur et des Finances du Conseil d'Etat entendues ;

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est approuvée la délibération du Conseil municipal de Lille (Nord), en date du 2 décembre 1892, relative à la création d'un bureau de perception à l'extrémité de la rue du Faubourg de Tournay et au transfèrement à l'extrémité de la rue de Lannoy du bureau actuellement établi à l'ancienne Mairie de Fives.

Art. 2. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution de ce décret qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Fait à Paris, le 25 Novembre 1893.

Signé : CARNOT.

*Par le Président de la République*

Le Ministre des Finances : P. PEYTRAL.

---

**Hospices. — Administration.**

Par arrêté préfectoral du 28 novembre 1893, M. Théodore Barrois, professeur à la Faculté de Médecine, a été maintenu comme administrateur des Hospices, jusqu'au 31 décembre 1897.

---

**Salubrité. — Typhus, désinfection.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97.

Sur l'avis de M. le docteur Gorez, médecin des Epidémies.

Considérant que deux cas de typhus sont constatés dans une maison sise rue des Robleds, 37 et 39, et qu'il importe de détruire ces foyers d'infection qui sont un danger pour la santé publique :

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les maisons sises des Robleds, 37 et 39, seront évacuées par leurs habitants dans les vingt-quatre heures, puis désinfectées par le service municipal d'hygiène, ainsi que les objets de tenture et de literie qui seront passés à l'étuve.

Art. 2. — M. l'Inspecteur des Logements Insalubres et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 novembre 1893.

*Le Maire de Lille,*

Emile GAVELLE, Adjoint.

---

**Bureau de Bienfaisance. — Administration**

Par arrêté préfectoral du 28 novembre 1893, M. Sébert, propriétaire, a été maintenu comme administrateur du Bureau de Bienfaisance jusqu'au 31 décembre 1897.



**Police municipale.** Statistique des affaires traitées en 1892 :

AFFAIRES TRAITÉES DANS LES ARRONDISSEMENTS

ARRONDISSEMENTS	AFFAIRES JUDICIAIRES							AFFAIRES ADMINISTRATIVES					TOTAUX			
	Crimes	Délits	Contraventions	Accidents	Incendies	Suicides	Flagrants délits	TOTAUX	la Préfecture	la Mairie	le Parquet	le Bureau central		Particuliers		
1 <sup>e</sup>	2	359	499	5	2	8	261	»	1136	294	438	869	175	108	»	1.884
2 <sup>e</sup>	»	377	683	10	4	7	144	»	1227	338	432	688	179	50	»	1.687
3 <sup>e</sup>	8	105	588	16	1	5	178	»	911	339	149	711	143	128	»	1.470
4 <sup>e</sup>	16	128	417	7	5	4	75	»	652	421	340	615	225	80	»	1.681
5 <sup>e</sup>	4	348	549	12	8	10	214	»	1145	331	539	859	213	193	»	2.135
6 <sup>e</sup>	4	405	1032	6	4	5	250	»	1736	551	784	1542	230	»	»	3.107
7 <sup>e</sup>	7	327	657	38	1	6	194	»	1230	257	641	653	128	60	»	1.739
8 <sup>e</sup>	»	223	516	23	4	6	170	»	945	420	1014	851	213	10	»	2.508
<b>Totaux</b>	41	2272	4973	120	29	51	1486	»	8972	2951	4337	6788	1506	629	»	16.211

AFFAIRES TRAITÉES PAR LE COMMISSARIAT CENTRAL

PRÉFECTURE	MAIRIE	PARQUET	ADMINIS- TRATIONS DIVERSES	PARTICU- LIERS	TOTAL GÉNÉRAL
3.308	7.057	8.604	925	2.002	21.896

### SERVICE DE LA SURETÉ

#### ARRESTATIONS :

Vols . . . . .	375	<i>Report.</i> . . .	1680
Mendicité, vagabondage, interdiction de séjour . . . . .	160	Correction paternelle . . . . .	20
Extradition . . . . .	8	Excitation de mineures à la débauche . . . . .	6
Ivresse . . . . .	30	Contrainte par corps . . . . .	76
Mœurs . . . . .	931	Mandat d'arrêt . . . . .	215
Crimes . . . . .	10	Mandat d'amener . . . . .	54
Outrages et coups . . . . .	60	Extraits de jugements correctionnels . . . . .	12
Viols . . . . .	4	Extraits de jugements de simple police . . . . .	748
Attaques nocturnes . . . . .	18		
Souteneurs . . . . .	6		
Expulsions . . . . .	78		
	<hr/>	Total . . . . .	<hr/> <u>2811</u>
<i>A reporter.</i> . . . .	1680		

Contraventions relevées : 1590.

#### RENSEIGNEMENTS :

La Mairie . . . . .	498	Le bureau central . . . . .	655
La Préfecture . . . . .	701	Les particuliers . . . . .	1617
Le Parquet . . . . .	1803		
		Total . . . . .	<hr/> <u>5274</u>

#### SERVICE DES MŒURS :

Filles inscrites volontairement . . . . .	114	} 188
» d'office . . . . .	74	
Arrestations pour raccolage . . . . .		931
Contraventions pour raccolage . . . . .	96	} 1590
» débits de boisson . . . . .	409	
» visite . . . . .	986	
» changement de domicile . . . . .	15	
» divers . . . . .	384	
Filles soumises à la visite, isolées . . . . .	120	} 363
» en maison . . . . .	78	
» exemptes provisoirement . . . . .	21	
» parties de Lille . . . . .	74	

Souteneurs arrêtés . . . . .	4	} 25
Excitations de mineures à la débauche . . . . .	6	
Outrages publics à la pudeur . . . . .	15	
Filles traitées à l'hôpital Saint-Sauveur . . . . .		209
Frais de traitement. . . . .	Fr.	6.078 80
Dépense moyenne de séjour . . . . .	»	29 08

**Service militaire.** — Statistique pour 1892.

§ 1<sup>er</sup>. = APPEL DE LA CLASSE 1891 :

Le nombre de jeunes gens appelés en 1892 à participer aux opérations du tirage au sort de la classe 1891 s'est élevé à 1,859, répartis comme suit dans les divers cantons de Lille :

Canton Ouest. . . . .	212
Nord . . . . .	191
Sud-Est . . . . .	220
Centre . . . . .	265
Sud-Ouest . . . . .	239
Sud . . . . .	291
Est . . . . .	209
Nord-Est . . . . .	232
Total. . . . .	1.859

Les communes suburbaines, qui appartiennent aux cantons de Lille, entrent dans cette répartition pour 348. Le chiffre des jeunes conscrits domiciliés à Lille est donc de 1,511.

Dant ce nombre se trouvent compris 265 jeunes gens naturalisés, ou nés en France de parents étrangers, qui ont opté pour la nationalité française.

Au contraire, 26 jeunes gens, nés en France et domiciliés à Lille, ont excipé de leur extranéité.

§ 2. — SOUTIENS DE FAMILLE ET SURSIS D'APPEL :

Il a été présenté 70 demandes de dispenses provisoires du service militaire qui ont été soumises à l'appréciation du Conseil municipal, conformément à l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889. — Le Conseil a émis un avis favorable à 66 demandes. Il en a rejeté 4.

Le Conseil de révision a accordé 27 dispenses.

§ 3. — ENGAGEMENTS VOLONTAIRES EN 1892 :

*Service de 3, 4 ou 5 ans (Loi du 15 juillet 1889).*

Pour l'armée de terre . . . . .	318
Pour l'armée de mer . . . . .	20
Total . . . . .	<u>338</u>

§ 4. — RÉQUISITIONS MILITAIRES :

**Recensement du 15 janvier 1892**

**CHEVAUX**

	Entiers	Hongres	Juments	Mulets	Mules	Totaux
Ouest . . . . .	»	174	66	»	»	240
Nord . . . . .	6	167	99	»	1	273
Sud-Est . . . . .	2	125	55	1	1	184
Centre . . . . .	6	306	157	»	»	469
Sud-Ouest . . . . .	3	295	196	1	»	495
Sud . . . . .	2	351	221	»	1	575
Est . . . . .	1	119	78	»	1	199
Nord-Est . . . . .	12	220	122	1	2	357
Tramways . . . . .	»	119	245	»	»	364
Totaux . . . . .	<u>32</u>	<u>1.876</u>	<u>1.239</u>	<u>3</u>	<u>6</u>	<u>3.156</u>

**Classement au 15 janvier 1892**

**CHEVAUX**

	N'ayant pas l'âge requis	Réformés précédemment	Chevaux susceptibles d'être réquisitionnés	Totaux
Ouest . . . . .	4	108	128	240
Nord . . . . .	6	90	177	273
Sud-Est . . . . .	1	74	109	184
Centre . . . . .	15	193	261	469
Sud-Ouest . . . . .	13	186	296	495
Sud . . . . .	23	180	372	575
Est . . . . .	5	74	120	199
Nord-Est . . . . .	24	159	174	357
Tramways . . . . .	»	226	138	364
Totaux . . . . .	<u>91</u>	<u>1.290</u>	<u>1.775</u>	<u>3.156</u>

**VOITURES**

Pas de classement en 1892.



PIGEONS-VOYAGEURS :

*Recensement des Pigeons-voyageurs*

Au 15 janvier 1892, il existait à Lille :

Vingt-trois sociétés colombophiles dont les sociétaires possédaient ensemble environ 6,500 pigeons-voyageurs, dont 4,000 environ entraînés dans toutes les directions de la France. 215 éleveurs isolés possédaient environ 2,800 pigeons. Un tiers de ceux-ci seulement est apte à rendre des services; les autres ne sont pas entraînés.

§ 5. — **Frais de casernement :**

DÉSIGNATION DES CORPS	NOMBRE des JOURNÉES D'OCCUPATION					
	POUR LES HOMMES			POUR LES CHEVAUX		
	Officiers	Troupe	Total	Officiers	Troupe	Total
<i>Officiers sans troupes :</i>						
Officiers généraux, 1 <sup>re</sup> classe....	12.050	»	12.050	21.852	»	21.852
Intendance, 2 <sup>e</sup> » ....	2.087	»	2.087	2.983	»	2.983
Artillerie, 4 <sup>e</sup> » ....	5.561	2.562	8.123	4.002	»	4.002
Génie, 5 <sup>e</sup> » ....	5.215	2.271	7.486	3.391	»	3.391
Recrutement, 6 <sup>e</sup> » ....	2.516	»	2.516	»	»	»
Santé, 8 <sup>e</sup> » ....	6.096	»	6.096	1.186	»	1.186
Administration, 9 <sup>e</sup> » ....	10.661	712	11.403	»	»	»
Non activité. 10 <sup>e</sup> » ....	406	»	406	»	»	»
<i>Troupes :</i>						
43 <sup>e</sup> régiment d'infanterie .....	19.214	495.347	514.561	10.675	1.386	12.061
19 <sup>e</sup> » de chass. à cheval..	10.407	149.074	159.481	12.197	129.612	141.809
16 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs.....	5.321	222.430	227.751	2.729	712	3.441
1 <sup>er</sup> batail. d'artil. de forteresse.	3.421	151.112	154.533	4.309	366	4.675
1 <sup>er</sup> escad. du train des équipages.	6.503	155.468	161.971	17.239	65.204	82.443
1 <sup>re</sup> section de commis et ouvriers.	»	76.477	76.477	»	»	»
1 <sup>re</sup> » d'infirmerie.....	»	77.368	77.368	»	»	»
1 <sup>re</sup> » de secrétaires d'état-major	»	11.677	11.677	»	»	»
Prison militaire.....	174	21.723	21.897	»	»	»
TOTAUX.....	89.632	1.366.251	1.455.883	80.563	197.280	277.843

Décompte : 1.455.883. — Journées d'hommes à 0,01917 = 27.909 28

» 277.843 » de chevaux à 0,00821 = 2.281 09

Total... 30.190 37

CANTONS	1858				1859				1860				1861				1862			
	Conscrits	Réformés	Dispensés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés	Engagés
Ouest . . . . .	85	24	23		92	23	11		82	17	10		106	15	11		68	19	10	
Centre . . . . .	104	40	17		132	39	14		115	17	12		112	23	8		120	22	9	
Sud-Est. . . . .	141	38	20		110	40	11		143	30	21		128	23	17		130	33	13	
Sud-Ouest . . . . .	252	86	34		270	52	27		273	62	23		311	50	35		283	66	28	
Nord-Est . . . . .	133	52	15		141	29	21		160	28	17		156	24	13		144	25	13	
Totaux . . . . .	715	240	109	143	745	183	84	394	773	154	83	339	813	135	84	265	745	165	83	305
	1863				1864				1865				1866				1867			
Ouest. . . . .	80	19	4		80	18	7		75	18	6		86	13	8		80	25	7	
Centre . . . . .	127	26	16		106	23	10		106	26	7		114	20	9		90	24	6	
Sud-Est. . . . .	132	34	15		126	28	19		114	25	17		98	16	9		95	25	5	
Sud-Ouest . . . . .	271	71	38		255	37	23		329	56	20		261	41	25		307	58	31	
Nord-Est . . . . .	190	36	14		167	33	25		194	32	12		184	33	26		182	36	19	
Totaux . . . . .	800	186	87	220	734	139	84	332	818	157	62	359	743	123	77	261	754	168	68	352

CANTONS	1868							1869							1870							
	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	
Ouest . . . . .	68	12	4					71	12	8					79	24	7					
Centre . . . . .	119	22	16					97	20	3					122	38	15					
Sud-Est . . . . .	110	27	12					116	19	5					98	38	10					
Sud-Ouest. . . . .	307	37	24					369	70	28					361	125	48					
Nord-Est . . . . .	189	43	15					182	30	16					160	56	22					
Totaux . . . . .	793	141	71				453	835	151	60				209	820	281	102					2655
CANTONS	1871							1872 (Loi du 27 Juillet)							1873							
	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	
Ouest . . . . .	68	18	6					88	9	8		9	12		76	7	8	1	7	0		
Centre . . . . .	125	37	16					109	13	19	3	11	3		85	6	12		7	16		
Sud-Est . . . . .	113	26	18					98	16	7		20	8		118	13	13		17	22		
Sud-Ouest. . . . .	427	107	65					392	68	44	3	29	53		376	22	49	3	37	32		
Nord-Est . . . . .	211	56	36					167	28	20	1	22	18		179	9	25		19	31		
Totaux . . . . .	944	264	141				576	854	144	98	7	91	94	256	834	57	107	4	87	111		1304

CANTONS	1874									1875									1876										
	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 21	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Chevaux	Voitures	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Chevaux	Voitures	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 21	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Chevaux	Voitures		
Ouest . . .	81	6	14	1	6	7				79	12	13	1	7	8				72	5	8	1	4	3					
Centre . . .	98	11	14	1	8	9				132	22	19	2	8	9				106	7	16	1	7	11					
Sud-Est . . .	120	10	9	1	13	17				102	8	7	2	16	13				131	16	12		9	13					
Sud-Ouest.	396	56	53		32	32				407	59	51	1	36	32				427	28	58	1	28	26					
Nord-Est . .	196	22	22		16	26				202	23	22	2	15	21				187	21	22	2	12	16					
Totaux.	891	105	112	3	75	91	1065			922	124	112	8	82	83	1030			923	77	116	5	60	69	927				
	1877 (Loi du 1 <sup>er</sup> Juillet)									1878									1879.										
Ouest . . .	89	7	8	1	5	15		209	49	73	3	5	2	11	11		221		89	4	17		3	14				232	
Centre . . .	135	14	14	2	7	17		285	134	106	8	17	1	8	11		358		102	8	21	3	7	5				380	
Sud-Est . . .	117	10	10		6	30		163	96	113	7	23		14	18		150		124	15	15	2	2	8				167	
Sud-Ouest.	450	24	53		27	60		1703	759	524	34	85	6	40	44		1754		544	34	85	10	22	47				1760	
Nord-Est . .	225	13	34		22	30		511	303	237	11	24	4	15	20		519		277	17	31	5	7	12				520	
Totaux.	1016	68	119	3	67	152	914	2871	1341	1053	63	154	13	88	104	871	3002		1136	78	169	20	41	86	675			3059	



CANTONS	1880								1881								1882											
	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Chevaux	Voitures	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 21	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Chevaux	Voitures	Conscrits	Réformés	Dispensés art. 21	Dispensés art. 23	Services auxiliaires	Ajournés	Engagés	Chevaux	Voitures	
Ouest . . . . .	85	6	16		11	2		208	36	89	10	8	2	3	14		219		82	7	10	1	7	9			220	
Centre. . . . .	123	11	16	3	8	10		387	76	108	14	16	1	7	18		395		120	13	21	1	10	9			398	
Sud-Est . . . . .	134	17	5		9	31		159	50	146	10	30	1	6	24		168		124	15	16		11	14			168	
Sud-Ouest . . . .	589	59	88	3	42	59		1826	371	564	48	77	7	34	71		1839		514	48	59	7	64	47			1850	
Nord-Est. . . . .	275	34	35	4	20	28		537	167	264	16	54	2	9	33		542		271	26	49	2	29	23			524	
Totaux . . . . .	1206	127	160	10	90	130	501	3117	700	1171	98	185	13	59	160	685	3163		1111	109	155	11	121	102	728	3160		
	1883								1884								1885											
Ouest . . . . .	91	27	4	1	5	15		212		80	12	16		4	14		202		88	18	6	1	2	18			214	
Centre. . . . .	105	23	17	1	9	5		385		90	12	17	2	2	13		388		100	21	14	1	4	20			404	
Sud-Est . . . . .	124	21	15		4	25		160		121	17	23		8	16		162		120	12	11		11	37			181	
Sud-Ouest . . . .	544	88	72	1	21	62		1835		605	86	96	8	29	74		1853		593	115	74	7	32	97			1832	
Nord-Est. . . . .	272	36	44	2	14	19		503		302	43	47	5	11	43		528		339	49	52	6	25	71			554	
Totaux . . . . .	1136	195	152	5	53	126	658	3100		1198	170	199	15	53	160	559	3133		1240	215	157	15	74	243	420	3185		

Décret du 15 Septembre 1885 sur le recensement des pigeons voyageurs.  
 Pour la suite de cette statistique, voir le Bulletin Administratif depuis 1887.

## Distribution d'Eau. — Statistique pour 1892

*Voir Bulletin 1890 page 244*

### LONGUEUR DE CANALISATION

Eaux d'Emmerin . . . . .	129 856 12
Eaux de l'Arbonnoise . . . . .	4.736 40
	<hr/>
Ensemble . . . . .	<u>134.592 52</u>

### PRODUIT

Eaux d'Emmerin, consommation ménagère :

Robinet libre	89.208 74	} 270.133 77
Compteur (0 fr. 28)	180.925 03	
Consommation industrielle (0 fr. 06)	145.305 52	} 162.328 00
Eaux de l'Arbonnoise (0 fr. 03)	17.022 48	
		<hr/>
Total du produit. . . . .		432 461 77

### CANALISATION EN MÈTRES COURANTS (Eau d'Emmerin)

Diamètre	Au 31 décembre 1891	En 1892	Au 31 décembre 1892
0.60	17.470 08	»	17.470 08
0.50	3.744 »	»	3.744 »
0.40	3.556 95	»	3.556 95
0.30	4.164 59	»	4.164 59
0.25	4.616 05	»	4.616 05
0.20	7.028 90	»	7.028 90
0.15	11.266 15	84.40	11.350 55
0.125	14.044 99	153 »	14.197 99
0.10	33 499 91	314 10	33.814 01
0.075	29.301 65	3 »	29.304 65
0.06	400 35	»	400 35
0.04	108 »	»	108 »
	<hr/>		<hr/>
	<u>129.301 62</u>	<u>554 50</u>	<u>129.856 12</u>

Décret du 15 Septembre 1885 sur le recensement des pigeons voyageurs.  
 Pour la suite de cette statistique, voir le Bulletin Administratif depuis 1887.

EAUX DE L'ARBONNOISE

Pas d'augmentation en 1892.

VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE (Eau d'Emmerin)

	Industrielle	Ménagère	Services publics	Total
Concessions (nombre)	291	8027	»	8.318
Volume (mètres cubes)	2.421.758	1.299.261	3.360.504	7.081.523

**Services Municipaux.** — Statistiques pour 1892.

a. — **Secrétariat: Statistique des travaux pour 1892.**

(Voir *Bulletin* 1890, page 287).

DÉBITS DE BOISSONS

Créations . . . . .	258	} 1.191
Mutations . . . . .	834	
Transferts . . . . .	99	

CORRESPONDANCE

Naturalisations, admissions à domicile, réintégrations . . . . .	461
Réhabilitations . . . . .	114
Certificats de domicile, durée de séjour . . . . .	80
Brevets d'inventions . . . . .	72
Récompenses honorifiques . . . . .	84
Renseignements sur particuliers . . . . .	573
Établissements dangereux ou insalubres . . . . .	465

b. — **Bourse du travail. — Statistique pour 1892**

*faisant suite à celle publiée au Bulletin de 1890, page 262*

INDUSTRIES TEXTILES		
	Offres	Demandes
Préparations. . . . .	»	»
Filature—filterie . . . . .	»	3
Tissage . . . . .	»	2
Teinture-apprêts . . . . .	»	2
	<hr/>	<hr/>
	»	7
MÉTALLURGIE		
Fonderie. . . . .	8	12
Construction . . . . .	1	107
Divers . . . . .	32	109
	<hr/>	<hr/>
	57	228
BATIMENT		
Sol . . . . .	»	4
Pierres et briques . . . . .	»	2
Bois . . . . .	18	36
Ornementation . . . . .	5	6
Divers . . . . .	»	»
	<hr/>	<hr/>
	23	48
Alimentation. . . . .	»	13
Mobilier . . . . .	7	24
Vêtement . . . . .	1	5
Imprimerie . . . . .	»	3
Divers . . . . .	2	47
Surveillants, journaliers, domestiques . . . . .	33	305

RÉSUMÉ

Offres, 123. — Demandes, 680.





**c. — Aliénés indigents. — Contingent de la Ville**

*Voir Bulletin de 1890, page 279, et années suivantes*

STATISTIQUE POUR 1892

Sequestrés au 1 <sup>er</sup> janvier 1892 . . . . .	302 »
Entrées . . . . .	73
Total. . . . .	<u>375</u>
Sortis . . . . .	28
Décédés . . . . .	62
	} 90
Au 31 décembre 1892 . . . . .	285 »
0/0 dangereux . . . . .	75 26
0/0 non dangereux . . . . .	24 74
0/0 pour hommes . . . . .	36 20
0/0 pour femmes . . . . .	63 80
Dépense totale . . . . .	56.981 fr. 39

**d. — Produit des concessions accordées dans les cimetières de l'Est et du Sud pendant l'année 1892**

DÉSIGNATION DES CIMETIÈRES	DURÉE DES CONCESSIONS	NOMBRE DE CONCESSIONS	PART REVENANT				TOTAL	
			A la Ville		Au Bureau de Bienfaisance			
			F.	c.	F.	c.	F.	c.
EST....	Perpétuelles	99	43.611	86	21.805	93	65.417	79
	30 ans.....	356	37.271	50	18.635	75	55.907	25
	15 ans.....	805	16.435	62	8.217	81	24.653	43
	TOTAL...	1.260	97.318	98	48.659	49	145.978	47
SUD....	Perpétuelles	19	7.678	38	3.839	19	11.517	57
	30 ans.....	129	14.279	24	7.139	62	21.418	86
	15 ans.....	412	8.403	66	4.201	83	12.605	49
	TOTAL...	560	30.361	28	15.180	64	45.541	92
TOTAL pour les deux cimetières.....		1.820	127.680	26	63.840	13	191.520	39

**e. — Contentieux : Actes d'huissiers soumis au visa**

*Voir Bulletin de 1890, page 262*

	Déposés	Retirés	
Sommations, commandements			
saisies, protêts . . . . .	839	363	43,26 0/0
Significations, notifications . . . . .	859	295	34,38 0/0
Assignations, citations. . . . .	855	322	37,66 0/0
	<u>2.553</u>	<u>980</u>	<u>38,38 0/0</u>
Actes pour la Ville . . . . .	157		
Total. . . . .	<u>2.710</u>		

**f. — Taxe sur les chiens. — Recensement de 1893.**

DÉSIGNATION des PERCEPTIONS	Chiens imposés en 1892		Produit de la Taxe	Chiens imposés en 1893		Produit de la Taxe
	1 <sup>re</sup> Catégorie	2 <sup>e</sup> Catégorie		1 <sup>re</sup> Catégorie	2 <sup>e</sup> Catégorie	
	Taxe 10 fr.	Taxe 2 fr.		Taxe 10 fr.	Taxe 2 fr.	
1 <sup>re</sup> Perception	848	542	9564	864	537	9714
2 <sup>e</sup> »	767	675	9020	728	659	8598
3 <sup>e</sup> »	685	597	7844	663	646	7922
4 <sup>e</sup> »	1281	2798	18406	1217	2666	17502
Moulins-Lille.	257	1180	4930	298	1034	5088
Esquermes.	204	1314	4668	191	1304	4518
Fives Saint-Maurice.	533	1827	8984	528	1840	8960
	<u>4796</u>	<u>8787</u>	65548	<u>4489</u>	<u>8706</u>	63302
	<u>13583</u>			<u>13195</u>		

Différence en moins pour 1893 : Chiens déclarés, 388.  
 Différence en moins pour 1893 : Produit de la Taxe, 2246 fr.

**g. — Bureau des Elections et Contributions**

STATISTIQUE POUR 1892

*Voir Bulletin de 1890, page 285.*

ÉLECTIONS

Electeurs inscrits . . . . .	35.545
Additions . . . . .	2.997
Retrachements . . . . .	1.894
Tribunal de commerce. . . . .	3.897
Chambre de commerce . . . . .	1.050
Prud'hommes . . . . .	3.550
Elections municipales . . . . .	1
» législatives . . . . .	néant
» Conseil général . . . . .	1
» Conseil d'arrondissement . . . . .	3
» Tribunal de commerce . . . . .	1
» Chambre de commerce . . . . .	1
» Prud'hommes. . . . .	2

CONTRIBUTIONS

Maisons . . . . .	27.485
Articles de patente. . . . .	21.338
Cotes personnelles . . . . .	20.050
Chiens { Nombre . . . . .	13.488
{ Produit . . . . .	63.344
Chevaux. . . . .	676
Billards . . . . .	400
Réclamations . . . . .	2.434
Déclarations. . . . .	469

---

---

h. — **Comptabilité**

*Voir Bulletin de 1890, page 286.*

RECETTES

Nombre d'articles . . . . .	991
Sommes . . . . .	10 121.560 41

DÉPENSES

Nombre de mandats . . . . .	14.228
Nombre de lignes . . . . .	52.965
Sommes . . . . .	11 243.656 13

SERVICES HORS BUDGET

Nombre de mandats . . . . .	60
Nombre de comptes . . . . .	23

CAISSE DE RETRAITES (Employés sujets à retenue)

Secrétariat . . . . .	230
Octroi . . . . .	205
Police . . . . .	216
Total. . . . .	<u>651</u>
Retraités . . . . .	208
Sapeurs-pompiers retraités . . . . .	48

---

---



## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Novembre 1893.

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 137. — DIVORCES : 4.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	178	204	56	44	234	248	482
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	15	9	12	2	27	11	38

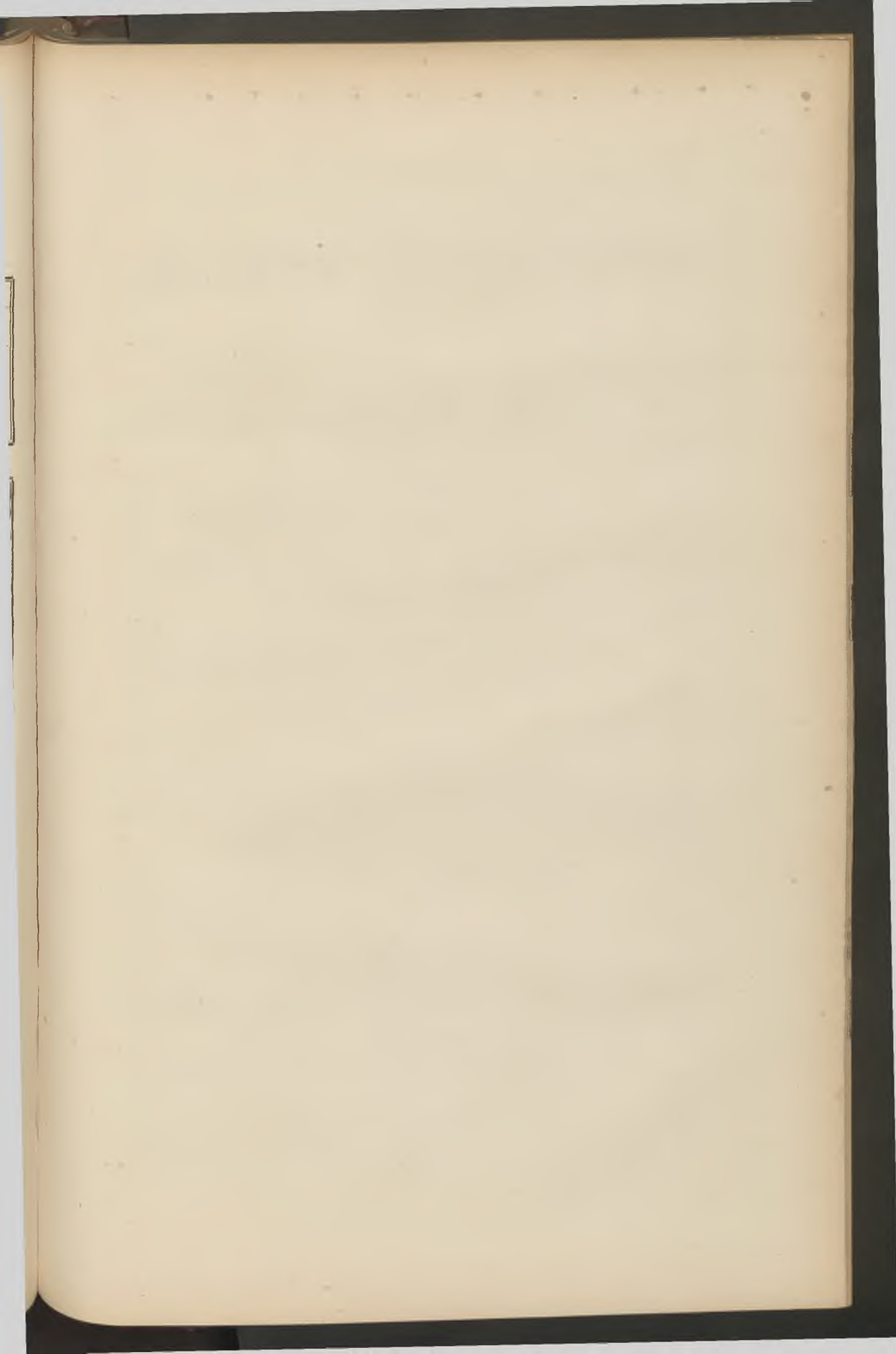
### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (Mort-nés non compris).

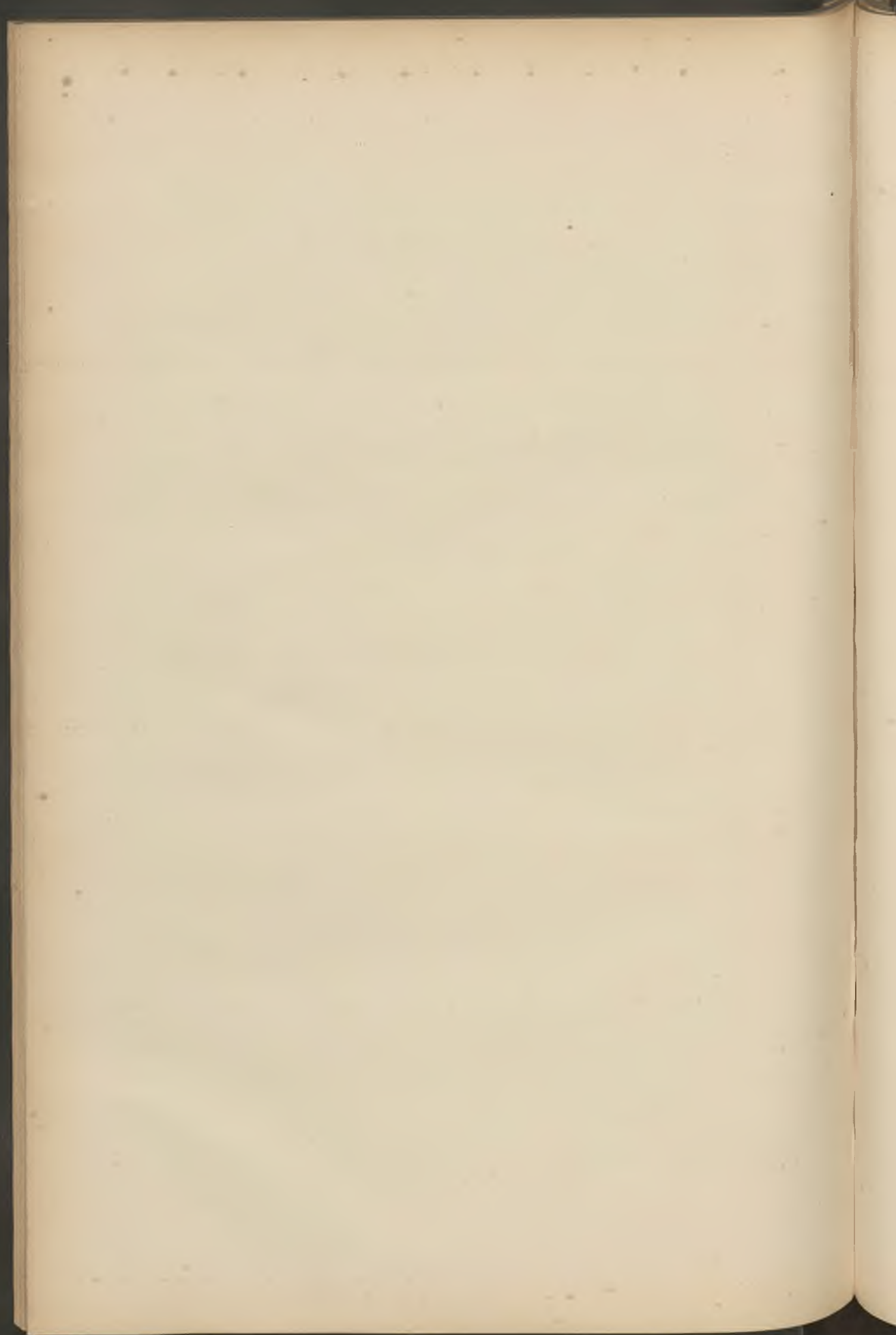
Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	de 1	de 20	de 40	de 60	TOTAL
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	ans et au-delà	
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	1	1	»	»	2
2	Variole.....	»	»	»	»	»	»
3	Rougeole.....	»	»	»	»	»	»
4	Scarlatine.....	»	»	»	»	»	»
5	Coqueluche.....	»	2	»	»	»	2
6	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	2	6	»	»	»	8
7	Phthisie pulmonaire.....	»	5	29	14	2	50
8	Méningite tuberculeuse.....	»	»	»	»	»	»
9	Autres tuberculoses.....	»	2	4	2	2	10
10	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	5	8	6	19
11	Méningite simple.....	8	11	1	»	»	20
12	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	1	»	1	5	16	23
13	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	»	»
14	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	»	4	4
15	Maladies organiques du cœur.....	»	»	2	7	9	18
16	Bronchite aiguë.....	16	6	1	»	2	25
17	» chronique.....	1	»	»	3	10	14
18	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	17	3	»	5	8	33
19	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie .....	36	3	»	»	»	39
20	Choléra et maladies cholériques.....	»	»	»	»	»	»
21	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	2	»	»	2
22	Autres affections puerpérales.....	»	»	»	»	»	»
23	Débilité congénitale et vice de conformation	18	»	»	»	»	18
24	Sénilité.....	»	»	»	»	13	13
25	Suicides.....	»	»	2	2	2	6
26	Autres morts violentes.....	»	1	4	1	1	7
27	Autres causes de mort.....	11	7	13	8	21	60
28	Causes restées inconnues.....	»	»	»	»	»	»
	Total des décès.....	110	47	65	55	96	373

VU :

Le Maire de Lille,

**GÉRY LEGRAND**





# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Finances :</b>	
A. — Emprunt de 1890. Fixation du coupon . . . . .	318
B. — Emprunt de 1893. Mise en roue. . . . .	318
C. —           »           Liste du 1 <sup>er</sup> tirage . . . . .	320
<b>Alignement :</b>	
A. — Achat de parcelles, rue de Courtrai. . . . .	322
B. — Achat de parcelle, rue des Stations . . . . .	322
<b>Bail :</b> Prise en bail d'une maison, rue de Lannoy . . . . .	323
<b>Adjudication :</b>	
A. — Curage des canaux ; marché de gré à gré. . . . .	323
B. — Fournitures classiques . . . . .	323
<b>Bibliothèque :</b> Nomination d'un Administrateur . . . . .	330
<b>Invalides du Travail :</b> Nomination d'un Administrateur. . . . .	330
<b>Cours de chauffeurs :</b>	
A. — Nomination d'un membre du jury . . . . .	331
B. — Résultat des examens. . . . .	331
<b>Police :</b> Nomination d'un commissaire central . . . . .	335
<b>Service des épidémies :</b>	
A. — Règlement des logements en garni. . . . .	335
B. — Interdiction de cracher dans les cars de tramways . . . . .	340
<b>Halles et Marchés :</b>	
Vente à la criée du poisson de mer . . . . .	341
Marché aux bestiaux ; mesures sanitaires . . . . .	342
<b>Cimetière de l'Est :</b> Nomination d'un directeur et d'un sous-directeur . . . . .	343
<b>Etat-Civil :</b> Statistique sanitaire du mois de décembre . . . . .	344
<b>Services municipaux :</b> Etat du personnel . . . . .	345



---

---

**Finances :**

**a. — Emprunt de 1890. — Fixation du Coupon.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

En exécution de l'article XLIII du règlement de comptabilité publique annexé à la circulaire ministérielle du 25 août 1879,

**ARRÊTONS :**

Article 1<sup>er</sup>. — La valeur du coupon au 1<sup>er</sup> Décembre 1893, pour les obligations nominatives de l'emprunt de 6 millions de 1890, sera de 8 fr. 40, déduction faite de l'impôt de 4 % sur le revenu.

La valeur dudit coupon pour les obligations au porteur sera de 7 fr. 908 déduction faite de l'impôt de 4 % sur le revenu, et du droit de transmission.

Article 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera donnée au Crédit du Nord et à M. P. M. Oppenheim.

Hôtel-de-Ville, le 20 Novembre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
**MEURISSE, Adjoint.**

---

---

**b. — Emprunt de 1893. — Mise en roue.**

Emprunt de mil huit cent quatre-vingt-treize, comprenant quarante-cinq mille obligations de 500 francs créées en vertu de la Loi du 4 Juillet 1893, remboursables au pair en 48 années, au moyen de 96 tirages semestriels, à partir du 15 Décembre 1893.

PROCÈS-VERBAL

*de mise en roue des 45.040 numéros d'obligations du dit emprunt.*

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le neuf Décembre, à deux heures du soir, Nous, Meurisse, Adjoint au Maire de la Ville de Lille, assisté de Monsieur Leclercq, Receveur municipal, et de Monsieur Maurice Contamine, Secrétaire Général de la Mairie, nous sommes rendus dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de procéder à la mise en roue des numéros des quarante-cinq mille quarante obligations de l'emprunt de mil huit cent quatre-vingt-treize, contracté par la Ville de Lille, en exécution de la Loi du 4 Juillet 1893, dont quarante-quatre mille sept cent cinquante obligations de 500 fr., du numéro 1 à 44.750, et mille quatre cent cinquante cinquièmes d'obligations de 100 francs, du numéro 44.751 à 45.040.

Nous avons fait remarquer que, par suite de dressement du tableau d'amortissement, il avait été retiré de circulation, d'accord avec les Établissements contractants, sept obligations portant les numéros suivants : 44.746-44.747-44.748-44.749-44.750-45.039 et 45.040, et que, par suite, le nombre des numéros d'obligations à mettre en roue serait de quarante-cinq mille trente-trois.

Les numéros des quarante-cinq mille trente-trois obligations dudit emprunt, renfermés dans des étuis en cuivre, ont été déposés sur le bureau. Après les avoir comptés et vérifiés, nous avons constaté que le nombre d'étuis était bien de quarante-cinq mille trente-trois et les avons déposés dans la roue de tirage.

Ces opérations ayant été effectuées régulièrement, nous avons déclaré que les numéros introduits dans la roue en seraient extraits en quatre-vingt-seize tirages semestriels, du 15 Décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, au 15 juin mil neuf cent quarante-et-un et que le dernier tirage ne comporterait que 88 obligations au lieu de 95 portées au tableau d'amortissement.

Le premier tirage, fixé au 15 décembre 1893, aura lieu le dit jour.

Nous avons ensuite fermé la roue au moyen d'un cadenas, lequel a été revêtu d'un sachet cacheté à la cire.

De toutes ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal que les personnes y dénommées ont signé avec nous.

Fait et clos à Lille, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures :

Meurisse, adjoint ;  
Leclercq ;  
Maurice Contamine ;  
Dreyfus ;  
Auguste Bernard ;  
Clément ;  
Fiévet, cité Philanthropique, 147 ;  
Cochez, rue d'Artois, 154.

---

**c. — Emprunt de 1893. — Liste du 1<sup>er</sup> tirage.**

13 DÉCEMBRE 1893

Liste des 318 numéros sortis et remboursables à 500 francs, moins l'impôt :

130	2593	5586	7619	10231	11878	13982	16053	18106
175	2699	5638	8056	10294	12023	14060	16079	18334
190	2946	5784	8211	10315	12151	14445	16239	19096
384	3259	5812	8514	10382	12155	14222	16572	19191
1028	3312	6134	8534	10625	12209	14440	16605	19205
1040	3362	6277	8546	10698	12225	14620	16655	19396
1122	3612	6512	8690	10809	12438	14640	16690	19417
1564	4103	6733	8849	10875	12469	14727	16793	19538
1851	4351	6875	9312	10995	12681	14894	16895	19545
1932	4451	6903	9329	11134	12781	14974	16977	20022
1973	4484	7102	9585	11259	12978	14980	17388	20037
2026	4759	7113	9706	11537	13393	15055	17558	20489
2042	5433	7167	9790	11566	13420	15332	17792	20618
2138	5455	7190	9924	11759	13548	15555	17914	20663
2564	5487	7608	9969	11762	13602	15985	17983	20666

20709	23963	26506	30894	33797	36963	38870	41283	43315
20843	23995	26568	30943	33863	37156	38899	41285	43526
21179	24440	26918	30973	33922	37160	38912	41320	43537
21232	24519	26929	31096	33966	37248	39046	41449	43674
21310	24618	27193	31133	34181	37294	39183	41471	43708
21435	24848	27460	31192	34825	37344	39304	41686	43771
21475	25241	27826	31270	34890	37426	39356	41808	43796
21569	25277	28 71	3 358	34925	37467	39385	41850	43862
21906	25349	28288	3 675	34987	37512	39414	42226	44197
22290	25352	28446	3 784	35295	37568	39488	42316	44538
22401	25375	28553	3 901	35303	37616	39616	42395	44765
22422	25389	28741	32517	35418	37673	39622	42581	44938
22518	25450	28848	32703	35663	37826	39927	42598	44943
22635	25491	29120	33 06	35697	37871	40024	42639	44963
22652	25642	29141	33198	35817	37970	40154	42708	45008
23253	25740	29221	33251	36212	38184	40229	42836	
23377	25774	29439	33304	36374	38246	40272	42846	
23517	25780	30558	33497	36483	38252	40427	42856	
23565	25963	30794	33534	36491	38259	40503	42913	
23594	26141	30842	33540	36569	38693	40655	43102	
23606	26343	30864	336 9	36736	38704	4 250	43293	

Lesdites Obligations seront remboursées par 499 fr. 70, impôt sur prime déduit, conformément à l'article 4 de la loi de finances de l'exercice 1891. — Elles auront droit en outre à un semestre d'intérêt.

OBLIGATIONS sorties à	TAUX de l'émission	MONTANT des primes	IMPOT 4 0/0 sur les Primes	NET A PAYER
500 fr.	492 fr. 50	7 fr. 50	0 fr. 30	499 fr. 70

Le paiement des obligations remboursables se fera, contre remise du titre et à partir du 15 JANVIER 1894, aux Caisses du Crédit du Nord et du Crédit Lyonnais, à Lille et à Paris.

Les obligations sorties ne produiront plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

Hôtel-de-Ville, le 15 décembre 1893.

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND.



---

---

## Alignements :

### a. — Achat de Parcelles, rue de Courtrai

DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1893

Vente à la Ville de Lille, par M. Auguste-Constant-Philippe Masquelier, négociant, M. Maurice-Henri-Marie Bernard, négociant, et Mademoiselle Gabrielle-Caroline-Alexandrine Bernard, propriétaire, demeurant à Lille, de 8 mètres carrés de terrains, sis à Lille, nécessaires à l'alignement de la rue de Courtrai, devant les n<sup>os</sup> 7, 9 et 11, moyennant un prix de 400 francs.

Enregistré le 6 décembre, folio 86, case 11.

Transcrit le 20 décembre, volume 2946, n<sup>o</sup> 1.

Répertoire n<sup>o</sup> 1692.

---

---

### b. — Achat de Parcelles, rue des Stations

DU 29 DÉCEMBRE 1893

Cession gratuite à la Ville de Lille, par M. Charles-Clément-Alphonse Henry, propriétaire, et Madame Marie-Adéline-Joseph Varlet, son épouse, demeurant à Lille, du domaine utile d'une parcelle de 47 mètres carrés de terrain, incorporé au sol de la rue des Stations, au droit de la maison portant le n<sup>o</sup> .

Enregistré le 10 janvier 1894, folio 98, case 13.

Transcrit le 12 février, volume 2955, n<sup>o</sup> 18.

Répertoire n<sup>o</sup> 1816.

---

**Bail.** — Prise en bail d'une maison, rue de Lannoy.

DU 9 DÉCEMBRE 1893

Bail à la Ville de Lille, par Madame veuve Bacquet-Lesaffre, pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1893, d'une maison, rue de Lannoy, n° 148, destiné à l'établissement d'un poste d'octroi, moyennant un loyer annuel de 360 francs.

Enregistré le 23 décembre, folio 91, case 15, au droit de 2 fr. 70 cent.  
Répertoire n° 1713.

---

### **Adjudications :**

a. — **Curage des canaux, marché de gré à gré**

DU 21 DÉCEMBRE 1893

Soumission par M. Eugène Pinson, entrepreneur, demeurant à Lille, pour le curage des canaux intérieurs de la Ville, au moyen de la drague à vapeur, moyennant le prix de 1 fr. 10 le mètre cube de vase, dépense évaluée dix mille francs.

Enregistré le 6 janvier 1894, folio 96, case 18.  
Répertoire n° 1755.

---

b. — **Fournitures classiques**

DU 21 DÉCEMBRE 1893

Adjudication pour 3 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894, au profit de M. Paul Deloffre, imprimeur-libraire-éditeur, demeurant à Landrecies, des fournitures classiques, comprenant cahiers, papiers, plumes, crayons, encres, etc., nécessaires aux écoles municipales, moyennant le prix de 34.731 fr. 73, rabais de 44,30 % déduit.

Enregistré le 11 janvier 1894, folio 98, case 16.  
Répertoire n° 1754.

### BORDEREAU DES PRIX

No d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS	PRIX de L'UNITÉ	QUANTITÉS	SOMMES
1	Cahier couronne in-4°, 6 kilog., 6 feuilles, le cent	6 »	10.000	600 »
1 bis	» » » »	6 »	10.000	600 »
2	» » » »	6 »	20.000	1 200 »
3	» » » »	6 »	20.000	1.200 »
4	» » » »	6 »	5.000	300 »
5	» » » »	6 »	2.000	120 »
6	» » » »	6 »	1.000	60 »
7	» » » »	6 »	1.000	60 »
8	» » 10 feuilles »	10 »	10.000	1.000 »
8 bis	» » » »	10 »	10.000	1.000 »
9	» » 20 feuilles »	20 »	5.000	1.000 »
9 bis	» » » »	20 »	5.000	1.000 »
10	» » 6 feuilles »	6 »	1.000	60 »
11	Cahier méthode Lemaire et Dubus. . . »	8 »	5.000	400 »
12	» par tout autre auteur. . . »	8 »	1.000	80 »
13	Papier couronne in-folio blanc 6 kilog. . la rame	5 »	20	100 »
14	» réglé et margé. . . »	5 50	20	110 »
15	» in-4° » . . . »	6 »	20	120 »
16	Papier à lettre couronne 8 kilog. in-4° . . »	6 »	10	60 »
17	» » 8° . . . »	3 »	10	30 »
18	Papier Canson 36/27 blanc ou teinté . . le cent	4 »	1.000	40 »
19	» Whatman 60/49 extra fort . . la main	10 »	10	100 »
20	» Ingres 61/47 blanc ou teinté. . . »	1 50	10	15 »
21	» » » » double force. . . »	3 »	5	15 »
22	Papier noir mat 140 c. sur 10 m. . . le roul.	9 »	20	180 »
23	Papier buvard rose 55/44. . . . la rame	14 »	10	140 »
24	Encre noire bonne qualité en fûts . . le litre	0 40	1.000	400 »
25	Encre supérieure double logée . . . »	1 »	10	10 »
26	Encre carminée ou bleue décilitre . . le flacon	0 20	200	40 »
27	Ardoise factice SL 19/28 réglée quadrillée . le cent	18 »	12.000	360 »
28	Crayons d'ardoise rond 14 c. en b. 144 SL. la boîte	2 »	100	200 »
29	» sous bois de tilleul SL. . la grosse	4 »	100	400 »
30	Eponge pour tableau noir . . . . le cent	30 »	1.000	300 »
31	Porte-plume forme roseau . . . . la grosse	2 40	500	1.200 »
32	Plume métallique Blanzly n° 81. . . . »	0 80	500	400 »
33	» » n° 538 B. . . . »	1 25	100	125 »
34	» » n° 230 à 234 r. . . »	0 80	50	40 »
35	» Gauloise n° 750 . . . . »	1 50	100	150 »
	<i>à reporter</i>			13215 »

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS	PRIX de L'UNITÉ	QUANTITÉS	SOMMES
	<i>Report</i>			13.215 »
36	Crayon Marquise et Cie n° 143 B 2 couleurs, la douz.	0.75	100	75 »
37	» n° 191 bleu. . . »	0.90	100	90 »
38	» n° 5 B. . . »	0.30	1.000	300 »
39	» n° 10 et 30 . . . »	1 »	1.000	1.000 »
40	Gomme à effacer (60 morceaux au kilog) .le kilog	4 »	100	400 »
41	Règle poirier 0, <sup>m</sup> 40 sur 0, <sup>m</sup> 08 . . . .la douz	0.60	50	30 »
42	Double décimètre buis au m/m. bouton. . »	1.20	50	60 »
43	Equerre poirier 0, <sup>m</sup> 25. . . . . »	0.65	60	39 »
44	Règle plate poirier 0, <sup>m</sup> 50. . . . . »	1 »	50	50 »
45	Grande équerre à jour divisée 0, <sup>m</sup> 60 . . l'une	1.20	10	12 »
46	» règle plate divisée en 1 <sup>m</sup> . . . »	1.25	10	12 50
47	Grand rapporteur divisé, 0, <sup>m</sup> 40, bouton . »	1.60	10	16 »
48	Grand compas en bois 0, <sup>m</sup> 50 . . . . »	1.10	10	11 »
49	Compas en cuivre 0,14 tire-ligne et p <sup>o</sup> -crayon »	12 »	10	120 »
50	Fusain de Lyon paquets de 50 . . . .le paquet	0.20	20	4 »
51	Encre de chine ovale, lion doré. . . . douze	2 »	5	10 »
52	Estompes papier assorties n°s 1 à 9 . . . »	0.50	10	5 »
53	Craie blanche 0, <sup>m</sup> 10 boîtes de 144 . . .la boîte	0.75	100	75 »
54	Cartons parch. factice plats Annonay 36/24 . »	0.25	50	12 50
55	Enveloppes bulle 22/15 entête imprimé. . le cent	0.75	1.000	7 50
56	» 15/15 . . . »	0.50	5.000	25 »
57	Bons points en t <sup>os</sup> de 100 (Ville de Lille) .la feuille	0.10	1.000	100 »
58	Témoignages de satisfaction (Ville de Lille) le cent	0.50	5.000	25 »
59	Bons points leçons de choses 6 séries (Geda'ge) »	2 »	1.000	20 »
60	» histoire naturelle (Jeandé) . . »	1.20	1.000	12 »
61	» géographie coloriés (Jeandé) . »	3 »	1.000	30 »
62	» multiplication (Jeandé) . . . »	1.80	1.000	18 »
63	» faits historiques (Jeandé) . . »	3.60	1.000	36 »
64	» notre histoire (Jeandé) . . . »	3.60	1.000	36 »
65	» Vilmorin (Delagrave) . . . »	3 »	1.000	30 »
66	Cahier de devoirs mensuels 80 p. (pap. 7 k.) »	20 »	5.000	1.000 »
67	» 60 p . . . »	15 »	5.000	750 »
68	Collection de comptabilité couronne 7 k. l'une	2.50	100	250 »
69	Cahier détaché pour chaque livre de comm. »	0.30	100	30 »
70	» journal grand livre 10 feuilles . . »	0.50	100	50 »
71	» couronne 7 k. 35 f. couv. moleskine. »	0.50	1.000	500 »
72	Corrigé » » » cartonn. gaufré . »	0.50	200	100 »
73	» » » 60 f. » toile grise »	0.80	100	80 »
74	Carnet » in-8° 24 f. » moleskine »	0.25	100	25 »
75	» de croquis 20 feuilles conforme. . »	0.30	500	150 »
76	Cahier de dessin 21/27 papier 8k. 10 feuil. »	0.40	100	40 »
77	» » papier Canson fort, couv. carte »	0.30	100	30 »
	<i>à reporter</i>			18881 50





ADJUDICATION DES FOURNITURES CLASSIQUES NÉCESSAIRES  
AUX ÉCOLES MUNICIPALES

CAHIER DES CHARGES :

Article premier. — L'adjudication a pour but les fournitures nécessaires aux écoles municipales de Lille, pendant trois années, à compter du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Elle comprend les objets spécifiés sous la dénomination générique ordinaire « Fournitures classiques », comprenant cahiers, papiers, plumes, crayons, encre, etc., ainsi que ces fournitures se trouvent détaillées au bordereau des prix annexé au présent cahier des charges.

Article 2. — Elle aura lieu par voie de soumissions cachetées, écrites sur papier timbré, à tant pour cent de rabais sur l'ensemble des prix portés au dit bordereau.

Article 3. — Les soumissions, renfermées sous enveloppes, seront déposées à la Mairie, dans la boîte à ce destinée, avant l'heure fixée pour l'adjudication. Toute soumission présentée après l'ouverture de cette boîte, comme celles qui ne seraient pas conformes au modèle ci-après, ou qui contiendraient des conditions restrictives ou exceptionnelles, seront rejetées.

MODÈLE DE SOUMISSION :

*Je soussigné (nom, prénoms et profession) demeurant à \_\_\_\_\_ ,  
après avoir pris connaissance du cahier des charges, dressé par M. le Maire de  
Lille, pour l'adjudication des fournitures classiques nécessaires aux écoles  
municipales pendant les années 1894-1895 et 1896, déclare me rendre adjudica-  
taire de ces fournitures aux conditions du dit cahier des charges et moyennant  
un rabais de \_\_\_\_\_ francs par cent francs sur tous les prix portés au bordereau  
y annexé.*

*Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ 189 \_\_\_\_\_ .*

Article 4. — Les soumissions seront ouvertes en séance publique, le jour et à l'heure fixés pour l'adjudication, et la fourniture sera adjugée à celui des concurrents qui aura souscrit le rabais le plus considérable.

Article 5. — Dans le cas où plusieurs soumissionnaires feraient le même rabais, l'adjudication aurait lieu sans désemparer entre ces concur-

rents exclusivement et sur de nouveaux rabais. Faute par ces soumissionnaires de modifier leur proposition première, l'Administration municipale se réserve la faculté de choisir parmi eux celui qui lui conviendra le mieux ou de surseoir à l'adjudication.

Article 6. — L'Administration municipale se réserve la faculté d'acquérir directement par elle-même, en dehors de l'adjudication, certaines fournitures qui se vendent à des conditions spéciales.

Article 7. — Toutes les fournitures devront être de bonne qualité, et semblables aux divers spécimens déposés à la Mairie, bureau des Écoles, lesquels seront produits pour fixer l'espèce et la qualité en-dessous de laquelle les fournitures ne pourront jamais être faites. Pour servir de comparaison, ceux de ces types qui en sont susceptibles, seront revêtus du sceau de la Mairie et de la signature de l'adjudicataire.

Article 8. — L'adjudicataire sera tenu de transporter à l'Hôtel-de-Ville, dans le local qui lui sera désigné, toutes les fournitures que l'Administration municipale lui demandera et ce dans le délai de dix jours. La réception des objets fournis sera faite en présence du fournisseur ou de son mandataire par l'Inspecteur primaire de la Ville ou, en son absence, par le Chef du Bureau des Écoles. La fourniture de l'encre classique, logée en fûts de 25 à 40 litres, se fera directement dans les écoles, par les soins et aux frais de l'adjudicataire et cela le lendemain du jour qui en suivra la commande.

Article 9. — Si les fournitures ne sont pas mises à la disposition de l'Administration Municipale dans les délais précités, l'adjudicataire sera passible, pour chaque jour de retard, d'une retenue d'un quart pour cent sur le prix total des objets non livrés.

Article 10. — Si parmi les fournitures présentées par l'adjudicataire, il s'en trouve qui ne réunissent pas toutes les conditions prescrites, elles seront rigoureusement refusées et devront être remplacées immédiatement.

Article 11. — En cas de contestation, il sera statué par voie d'expertise. Les experts seront choisis de part et d'autre, parmi les libraires et papetiers de telle localité que l'Administration municipale désignera. Les frais d'expertise seront à la charge de la partie qui succombera. Ils seront

supportés en entier par l'adjudicataire, si une partie, si minime qu'elle soit, de la fourniture était refusée par les experts.

Article 12. — Si les objets commandés n'étaient pas fournis dans les délais prescrits par l'article 8, ou, si ayant été refusés, ils n'étaient pas aussitôt remplacés, et si ceux offerts en remplacement ne présentaient pas encore les conditions requises, l'Administration Municipale aurait la faculté de se les procurer à tout prix, où bon lui semblerait, aux risques et périls de l'adjudicataire.

Article 13. — La Ville ne prendra à sa charge aucune des fournitures faites en dehors des conditions ci-dessus stipulées.

Article 14. — Les quantités indiquées au bordereau ci-annexé ne sont pas limitatives, l'Administration se réserve le droit de les augmenter ou de les diminuer, dans telles proportions qu'elle jugera utiles et même de les supprimer, si le Conseil municipal ne votait pas les crédits nécessaires.

Article 15. — Toutes les fournitures acceptées seront payées sur la présentation d'états dressés en fin de chaque trimestre, conformément aux instructions sur la comptabilité publique.

Article 16. — En garantie de l'exécution, de l'entreprise, chaque soumissionnaire versera à la caisse du Receveur municipal, un cautionnement provisoire de deux mille francs. Le récépissé en sera joint à la soumission déposée et le remboursement en sera fait immédiatement à ceux des soumissionnaires qui ne seraient pas déclarés adjudicataires. Ce cautionnement restera définitif à l'égard de l'adjudicataire, il ne lui sera remboursé qu'après l'exécution complète de son entreprise.

Article 17. — Dans le cas où l'adjudicataire ne serait pas domicilié à Lille, il y désignerait un mandataire pour remplir en son lieu et place, les obligations portées au présent cahier des charges pour le dépôt et la livraison des fournitures. Toutes commande et notification seront valablement faites au domicile de ce mandataire.

Article 18. — Les frais de timbre, affiches, annonces, droit d'enregistrement, expéditions et tous autres généralement quelconques auxquels l'adjudication donnera lieu, sont à la charge de l'adjudicataire qui en fera le versement entre les mains du Receveur municipal, soit comptant, soit à première réquisition.



Article 19. — Aucune des conditions ci-dessus ne sera réputée comminatoire, mais toutes seront d'application rigoureuse.

Article 20. — L'adjudication ne sera définitive qu'après avoir reçu l'approbation de l'Autorité supérieure.

Fait et dressé en l'Hôtel-de-Ville de Lille, le Sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

*Le Maire de Lille,*  
A. DUTILLEUL, Adjoint.

Vu et approuvé,  
Lille, le 23 Novembre 1893.  
Le Préfet du Nord :  
VEL-DURAND.

---

---

### **Bibliothèque.** — Nomination d'un Administrateur.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique, en date du 8 décembre 1893, M. Gavelle, adjoint au Maire de Lille, est nommé membre du Comité d'inspection et d'achats de livres de la Bibliothèque de Lille, en remplacement de M. Marteau, décédé.

---

---

### **Invalides du Travail.** — Nomination d'un Administrateur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,  
L'article 13, titre VI des statuts de l'œuvre des Invalides du travail, approuvés par décret du 2 février 1881 ;  
Sur la proposition de la Commission Administrative de l'œuvre,

ARRÊTONS :

M. Ernest Loyer, Membre sortant de la Commission Administrative de l'œuvre des Invalides du Travail, est maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de neuf années.

Hôtel-de-Ville, le 14 novembre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY-LEGRAND.

---

---

## Cours de Chauffeurs :

### a. — Nomination d'un membre du Jury.

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. E. Delebecque, ingénieur au chemin de fer du Nord, est nommé membre du jury d'examen de l'école municipale des chauffeurs.

Art. 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 septembre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

---

### b. — Résultat des examens

## COURS MUNICIPAL DES CHAUFFEURS

CONCOURS DE 1893

Le jury d'examen nommé par la Ville était composé de MM. Asselin, ingénieur de de la traction du chemin de fer du Nord ; Beudet, ingénieur principal de la Compagnie de Fives-Lille ; Bère, ingénieur des manufactures de l'État ; Chapuy, ingénieur au Corps des Mines, membre de la Société des Sciences ; Delebecque, ingénieur des ateliers du chemins de fer du Nord, à Hellemmes ; Gruson, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur de l'Institut industriel, membre de la Société des Sciences ; Rochart, constructeur ; Soubeiran, ingénieur au Corps des Mines, membres de la Société des Sciences ; Lefèvre, contrôleur principal des Mines, professeur du cours.

Le nombre des auditeurs du cours s'est élevé à 110, alors qu'il n'était que 98 en 1890.

20 candidats se sont présentés pour l'obtention du diplôme de chauffeur-conducteur ; 12 ont été admis comme ayant obtenu une moyenne de 15 points au moins, 20 étant le maximum. 45 candidats se sont présentés pour l'obtention du certificat de capacité, 31 ont été admis comme ayant obtenu une moyenne de 14 points au moins.

*Diplôme de Chauffeur-Conducteur*

Résultats par ordre de mérite

1. Jules Hoyez, né le 15 mars 1863, à Loos, employé chez M. Henri Loyer, filateur, à Lille.
2. Georges Giraud, né le 20 novembre 1874, à Lille, employé chez MM. Dujardin et C<sup>e</sup>, constructeurs, à Lille.
3. Joseph Boob, né le 8 mai 1874, à Surbourg (Alsace), employé à la C<sup>e</sup> de Fives-Lille.
4. Eugène Huart, né le 30 août 1873, à Lille, employé à la C<sup>e</sup> de Fives-Lille.
5. Émile Becvort, né le 7 août 1871, à Calais, détaché du 3<sup>e</sup> régiment du Génie, à Lille (à la Citadelle).
6. Alphonse Mertens, né le 28 novembre 1862, à Iseghem (Belgique), employé chez MM. Crepy fils et C<sup>e</sup>, filateurs, à Lille.
7. Henri Pierre, né le 9 avril 1874, à Quesnoy-sur-Deûle, employé chez M. A. Jonckheere, fabricant de produits chimiques, à Lille.
8. Albert Clément, né le 28 janvier 1875, à Quesnoy-sur-Deûle, employé chez M. Fretin, distillateur à Quesnoy-sur-Deûle.
9. Pierre Tirman, né le 29 juin 1873, à Sains (Pas-de-Calais), employé à la C<sup>e</sup> du chemin de fer du Nord (dépôt de Fives).
10. Géry Delaval, né le 28 juin 1865, à Lompret, employé à l'usine élévatoire des eaux d'alimentation du canal de Roubaix (près de la porte d'Ypres), à Lille.
11. Benjamin Henriprez, né le 19 avril 1865, à Lille, employé chez M. Lefebvre-Ducrocq, imprimeur, à Lille.
12. Charles Vanhorebeck, né le 27 mars 1873, à Lille, employé chez M. Valdelièvre, fondeur en cuivre, à Lille.

*Certificat de Capacité de Chauffeur.*

Résultats par ordre de mérite

1. Léon Willard, né le 2 août 1876, à Valenciennes, employé à la C<sup>e</sup> du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.
2. Henri Decoster, né le 14 mars 1875, à Lille, employé à la C<sup>e</sup> de Fives-Lille.
3. Jules Godefroy, né le 5 juin 1875, à Douai, employé à la C<sup>e</sup> du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.
4. Edmond Dosfeld, né le 31 mai 1865, à Charleroi (Belgique), employé chez M. Buisine-Rigot et fils, sculpteurs, à Lille.
5. Léon Brun, né le 2 juillet 1862, à Lille, employé chez M. Delebart-Mallet, filateur, à Fives-Lille.
6. Léon Cornu, né le 6 mai 1870, à Eperlecques (Pas-de-Calais), employé chez MM. Wargny et Grimonprez, fondeurs, à Lille.
7. César Delcourt, né le 11 avril 1874, à Lille, employé chez son père, négociant en épiceries, rue de Roubaix, 19, à Lille.
8. Jules Dutoit, né le 14 juillet 1875, Reichshoffen (Alsace), employé à la C<sup>e</sup> de Fives-Lille.
9. Jules Brun, né le 23 février 1877, à Lille, employé chez M. Ch. De Ruyver, constructeur, à Lille.
10. Jules Derudder, né le 28 mars 1862, à Lille, employé chez Watrelot-Lambelin, négociant en épiceries, à Lille.
11. Félix Demanet, né le 1<sup>er</sup> janvier 1868, à Bruxelles (Belgique), employé chez M. L. Danel, imprimeur, à Lille.
12. Lucien Brocart, né le 9 décembre 1876, à Lille, employé à la C<sup>e</sup> du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.
13. Jules Plouvier, né le 25 mars 1877, à Lille, employé chez MM. Dujardin et C<sup>e</sup>, constructeurs, à Lille.
14. Fernand Debruyne, né le 17 mars 1874, à Lille, employé chez MM. Arreckx et Dupont, fabricants, rue des Jardins, 10, à Lille.
15. Charles Mille, né le 21 août 1867, à Lille, employé chez M. Deldal fils, fondeur en cuivre, à Lille.



16. Désiré Machin, né le 5 juin 1873, à Blendecque (Pas-de-Calais), employé chez M. Crépelle-Fontaine, constructeur, à La Madeleine.

17. Julien Noclercq, né le 22 juillet 1865, à Bourlon (Pas-de-Calais), employé à la C<sup>ie</sup> du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

18. Louis Tanche, né le 1<sup>er</sup> avril 1876, à Lille, employé chez M. Boutry-Droulers, filateur, à Lille.

19. Lucien Depreter, né le 4 juin 1874, à Saint-Pol-sur-Mer, employé chez M. Ph. Vrau, fabricant de fil, à Lille.

20. Auguste Crépin, né le 7 février 1864, à Saily-lez-Lannoy, employé à la C<sup>ie</sup> du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

21. Émile Debleecker, né le 26 novembre 1876, à Lille, employé à la C<sup>ie</sup> continentale du gaz, à Lille.

22. Édouard Duriez, né le 11 février 1875, à Lille, travaillant chez lui, rue du Croquet, 7, à Lille.

23. Gustave Vahé, né le 8 juillet 1877, à Lille, employée à la C<sup>ie</sup> de Fives-Lille.

24. Georges Vansteenberghé, né le 18 avril 1869, à Lille, employé chez M. Delebart-Mallet, filateur, à Fives-Lille.

25. Ernest Lefebvre, né le 12 septembre 1874, à Lille, employé chez M. Devos, ferblantier, rue de Fives, 64, à Lille.

26. Gustave Marga, né le 14 août 1870, à Lille, employé chez M. Fauchille-Delanoy, filateur, à Lille.

27. Emile Pierrez, né le 9 octobre 1870, à Roubaix, employé chez M. Delebart-Grimonprez, filateur, rue Saint-Sébastien, à Lille.

28. Désiré Serré, né le 14 septembre 1875, à Lille, employé chez M. Auguste Descamps, fabricant de fil, rue de Jemmapes, 28, à Lille.

29. Guillaume Dewachter, né le 24 août 1854, à Peurs (Belgique), employé chez MM. Faucheur frères, filateurs, à Lille,

30. Louis Franchomme, né le 14 décembre 1864, à Flers, employé à la C<sup>ie</sup> du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

31. Oscar Deboulogne, né le 22 juin 1861, à Fretin, employé chez M<sup>me</sup> Veuve C. Crespel et fils, fabricants de fil, à Lille.

La Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille a décerné aux élèves du cours municipal des chauffeurs, classés les quatre premiers à la suite du concours ouvert par la ville, les médailles et les primes qui suivent :

Jules Hoyez, une médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de cinquante francs. A obtenu 19 points.

Georges Giraud, une médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de quarante francs. A obtenu 18 points.

Joseph Boob, une médaille de bronze.

Eugène Huart, une médaille de bronze.

---

---

### **Police.** — Nomination d'un Commissaire Central.

Par décret du 15 avril 1893, M. Valantin,Émile, Commissaire Central de police à Nice, a été nommé Commissaire Central de police à Lille, en remplacement de M. Court, qui a reçu une autre destination.

---

---

### **Service des épidémies**

#### **a — Règlement des logements en garni.**

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Le vœu émis par le Comité municipal permanent des épidémies, dans sa séance du 27 novembre 1893 ;

ARRÊTONS :

Les logements en garni de la ville de Lille sont réglementés comme suit :

#### **INSTALLATION DES GARNIS**

Article 1<sup>er</sup>. — Aucun immeuble ou partie d'immeuble ne pourra être livré à la location en garni qu'après une déclaration faite à la Mairie.

Article 2. — Cette déclaration devra être accompagnée :

- 1° De l'acte de naissance,
- 2° D'un certificat de résidence, de moralité et de nationalité délivré par le Commissaire de police de l'arrondissement ou par le Maire de la Commune ;
- 3° D'un extrait du casier judiciaire délivré depuis un mois au plus.
- 4° D'un état indiquant le nombre de chambres devant être louées en garni, avec leurs dimensions exactes.

Article 3. — Le logeur ne pourra recevoir de locataires qu'à partir du jour où il lui aura été délivré par le Maire une autorisation régulière.

Article 4. — Cette autorisation sera retirée en cas de non-exécution des prescriptions contenues dans le présent arrêté.

Article 5. — Lorsqu'un logeur cessera sa profession, il devra en informer immédiatement le commissaire de police de son arrondissement et indiquer le nom de son successeur s'il y a lieu ; y déposer le récipissé de sa déclaration et les registres mentionnés à l'article 7 et à l'article 10.

Article 6. — La déclaration et l'autorisation devront être renouvelées toutes les fois que le garni sera tenu par un nouvel exploitant.

#### MESURES D'ORDRE

Article 7. — Le logeur est tenu d'avoir un registre pour l'inscription immédiate des voyageurs.

Ce registre doit être coté et paraphé par le Commissaire de police de l'arrondissement, est constamment tenu à jour.

Le logeur le représentera à toute réquisition, soit aux commissaires de police qui le viseront, soit aux Délégués de la Commission des épidémies.

Le logeur est tenu de recevoir dans son garni jusqu'à concurrence de la place disponible, tout voyageur muni d'un billet de logement délivré par la Municipalité.

Ce billet est rigoureusement personnel, il ne peut être ni cédé ni vendu ; toute infraction à cette interdiction expose le cédant, le cessionnaire et le logeur à des poursuites, conformément à la loi.

Article 8. — Tout logeur qui reçoit habituellement dans une même chambre plusieurs personnes ne faisant pas partie d'une même famille, ne

pourra accepter un voyageur qui ne serait pas muni d'un ticket de désinfection du service municipal des épidémies.

Ce ticket est rigoureusement personnel; il ne peut être ni cédé ni vendu; toute infraction à cette interdiction expose le cédant, le cessionnaire et le logeur à des poursuites, conformément à la loi.

Article 9. — Le logeur sera tenu d'afficher dans chaque chambrée un extrait du présent règlement dont la formule lui sera délivrée par le Maire.

Article 10. — Il devra posséder un registre de réclamation tenu à jour, coté et paraphé par le Commissaire de police de l'arrondissement, qu'il tiendra constamment à la disposition des voyageurs.

Article 11. — Il est interdit d'admettre dans une même chambrée des personnes de sexe différent.

#### MESURES DE SALUBRITÉ

Article 12. — Dès la réception à la Mairie d'une demande d'ouverture de maison à l'usage de garni, M. le Chef de service des épidémies se transportera au domicile indiqué et veillera à ce que chacune des prescriptions suivantes soient rigoureusement exécutées :

1° Tous les couloirs, vestibules, paliers, escaliers, cabinets d'aisances, chambres ou chambrées, devront être munis d'une lanterne assez hermétiquement close pour qu'il soit impossible de l'éteindre par malveillance, cette lanterne sera allumée durant toute la nuit.

2° Les escaliers seront en parfait état d'entretien et munis d'une rampe solide, afin d'éviter tout accident.

3° Les chambres et chambrées devront être convenablement éclairées et ventilées.

4° Les murs seront badigeonnés à la chaux, ou mieux, peints à l'huile.

Les papiers peints sont rigoureusement interdits dans les chambrées ;

5° Le sol des chambres ou chambrées, toujours en bon état d'entretien, sera disposé de façon à permettre des lavages fréquents, sans qu'il puisse se produire d'infiltrations aux étages inférieurs.

6° Chaque chambre ou chambrée devra avoir un volume d'air proportionné au nombre des voyageurs qu'elle pourra recevoir au maximum, ce volume ne sera jamais inférieur à 12 mètres cubes d'air par personne ;



la hauteur sous plafond ne devra pas être inférieure à 2 mètres 60, l'intervalle entre chaque lit sera de 0 m. 50 cent. au minimum et les allées entre les rangées de lit n'auront pas moins de 1 mètre ;

7° Les couchettes seront toujours en fer et n'auront pas plus de 0 m. 80 cent. de large dans les chambrées, c'est-à-dire dans les chambres qui contiennent plus de deux voyageurs.

Un délai de 3 mois est accordé pour l'exécution de cette mesure.

8° Chaque lit sera muni d'un crachoir émaillé facile à désinfecter.

Une affiche en gros caractères indiquera qu'il est défendu de cracher par terre.

9° L'usage des sommiers dits élastiques est interdit ; ne sont autorisés que la toile sangle fixée au lit de fer sans intervention de cadre en bois et les sommiers élastiques en acier sans garniture ni rembourrage.

10° Le nombre des voyageurs que pourra contenir la chambre ou chambrée sera inscrit en chiffres visibles sur la porte d'entrée.

11° Chaque maison en garni devra être pourvue d'eau en quantité suffisante pour assurer la propreté et la salubrité de l'immeuble et d'eau potable pour pourvoir aux besoins des voyageurs.

12° Il y aura, autant que possible, un cabinet d'aisances par étage, et dans tous les cas, un cabinet d'aisances par 20 personnes, le tuyau de chute descendra dans la fosse jusqu'à 0 m. 50 cent. au-dessus du radier.

Ces cabinets, peints à la chaux, avec soubassement au goudron, seront constamment tenus dans un parfait état de propreté ; ils devront être éclairés et aérés directement.

Ils seront munis d'un pot émaillé.

Le sol en sera imperméable.

Il y aura par étage un urinoir émaillé muni d'un siphon.

La fosse sera parfaitement étanche et ventilée par un tuyau ayant une section de 0 m. 16 cent. au moins, descendant sous l'entrevous et s'élevant jusqu'à 1 mètre au-dessus de la corniche des bâtiments voisins, afin d'assurer un tirage énergique.

13° Toutes les murailles des chambres, couloirs, etc., passés à la chaux, devront être badigeonnés deux fois par an au moins et plus souvent si le besoin s'en fait sentir.

Les murailles peintes à l'huile devront être lavées, au moyen d'un liquide antiseptique, deux fois par an au moins, et plus souvent s'il est nécessaire.

14° La réouverture de tout asile contaminé ne pourra être autorisée qu'à la condition de remplir les conditions indiquées ci-dessus.

Article 13. — Le chef du service des épidémies s'assurera, en toutes circonstances, de l'exécution complète de ces prescriptions, adressera son rapport au Comité des Epidémies, qui donnera son avis et le transmettra au Maire, lequel statuera.

### MESURES EN CAS D'ÉPIDÉMIE

Article 14. — Les propriétaires des garnis devront informer de suite le bureau des épidémies en cas de maladies qui viendraient à se produire dans leur établissement.

Un médecin délégué ira constater la nature de la maladie.

En cas de constatation de maladie contagieuse, le malade sera transporté d'urgence au service d'isolement par les soins du service des épidémies. La désinfection obligatoire sera assurée gratuitement par le service des épidémies.

Article 15. — En temps d'épidémie constatée, le voyageur devra renouveler le ticket personnel de désinfection, prévu à l'article 8, autant de fois que l'Administration municipale le jugera utile.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 16. — Toute contravention au présent arrêté entraînera la fermeture immédiate de l'établissement.

Article 17. — Cet arrêté entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Article 18. — Sont abrogées toutes les dispositions des ordonnances antérieures qui seraient contraires aux dispositions ci-dessus.

Article 19. — M. le Commissaire central de police et M. le Chef du service des épidémies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu pour exécution d'urgence :  
Lille, le 20 décembre 1893.  
Le Préfet du Nord,  
VEL-DURAND.

Hôtel-de-Ville, le 15 décembre 1893  
Le Maire de Lille,  
Émile GAVELLE, Adjoint.

---

**b. — Interdiction de cracher dans les cars de tramways.**

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

La délibération du Comité municipal permanent des épidémies, en date du 4 décembre 1893 ;

Considérant que plusieurs maladies épidémiques ont pour principale cause de propagation, la poussière des crachats desséchés ;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — Il est interdit de cracher sur le plancher des voitures publiques, notamment sur les planchers et plates-formes des tramways.

Article 2. — Un extrait du présent arrêté sera affiché à l'intérieur des tramways et sur les plates-formes.

Article 3. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 18 décembre 1893.

Le Maire de Lille,  
Émile GAVELLE, Adjoint.

Vu pour exécution d'urgence :  
Lille, le 20 décembre 1893.  
Le Préfet du Nord,  
VEL-DURAND.

---

## Halles et Marchés :

### a. — Vente à la criée du poisson de mer

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 68, 97 et 133,

La délibération du Conseil municipal, en date du 17 avril 1885,

La circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, en date du 7 mai 1877,

Nos arrêtés des 4 février 1886 et 31 mars 1890,

Voulant mettre fin aux réclamations qu'entraîne l'application de ce dernier arrêté, et aux troubles qu'elle occasionne dans l'approvisionnement de la Ville ;

#### ARRÊTONS :

Article premier. — Le poisson de mer ne sera vendu à la criée des Halles centrales que sur la présentation qui en sera faite par les facteurs assermentés, à l'exclusion de toutes autres personnes, fussent-elles propriétaires de la marchandise à vendre.

L'ordre des ventes et le lotissement continueront à être réglés, conformément à notre arrêté du 31 mars 1890.

Art. 2. — M. le Directeur de l'Octroi et M. l'Inspecteur de la Salubrité des denrées alimentaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu :

Lille, le 5 décembre 1893.

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.

Hôtel-de-Ville, le 4 décembre 1893.

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND.

---



b. — **Marché aux bestiaux. Mesures sanitaires.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 à 97 ;

Attendu que l'existence d'une épizootie de fièvre aphteuse est signalée dans notre région, et qu'il importe, pour le bon approvisionnement de notre marché aux bestiaux, de prendre les mesures nécessaires pour que ce marché ne puisse être une cause de propagation de l'épidémie ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Jusqu'à nouvel arrêté, tout animal admis sur le marché aux bestiaux de Lille, devra être abattu dans les vingt-quatre heures, soit à l'Abattoir, soit au dehors.

Article 2. — Si l'animal doit être abattu au dehors, déclaration en sera faite au Directeur de l'Abattoir, qui délivrera un laissez-passer.

Ce laissez-passer sera retourné au Directeur de l'Abattoir, dans les quarante-huit heures, portant certification, par un Directeur d'Abattoir, ou à son défaut par le Maire, que l'animal a été abattu dans cette ville ou commune.

Article 3. — M. l'Inspecteur de la Salubrité et M. le Directeur de l'Abattoir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 décembre 1893.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu pour exécution d'urgence :

*Lille, le 8 décembre 1893.*

Pour le Préfet du Nord,

*Le Secrétaire Général délégué,*

L. GUÉRIN.

**Cimetière de l'Est.** — Nomination d'un directeur  
et d'un sous-directeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Ténière, inspecteur des Travaux Municipaux, est nommé Directeur du Cimetière de l'Est. Il exercera cette fonction concurremment avec sa fonction actuelle.

Article 2. — M. Gaillard, surveillant des travaux municipaux, est nommé sous-directeur du Cimetière de l'Est.

Il se consacrera uniquement à cette nouvelle fonction et occupera le logement du Directeur dans le Cimetière.

Son traitement sera réglé par le Conseil municipal dans le budget de 1894.

Article 3. — Les nouveaux titulaires prendront possession du service le 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Article 4. — M. le Directeur des travaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 décembre 1893.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

## Etat-Civil : Statistique sanitaire du mois de Décembre 1893.

Fournie au Ministère du Commerce et de l'Industrie, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 200.325 habitants. — MARIAGES : 228. — DIVORCES : 7.

	LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	TOTAL
Naissances d'enfants vivants .....	209	492	61	59	270	251	521
Enfants mis en nourrice dans la commune	»	»	»	»	»	»	»
— hors la commune	»	»	»	»	»	»	»
Mort-nés .....	16	7	3	3	19	10	29

### DÉCÈS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE (*Mort-nés non compris*).

N <sup>os</sup> d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS						TOTAL
		Moins de 1 an	de 1 à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 ans et au-delà	
1	Typhus .....	»	»	»	1	»	1
2	Fièvre typhoïde ou muqueuse.....	»	1	1	»	»	2
3	Variole.....	2	»	»	»	»	2
4	Rougeole .....	»	1	»	»	»	1
5	Scarlatine .....	»	2	»	»	»	2
6	Coqueluche.....	»	2	»	»	»	2
7	Diphthérie, — Croup, — Angine couenneuse	»	6	»	»	»	6
8	Phthisie pulmonaire.....	»	7	24	12	9	52
9	Méningite tuberculeuse .....	1	6	»	»	»	7
10	Autres tuberculoses.....	»	4	5	2	»	11
11	Cancer et autres tumeurs.....	»	»	»	6	8	14
12	Méningite simple.....	5	8	2	»	»	15
13	Congestion et hémorrhagie cérébrales.....	»	»	1	6	16	23
14	Paralysie sans cause indiquée.....	»	»	»	»	»	»
15	Ramollissement cérébral.....	»	»	»	2	6	8
16	Maladies organiques du cœur.....	»	1	3	12	17	33
17	Bronchite aiguë.....	18	3	2	4	6	30
18	» chronique .....	»	»	1	3	14	18
19	Pneumonie. — Broncho pneumonie.....	7	6	1	5	24	43
20	Diarrhée gastro-entérite, dysenterie .....	24	1	»	»	»	25
21	Choléra et maladies cholériques.....	»	»	»	»	»	»
22	Fièvre et péritonite puerpérales.....	»	»	1	»	»	1
23	Autres affections puerpérales.....	»	»	1	»	»	1
24	Débilité congénitale et vice de conformation	16	»	»	»	»	16
25	Sénilité.....	»	»	»	»	10	10
26	Suicides.....	»	1	1	1	»	3
27	Autres morts violentes.....	»	1	2	»	2	5
28	Autres causes de mort.....	9	12	9	18	20	68
29	Causes restées inconnues.....	»	»	»	»	1	1
	Total des décès.....	82	64	54	69	133	400

## Services municipaux : Situation en 1892

### Secrétariat-Général

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Contamine, secrétaire-général,	1 mars 1882,	11 novembre 1887.
Domarles, secrétaire-adjoint,	1 janvier 1887,	1 janvier 1892.
Breton, sténographe,	»	21 octobre 1881.
Hayem, commis rédacteur,	1 juin 1874,	1 avril 1875.
Darcq, Albert, »	»	5 novembre 1891.

### Secrétariat

Hacquin, chef de bureau,	1 juin 1874,	1 janvier 1883.
Dilly, Géry, employé,	»	1 janvier 1887.
Morel, employé,	1 février 1882,	1 mars 1886.
Alhant, »	»	1 juin 1886.
Cotteaux, »	»	10 octobre 1891.

### Comptabilité

Goudin, chef de bureau,	1 mai 1866,	1 janvier 1881.
Lefranc, employé,	»	1 janvier 1890.
Hévin, comptable,	»	1 juillet 1877.
Chardin, »	»	3 novembre 1892.
Liber, »	»	déc. 22 sept. 1893.
Lefèvre, »	»	»

### Contentieux

Dominique, chef de bureau,	1 janvier 1875,	1 janvier 1881.
Billet, employé,	»	1 août 1882.
Simonnet, expéditionnaire,	»	1 juillet 1888.

### Contributions. Elections

Leuilleux, chef de bureau,	16 mai 1880,	1 janvier 1884.
Devaux, sous-chef de bureau,	1 février 1864,	1 septembre 1873.
Dugardin, employé,	»	1 janvier 1884.
Tallon, »	»	1 janvier 1885.
Couvreux, »	»	1 janvier 1889.
Descarpentries, »	1 juin 1886,	15 juillet 1891.



**Service militaire**

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Auffray, chef de bureau,		décédé 25 août.
Bernard, »	1 juin 1879.	6 septembre 1893.
Desalles, employé,	16 avril 1884,	6 septembre 1893.

**Archives**

Rigaux, archiviste,	1 avril 1878,	16 mai 1880.
Baudouin, employé,	»	1 janvier 1890.
Tassez, »	»	1 janvier 1890.

**État-Civil**

Planquelle, chef de bureau,	1 janvier 1859,	1 septembre 1870.
Escalle, sous chef de bureau,	1 janvier 1869,	22 octobre 1879.
Lebacq, employé,	»	1 septembre 1860.
Masurel, Ed. »	»	1 janvier 1871.
Leroy, »	»	1 janvier 1874.
Delfosse, »	»	16 mai 1887.
Masurel, L., expéditionnaire,	»	1 septembre 1872.
Barbarin, »	1 sept. 1873,	1 mars 1874.
Groulez. »	»	1 janvier 1883.
Van Bambèke, »	»	1 avril 1883.
Bon, »		ret. 1 janv. 1893.
Decottignies, »	»	1 août 1891.
Dubaele, »		démissionnaire.
Fauchart, »	1 juillet 1889	12 avril 1893.

**Service des étrangers**

Favier, employé	»	1 janvier 1894.
-----------------	---	-----------------

**Service des bureaux**

Desrumaux, huissier du Maire,		25 novembre 1891.
Stratsaert, garçon de bureau,	1 mai 1873,	16 juin 1876.
Dubuisson, »	23 novembre 1877,	8 sept. 1892.

### Écoles

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Toussaint, directeur,	23 novemb. 1877,	28 janvier 1882.
Bélet, chef de bureau,	»	20 janvier 1882.
Liénard, employé,	»	20 janvier 1882.
Tallon, »	»	10 déc. 1891.
Minque, garçon de bureau,	»	1 janvier 1883.

### Logements insalubres

Gérard, inspecteur,	1 janvier 1889,	29 avril 1893.
Brasseur, employé,	»	Id.
Amand, employé,	»	Id.

### Service des épidémies. Asile de nuit.

Dumez, mécanicien,	»	1 janvier 1894.
Capron, désinfecteur,	»	Id.
N., »	»	»
Larchevêque, désinfecteur,	1 mai 1882,	1 janvier 1894.

### Bibliothèque

Debièvre, bibliothécaire,	1 janvier 1868,	19 mai 1884.
Vandermersch, sous-biblioth.,	1 déc. 1859,	1 octobre 1884.
Mahieu, employé,	»	20 octobre 1884.
Doudelez, »	»	démissionnaire.
Mignot, »	»	1 janvier 1894.
Baron, distributeur,	»	»

### Musées

#### PALAIS DES BEAUX-ARTS

Willaert, surveill.-chef honoraire,	1 janvier 1867,	27 février 1892.
Laignel, chef d'équipe,	1 juin 1884,	31 décembre 1891.
Cocheteux, gardien,	»	1 octobre 1865.
Coulon, »	»	15 mars 1869.
Hennebaut, »	»	1 mai 1871.
Dilly, »	1 mai 1880,	4 juillet 1891.
Houseaux, »	1 sept. 1883,	Id.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Salembier, gardien stagiaire,	1 juillet 1882,	4 juillet 1891.
Roussel, »	»	Id.
Verez, »	»	Id.
Caroen, »	»	Id.
Halluin, »	4 juillet 1883,	1 janvier 1894.
Blaisel, »	3 novemb. 1888,	1 janvier 1894.
Lemerre, gardien auxiliaire,	»	démissionnaire.
Tison, garde de nuit,	»	4 juillet 1891.
Dewilde, »	»	4 juillet 1891.
Rasson, »	»	4 juillet 1891.
Bricourt, gardien portier,	»	23 juin 1892.

#### MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Fauquenoit, L., préparateur,	»	1 juillet 1886.
Tallon, surveillant,	4 août 1876,	19 juillet 1883.
Cambié, »	»	1 juillet 1883.
Capon, »	»	1 juillet 1883.
Capon, A., garçon de salle,	»	30 juillet 1890.

#### MUSÉE INDUSTRIEL

Catteau, gardien,	3 juin 1876,	5 avril 1890.
-------------------	--------------	---------------

#### MUSÉE COMMERCIAL

Dépret, gardien,	1 octobre 1887,	5 avril 1890.
------------------	-----------------	---------------

#### Conciergerie

Dépret, concierge,	»	16 avril 1876.
Pringhet, »	»	1 juin 1886.
Schmitt, veilleur de nuit,	»	1883.

#### Conseil des Prud'hommes

Natiez, garçon de bureau,	»	19 décembre 1888.
---------------------------	---	-------------------

**Travaux**

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Mongy, directeur,	1 février 1859,	2 sept. 1879.
Flament, ch. de bureau (comptable)	1 avril 1881,	2 sept. 1887.
Wallard, sous-chef (eaux),	1 janvier 1887,	1 avril 1891.
Castor, sous-chef,	»	16 juillet 1877.
Beaucamps, expéditionnaire,	»	1 janvier 1893.
Vermeersch, »	»	1 mars 1887.
Six, »	»	1 mars 1888.
Leprêtre, chef-dessinateur,	»	1 janvier 1881.
Hainez, sous-chef dessinateur,	15 février 1881,	1 janvier 1893.
Mathé, dessinateur,	»	15 janvier 1883.
Doutrelong, »	»	29 janvier 1889.
Pionnier, »	»	23 juin 1893.
Gérard, géomètre,	»	1 juin 1867.
Doutrelong, garçon de bureau,	»	18 mars 1870.
Morillon, »	»	1 juin 1879.
Midard, inspecteur principal,	1 sept. 1858,	1 juin 1860.
Parsy, »	»	démisionnaire.
Bourdon, »	»	4 juin 1890.
Blois, inspecteur.	1 octobre 1860,	1 janvier 1870.
Gali, »	1 juin 1860,	1 janvier 1872.
Bruyer, »	1 janvier 1885,	1 janvier 1893.
Tenière, »	»	1 janvier 1882.
Duhen, »	»	1 août 1887.
Beaucamps, »	»	14 août 1890.
Duburcq, surveillant de travaux,	»	1 janvier 1878.
Delecroix, »	14 avril 1864,	1 janvier 1880.
Gorin, »	»	1 janvier 1880.
Antoine, »	»	1 février 1881.
Moronval, »	»	1 janvier 1882.
N., »	»	»
Christ, surveillant de balayage,	»	1 juillet 1868.
Doutrelong, »	1 juin 1871,	19 mai 1876:
Perrain, »	»	25 mars 1879.
Dutriez, »	»	19 février 1891.



	Entrée au service	Grade actuel
MM. Defives, surveillant de balayage,	»	1 avril 1891.
Halluin, »	»	Id.
Haas, fontainier,	»	16 juin 1870.
Descouvemont, J.-B., fontainier,	»	1 mars 1872.
Morillon, »	»	1 octobre 1879.
Verdier, »	»	1 juin 1884.
Berthe, »	»	16 octobre 1888.
Ecobecq, »	»	19 février 1891.
Descouvemont, H., contrôleur des eaux,	»	1 avril 1884.
Dilly, O., »	1 sept. 1883,	1 juillet 1887.
Ferrand, »	16 octobre 1888,	1 avril 1891.
Hauwelle, collecteur des eaux,	»	1 mai 1890.
Bertin, mécanicien Emmerin,	»	1 juillet 1868.
Crépieux, chauffeur,	»	1 août 1884.
Derencourt, garde des eaux,	»	1 janvier 1870.
Lemaire, régisseur des bains,	»	23 sept. 1892.
Riquet (Mr), baigneur,	»	1 février 1872.
Riquet (M <sup>e</sup> ) »	»	1 février 1872.
Duvivier, chauffeur,	»	11 juillet 1885.
Majorban, contrôleur droits de voirie,	»	1 janvier 1878.
Martin, »	»	1 février 1878.
Broyant, collecteur droits de voirie,	26 août 1856,	1 janvier 1880.
Saint-Léger, jardinier (J. Botanique),	»	1 novembre 1888.
Jadoul, jardinier-chef,	»	1 juillet 1867.
Lecour, surveillant de jardin,	»	21 août 1888,
Lacotte, »	»	»
Docq, »	»	»
Lignon, garde jardins,	»	Retr. 31 déc. 1893.
Debay, »	»	1 juin 1884.
Dubois, »	»	1 sept. 1885.
Lambert, »	»	1 juillet 1886.
Despinoy, »	»	1 octobre 1886.
Dumont, »	»	1 août 1887.
Petit, »	»	15 janvier 1891.
Dassonville, »	»	1891.
Despinoy, »	»	1 octobre 1886.

### Cimetières

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Mongy, père, directeur Sud,	»	1 juillet 1877.
Gaillard, sous-directeur, Est,	1 novemb. 1882,	1 janvier 1894.
Monnier, surveillant,	»	9 avril 1889.
Faillon, »	»	1 avril 1891.

### Entrepôts

Isoré, directeur,	1 janvier 1882,	1 avril 1891.
Grimonprez, magasinier,	1 janvier 1882,	1 avril 1891.
Roussel, concierge,	21 mars 1874,	13 juillet 1877.
Six, receveur buraliste,	»	3 nov. 1892.

### Abattoirs, Halles et Marchés

Vittu, inspecteur honoraire de salubrité,		21 mars 1892.
Frelier, » (Abattoir),	»	1 novembre 1891.
Denis, » (Halles),	»	1 novembre 1891.
Lefebvre, directeur de l'abattoir,	»	1 août 1880.
Candelez, surveillant-chef,	20 nov. 1875,	1 janvier 1886.
Hersin, surveillant.	20 nov. 1875.	1 janvier 1886.
Grignon, concierge,	»	1 avril 1892.
Leroy, contrôleur des halles,	29 octobre 1869,	1 janvier 1882.
Hilaire, vérificateur sédentaire,	1 janvier 1874,	1 janvier 1886.
Becquart, »	»	5 mars 1890.
Mahieu, »	»	Id.
Cordonnier, bascule publique,	»	déc. 11 déc. 1893.
Hanon, Id.	»	18 décembre 1893.
Pollet, peseur,	»	1 février 1887.
Ghesquière, peseur,	8 juillet 1872,	1 août 1881.
Pottier, chef des droits de place,	1 janvier 1876,	15 juin 1884.
Mariage, contrôleur,	»	1 nov. 1881.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Delrue, collecteur,	»	1 janvier 1882.
Roussel, »	»	1 janvier 1883.
Gradelle, »	1 déc. 1889,	11 sept. 1891.
Martin, »	23 sept. 1887,	16 février 1892.
Delrot, » auxiliaire,	14 février 1889,	16 février 1892.

### **Théâtre**

Piat, machiniste,	»	Ret. 31 mars 1893.
Piat, fils, machiniste,	»	1 avril 1893.
Derain, gazier,	»	1 août 1889.
Manniez, concierge,	»	Id.

### **Police Municipale**

	Nomination
Court, commissaire central,	Parti.
Valentin, Id.	15 avril 1893.
Perlet, » 1 <sup>er</sup> arrondissement,	9 janvier 1884.
Marion, » 2 <sup>e</sup> »	9 juillet 1891.
Thillard, » 3 <sup>e</sup> »	octobre 1891.
Garnier, » 4 <sup>e</sup> »	4 mars 1891.
Glatigny, » 5 <sup>e</sup> »	16 juin 1891.
Barbier, » 6 <sup>e</sup> »	6 décembre 1892.
Fatou, » 7 <sup>e</sup> »	13 août 1886.
Horber, » 8 <sup>e</sup> »	déc. 22 mai 1893.
Queutier, » 8 <sup>e</sup> »	7 juin 1893.

### **BUREAU CENTRAL**

	Entrée au service	Grade actuel
Vermersch, chef de bureau,	10 sept. 1871,	1 mai 1879.
Zunequin, employé,	1 juillet 1879,	1 mai 1882.
Crombet, »	11 déc. 1885,	1 janvier 1891.
Ployart, »	»	6 novembre 1893.

SERVICE DE LA SURETÉ

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Florin, inspecteur,	19 janvier 1866,	10 janvier 1890.
Bailleul, sous-inspecteur,	1 nov. 1866,	10 janvier 1890.
Pouleur, brigadier,	22 sept. 1881,	24 janvier 1891.
Odoux, sous-brigadier,,	14 août 1869,	4 juillet 1891.
Marquilly, secrétaire,	1 déc. 1884,	15 nov. 1888.
Favereau, agent de 1 <sup>re</sup> classe,	1 février 1872,	26 nov. 1884.
Dupuis, »		Ret. 31 juillet 1893.
Toucry,	20 mars 1876,	23 août 1887.
Gautherot,	10 février 1874,	2 juillet 1889.
Choquet,	7 déc. 1876,	10 avril 1890.
Cosson, »	1 juin 1872,	4 juillet 1891.
Hazebrouck,	20 mai 1880,	1 août 1883.
Carré,	13 nov. 1881,	1 août 1883,
Danglos,	25 juin 1880,	23 déc. 1892.
Lernould,	17 février 1880,	23 déc. 1892.
Honquert, »	12 janvier 1882,	9 septemb. 1893.
Gérardin, agent de 2 <sup>e</sup> classe,	19 mai 1860,	1 août 1884.
Thélier, »	11 juin 1875,	1 juillet 1888.
Bernard, Lucien, »	7 avril 1883,	2 juillet 1889.
Carpentier, »	4 mars 1885,	21 février 1891.
Ferlin, »	1 juillet 1882,	21 février 1891.
Delporte, »	1 avril 1883,	20 juin 1891.
Houzel, »	16 avril 1882,	14 janvier 1892.
Brohet, »	1 juin 1883,	14 janvier 1892.
David, »	»	démissionnaire.
Carlier, »	1 mai 1886,	2 avril 1892.
Devos, »	12 octobre 1885,	2 avril 1892.
Lamerant H., »	29 sept. 1887,	1 août 1892.
Pollet Fl., »	13 janvier 1888,	9 sept. 1893.
Pennequin, »	1 février 1887,	1 août 1892.
Coopman, »	26 mars 1886,	1 août 1892.
Delemarle »	27 juin 1888,	28 novembre 1893.
Louis, agent de 3 <sup>e</sup> classe,	12 avril 1892,	23 décembre 1892.
Lantoine, »	13 avril 1891,	23 décembre 1892.
Jonville, »	30 mai 1893,	9 septemb. 1893.
Heugues, »	12 avril 1892,	Id.



SERGEANTS DE VILLE

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Lefebvre, inspecteur,	1 octobre 1867,	1 mai 1878.
Hallo, sous-inspecteur,	27 janvier 1874,	1 juillet 1884.
Florent, »	16 nov. 1867,	24 janvier 1894.
Bazerque, secrétaire 1 <sup>re</sup> classe,	13 janvier 1870,	10 juin 1892.
Camu, » »	11 juin 1874,	10 juin 1892.
Dallennes, » 2 <sup>e</sup> classe,	13 sept. 1886,	10 juin 1892.
Vienne, » »	Id.	10 juin 1892.
Baillon, » 3 <sup>e</sup> classe,	22 sept. 1884,	13 sept. 1890.
Rousseau, » »	11 avril 1883,	1 juin 1890.
Flamant, » »	7 mars 1887,	15 juin 1891.
Bernard, » »	18 nov. 1890,	3 mars 1892.
Caux, » »	6 nov. 1889,	25 juillet 1893.
Deflandre, brigadier, 1 <sup>re</sup> classe,	15 avril 1872,	24 nov. 1893.
Cagniard, » »	»	Retr. 1 nov. 1893.
Lamérant, » »	20 sept. 1865,	24 novemb. 1893.
Despaigne, » 2 <sup>e</sup> classe,	6 février 1874,	Id.
Deleurence, » »	25 avril 1873,	Id.
Malbranque, » 3 <sup>e</sup> classe,	13 avril 1875,	10 avril 1890.
Theeten, » »	15 août 1873,	18 février 1891.
Lemaire, » »	24 janvier 1878,	12 sept. 1891.
Charlet, » »	4 juillet 1881,	24 novemb. 1893.
Vermersch, sous-brigadier, »	»	déc. 28 fév. 1893.
Jonquiert, » 1 <sup>re</sup> classe,	8 août 1876,	24 novemb. 1893.
Sailly, » »	30 déc. 1877,	Id.
Mouy, » »	9 mars 1880,	Id.
Gallet, » »	24 janvier 1881,	Id.
Choteau, » 2 <sup>e</sup> classe,	21 février 1878,	10 avril 1890.
Strub, » »	22 février 1880,	12 sept. 1891.
Demimuid, » »	15 mars 1880,	15 septembre 1892.
Ernout, » »	8 oct. 1881,	5 août 1893.
Delvigne, » »	7 avril 1883,	24 novembr. 1893.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Merlier, agent de 1 <sup>re</sup> classe,	23 avril 1867,	1 janvier 1878.
Bailliez, »	24 février 1869,	1 avril 1880.
Lefebvre, »	26 octobre 1872,	1 mars 1882.
Bacq, Alph., »	1 sept. 1873,	1 mai 1882.
Kæstel, »	7 mai 1876,	1 juillet 1884.
Deproy, »	1 mai 1877,	Id.
Sohier, »	1 déc. 1877,	1 sept. 1884.
Devos, Sylvain, »	27 août 1877,	1 mai 1885.
Marandin, »	20 février 1878,	15 mai 1887.
Vahé, »	15 février 1878,	1 mars 1888.
Dosière, »	22 juillet 1878,	Id.
Petit, »	24 sept. 1880,	10 janvier 1890.
Pottier, H., »	4 mai 1881,	Id.
Ridez, »	15 août 1881,	10 avril 1890.
Debuse, »	5 déc. 1881.	14 janvier 1892.
Steueraert, »	9 octobre 1881,	Id.
Roman, »	6 déc. 1881,	Id.
Soriaux, »	1 avril 1882,	Id.
Henninot, »	15 avril 1883,	1 août 1892.
Serres, »	10 février 1881,	30 décembre 1892.
Tabary, »	15 août 1881,	Id.
Vogt, »	1 février 1883,	Id.
Debuck, »	7 avril 1883,	Id.
Bouchez, »	14 avril 1883,	24 novemb. 1893.
Marc, »	16 avril 1883,	Id.
Vandeportaël, »	1 sept. 1887,	Id.
Boulois, agent de 2 <sup>e</sup> classe,	5 août 1882,	15 mai 1887.
Fiévet, »	25 mai 1882,	1 mars 1888.
Ferlin, J.-B., »	8 juin 1882,	Id.
Lecocq, »	21 août 1882,	Id.
Duribreux, »	15 mai 1883,	1 février 1889.
Dessauw, »	1 octobre 1883,	Id.
Deligne, »	»	démisionnaire.
Leroy, »	1 octobre 1877,	12 août 1893.

		Entrée au service	Grade actuel
MM. Lemesle,	»	9 mai 1883,	10 janvier 1890.
Gallet, P.,	»	22 déc. 1883,	Id.
Hennon,	»	11 avril 1883,	Id.
Leignel,	»	5 août 1883,	Id.
Leclercq, Em.,	»	12 juin 1884,	Id.
Pollet, A.,	»	10 août 1884,	Id.
Hosdez,	»	24 sept. 1883,	Id.
Duriez,	»	10 janvier 1877,	15 septembre 1891.
Delecluse, U.,	»	3 sept. 1887,	1 août 1892.
Sénéchal,	»	1 août 1884,	14 janvier 1892.
Gouye, Et.,	»	15 février 1884,	Id.
Monté,	»	10 nov. 1884,	Id.
Couillard,	»	1 sept. 1885,	Id.
Pauchet,	»	9 mai 1885.	Id.
Blicq, Aug.,	»	»	décédé 23 décemb.
Decorne,	»	1 juin 1885,	14 janvier 1892.
Lamérant, Ach.,	»	11 nov. 1886,	Id.
Cousin,	»	20 nov. 1885,	1 août 1892.
Villekens,	»	15 février 1887,	14 janvier 1892.
Wyon,	»	26 juin 1888,	1 août 1892.
Defaux,	»	»	démissionnaire.
Marrels	»	27 juin 1888,	1 août 1892.
Chantry,	»	29 juin 1888,	Id.
Déprez,	»		démissionnaire.
Hochart,	»	1 août 1885,	13 août 1892.
Decoster,	»	26 octobre 1888,	30 décembre 1892.
Bacqueville,	»	29 juin 1888,	Id.
O'Brien,	»	14 février 1889,	Id.
Grave,	»	Id.	Id.
Florin,	»	Id.	Id.
Alglave,	»	5 juin 1889,	Id.
Waxin,	»	4 février 1891,	24 novembre 1893.
Dumont,	»	Id.	Id.
Séneschal, F.,	»	Id.	Id.
Wyon, Augustin,	»	Id.	Id.
Mullier,	»	17 juillet 1890,	Id.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Lamérand, Id., agent de 3 <sup>e</sup> classe,		démisionnaire.
Bocquillon, »	15 janvier 1881,	23 mars 1892.
Caron, »	19 avril 1883,	1 août 1883.
Quagebeur, »	18 juin 1883,	Id.
Dusautier, »	20 mai 1883,	1 octobre 1886.
Moraux, »	8 avril 1884,	8 septembre 1892.
Bodelle, »	23 nov. 1885,	15 mai 1887.
Farineau, »	6 sept. 1886,	1 septembre 1887.
Fiévez, »		démisionnaire.
Thève, »	13 janvier 1888,	1 février 1889.
Herbaut, »	8 mars 1888,	10 janvier 1890.
Desnoulet, »	14 février 1889.	Id.
Duribreux, H., »		démisionnaire.
Foubert, »	Id.	26 décembre 1891.
Fournier, »	5 juin 1889,	Id.
Gallet, Jules, »	6 novemb. 1889,	Id.
Debrabant, »	Id.	Id.
Trécat, »	Id.	Id.
Laude, »	10 avril 1890,	Id.
Fiévet V., »	12 juillet 1890,	Id.
Boulinguez, »		démisionnaire.
Montaigne, »	Id.	26 décembre 1891.
Pottier, Jules., »	Id.	Décédé 2 février.
Depuyds, »	Id.	26 décembre 1891.
Bodelle, Alph., »		révoqué.
Defever, »	18 novemb. 1890,	26 décembre 1891.
Pruvost, »	Id.	Id.
Leprêtre, »	4 février 1891,	Id.
Petit, »	9 février 1891,	Id.
Dubeaupoil, »	13 avril 1891,	Id.
Brohet, »	14 avril 1891,	Id.
Fresnoy, »	20 avril 1891,	Id.
Cupper, »	8 mai 1891,	30 décembre 1892.
Labbe, »	Id.	Id.
Polvèche, »	12 mai 1891.	Id.
Masquelier, »	25 mai 1891.	Id.



	Entrée au service	Grade actuel
MM. Carlier, Em., agent de 3 <sup>e</sup> classe,	29 mai 1891,	30 décembre 1892.
Hoden, »	10 août 1891.	Id.
Breuvart, »	Id.	Id.
Delforge, »	Id.	Id.
Dautricourt, »	»	décédé 11 juin.
Basquin, »	12 octobre 1891.	30 décembre 1892.
Houvenaghel, »	Id.	Id.
Debuchy, »	15 octobre 1891.	Id.
Vancaille, »	5 décemb. 1891.	Id.
Wacquez, »	Id.	Id.
Delemotte, »	»	démissionnaire.
Castille, »	10 mars 1892.	30 décembre 1892.
Deboudt, »	Id.	Id.
Blaise, F., »	Id.	Id.
Ovart, »	12 avril 1892.	Id.
Gournay, »	Id.	Id.
Bascour, »	»	démissionnaire.
Crevillier, »	»	Id.
Delhayé, »	12 avril 1892,	24 novembre 1893.
Flanquart, »	»	démissionnaire.
Dhaene, »	12 avril 1892,	24 novembre 1893.
Mordacq, »	Id.	Id.
Grière, »	Id.	Id.
Hégo, »	»	démissionnaire.
Florin, F., »	»	Id.
Hoyez, »	12 avril 1892,	24 novembre 1893.
Guérard, »	Id.	Id.
Ramu, »	»	démissionnaire.
Duquesne, »	28 avril 1892,	24 novembre 1893.
Dartois, »	»	démissionnaire.
Hilaire, »	1 août 1892,	24 novembre 1893.
Piquerez, »	»	démissionnaire.
Place, »	1 août 1892,	24 novembre 1893.
Proniez, »	19 août 1892,	Id.
Wartel, »	30 décemb. 1892,	Id.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Denis, agent de 3 <sup>e</sup> classe,	»	démissionnaire.
Vannobel, »	»	Id.
Lefils, agent de 4 <sup>e</sup> classe,	30 sept. 1892,	24 novembre 1893.
Tatin, »	Id.	Id.
Blaise, P., »	Id.	Id.
Chauvin, »	Id.	Id.
Monchecourt, »	»	démissionnaire.
Couvez, »	30 sept. 1892,	24 novembre 1893.
Leclercq, V., »	3 nov. 1892,	Id.
Desreumaux, agent stagiaire,	»	30 décembre 1892.
Salomé, »	»	Id.
Pottier, Henri, »	»	Id.
Cochez, »	»	30 mai 1893.
Faes, »	»	Id.
Vanhoutteghem, »	»	9 juin 1893.
Poupart, »	»	Id.
Soileux, »	»	30 mai 1893.
Thoillier »	»	3 août 1893.
Lesaffre, »	»	Id.
Defrennes, »	»	Id.
Dethoor, »	»	Id.
Coupin, »	»	8 septembre 1893.
Fremaux, »	»	Id.
Stoops, »	»	Id.
Gay, »	»	Id.
Clément, »	»	Id.
Darras, »	»	Id.
Meurisse, »	»	Id.
Neufglise, »	»	11 octobre 1893.
Lesage, »	»	26 octobre 1893.
Lecat, Aug., »	»	24 novembre 1893.
Bourbon, »	»	Id.
Wantellet, »	»	6 décembre 1893.
Couttenier, »	»	29 décembre 1893.
Leroux, »	»	Id.

### Octroi

#### BUREAU CENTRAL

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Lemaire, préposé en chef,	1 janvier 1872,	1 janvier 1884.
Louage, receveur central,	25 janvier 1869,	1 juillet 1892.
Millécamp, commis principal,	9 avril 1858,	1 janvier 1876.
Bailleul, commis hors classe,	6 avril 1867,	1 janvier 1889.
Faure, commis,	5 février 1885,	1 janvier 1894.

#### INSPECTION ET CONTROLE

Malaquin, inspecteur hors classe,	10 octobre 1855,	1 janvier 1891.
Delcambre, contrôleur hors classe,	1 nov. 1859,	1 janvier 1891.
Pascal, contrôleur de 1 <sup>re</sup> classe,	12 avril 1866,	1 juillet 1890.
Desreumaux, » 2 <sup>e</sup> »	3 février 1872,	1 juillet 1892.

#### COMPTABILITÉ

Levacher, receveur hors classe,	29 août 1866,	1 janvier 1891.
Delannoy, »	11 juin 1867,	1 juillet 1892.
Leclercq, receveur de 1 <sup>re</sup> classe,	27 juillet 1867,	1 janvier 1889.
Larose, »	6 déc. 1872,	1 juillet 1890.
Giraud, receveur de 1 <sup>re</sup> classe,	26 juin 1870,	1 juillet 1892.
Gitton, »	4 janvier 1873,	1 juillet 1892.
Houzé, receveur de 2 <sup>e</sup> classe,	6 mars 1872,	1 sept. 1889.
Louchart, »	12 mars 1872,	1 juillet 1890.
Tricart, »	25 octobre 1865,	1 janvier 1892.
Cochez, »	15 déc 1866,	1 juillet 1892.
Grave, »	1 janvier 1873,	1 juillet 1892.
Vermesse, »	26 janvier 1874,	1 janvier 1893.
Debuisson, receveur de 3 <sup>e</sup> classe,	1 juillet 1874,	1 sept. 1889.
Mory, »	7 sept. 1875,	1 juillet 1890.
Desmettre, »	12 août 1878,	1 janvier 1891.
Florin, »	1 nov. 1878,	1 août 1891.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Messien, receveur de 3 <sup>e</sup> classe,	1 janvier 1880,	1 janvier 1892.
Detournignies, »	19 avril 1882,	1 juillet 1892.
Bleuzet, »	8 nov. 1880.	1 juillet 1892.
Créteux, Aug., »	1 juillet 1881,	1 janvier 1893.
Lagache, comptable ambulant,	8 avril 1862,	1 janvier 1892.
Lecoche, »	1 août 1876,	Id.
Lepage, peseur,	28 mars 1867,	1 janvier 1890.
Roland, receveur de 4 <sup>e</sup> classe,	1 sept. 1864,	1 janvier 1885.
Béra, »	1 janvier 1879,	1 janvier 1891.
Lainé, »	20 juin 1884,	Id.
Bauduin, »	7 juillet 1884,	1 août 1891.
Gaudry, »	21 sept. 1882,	1 janvier 1892.
Naessens, »	18 mars 1884,	1 juillet 1892.
Dupont, »	1 juillet 1884,	Id.
Liévin, »	9 octobre 1884,	1 janvier 1893.
Gigney, »	12 mars 1888,	1 juillet 1893.

#### VÉRIFICATION

Martine, vérificateur hors classe,	16 sept. 1868,	1 janvier 1889.
Coquart, »	15 octobre 1864,	1 janvier 1891.
Dancoisne, vérificateur 1 <sup>re</sup> classe,	7 juillet 1864,	1 janvier 1892.
Leclercq, Alph., »	1 juillet 1868,	1 mars 1892.
Broquart, vérificateur 2 <sup>e</sup> classe,	1 août 1870,	1 février 1887.
Avez, »	23 mars 1875,	1 janvier 1888.
Mouveaux, »	1 janvier 1874,	1 sept. 1888.
Nonque, »	15 avril 1875,	1 janvier 1891.
Leleu, »	1 août 1876,	Id.
Darrieux, »	1 janvier 1875,	1 janvier 1892.
Onof, »	1 août 1876,	1 mars 1892,
Malfait, vérificateur 3 <sup>e</sup> classe,	Id.	1 février 1885.
Pottier, »	1 janvier 1873,	1 juillet 1885.
François, »	1 août 1876,	1 juillet 1886.
Delmotte, »	1 avril 1878.	1 février 1887.
Mansuet, »	26 juin 1879,	1 mars 1888.
David, »	1 juillet 1878,	1 sept. 1888.



	Entrée au service	Grade actuel
MM. Lemaitre, vérificateur 3 <sup>e</sup> classe,	»	Retr. 1 septembre.
Dupont, »	1 janvier 1879,	1 janvier 1891.
Masquelier, »	10 mai 1879,	Id.
Loridan, »	1 avril 1878,	14 déc. 1892.
Spitals, »	26 octobre 1882,	1 janvier 1892.
Duval, vérificateur 4 <sup>e</sup> classe,	24 avril 1882,	Id.
Dubois, »	26 avril 1883,	1 mars 1892.
Viseur, »	13 octobre 1884,	Id.
Sauvage, »	27 juin 1885,	14 déc. 1892.
Lahouste, »	21 août 1882,	1 janvier 1893.
Castelain, »	23 août 1882,	Id.

#### PRÉPOSÉS

Lalau, G.-L., préposé hors classe,	28 avril 1862,	1 janvier 1890.
Lherminez, »	2 novemb. 1875,	1 janvier 1893.
Wattier, préposé 1 <sup>re</sup> classe,	16 janvier 1862,	25 avril 1869.
Bouché, »	25 janvier 1865,	30 déc. 1872.
Soudoyez, »	»	Retr. 1 juillet 1893.
Thieffry, »	10 juillet 1867,	1 juillet 1878.
Dujardin, »	13 nov. 1869,	1 janvier 1880.
Santer, »	2 avril 1871,	1 nov. 1880.
Lallau, C.-L., »	3 juin 1871,	Id.
Bataille, »	20 juin 1871,	1 février 1881.
Leclercq, C.-D., »	8 mai 1872,	1 déc. 1881.
Fontaine, »	5 janvier 1873,	1 déc. 1882.
Senet, »	19 août 1873,	1 mai 1883.
Waret, »	26 janvier 1874,	1 juillet 1884.
Narguet, »	8 mars 1874,	Id.
Billau, »	1 juin 1874,	Id.
Warocquier, »	Id.	1 octobre 1884.
François, V.-G., »	Id.	Id.
Delahaye, »	7 janvier 1875,	1 janvier 1885.
Decottignies, »	2 avril 1875,	Id.
Pattein, »	29 mai 1876,	Id.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Debuyser, préposé 1 <sup>re</sup> classe,	1 juin 1876,	1 janvier 1885.
Thaisy, »	1 août 1876,	Id.
Fontenier, »	1 août 1876,	Id.
Rombeaux, »	3 août 1876,	Id.
Plumecocq, »	Id.	Id.
Calin, »	Id.	Id.
Porcq, »	18 mars 1878,	Id.
Dhélin, »	1 janvier 1879,	1 Sept. 1885.
Leroy, »	20 mars 1880,	1 juillet 1886.
Salembier, »	1 mai 1880,	1 août 1886.
Caboche, »	1 juillet 1880,	1 octobre 1886.
Benaux, »	1 décembre 1880,	1 février 1887.
Guilbert, »	14 mars 1881,	1 avril 1887.
Péron, »	18 avril 1881,	1 juillet 1887.
Castra »	11 mars 1878.	1 octobre 1887.
Pennel, »	1 janvier 1879,	1 mars 1888.
Stricanne, »	1 janvier 1880,	1 avril 1888.
Pêche, »	23 sept. 1880,	1 sept. 1888.
Loys, »	1 octobre 1880,	1 octobre 1888.
Serrure, »	21 mars 1881,	1 sept. 1889.
Brasseur, »	1 juillet 1881,	1 janvier 1891.
Brienne, »	1 nov. 1881,	1 février 1891.
Flamant, »	1 nov. 1882.	1 mars 1884.
Doutrelon, Alf., »	1 avril 1883,	1 mai 1885.
Franquet, »	29 octobre 1882,	1 juillet 1884.
Lecompte, »	21 mai 1883,	1 juillet 1885.
Desquiens, »	15 février 1883,	1 sept. 1892.
Dejaegher, »	1 juillet 1883.	1 juillet 1885.
Héquette, »	1 juillet 1884,	1 juillet 1887.
Detée, L., »	1 août 1876,	21 avril 1893.
Lepers, »	23 nov. 1882,	1 juillet 1893.
Kaiser, »	1 août 1876,	1 janvier 1893.
Lacluse, »	2 juillet 1874,	1 juillet 1893.
Demouveaux, prép. 2 <sup>e</sup> classe,	25 octobre 1881,	1 février 1883.
Lanvin, »	1 décembre 1882,	1 mars 1884.
Ducourant, »	4 sept. 1875,	1 avril 1887.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Deleforterie, préposé 2 <sup>e</sup> classe,	1 juillet 1884,	1 octobre 1887.
Beaussart, »	Id.	1 avril 1888.
Gobert, »	Id.	Id.
Poix, »	7 octobre 1875,	Id.
Coquelle, »	6 octobre 1884,	1 août 1888.
Bouche, »	9 octobre 1884,	1 octobre 1888.
Scamps, »	16 octobre 1884,	1 février 1889.
Gautier, »	6 février 1885,	1 avril 1889.
Couvreur, »	8 avril 1885,	1 sept. 1889.
Creteux, M., »	1 août 1876,	14 décemb. 1892.
Yolente, »	19 juin 1885,	1 avril 1890.
Bouchart, »	3 août 1885,	Id.
Balcaen, »	1 juillet 1889,	Id.
Pau, »	23 août 1886,	1 juillet 1890.
Cochez, »	8 déc. 1886,	Id.
Gilquin, »	10 janvier 1887,	Id.
Majorban, »	23 août 1886,	1 janvier 1891.
Ruyssen, »	11 février 1887,	Id.
Bosmans, »	14 mars 1887,	1 février 1891.
Verfaille, »	Id.	1 mai 1891.
Canonne, »	»	démis. 1 avril 1893.
Leruste, »	2 juillet 1887.	1 juillet 1891.
Félix, »	9 août 1887.	1 août 1891.
Vincent, »	22 octobre 1887,	1 novembre 1891
Beyart, »	10 mars 1888,	1 janvier 1892.
Hallez, »	13 mars 1888,	Id.
Pruvost, »	14 mars 1888,	Id.
Bonsart, »	15 mars 1888,	Id.
Lefèvre, »	13 mars 1888,	1 mars 1892.
Cordonnier, »	15 août 1888,	Id.
Guiluy, »	16 août 1888,	Id.
Lemay, »	1 sept. 1888,	1 juillet 1892.
Duquesnoy, »	15 janvier 1889,	Id.
Duponchelle, »	1 février 1889,	1 septemb. 1892.
Prouvoyeur, »	Id.	Id.
Demessines »	9 février 1889,	Id.

	Entrée au service	Grade actuel
MM. Leva, B., préposé 2 <sup>e</sup> classe,	7 février 1889,	1 septemb. 1892.
Norel, »	8 février 1889,	1 janvier 1893.
Villaume, »	1 avril 1889,	Id.
Levat G., »	7 mai 1889,	Id.
Jacquemont, »	8 mai 1889,	1 juillet 1893.
Mornave, préposé 3 <sup>e</sup> classe,	15 juillet 1889,	1 novemb. 1891.
Derwel, »	26 juillet 1889,	1 août 1891.
Dalle, »	17 déc. 1889,	1 janvier 1892.
Cocheteux, »	9 juin 1890,	Id.
Flamencourt, »	Id.	1 janvier 1892.
Reynaert, »	Id.	Id.
Delcambre, »	Id.	Id.
Bauduin, »	13 juin 1890,	1 mars 1892.
Lallemand, »	1 juillet 1890,	Id.
Wanaverbecq, »	24 sept. 1890,	Id.
Doutrelon Art. »	21 mai 1883,	20 mai 1892.
Picot, »	»	dém. 15 mai 1893.
Proix, »	22 sept. 1890.	1 juillet 1892.
Marquillie, »	1 déc. 1890.	1 septemb. 1892.
Novarèze, »	Id.	Id.
Chatelain, »	1 juillet 1891.	Id.
Leignel, »	Id.	1 janvier 1893.
Plouvier, H., »	Id.	Id.
Poupart, »	1 août 1891,	Id.
Véron, »	10 juillet 1891,	1 juillet 1893.
Dété, J. A., »	1 septemb. 1891,	Id.
Leroy, préposé 4 <sup>e</sup> classe,	30 décemb. 1891,	1 avril 1892.
Dehaese, »	1 janvier 1892,	Id.
Leduc, »	Id.	Id.
Joos, »	2 janvier 1892,	Id.
Letellier, »	1 février 1892,	1 mai 1892.
Lefebvre H. J. »	1 mars 1892,	1 juin 1892,
Lalanne, »	1 août 1892,	1 novemb. 1892.
Six, »	Id.	Id.
Levast, »	Id.	Id.
Dubois H., »	Id.	Id.



	Entrée au service	Grade actuel
MM. Dutilleul, préposé 4 <sup>e</sup> classe,	20 septemb. 1892,	1 janvier 1893.
Isenbrandt, »	»	1 mai 1893.
Carlier, »	»	Id.
Choain, »	»	Id.
Bauduin. L., »	»	Id.
Lesaffre, Em., »	»	1 janvier 1894.
Brienne, P., »	»	Id.
Deruelle, »	»	Id.
Deléglise, »	»	Temporaire.

### Médecins municipaux

#### DISPENSARE DES FILLES SOUMISES

	Entrée	Sortie
Richard,	1 janvier 1894,	31 déc. 1896.
Delplanque,	»	31 déc. 1893.
Cochet,	»	Id.
Trail,	1 janvier 1892,	31 décembre 1894.
Berteaux,	Id.	Id.
Henry,	1 janvier 1893,	31 décembre 1895.
Turgard,	Id.	Id.
Colas,	1 janvier 1894,	31 décembre 1896.

#### ÉTAT-CIVIL ET ÉCOLES

		Entrée	Sortie
Colas,	1 <sup>o</sup> Circonscription,	»	31 déc. 1893.
Dezwarte	1 <sup>o</sup> »	1 janvier 1893,	31 décemb. 1895.
Rouzé,	2 <sup>e</sup> »	1 janvier 1894,	31 décembre 1896.
Richard,	2 <sup>e</sup> »	»	démissionnaire.
Coppens,	3 <sup>e</sup> »	1 janvier 1892,	31 décemb. 1894.
Colle,	4 <sup>e</sup> »	1 janvier 1893,	Id.
Honnart,	5 <sup>e</sup> »	1 janvier 1892,	Id.
Rey,	6 <sup>e</sup> »	1 janvier 1894,	31 décemb. 1896.
Bué,	7 <sup>e</sup> »	1 janvier 1893,	31 décemb. 1895.
Ladoire,	8 <sup>e</sup> »	1 janvier 1894,	31 décemb. 1896.
Joire,	9 <sup>e</sup> »	1 janvier 1893,	31 décemb. 1895.
Fockeu	10 <sup>e</sup> »	Id.	Id.

	Entrée	Sortie
MM. Dutilleul, 11 <sup>e</sup> Circonscription,	1 janvier 1892,	31 décemb. 1894.
Gosselet, 12 <sup>e</sup> »	1 janvier 1894,	31 décemb. 1896.
Brunelle, 13 <sup>e</sup> »	Id.	Id.
Boutry, 14 <sup>e</sup> »	Id.	31 décemb. 1895.
Hochstetter, 15 <sup>e</sup> »	»	sorti 31 déc. 1893.
Deleplanque, 15 <sup>e</sup> »	1 janvier 1894,	31 décemb. 1896.
Declercq, 16 <sup>e</sup> »	1 janvier 1892,	31 décemb. 1894.
Bécour, 17 <sup>e</sup> »	Id.	Id.
Caron, 18 <sup>e</sup> »	1 janvier 1893,	31 décemb. 1895.

### Cours de langues étrangères

	Nominations
Rohmer, professeur d'allemand,	27 octobre 1885.
Spéder, »	27 novembre 1872.
Hirsch d'Aubyn, professeur d'anglais,	1 octobre 1891.
Caudrelier, »	18 décembre 1873.

### Cours de filature et tissage

Dantzer,	20 septembre 1893.
----------	--------------------

### Ecoles Académiques

	Nomination
Darcq, professeur de dessin et de sculpture,	1 décembre 1875.
Dewinter, » de peinture,	1 octobre 1887.
Derache, » adjoint,	1 janvier 1879.
Colas, » d'anatomie,	1 octobre 1882.
Dubuisson, » perspective et ornement,	1 octobre 1869.
Stubbe, » dessin linéaire,	1 janvier 1885.
Lecat, » dessin élémentaire,	18 juin 1874.
Degouge, » adjoint id.	1 janvier 1879.
Boulanger, » géométrie et mécanique,	4 février 1888.
Ghesquier, » lavis et aquarelle,	4 février 1888.
Vandenbergh, » architecture,	16 septembr. 1877.
Salomez, » adjoint architecture,	19 février 1891.
Debaene, » adjoint dessin d'après la figure,	7 juin 1892.
Leroy, » gravure,	1 novemb. 1887.
Fabre, » histoire de l'art,	1 janvier 1890.

MM. Wibaut, surveillant en chef,	1 octobre 1881.
Lemerre, surveillant,	1 mars 1880.
Dassonville. »	13 octobre 1882.
Catteau, »	1 janvier 1890.
Delobel, concierge,	1 janvier 1884.

### Cours normaux de dessin

Cochez, professeur de math., algèbre et trigonom.,	1 avril 1881.
Dewinter, » dessin-bosse,	1 octobre 1887.
Darcq, » dessin d'après la gravure,	1 déc. 1881.
Lecat, » dessin élémentaire,	1 déc. 1881.
Boulangier, » géométrie,	4 février 1888.
Vandenbergh, » architecture,	1 déc. 1881.
Dubuisson, » perspective et ornement.	1 déc. 1881.
Colas, » anatomie.	1 octobre 1882.
Dubuisson, » histoire de l'art décoratif.	1 janvier 1885.
Wibaut, surveillant général,	1 janvier 1885.
Lemerre, surveillant,	1 janvier 1881.

### Conservatoire

	Nomination
Lavainne, directeur honoraire,	Décédé 7 janvier.
Ratez, directeur,	10 octobre 1891.
Darcq (J), secrétaire-archiviste,	2 octobre 1891.
Delannoy, professeur de solfège,	10 février 1855.
Dienne »	26 déc. 1872.
Darcq (J.), »	17 octobre 1892.
Laurent, »	Id.
Quesnay, »	Id.
M <sup>ll</sup> . Verbrugge, »	22 sept. 1877.
Bulteau, »	27 nov. 1871.
MM. Lecocq, » d'harmonie,	15 avril 1869.
Boulangier, » chant,	11 avril 1855.
Riquier, » »	24 avril 1890.
Seiglet, » violon,	14 août 1890.
Schillio, » »	30 janvier 1878.

MM. Oscar Petit, profess <sup>r</sup> de violon		1 octobre 1885.
Delannoy	» violoncelle,	14 sept. 1875.
Darcq,	» contrebasse,	13 mars 1878.
Herman,	» flûte et hautbois,	1 avril 1854.
Gaubert,	» clarinette et saxophone,	26 déc. 1872.
Brisy,	» basson,	1 octobre 1885.
Gabelles,	» cor,	1 octobre 1886.
Bourelle,	» cornet à pistons et tromp.,	1 octobre 1885.
Masurel,	» trombonne,	1 octobre 1880.
Pagnien,	» piano,	1 octobre 1889.
M <sup>me</sup> Français,	» »	1 février 1890.
M. Bruggeman,	» piano et orgue,	22 février 1892.
M <sup>lle</sup> Ortille,	» »	28 janvier 1878.
Magot,	» »	1 janvier 1882.
Valtier,	» »	7 sept. 1878.
M <sup>mc</sup> Devos,	» »	28 janvier 1880.
MM. Riquier,	» déclamation lyrique,	24 avril 1890.
Seiglet,	» musique de chambre,	14 août 1890.
Boulanger,	» classe d'ensemble,	11 avril 1855.
Arbogast, concierge,		2 octobre 1891.

### Commissions administratives

#### BUREAU DE BIENFAISANCE

	Entrée	Sortie
MM. Blondel, vice-président,		Démissionnaire.
Titren, vice-président	7 oct. 1892,	31 décembre 1894.
Evrard,		Démissionnaire.
Richard,	15 nov. 1883,	31 décembre 1892.
Sebert,	28 nov. 1893,	31 décembre 1897.
Martin,		Décédé.
L. Lefebvre,	10 nov. 1893,	31 mai 1896.
Haquet,	2 juin 1893,	31 décembre 1897.
Herbert,	10 nov. 1893,	31 mai 1896.

#### HOSPICES

Olivier, vice-président,		31 mai 1896.
Lemay,		31 mai 1896.
Warin,		
Danchin,	16 décemb. 1892,	31 décembre 1896.
Maquart,	27 mars 1891,	31 décembre 1894.
Barrois,	28 nov. 1893,	31 décembre 1897.



MONT-DE-PIÉTÉ ET FONDATION MASUREL

MM. Stiévenart, vice-président,	5 août 1892,	31 juillet 1895.
Lefebvre,	id.	31 juillet 1894.
Blondel,	id.	31 juillet 1894.
Meurisse,	id.	31 juillet 1895.
Martin,		Décédé.

**Compagnie immobilière**

J. Dequoy, président,	18 mars 1892,	1897.
Ed. Longhaye,	1 mars 1893,	1898.
E. Raux,	6 mars 1889,	1894.
A. Wallaert,	5 mars 1890,	1895.
G. Catel,	1 mars 1893,	1896.
P. Le Gavrian,	2 mars 1892,	1897.
V. Olivier,	1 mars 1893,	1898.
Houdoy,	12 mars 1890,	1894.
Bère,	4 avril 1891,	1896.
A. Lemay,	18 mars 1892,	1897.

**Œuvre des invalides du travail**

	Sortie.
Ed. Longhaye, vice-président,	31 décemb. 1900.
Th. Bommart, secrétaire,	31 décemb. 1894.
Aug. Scrive,	31 décemb. 1897.
Alf. Thiriez,	31 décemb. 1895.
Maurice Descamps,	31 décemb. 1899.
Paul Leblan, trésorier,	31 décemb. 1896.
Maurice Wallaert,	31 décemb. 1901.
D <sup>r</sup> Castelain,	31 décemb. 1898.
Ernest Loyer,	31 décemb. 1893.

**Fourneaux économiques**

	Nomination.
Meurisse, président,	21 décemb. 1893.
L. Danel,	21 décemb. 1893.

MM. Doutreligne,	Décédé 2 décembre.
Ouvry,	21 décemb. 1893.
Mahieu,	Démissionnaire.
Titren,	21 décemb. 1893.
Gronier-Darragon,	21 décemb. 1893.
Faucher,	Démissionnaire.
Bérard,	21 décemb. 1893.
Fonteyne,	Id.
Leclercq,	Id.
Barez,	Id.

### Logements insalubres

Président : M. MEURISSE, adjoint au Maire.

#### *1<sup>re</sup> section, sortant le 31 décembre 1896*

MM. Deleplanque, propriétaire.  
P. Thellier, avocat.  
A. Caron, docteur en médecine.  
H. Cannissié, architecte.  
Holbecq, pharmacien.  
Salomez, architecte.

#### *2<sup>e</sup> section, sortant le 31 décembre 1898*

MM. Hannotin, architecte.  
Batteur, architecte,  
Lemay, administrateur des Hospices.  
Bécour, docteur en médecine.  
Ozenfant, industriel.  
Deschamps, fondeur en cuivre.  
Richard, docteur en médecine.

#### *3<sup>e</sup> section, sortant le 31 décembre 1894*

MM. Mourcou, architecte.  
Alhant, conseiller municipal.  
Patoir, docteur en médecine.  
Carlier, ancien entrepreneur.  
Boutry, médecin.  
Blondel, constructeur.  
Batigny, architecte.

### Musées

M. Ozenfant, Conservateur général des Musées au Palais des Beaux-Arts.

PEINTURE

	Nomination	Sortie
MM. Auguste Herlin, conserv. honor.,	28 juillet 1892.	
Violette, vice-président conservateur,	Id.	
Pluchart,		Démissionnaire.
Lenglard-Tripier,		31 décembre 1894.
Ozenfant,		31 décembre 1894.
Alf. Agache,		31 décembre 1897.
L. Schoutteten,		31 décembre 1897.
Verly,		31 décembre 1900.
Alb. Darcq,		31 décembre 1897.
H. Faure,		Démissionnaire.
Baggio,		Décédé 23 mai.
Ph. De Winter,		31 décembre 1900.
Moy,		31 décembre 1894.
Denneulin, membre honoraire,	28 juillet 1892.	

SCULPTURE

Alb. Darcq, vice-prés., conserv.,	28 juillet 1892.	
Heyde,		31 décembre 1894.
Hannotin,		31 décembre 1897.
Ph. de Winter,		31 décembre 1897.
Déplechin,		31 décembre 1900.

DESSINS (Musée Wicar)

Pluchart, vice-présid., conserv.,	28 juillet 1892.	Démissionnaire.
Leroy, Id.	21 octob. 1893.	
Aug. Herlin,		Démissionnaire.
Alb. Darcq,		31 décembre 1894.
H. Faure,		Démissionnaire.
D. Petit,		31 décembre 1897.
Alf. Agache,		31 décembre 1900.
Ph. De Winter,		31 décembre 1900.
Bayet,		31 décembre 1897.
Lenglard,		31 décembre 1897.
Ozenfant.		31 décembre 1894.

GRAVURE

	Nomination	Sortie
MM. Gavelle, vice-présid., conserv,	28 juillet 1892.	
Aug. Herlin,		Démissionnaire.
Leroy,		31 décembre 1894.
H. Faure,		Démissionnaire.
Danchin,		31 décembre 1897.
Eug. Debièvre,		31 décembre 1897.
Pluchart,		Démissionnaire.
Dewattines,		31 décembre 1900.
Manso,		Id.
Robin.		31 décembre 1894.

HISTOIRE NATURELLE

Ch. Viollette, vice-président,	28 juillet 1892.	
Le professeur d'histoire naturelle désigné par la Faculté des Sciences, conservateur, M. Gosselet.		
Le Président de la Société des Sciences,		
Le doyen de la Faculté des Sciences,		
De Norguet,		31 décembre 1894.
Lethierry,		31 décembre 1894.
Ch. Barrois,		31 décembre 1897.
Gosselet.		31 décembre 1897.
Wertheimer,		31 décembre 1900.
Hallez Paul,		31 décembre 1900.

ETHNOGRAPHIE (Musée Moillet)

Van Hende, vice-présid., conserv.,	28 juillet 1892.	
De Norguet,		31 décemb. 1900.
Rigaux,		31 décemb. 1900.

INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Kolb, vice-présid., conserv.,	21 octobre 1893.	
Gavelle,		31 décemb. 1894.
Viollette,		31 décemb. 1894.
L. Gauche,		31 décemb. 1894.
J. Schoutteten,		31 décemb. 1897.
Scrive-Loyer,		31 décemb. 1897.
A. Vial,		31 décemb. 1897.
Bère,		31 décemb 1900.
Faucheur-Deledicque,		31 décemb. 1900.
A. Eckmann,		31 décemb. 1900.



ANTIQUES

	Nomination	Sortie
MM. Gosselet, vice-présid., conserv.,	28 juillet 1892.	
Van Hende,		31 décemb. 1894.
Debray,		Décédé 7 mai.
Rigaux,		31 décemb. 1897.
Chon,		31 décemb. 1897.
Dehaisnes,		31 décemb. 1900.
Fougères,		31 décemb. 1900.

ARCHÉOLOGIE ET JULES DE VICQ

Ozenfant, vice-présid., conserv.,	28 juillet 1892.	
Verly,		à vie.
Schoutteten, L.		31 décemb. 1894.
Carnel,		31 décemb. 1897.
Desains,		31 décemb. 1900.
Fabre,		31 décemb. 1900.
Dehaisnes,		31 décemb. 1897.

NUMISMATIQUE

Van Hende, vice-présid., conserv.,	28 juillet 1892.	
Vernier,		31 décemb. 1897.
Rigaux,		31 décemb. 1897.
Fromont,		31 décemb. 1900.
Demeunynck,		31 décemb. 1900.

CÉRAMIQUE

Viollette, vice-présid., conserv.,	28 juillet 1892.	
Baudet,		31 décemb. 1894.
Gavelle,		31 décemb. 1894.
Angellier,		31 décemb. 1897.
Fabre,		31 décemb. 1900.
Clainpanain,		31 décemb. 1900.

ARTS DÉCORATIFS

Ozenfant, vice-présid., conserv.,	28 juillet 1892.	
Van Hende,		31 décemb. 1894.
Viollette,		31 décemb. 1897.
Ghesquier,		31 décemb. 1900.
Dewattines,		31 décemb. 1900.

## TECHNOLOGIQUE

	Nomination	Sortie
MM. Léon Gauche, conservateur,		28 juillet 1892.

### Bibliothèque

	Nomination
Contamine, vice-président,	27 avril 1876.
De Prins,	24 août 1874.
Debray,	Décédé 7 mai.
Rigaut,	18 août 1880.
Danchin,	18 août 1880.
Eug. Debièvre,	18 août 1880.
Quarré-Reybourbon,	18 août 1880.
Gustave Lhotte,	11 janvier 1886.
Ovigneur,	26 juin 1888.
Houbron,	6 avril 1889.
Moy,	6 avril 1889.
Gavelle.	8 décemb. 1893.

### Ecoles académiques

	Sortie
Kolb, vice-président,	31 décemb. 1897.
Aug. Herlin,	31 décemb. 1894.
Bère,	31 décemb. 1894.
Mourcou,	31 décemb. 1894.
Alf. Agache,	31 décemb. 1894.
L. Schoutteten,	31 décemb. 1897.
D. Petit,	31 décemb. 1900.
Desoblain,	31 décemb. 1900.
Rochart,	31 décemb. 1900.
Hannotin,	31 décemb. 1897.
Bayet,	31 décemb. 1900.
Déplechin,	31 décemb. 1894.
C. Bateur,	31 décemb. 1894.

**Conservatoire de musique**

	Sortie
MM. Ed. Français, vice-président,	31 décemb. 1879.
Bonnet,	31 décemb. 1894.
Van de Weghe,	31 décemb. 1900.
Pannier,	31 décemb. 1897.
Ch. de Prins,	31 décemb. 1894.
Bigo,	31 décemb. 1894.
Brassart,	31 décemb. 1900.
Cannissié,	31 décemb. 1897.
Th. Barrois,	31 décemb. 1900.

**JURY D'EXAMEN**

**1° SOLFÈGE**

	Nomination
Ed. Français,	28 décemb. 1882.
Ch. de Prins,	28 décemb. 1882.
Pannier,	27 janvier 1890.
Curtis Samuel,	22 juin 1893.

**2° HARMONIE**

Ed. Koszul,	28 décemb. 1882.
G. Sinsolliez,	Décédé 14 février
Meyer,	22 juin 1893.
Mayeur,	22 juin 1893.
Curtis Samuel,	22 juin 1893.

**3° CHANT**

E. Bigo,	28 décemb. 1882.
G. Lammens,	28 décemb. 1882.
Desoblain,	28 décemb. 1882.
Faucher,	22 décemb. 1885.
Jurés supplémentaires : MM. Demeunynck et Senoutzen	21 octobre 1893.

**4° PIANO ET ORGUE**

Ch. De Prins,	28 décemb. 1882.
E. Koszul,	28 décemb. 1882.
P. Pannier,	28 décemb. 1880.
Cannissié,	16 janvier. 1893.
Jurés supplémentaires : MM. Curtis et Dekers fils	21 octobre 1893.

5° INSTRUMENTS A ARCHETS

	Nomination
MM. E. Français,	28 décemb. 1882.
E. Van de Weghe,	28 décemb. 1882.
Bonnet,	28 décemb. 1882.
Pannier,	21 octobre 1893.
Juré supplémentaire : M. Wetzel	21 octobre 1893.

6° INSTRUMENTS EN BOIS

Gruson,	21 octobre 1893.
Deren,	21 octobre 1893.
Mayeur,	21 octobre 1893.
Muylaert,	21 octobre 1893.

7° INSTRUMENTS EN CUIVRE

Mayeur,	21 octobre 1893.
Bacqueville,	21 octobre 1893.
Montigny,	21 octobre 1893.
Dusotoit,	21 octobre 1893.

8° DÉCLAMATION LYRIQUE

Français,	21 octobre 1893.
Bère,	21 octobre 1893.
Faucher,	21 octobre 1893.
Senoutzen,	21 octobre 1893.

**Jardin botanique**

	Nomination
Viollette, vice-président,	16 février 1886.
Lotar,	16 février 1886.
Moniez,	16 février 1886.
Bertrand,	16 février 1886.
Quéva,	29 octobre 1887.

**Squares et promenades**

Gavelle, vice-président,	16 février 1886.
Baggio,	Décédé 23 mai.
Telliez,	16 février 1886.
Rogé,	16 février 1886.



**Sapeurs-Pompiers** (Caisse des Retraites)

MM. Druez, commandant.  
Delattre, capitaine.  
Cannissié, conseiller municipal.  
Rochart, »

**Ecole d'Équitation**

Ed. Desbonnets,	27 décemb. 1878.
Telliez,	27 décemb. 1878.
Boutry,	27 décemb. 1878.
Ch. Verley,	27 décemb. 1878.
N...	

**Bourse du Travail**

Rigaut,	2 août 1884.
Rochart,	2 août 1884.
Théry,	2 août 1884.
Facon,	13 sept. 1884.
N...	

**Comité permanent des épidémies**

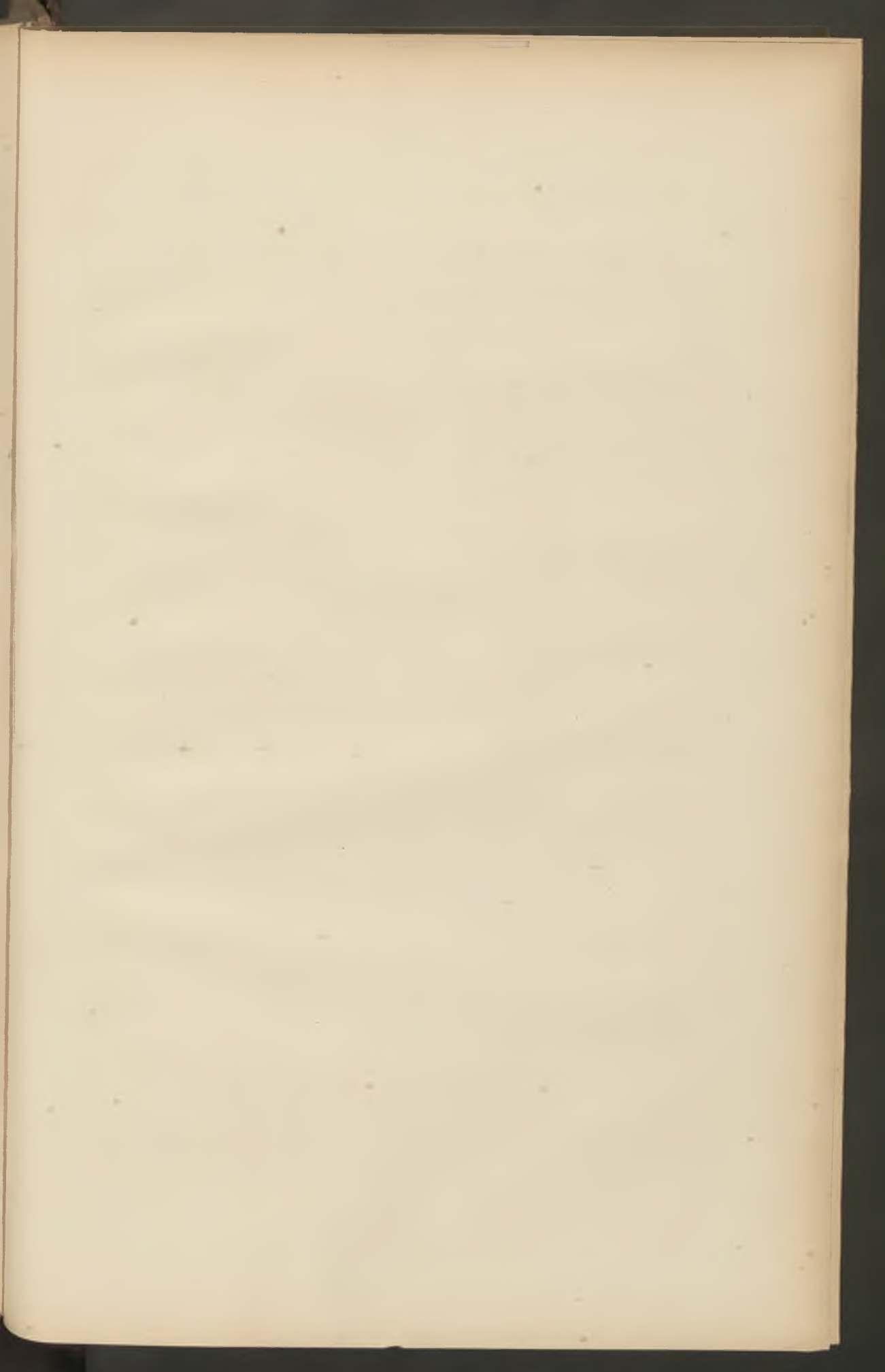
ARRÊTÉ DES 8 MAI ET 11 JUILLET 1893

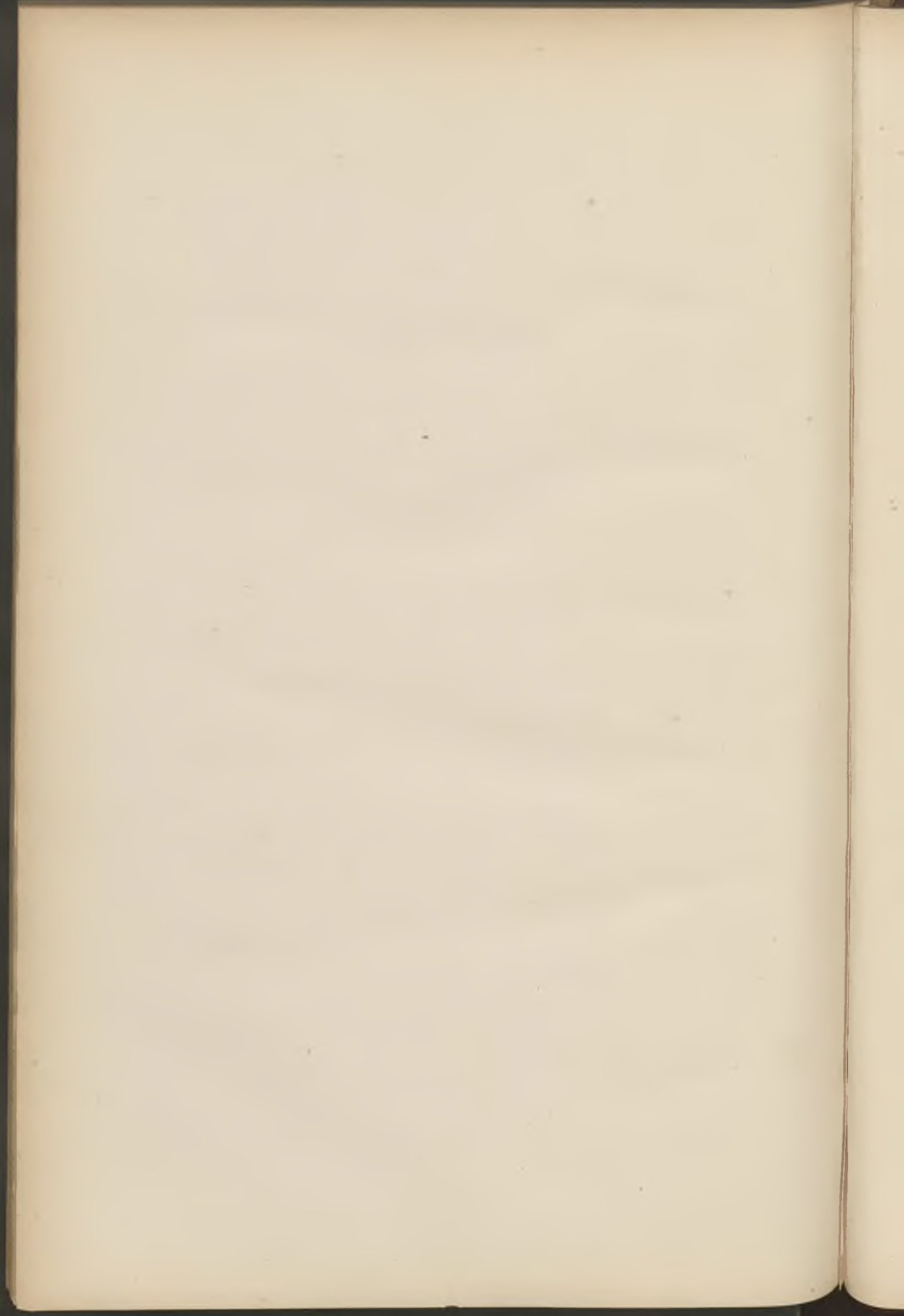
M. GAVELLE, adjoint, Vice-Président

MM. Arnould ;	MM. Mourcou ;
Viollette, adjoint ;	Ozenfant ;
Wannebroucq ;	Batteur ;
Gorez ;	Hannotin ;
Thibaut ;	P. Thellier ;
Renard ;	Ch. Richard ;
Olivier ;	Wertheimer ;
Blondel ;	Curtis ;
Deleplanque ;	Combemale ;

VU :

*Le Maire de Lille,*  
**GÉRY LEGRAND**





---

---

## Tribunal de Commerce.

ÉLECTIONS DES 10 et 24 DÉCEMBRE 1893

*Electeurs inscrits à Lille : 4,365, au total : 7,862*

		Ont obtenu : à Lille		au total
Président	M. Schouffeten Jules	167		224
Juges	MM. Scalbert Alfred	162		240
»	Rouzé Emile	161		239
»	Crespel Albert	161		239
»	Dujardin Albert	165		221
Juges suppléants :	MM. Decoster Huet	162		239
»	Porion Georges	152		228

---

---

### Service des Epidémies. — Statistique sanitaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Comité municipal des Epidémies, du 27 novembre 1893 ;

Considérant l'intérêt qu'il y a, au point de vue de la santé publique, à établir une statistique rigoureuse des causes de décès ;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Jusqu'au jour où il sera créé un service de statistique générale de la ville de Lille, la statistique des décès sera établie par le Comité municipal des Epidémies.

Art. 2. — Le Comité municipal des Epidémies publiera des bulletins mensuels, qui comprendront les tableaux statistiques détaillés des causes de décès, ainsi que des maladies contagieuses constatées, et faisant ressortir pour chacune la proportionnalité des décès et des guérisons.

Art. 3. — Le Comité municipal des Epidémies publiera chaque



année un rapport d'ensemble sur les épidémies, la mortalité de la Ville, ses causes et les moyens d'y remédier.

Art. 4. — M. le secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 décembre 1893.

Pour le Maire de Lille,  
Emile GAVELLE, adjoint.

---

---

### **Emission de 45,040 obligations de 500 francs 3 1/2 o/o**

Autorisée conformément aux lois des 12 juillet 1883, 11 août 1890 et 4 juillet 1893, et destinée :

1° A la Conversion et au remboursement des emprunts 1868, 1877, 1884, 1887 ;

2° A la création d'une ressource effective de deux millions en vue de divers travaux d'utilité publique.

Intérêt annuel 17 fr. 50, payable, à raison de 8 fr. 75 par coupon, sous déduction des impôts, les 15 janvier et 15 juillet; remboursement à 500 fr. par tirages semestriels, en 48 ans, au moyen d'annuités variables comportant l'amortissement en 34 ans, à partir de 1894, de la fraction d'emprunt correspondant au capital des obligations converties, et en 40 ans, à partir de 1902, de l'Emprunt nouveau de fr. 2.000.000.

La Ville se réserve la faculté de rembourser au pair, par anticipation, à quelque époque que ce soit, tout ou partie des titres du présent emprunt.

Les tirages auront lieu publiquement à l'Hôtel-de-Ville de Lille, en juin et décembre de chaque année; le remboursement des titres sortis s'effectuera les 15 janvier et 15 juillet suivants. — Le premier remboursement semestriel se fera le 15 janvier 1894.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis aux tirages se feront aux caisses du Crédit Lyonnais et du Crédit du Nord, à Lille et à Paris.

Prix : 492 fr. 50. — Jouissance 15 juillet 1893

Payable comme suit :

En souscrivant . . . . .	Fr. 100 »
A la répartition (du 13 au 15 juillet). . . . .	392 50
Total. . . . .	<u>492 50</u>

A ce prix, les obligations présentent, impôts non déduits, un rendement en intérêts de 3,55 0/0, non compris le bénéfice du remboursement à 500 francs.

Les porteurs d'Obligations anciennes des Emprunts 1868, 1877, 1884 et 1887 recevront en échange de leurs titres, comptés pour leur valeur nominale augmentée des intérêts courus jusqu'au 15 juillet 1893, et par préférence, un nombre proportionnel d'Obligations nouvelles et de cinquièmes d'Obligations, plus une soulte en espèce dont le montant est indiqué dans la notice explicative d'autre part.

Les cinquièmes d'Obligations ne seront créés et mis en circulation que pour les besoins de la conversion des Emprunts 1884 et 1887, et le nombre de ces cinquièmes sera limité par les demandes de conversion des porteurs de ces Emprunts.

Les Obligations anciennes qui n'auraient pas donné lieu à un échange cesseront de porter intérêt et seront remboursées, à partir du 16 juillet 1893, au pair, augmenté des intérêts courus jusqu'à cette date. A cet effet, ces Obligations seront reçues, du 10 au 15 juillet, aux caisses du Crédit Lyonnais et du Crédit du Nord, à Lille et à Paris, et aux Caisses du Crédit Industriel et Commercial, à Paris. A partir du 17 juillet, elles ne seront plus reçues qu'à la recette municipale à Lille.

Des Certificats nominatifs seront délivrés sans frais à toute personne qui en aura fait la demande au moment même de sa souscription.

Les versements qui n'auraient pas été effectués le 15 juillet 1893 seront passibles d'un intérêt de retard au taux de 5 0/0 l'an, et les titres pourront être vendus aux Bourses de Lille et de Paris, sans mise en demeure, un mois après l'échéance du terme dû, pour le compte et aux frais et risques des retardataires.

La souscription publique sera ouverte le lundi 10 juillet 1893 et close le même jour, à quatre heures du soir.

A Lille : à la Recette Municipale ; au Crédit du Nord, 7 et 8, rue Jean-Roisin ; au Crédit Lyonnais, 23, rue Nationale.

A Paris : au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens ; au Crédit du Nord, 45, rue Etienne Marcel ; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire, et dans leurs bureaux de quartier

Dans les départements et à l'étranger, dans les Sièges et Agences desdits Etablissements et chez leurs Correspondants.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Si les demandes de souscription en espèces dépassent le nombre des titres à répartir, la répartition se fera au prorata des souscriptions.

Les formalités seront remplies pour l'admission aux Cotes officielles des Bourses de Lille et de Paris.

*Notice explicative*

Les Souscriptions des porteurs d'Obligations des Emprunts 1868, 1877, 1884 et 1887 seront reçues, sans versement en espèces, sur remise d'Obligations au porteur ou de Certificats nominatifs.

Les propriétaires de ces Obligations, qui auront profité du droit de souscription qui leur est réservé, recevront, à l'Hôtel-de-Ville de Lille et aux Caisses du Crédit Lyonnais, du Crédit du Nord et du Crédit Industriel et Commercial, à Paris et à Lille :

1° Les nouveaux titres à eux attribués, jouissance 15 juillet 1893 (ou des certificats provisoires) ;

2° Une soulte en espèces, représentant la différence entre le cours d'émission des Obligations ou fractions d'Obligations nouvelles et le montant de la valeur nominale des titres anciens, augmenté des intérêts courus sur ces titres depuis la date d'échéance du dernier coupon payé jusqu'au 15 juillet 1893, impôts sur revenus, sur transmission et sur prime de remboursement déduits.

Les échanges de titres se feront dans les conditions ci-après :

CONTRE UNE OBLIGATION de 500 FR. 1868 :

CERTIFICAT NOMINATIF

Valeur de remboursement de l'Obligation 1868 . . . . .	499 50
Intérêts courus du 1 <sup>er</sup> au 15 juillet 1893 . . . . .	0 90
Total. . . . .	<u>500 40</u>

TITRE AU PORTEUR

Valeur de remboursement de l'Obligation 1868 . . . . .	499 50
Intérêts courus du 1 <sup>er</sup> au 15 juillet 1893 . . . . .	0 857
Total. . . . .	<u>500 357</u>

*Le Souscripteur recevra :*

Une Obligation nouvelle 3 1/2 0/0 . . . . .	492 50
Une soulte en espèces . . . . .	7 90
Total égal. . . . .	<u>500 40</u>

Une Obligation nouvelle 3 1/2 0/0. . . . .	492 50
Une soulte en espèces . . . . .	7 857
Total égal. . . . .	<u>500 357</u>

CONTRE UNE OBLIGATION DE 500 FR. 1877 :

CERTIFICAT NOMINATIF

Valeur de remboursement de l'Obligation 1877 . . . . .	499 50
Intérêts courus du 15 avril au 15 juillet 1893 . . . . .	5 40
Total. . . . .	<u>504 90</u>

TITRE AU PORTEUR

Valeur de remboursement de l'Obligation 1877. . . . .	499 50
Intérêts courus du 15 avril au 15 juillet 1893 . . . . .	5 143
Total. . . . .	<u>504 643</u>

*Le Souscripteur recevra :*

Une Obligation nouvelle 3 1/2 0/0. . . . .	492 50
Une soulte en espèces . . . . .	12 40
Total égal. . . . .	<u>504 90</u>

Une Obligation nouvelle 3 1/2 0/0. . . . .	492 50
Une soulte en espèces . . . . .	12 143
Total égal. . . . .	<u>504 643</u>



CONTRE UNE OBLIGATION DE 400 FR. 1884 :

CERTIFICAT NOMINATIF

Valeur de remboursement de l'Obligation 1884 . . . . .	399 60
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	5 893
Total. . . . .	<u>405 493</u>

TITRE AU PORTEUR

Valeur de remboursement de l'Obligation 1884 . . . . .	399 60
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	5 595
Total. . . . .	<u>405 195</u>

*Le Souscripteur recevra :*

Quatre cinquièmes d'Obligation nouvelle 3 1/2 0/0 . . . . .	394 »
Une soulte en espèces . . . . .	11 493
Total égal. . . . .	<u>405 493</u>

Quatre cinquièmes d'Obligation nouvelle 3 1/2 0/0 . . . . .	394 »
Une soulte en espèces . . . . .	11 195
Total égal. . . . .	<u>405 195</u>

CONTRE UN QUART D'OBLIGATION 1884 :

CERTIFICAT NOMINATIF

Valeur de remboursement du quart d'Obligation 1884. . . . .	99 90
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	1 473
Total. . . . .	<u>101 373</u>

TITRE AU PORTEUR

Valeur de remboursement du quart d'Obligation 1884 . . . . .	99 90
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	1 40
Total. . . . .	<u>101 30</u>

*Le Souscripteur recevra :*

Un cinquième d'Obligation nouvelle 3 1/2 0/0 . . . . .	98 50
Une soulte en espèces . . . . .	2 873
Total égal . . . . .	<u>101 373</u>
Un cinquième d'Obligation nouvelle 3 1/2 0/0 . . . . .	98 50
Une soulte en espèces . . . . .	2 80
Total égal. . . . .	<u>101 30</u>

CONTRE UNE OBLIGATION DE 400 FR. 1887 :

CERTIFICAT NOMINATIF

Valeur de remboursement de l'Obligation 1887 . . . . .	399 »
Intérêts courus du 15 février au 15 juillet 1893 . . . . .	6 »
Total. . . . .	<u>405 »</u>

TITRE AU PORTEUR

Valeur de remboursement de l'Obligation 1887 . . . . .	399 »
Intérêts courus du 15 février au 15 juillet 1893 . . . . .	5 668
Total. . . . .	<u>404 668</u>

*Le Souscripteur recevra :*

Quatre cinquièmes d'Obligation nouvelle 3 1/2 0/0 . . . . .	394 »
Une soulte en espèces . . . . .	11 »
Total égal. . . . .	<u>405 »</u>
Quatre cinquièmes d'Obligation nouvelle 3 1/2 0/0 . . . . .	394 »
Une soulte en espèces . . . . .	10 668
Total égal. . . . .	<u>404 668</u>

REMBOURSEMENT

A partir du 16 juillet 1893, les titres des Emprunts 1868, 1877, 1884, et 1887 qui ne seront pas présentés à l'échange, seront remboursables comme suit :

Obligation 1868 (Certificat nominatif) . . . . .	499 50
Intérêts courus du 1 <sup>er</sup> au 15 juillet 1893 . . . . .	0 90
Total. . . . .	<u>500 40</u>
Obligation 1877 (Certificat nominatif) . . . . .	499 50
Intérêts courus du 15 avril au 15 juillet 1893 . . . . .	5 40
Total. . . . .	<u>504 90</u>
Obligation 1884 (Certificat nominatif) . . . . .	399 60
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	5 893
Total. . . . .	<u>405 493</u>
Quart d'Obligation 1884 (Certificat nominatif) . . . . .	99 90
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	1 473
Total. . . . .	<u>101 373</u>
Obligation 1887 (Certificat nominatif) . . . . .	399 »
Intérêts courus du 15 février au 15 juillet 1893. . . . .	6 »
Total. . . . .	<u>405 »</u>
Obligation 1868, au porteur . . . . .	499 50
Intérêts courus du 1 <sup>er</sup> au 15 juillet 1893. . . . .	0 857
Total. . . . .	<u>500 357</u>
Obligations 1877, au porteur. . . . .	499 50
Intérêts courus du 15 avril au 15 juillet 1893 . . . . .	5 143
Total. . . . .	<u>504 643</u>
Obligation 1884, au porteur . . . . .	399 60
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	5 595
Total. . . . .	<u>405 195</u>
Quart d'Obligation 1884, au porteur . . . . .	99 90
Intérêts courus du 5 mars au 15 juillet 1893 . . . . .	1 40
Total. . . . .	<u>101 30</u>
Obligations 1887, au porteur . . . . .	399 »
Intérêts courus du 15 février au 15 juillet 1893. . . . .	5 668
Total. . . . .	<u>404 668</u>

# BULLETIN ADMINISTRATIF

de la Ville de Lille

ANNÉE 1893

## TABLE ANALYTIQUE

- A. — Administration Municipale. — Affaires générales.
- B. — Bâtiments. — Voirie.
- C. — Beaux-Arts. Collections.
- D. — Enseignement.
- E. — Établissements de bienfaisance et de prévoyance.
- F. — Finances.
- G. — Salubrité. — Sécurité.
- H. — Services Municipaux.

### A

#### *Administration Municipale. — Affaires générales*

	Pages
<b>Adjudications, Marchés :</b>	
<i>Bâtiments communaux. — Bois de chauffage.....</i>	13-16
Police. Construction d'un hôtel... ..	135
Porte de Paris. Restauration.....	261
Tapisserie. Travaux.....	41
<i>Cession d'entreprise. — Martin (Caisse des Ecoles).....</i>	224
<i>Cimetière du Sud. — Entretien.....</i>	260
<i>Distribution d'eau. — Tuyaux en fonte.....</i>	81
<i>Ecoles. — Collège Fénelon. Viandes.....</i>	97
Fournitures classiques.....	323
Livres classiques.....	13
Livres de prix.....	133
<i>Police. — Pains des voyageurs indigents.....</i>	97-179
<i>Voirie. — Curage des canaux.....</i>	223



	Pages
<b>Administration municipale :</b>	
Adjoints, Délégations.....	262
<b>Baux :</b>	
<i>Prise en bail.</i> — Hôtel rue de la Baignerie. ....	260
Octroi, Maison rue de Lannoy .....	323
<b>Conseil des prudhommes :</b>	
Travaux en 1893.....	83
<b>Élections :</b>	
Législatives.....	225
Tribunal de Commerce.....	381
<b>État civil :</b>	
Officiers d'Etat-Civil, Délégations.....	64, 255
Mouvement de la population en 1892 .....	20
Statistique sanitaire.....	34-65-92-106-129-154-175-209-254-289-314-344
<b>Fêtes :</b>	
<i>Courses de chevaux.</i> — Autorisations.....	60
<i>Festival de Fives.</i> — Mesures d'ordre .....	181
<i>Fête communale.</i> — Programme.....	137
<i>Fête Franco-Russe.</i> — Concert.....	263
<i>Fête nationale</i> — Programme .....	170
<i>Foire annuelle.</i> — Nouvelle fixation de durée.....	173
» <i>Braderie</i> — Mesures d'ordre.....	182
<i>Kermesse.</i> — Changement de date.....	123
<i>Théâtre.</i> — Représentation gratuite .....	101
<b>Service militaire :</b>	
Statistique pour 1892.....	300
Statistiques de 1858 à 1885.....	303

## B

*Bâtiments. — Voirie.*

	Pages
<b>Immeubles :</b>	
<i>Achats.</i> — Place du Concert. — M <sup>me</sup> Vittu .....	259
Rue de Courtrai. — MM. Masquelier et Bernard .....	322
Rue du Grand-Balcon. — M. Wattrelot .....	480
Rue du Guet. — M. Stricanne .....	12
Rue Lottin. — M <sup>me</sup> Briot .....	223
Rue de Paris, 241. — M. Graive .....	111
Rue de S <sup>t</sup> Omer. — M. Dupont .....	136
Rue des Stations. — M. Henry .....	322
<i>Echanges.</i> — Parvis Saint-Maurice. — M. Fontaine .....	12
Rue de Roubaix. — M. Minet .....	112
<i>Ventes.</i> — Place des Reigneaux. — M. Delemar .....	112
Id. M. Lefebvre .....	80-224
Place de la porte de Paris. — M. Binauld .....	223
Rue Nationale, 59. — Mme Roseleur .....	80
Rue de Pas. — M. Chaland .....	259
<b>Canaux :</b>	
Curage de fossé, rue de la Digue .....	115
Id. rue Esquermoise .....	150
Quai Vauban, Grue à vapeur .....	120
Rue des Ponts-d -Comines, puisards, abandon de propriété .....	96

## C

*Beaux-Arts. — Collections***Bibliothèque :**

Nomination d'un membre de la Commission .....	330
Statistique pour 1892 .....	102

**Conservatoire de musique :**

Documents pour 1893 .....	269
Programme pour 1893-1894 .....	229

	Pages
<b>Ecoles académiques :</b>	
Programme pour 1893-1894.....	231
<b>Musées :</b>	
Conservateur général. Nomination.....	81
<b>Théâtre :</b>	
Commission des débuts.....	224-238
Direction, traité.....	158
Régie municipale, nomination d'un comptable.....	40
Statistique pour 1892-1893.....	126

## D

### *Enseignement*

#### **Cours municipaux :**

<i>Arboriculture</i> . Programme.....	17
<i>Chauffeurs</i> . Concours de 1893.....	331
Programme.....	119
Nomination d'un juré d'examen.....	331
<i>Faculté de droit</i> . — Programme.....	19
<i>Filature et tissage</i> . — Nomination d'un professeur.....	226
»    Programme pour 1893-1894.....	265
<i>Langues étrangères</i> . — Compte-rendu pour 1892-1893.....	267
»    Programme pour 1893-1894.....	266

#### **Institut Industriel :**

Bourses. Mise au concours.....	117
--------------------------------	-----

## E

### *Etablissements de Bienfaisance et de Prévoyance*

#### **Bureau de Bienfaisance :**

<i>Administrateurs</i> . — MM. Haquet et Sebert.....	143, 297
<i>Statistique</i> pour 1892.....	251

	Pages
<b>Caisse d'Épargne :</b>	
Statistique pour 1892 .....	144
<b>Dotation Colbrant :</b>	
Nomination d'une commission .....	264
<b>Fondation Boucher-de-Perthes :</b>	
Concours de 1893.....	169
<b>Hospices :</b>	
<i>Administrateur</i> : M. Barrois .....	17-297
<i>Statistique</i> pour 1892.....	235
<b>Œuvre des Invalides du Travail :</b>	
<i>Administrateurs</i> : MM. Faucheur et Loyer .....	143-330
<i>Compte moral</i> pour 1892 .....	124
<b>Société de Charité maternelle :</b>	
Compte moral pour 1892 .....	125

## F

*Finances***Budgets :**

Budget pour 1893. — Approbation .....	94
Budget additionnel pour 1893. — Approbation .....	238

**Comptabilité :**

Statistique pour 1892.....	313
----------------------------	-----

**Contributions :**

Statistique pour 1892.....	132
----------------------------	-----

**Dépenses :**

Aliénés indigents. Statistique pour 1892.....	310
Comptables spéciaux .....	39-143
Frais de casernement .....	307



	Pages
<b>Emprunts :</b>	
1860. — Listes des 66 <sup>e</sup> et 67 <sup>e</sup> tirages.....	70-214
1868. — Liste du 49 <sup>e</sup> tirage.....	139
1877. — Liste du 30 <sup>e</sup> tirage.....	79
1884. — Liste du 2 <sup>e</sup> tirage.....	38
1890. — Fixation du coupon.....	110-318
Liste des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> tirages.....	110-295
1893. — Loi d'approbation.....	159
Arrêté de conversion.....	168
Fixation du coupon.....	294
Liste du 1 <sup>er</sup> Tirage.....	320
Mise en roue.....	318
Prospectus d'émission.....	382
Traité d'emprunt.....	160

<b>Ouvertures de Crédits....</b>	12-80-94-178-279-294
----------------------------------	----------------------

**Recettes :**

<i>Cimetières.</i> — Produits en 1892.....	310
<i>Entrepôts.</i> id. ....	273
<i>Octroi.</i> — Création de bureaux à Fives..	296
Produits de 1888 à 1892.....	2
Prorogation des surtaxes.....	91
<i>Taxe sur les chiens.</i> — Recensement de 1893.....	311

## G

*Salubrité. — Sécurité***Alimentation :**

<i>Abattoir et marché aux bestiaux.</i> — Agrandissement.....	182
Taxe de pesage et de place ..	95
Epizootie. Mesures préventives	342
<i>Halles Centrales.</i> — Vente à la criée du poisson de mer.....	341
Statistique pour 1892.....	189-191

**Cimetières :**

<i>Cimetière de l'Est.</i> — Caveaux d'attente. — Règlement et tarif....	32-227
Direction.....	343
Visite de la Toussaint.....	288

	Pages
<b>Distribution d'eau :</b>	
Echange de terrain à Emmerin .....	136
Statistique pour 1892 .....	307
<b>Ecole de Natation :</b>	
Ouverture.....	150
<b>Éclairage :</b>	
<i>Éclairage électrique.</i> — Canalisation .....	284
<b>Entrepôts :</b>	
Statistique pour 1892.....	273
<b>Hygiène et Salubrité :</b>	
<i>Comité municipal permanent des épidémies</i> .....	113-169
» Vice-président M. Gavelle.....	275
Curage du fossé rue de la Digue .....	115
» rue Esquermoise .....	150
Logements en garni. Désinfections.....	100-297
<i>Règlements.</i> — Logements en garni.....	335
» Statistique des décès .....	381
» Transport des malades.....	117
» Voitures publiques. — Crachats.....	340
Tribunal de Commerce. Transfert provisoire.....	117
<i>Vidanges.</i> — Arrêté réglementaire .....	88
<b>Logements insalubres :</b>	
<i>Commission.</i> — Président M. Meurisse.....	275
<b>Police :</b>	
<i>Lieux ouverts au public.</i> — Interdiction d'une salle de bal.....	63
<i>Mœurs.</i> — Frais de traitement des filles soumises.....	123
<i>Personnel.</i> — M. Valantin, commissaire central.....	335
» M. Queutier, commissaire.....	149
Statistique pour 1892 .....	298
<i>Voie publique.</i> — Marchands ambulants de denrées.....	180
Masques. Circulation .....	62
Vélocipèdes. Circulation.....	227

	Pages
<i>Voie publique.</i> — Interruptions temporaires de circulation :	
Chemin de l'Arbrisseau.....	284
Pont de la Citadelle.....	122
Pont de l'Hippodrome.....	90
Rue du Béguinage.....	152
Rue Gauthier-de-Châtillon.....	99
 <b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Nomination d'officier.....	170
Statistique pour 1892.....	276
 <b>H</b>  	
<i>Services municipaux</i>	
 <b>Bourse du travail :</b>	
Statistique pour 1892.....	309
 <b>Comptabilité :</b>	
Statistique pour 1892.....	313
 <b>Contentieux :</b>	
Statistique des visas d'actes d'huissiers 1892.....	311
 <b>Contributions et Élections :</b>	
Statistique pour 1892.....	312
 <b>Personnel :</b>	
Etat du personnel au 31 décembre.....	345
Levée des punitions.....	173
 <b>Secrétariat :</b>	
Statistique pour 1892.....	308

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE

---

<b>Acquisitions</b> (Voir B).	
<b>Adjudications</b> (Voir A)	
<b>Administration Municipale</b> (Voir A).	
<b>Agents consulaires</b> (Voir A).	
<b>Alignements</b> (Voir B).	
<b>Alimentation</b> (Voir G.)	
<b>Arbrisseau</b> (Chemin de) Interruption de la circulation.....	284
<b>Arnould</b> (Dr) Comité des épidémies.....	113
<b>Barrois</b> (Th). Administrateur des Hospices.....	17-297
<b>Bâtiments communaux</b> (Voir B)	
<b>Batteur</b> (Carlos) Comité des épidémies.....	113
<b>Béguinage</b> (rue du) Interruption de la circulation.....	152
<b>Bibliothèque</b> (Voir C).	
<b>Billet</b> , Comptable spécial.....	39
<b>Blondel</b> (C.M) Comité des épidémies.....	113
<b>Bourse du travail</b> (Voir H).	
<b>Brassart</b> , Adjoint-Président Commission des débuts.....	224
»                    Délégation aux Cimetières.....	262
<b>Budgets</b> (Voir F).	
<b>Bureau de Bienfaisance</b> (Voir E)	
<b>Caisse d'Épargne</b> (Voir E).	
<b>Cannissié</b> (C. M). Commissions des débuts.....	224
<b>Châlets de nécessité et Affichage</b> (Voir G).	
<b>Chauffoirs publics</b> (Voir E).	
<b>Cimetières</b> (Voir G).	
<b>Citadelle</b> (Pont de la) Interruption de la circulation.....	122
<b>Collège Fénelon</b> (Voir D).	
<b>Combemale</b> (Dr) Comité des épidémies.....	169
<b>Comptabilité</b> (Voir F et H).	
<b>Concert</b> (Place du) Achat de maisons.....	259
<b>Conseil des Prud'hommes</b> (Voir A).	
<b>Conservatoire</b> (Voir C).	
<b>Contentieux</b> (Voir A. H).	
<b>Contributions</b> (Voir F et H).	
<b>Cours municipaux</b> (Voir D).	



	Pages
<b>Courtrai</b> (rue de). Achat de parcelles d'alignement.....	322
<b>Curtis</b> (D <sup>r</sup> ). Comité des épidémies.....	113
<b>Darcq</b> (Albert). Commission. Dotation Colbrant.....	264
<b>Delebecque</b> . Jury d'examen du cours des chauffeurs.....	331
<b>Deleplanque</b> (D <sup>r</sup> ). Comité des épidémies.....	113
<b>Dépenses</b> (voir F).	
<b>Déplechin</b> . Commission. Dotation Colbrant.....	264
<b>Dewinter</b> (Ph.). Commission. Dotation Colbrant.....	264
<b>Digue</b> (Rue de la). Curage de fossé.....	115
<b>Distribution d'eau</b> (Voir G).	
<b>Eclairage</b> (Voir G).	
<b>Ecole de natation</b> (Voir G).	
<b>Ecoles académiques</b> (Voir C).	
<b>Ecoles primaires</b> (Voir D).	
<b>Elections</b> (Voir A et H).	
<b>Emprunts</b> (Voir F).	
<b>Enseignement</b> (Voir C D).	
<b>Entrepôts</b> (Voir F G).	
<b>Esquermoise</b> (Rue). Curage d'égout.....	150
<b>Etat-Civil</b> (Voir A).	
<b>Faucher</b> , adjoint. Vice-Président, com té des épidém'es.....	113
<b>Faucher</b> (Félix). Commission. Invalides du travail.....	143
<b>Fêtes</b> (Voir A).	
<b>Fondation Boucher-de-Perthes</b> (Voir E).	
<b>Fourneaux économiques</b> (Voir E).	
<b>Français</b> (Ed.), Commission. Dotation Colbrant.....	264
Commission des débuts.....	224
<b>Gauthier-de-Chatillon</b> (Rue). Interruption de la circulation.....	99
<b>Gavelle</b> , adjoint. Délégation. Hygiène et salubrité.....	262
Comité des épidémies.....	113
Vice-Président du Comité des épidémies.....	275
Commission de la bibliothèque.....	330
<b>Gorez</b> (D <sup>r</sup> ) Comité des épidémies. ....	113
<b>Grand-Balcon</b> (rue du). Achat de maison.....	180
<b>Guet</b> (rue du) Achat de maison.....	12
<b>Halles et Marchés</b> (voir G).	
<b>Hannotin</b> . Comité des épidémies.....	113
<b>Haquet</b> . Administrateur du Bureau de Bienfaisance.....	143

	Pages
<b>Hennart</b> , Médecin sous-aide-major des Sapeurs-Pompiers .....	170
<b>Hippodrome</b> (Pont de l'). Interruption de la circulation .....	90
<b>Hospices</b> (voir E).	
<b>Hygiène et Salubrité</b> (voir G).	
<b>Immeubles</b> (voir B).	
<b>Institut Industriel</b> (voir D).	
<b>Kolb</b> (C M). Vice-président de la Commission Colbrant .....	264
<b>Langlet</b> , Régisseur-comptable du théâtre .....	40
<b>Lannoy</b> (rue de). Prise en bail de maison.....	323
<b>Leroy</b> , Commission Dotation Colbrant.....	264
<b>Logements insalubres</b> (voir G).	
<b>Lottin</b> (Rue) Achat de maison.....	223
<b>Loyer</b> (Ernest) Commission des Invalides du travail.....	330
<b>Menu</b> , Commission des débuts .....	224
<b>Meurisse</b> , Adjoint, Délégué à l'alimentation.....	262
» Président, Commission des logements insalubres.....	275
<b>Mont-de-Piété et Fondation Masurel</b> (Voir E).	
<b>Morel</b> , Comptable spécial.....	39
<b>Mourcou</b> , Comité des épidémies.....	113
» Commission, Dotation Colbrant.....	264
<b>Musées</b> (Voir C).	
<b>Nationale</b> (Rue), N° 59, vente de parcelle d'alignement.....	80
<b>Octroi</b> (Voir F).	
<b>Œuvre des Invalides du Travail</b> (Voir E).	
<b>Œuvre pie Wicar</b> (Voir C).	
<b>Olivier</b> (D <sup>r</sup> ), Comité des épidémies.....	113
<b>Ouverture de crédits</b> (Voir F).	
<b>Ouvry</b> , Commission des débuts.....	224
<b>Ozenfant</b> , Conservateur général des musées.....	81
» Comité des épidémies.....	113
<b>Paris</b> (Rue de), N° 241, Achat de maison.....	111
<b>Pas</b> (Rue de). Vente de parcelle d'alignement.....	259
<b>Pascal</b> (C. M). Commission des débats.....	224
<b>Personnel</b> (Voir H).	
<b>Police</b> (Voir G).	
<b>Ponts-de-Comines prolongée</b> (Rue des). Vente de parcelles....	80-112-224
<b>Porte de Paris</b> (Place de la). Vente de terrains.....	223
<b>Promenades</b> (Voir B).	

	Pages
<b>Queutier</b> , Commissaire de police .....	149
<b>Ratez</b> , Commission Dotation Colbrant .....	264
» Commissions des débuts .....	268
<b>Recettes</b> (Voir F).	
<b>Reignaux</b> (Place des). Vente de parcelles d'alignement.....	80-112-224
<b>Renard</b> (D <sup>r</sup> ). Comité des épidémies .....	113
<b>Richard</b> (D <sup>r</sup> ). Comité des épidémies .....	113
<b>Rochart</b> (C M). Commission des débuts .....	224
<b>Roubaix</b> (Rue de). Echanges de parcelles d'alignement.....	112
<b>Saint-Maurice</b> (Parvis). Echange de parcelles d'alignement .....	12
<b>Saint-Omer</b> (Rue de). Achat de parcelles d'alignement .....	136
<b>Sapeurs-Pompiers</b> (Voir G).	
<b>Schoutteten</b> (Louis). Commission Dotation Colbrant.....	264
<b>Sébert</b> , Administrateur du Bureau de Bienfaisance.....	297
<b>Secrétariat</b> (Voir H).	
<b>Service militaire</b> (Voir A).	
<b>Société de charité maternelle</b> (Voir A).	
<b>Sociétés, communautés, personnes morales</b> (Voir A).	
<b>Stations</b> (Rue des) Achat de parcelles d'alignement.....	322
<b>Théâtre</b> (Voir C).	
<b>Thellier</b> . Comité des épidémies .....	113
<b>Thibaut</b> (D <sup>r</sup> ). Comité des épidémies.....	113
<b>Tramways</b> (Voir B).	
<b>Valantin</b> , Commissaire central de police.....	335
<b>Vandenbergh</b> . Commission Dotation Colbrant.....	264
<b>Ventes</b> (Voir B).	
<b>Viollette</b> , adjoint. Comité des épidémies.....	113
<b>Voirie</b> (Voir B).	
<b>Wannebroucq</b> (D <sup>r</sup> ). Comité des épidémies.....	113
<b>Wertheimer</b> (D <sup>r</sup> ). Comité des épidémies.....	113

---

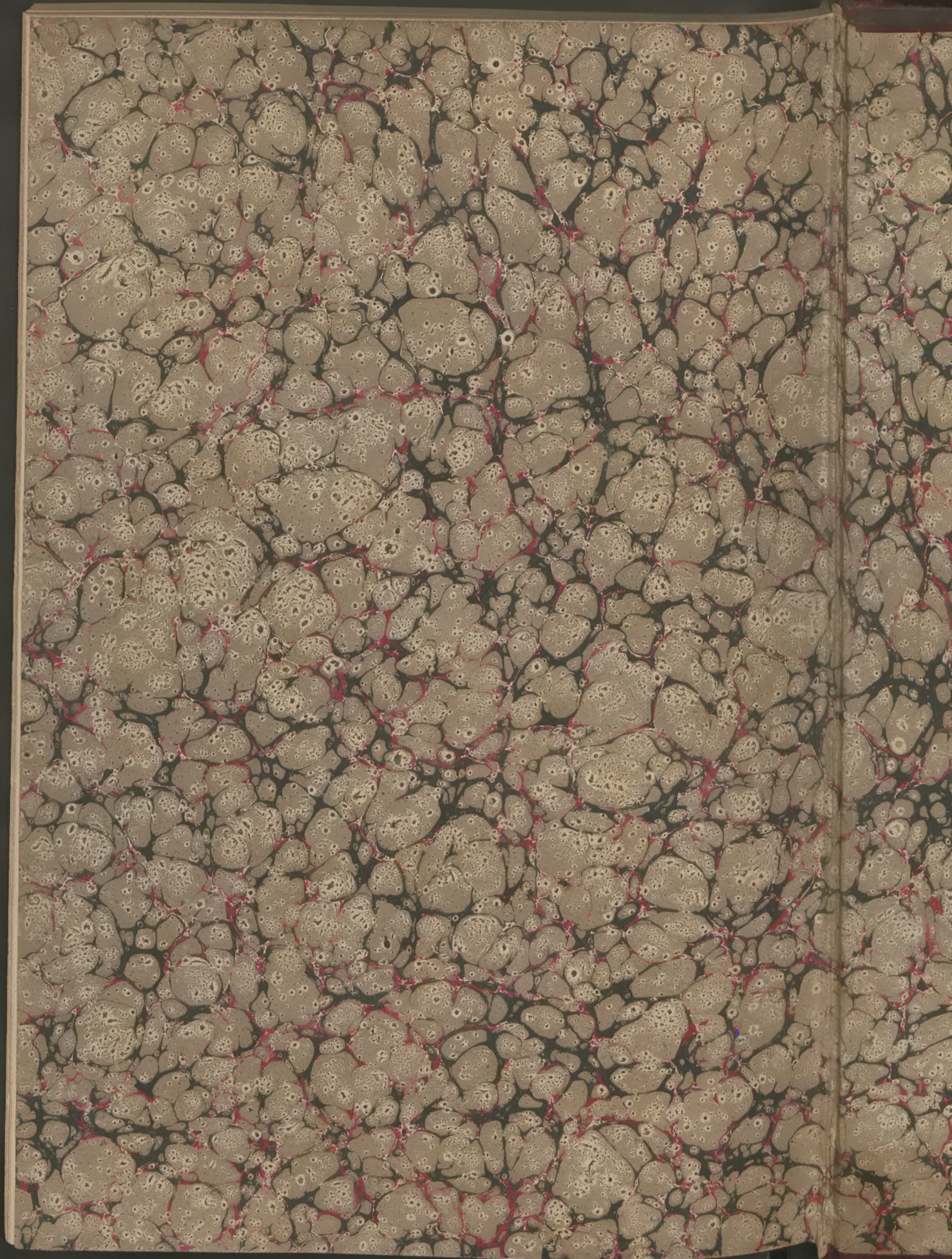
**STATISTIQUES**


---

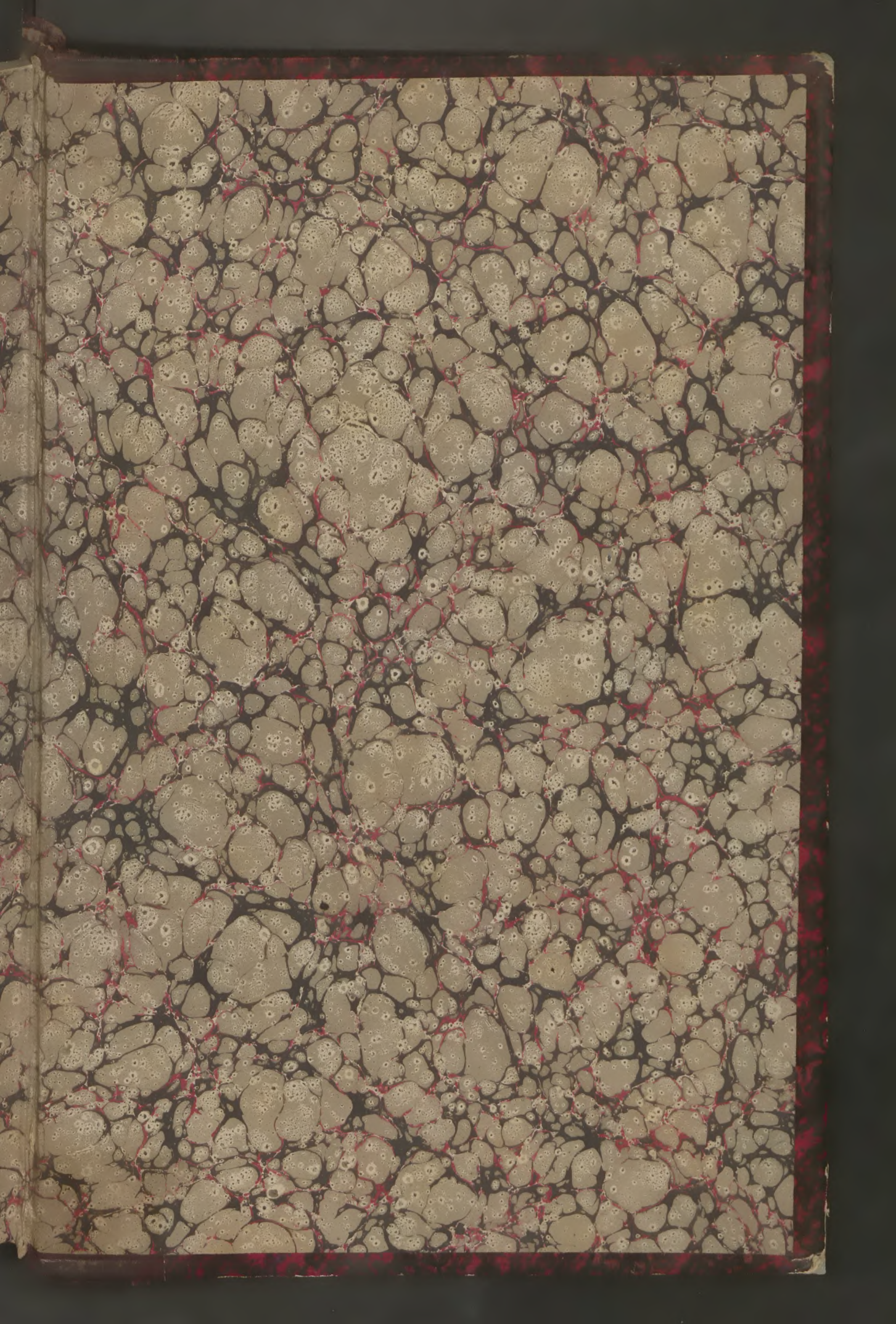
	Pages
<b>Bibliothèque.</b> Statistique pour 1892.....	401
<b>Bureau de Bienfaisance.</b> Statistique pour 1892.....	251
<b>Caisse d'Épargne.</b> Statistique pour 1892.....	144
<b>Cimetières.</b> Statistique pour 1892.....	310
<b>Contributions.</b> Statistique pour 1892.....	132
<b>Cours de chauffeurs.</b> Concours pour 1893.....	331
<b>Distribution d'eau.</b> Statistique pour 1892.....	307
<b>Entrepôts.</b> Statistique pour 1892.....	273
<b>Etat-Civil.</b> Statistique sanitaire mensuelle 34-65-92-106-129-154-175-209-254- 289-314-344	289-314-344
Mouvement de la population en 1892.....	20
<b>Halles et marchés.</b> Statistique pour 1892.....	189-191
<b>Hospices.</b> Statistique pour 1892.....	235
<b>Œuvre des invalides du travail.</b> Compte moral pour 1892.....	124
<b>Police municipale.</b> Statistique pour 1892.....	298
<b>Sapeurs-Pompiers.</b> Statistique pour 1892.....	276
<b>Service militaire.</b> Statistique pour 1892.....	300
Statistiques de 1853 à 1885.....	303
<b>Services municipaux.</b> Statistique des travaux.....	308
<b>Société de Charité maternelle.</b> Compte moral pour 1892.....	125
<b>Théâtre.</b> Statistique pour 1892-1893.....	126

---

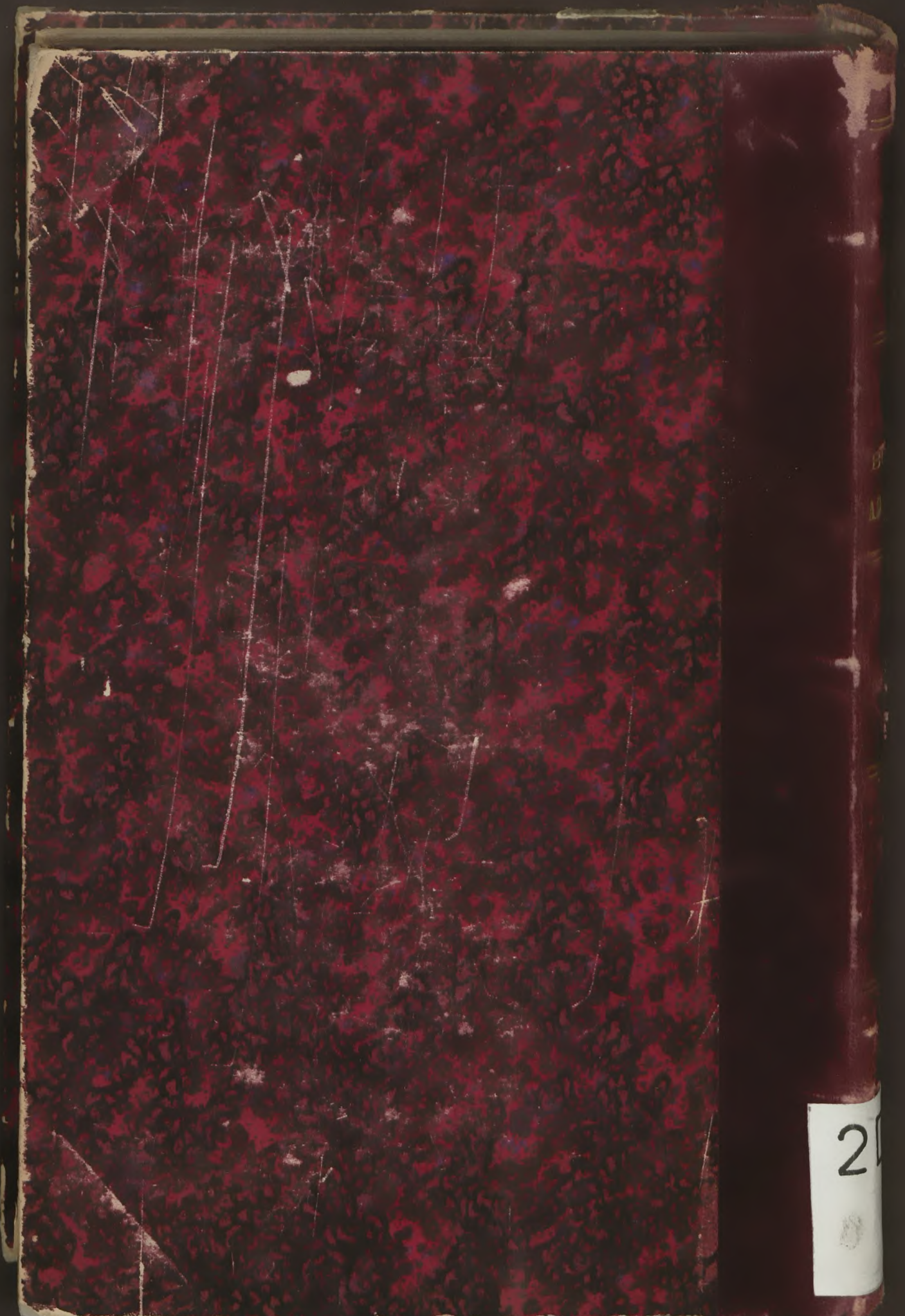












20